République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION
19/09/2025

DATE D'AFFICHAGE CONVOCATION
19/09/2025

DATE D'ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE DES YVELINES
01/10/25

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :
Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Chantal CARDELEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Florence COQUART, Monsieur Benoit CORDIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :
Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER

Pouvoirs :
Madame Corinne BASQUE à Monsieur Eric-Alain JUNES, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Monsieur Laurent BLANCQUART à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur José CACHIN à Madame Claire DIZES, Monsieur Bertrand COQUARD à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Michel CRETIN à Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Martine LETOUBLON à Madame Chantal CARDELEC, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Véronique ROCHER à Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Samuel TORRERO à Monsieur François MORTON, Monsieur Brice VOIRIN à Monsieur Laurent MAZAURY.

Eau et Assainissement
OBJET : 1 - *(2025-254)* - Saint-Quentin-en-Yvelines - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS) public de l'eau potable et de l'assainissement et de deux RAD 2024 du délégataire assainissement de SQY - SEVESC

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 1 - *(2025-254)* - Saint-Quentin-en-Yvelines - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS) public de l'eau potable et de l'assainissement et de deux RAD 2024 du délégataire assainissement de SQY - SEVESC

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU l'arrêté préfectoral n°2016170-0001 du 18 juin 2016 concernant l'adoption des nouveaux statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines et décidant que la communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

CONSIDERANT qu'**en matière d'eau potable,** Saint-Quentin-en-Yvelines a transféré sa compétence au :

- Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction des Eaux (SIRYAE) pour les communes d'Élancourt en partie et de Magny-les-Hameaux,
- Syndicat Mixte AQUAVESC pour les communes de Villepreux, Les Clayes-Sous-Bois, La Verrière, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Guyancourt, Coignières, Maurepas, Plaisir ainsi que 3 quartiers d'Élancourt.

CONSIDERANT qu'**en matière d'assainissement,** la compétence se subdivise en 3 : la collecte, le transport et le traitement.

CONSIDERANT qu'en 2024, Saint-Quentin-en-Yvelines exerce la compétence collecte des eaux usées sur les 12 communes.

CONSIDERANT que Saint-Quentin-en-Yvelines exerce la compétence transport des eaux usées par refoulement des effluents collectés au poste de relevage de la Minière jusqu'à la place Louis XIV de Versailles pour les communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Magny-Les-Hameaux (Quartier Mérantais), Élancourt (ZI Élancourt-Trappes), Trappes (Sud RN10) et Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10).

CONSIDERANT que Saint-Quentin-en-Yvelines exerce la compétence traitement des eaux usées que sur une partie de son territoire : Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-Sous-Bois (bassin de collecte séparatif Ouest uniquement), Élancourt (hors quartier Clef-Saint-Pierre et ZI Trappes- Élancourt), Trappes (quartier la Boissière).

CONSIDERANT que, **pour l'exploitation du service public d'assainissement**, Saint-Quentin-en-Yvelines a contractualisé deux délégations de service public :

- Une pour 7 communes (Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Élancourt, Trappes, Magny-les-Hameaux et La Verrière) avec la SEVESC pour une durée de 15 ans jusqu'en mars 2029.
- Une pour 5 communes (Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux) avec la SEVESC pour une durée de 6,5 ans jusqu'en mars 2029.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que**,** sur le reste du territoire, Saint-Quentin-en-Yvelines a transféré la compétence, transport et/ou traitement, des eaux usées au :

- Syndicat mixte intercommunal HYDREAULYS :
  - pour les communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10) et de Voisins-le-Bretonneux ainsi que pour une partie des communes d'Élancourt (ZI Trappes-Élancourt), de Magny-les-Hameaux (Mérantais) et de Trappes (Sud RN10) : transport (hors territoire SQY)

  - pour une partie des communes d'Élancourt (Clef Saint-Pierre), de Trappes (Nord RN10) et de Montigny-le-Bretonneux (Nord RN10) : traitement

  - pour la commune de Villepreux et pour une partie de la commune des Clayes-sous-Bois (bassin de collecte unitaire Est) : transport (dans et hors territoire SQY) et traitement.

- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) :
  - pour la commune de Magny-les-Hameaux (hors quartier Mérantais) : transport (hors territoire SQY)

  - pour la commune de La Verrière : traitement

- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) :
  - pour les communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux ainsi que pour une partie des communes de Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10), Trappes (Sud RN10), et Élancourt (ZI de Trappes-Élancourt) : traitement et transport.

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château (SIARNC) :
  - pour 20 abonnés de la commune de Maurepas situés rue de la fosse rouge : traitement.

CONSIDERANT qu'en conséquence, Saint-Quentin-en-Yvelines doit présenter :

- son RPQS comprenant les données liées à l'exercice de sa compétence directe au 1er janvier 2024

- les deux Rapports annuels des Délégataires 2024 (RAD) de Saint-Quentin-en-Yvelines selon l'article L.1413-1 du CGCT

- la note liminaire définie article D.2224-3 du CGCT relative au RPQS des syndicats intercommunaux cités ci-dessus

CONSIDERANT que **l**e RPSQY de Saint-Quentin-en-Yvelines est établi à partir :

- des données de Saint-Quentin-en-Yvelines,

- des données des deux rapports annuels des délégataires de SQY,

- des données des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service des syndicats intercommunaux pour établir la note liminaire rédigée selon l'article D.2224-3 du CGCT

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commissions Environnement et Travaux du 9 septembre 2025.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 15 septembre 2025.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Prend acte du rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) 2024 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que des deux RAD 2024 du délégataire assainissement de Saint-Quentin-en-Yvelines, à savoir la SEVESC.

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Adopté à l'unanimité par 74 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le **01/10/25**

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2024
(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SQY - DSP Eaux Usées
Nouvelles Communes n°S22034



SEVESC
ASSAINISSEMENT ET SERVICES

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.1.1 L'essentiel du contrat 7
1.1.2 Faits marquants d'exploitation sur le réseau 7
1.1.3 Faits marquants des Postes de Pompage et de l'instrumentation des réseaux 14
1.1.4 Etudes, modélisation et projets d'aménagement 19
1.1.5 Les Travaux concessifs 23
1.1.6 Faits marquants sur la Station d'épuration de Maurepas 25
1.1.7 Faits marquants sur la Station d'épuration du Val des Eglantiers 32
1.2 Les chiffres clés 33
1.3 Les indicateurs de performance 34
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 35
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 36
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 37
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat 38
1.5 Les perspectives 40
1.5.1 Perspectives 2025 sur le suivi du contrat 40
1.5.2 Perspectives 2025 sur le réseau de collecte 40
1.5.3 Perspectives 2025 sur les stations d'épuration 42

2 |Présentation du service 43

2.1 Le contrat 45
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat 48
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat 48
2.2.2 La gestion de crise 49
2.2.3 La relation clientèle 49
2.3 L'inventaire du patrimoine 56
2.3.1 Le système d'assainissement 56
2.3.2 Les biens de retour 59

3 | Qualité du service 67

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 69
3.1.1 La pluviométrie 69
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte 71
3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement et instrumentation 80
3.1.4 Les travaux de renouvellement sur les ouvrages 83
3.1.5 La conformité du système de collecte 85
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement de Maurepas 87
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique 87
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement 89
3.2.3 Les travaux de renouvellement 96
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement 98
3.3 Le bilan d'exploitation du système de traitement du val des Eglantiers 101
3.3.1 Le fonctionnement hydraulique 101
3.3.2 L'exploitation des ouvrages de traitement 104
3.3.3 Les travaux de renouvellement 109
3.3.4 La conformité des rejets du système de traitement 112
3.4 L'assainissement non collectif 114
3.5 Le bilan clientèle 115
3.5.1 Le nombre de clients assainissement collectif 115
3.5.2 Les volumes assujettis à l'assainissement 116
3.5.3 Le prix du service de l'assainissement 117
3.5.4 Rémunération du fermier 118
3.5.5 Impayés 119

4 | Comptes de la délégation 121

4.1 Le CARE ... 123
4.1.1 Le CARE ... 124
4.1.2 Organisation de la SEVESC ... 125
4.1.3 Les produits et charges d'exploitation ... 125
4.1.4 Les charges économiques calculées ... 126
4.1.5 Apurement des déficits antérieurs ... 127
4.1.6 Impôt sur les sociétés ... 127
4.2 La situation des biens et des immobilisations ... 128
4.2.1 La situation sur les installations ... 128
4.2.2 La situation sur les canalisations ... 134
4.2.3 La situation sur les branchements ... 134
4.3 Les investissements contractuels ... 135
4.3.1 Les travaux neufs du domaine concédé ... 135
4.3.2 Les travaux d'innovation ... 137
4.3.3 Le fonds de suivi de l'étude de valorisation des boues ... 138
4.3.4 Le fonds Communication ... 139

5 | Votre délégataire ... 141

5.1 Notre organisation ... 144
5.1.1 L'entreprise régionale ... 144
5.1.2 Nos implantations ... 146
5.1.3 Nos moyens humains ... 146
5.1.4 Nos moyens logistiques ... 151
5.2 Notre politique santé sécurité ... 152
5.3 Notre système de management ... 159
5.3.1 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients ... 159
5.3.2 Les certifications nationales ISO 9001, 14001, 50001 ... 161
5.4 Notre démarche développement durable ... 165
5.5 Nos actions de communication ... 170
Les actions de SUEZ en France en 2024 ... 170

6 | Glossaire ... 173

1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 L'essentiel du contrat

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines exerce les compétences de collecte et de transport des eaux usées et pour partie de traitement des eaux usées pour les communes de Maurepas, Coignières, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la SEVESC comme délégataire de service public de l'assainissement pour le contrat de concession n°S22-034 en date du 1er octobre 2022 expirant le 5 mars 2029 et dont le périmètre s'étend sur les 5 communes précitées de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023, le périmètre du contrat intégrait :

- La Collecte des eaux usées des communes de Coignières et Maurepas
- Le Traitement des eaux usées avec les stations d'épuration de Maurepas et Plaisir.

A compter du 1er janvier 2024, le périmètre du contrat s'est étendu avec l'intégration suivante :

- La Collecte des eaux usées des communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

L'année 2024 a permis de finaliser le repérage et le diagnostic des ouvrages du contrat notamment sur le périmètre contractuel nouvellement intégré.

Les constats et diagnostics partagés avec la collectivité, notamment sur les assiettes de facturation et l'état des équipements de la station de Maurepas, ont fait l'objet d'un second échange de courrier dans le cadre d'une demande d'adaptation de l'économie du contrat par voie d'avenant.

Le suivi administratif et financier a fait l'objet de 2 réunions spécifiques tenues le 26 juin et le 6 novembre 2024. Le processus de revue de contrat a donc été réalisé de façon semestrielle à la demande de SQY.

L'activité de réalisation des contrôles de conformité s'est poursuivie sur un rythme moins dense en raison du ralentissement du marché immobilier et de la communication faite par SQY auprès d'autres entreprises de contrôle. Le suivi de ces contrôles dans Peps et la campagne de contrôles contractuels dit « d'exploitation » restent des prestations difficiles à organiser. Le suivi de cette activité et des obligations contractuelles s'y rapportant sont présentés dans le chapitre 3.1.4.

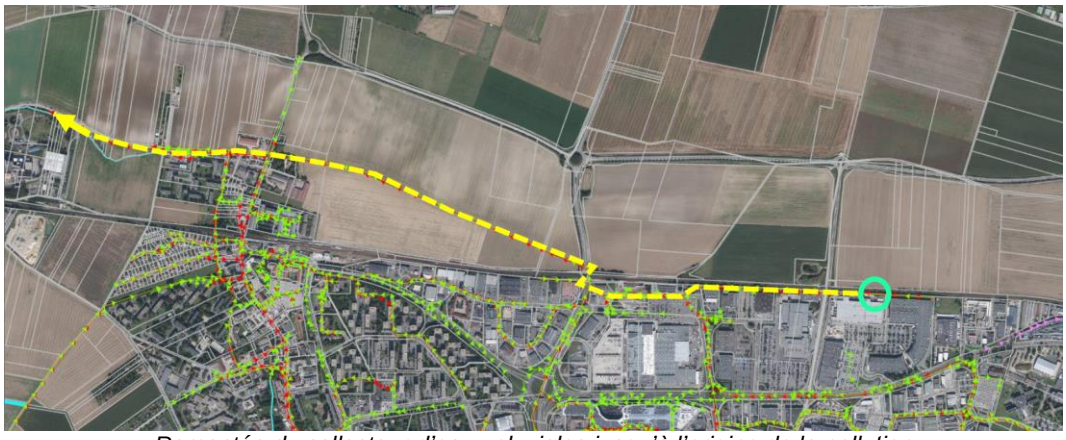
1.1.2 Faits marquants d'exploitation sur le réseau

Rue Henri Barbusse (Alpha Park) aux Clayes-sous-Bois - Pollution du Ru de Maldroit et suppression de la liaison entre eaux usées et eaux pluviales

Une enquête réseau a été lancée le 12/02/2024 suite à un signalement d'arrivée blanche dans le Ru de Maldroit. Un défaut (trou) et une liaison entre les collecteurs EU et EP ont été repérés lors de cette enquête. Cette liaison provoquait le cheminement d'une partie des eaux usées dans les eaux pluviales.

Les radiers des deux collecteurs EU et EP ont été réparés et étanchéifiés au titre du contrat afin d'éliminer la liaison existante.

General



Remontée du collecteur d'eaux pluviales jusqu'à l'origine de la pollution



Localisation de l'origine de la pollution à l'arrière de la zone Alpha Park aux Clayes-sous-Bois



Mise en place d'une chute accompagnée dans le regard d'eaux usées

Rue de la Pommeraie à Coignières - Affaissement et réparation d'un collecteur d'eaux usées

Le 27/11/2023 un affaissement sous trottoir a révélé une cavité importante provoquée par l'effondrement d'un collecteur d'eaux usées à 3 mètres de profondeur. Le collecteur a été remplacé sur 4 ml au titre du contrat. Les travaux ont eu lieu début février 2024.

Le collecteur passant sous un muret, ce dernier a dû être démonté puis reconstruit au plus proche de l'identique.

General



Réparation du collecteur d'eaux usées rue de la Pommeraie à Coignières

Rue Pierre Brossolette aux Clayes-sous-Bois - Affaissement en domaine privé et réparation d'un collecteur unitaire

Un riverain a signalé le 30/01/2024 un affaissement au sein de sa parcelle en lien avec le passage d'une canalisation, proche de son branchement.

L'opération de réparation, réalisée au titre du contrat, a consisté à déposer la haie du propriétaire, renouveler la portion de canalisation endommagée (voûte absente) sur 1 ml et remettre en état le terrain après les travaux.



Réparation du collecteur unitaire rue Pierre Brossolette aux Clayes-sous-Bois

Rue de Marquenterre à Maurepas - Débordement dans le bois de Maurepas lié à une casse du réseau d'eaux usées

Le signalement de plusieurs débordements d'eaux usées, en juillet et en décembre, dans le bois de Maurepas a permis de mettre en évidence la présence d'un collecteur cassé et hors de terre avec une présence importante de racines.

La portion de réseau dégradée a été renouvelée au titre du contrat sur 1,5 ml.

General



Réparation du collecteur d'eaux usées rue de Marquenterre à Maurepas

Allée de la Bretèche aux Clayes-sous-Bois - Affaissement, obstruction et casse d'un branchement d'eaux usées

Le 19/03/2024, l'engorgement d'un réseau d'eaux usées combiné à l'affaissement du dallage de la résidence ont mis en évidence une casse sur le branchement d'eaux usées de la résidence.

La réparation a été réalisée sur 2 ml dans le cadre du contrat, avec des conditions d'accès difficiles et une profondeur de 3 mètres.



Réparation du branchement d'eaux usées de la résidence allée de la Bretèche aux Clayes-sous-Bois

Rue du pont de Chevreuse à Coignières - Fuite et réparation de nuit de la canalisation de refoulement d'eaux usées du Poste des Osiers

Au niveau du pont de Chevreuse à Coignières, il a été constaté le 25/03/2024 une exfiltration d'eaux usées sur la voirie. L'eau usée provenait d'une jonction fuyarde au niveau de la canalisation de refoulement provenant du poste des Osiers.

Pour limiter les conséquences de l'arrêt du poste, une intervention nocturne a été réalisée dans la nuit du 08 au 09/04/2024 avec un pompage en continu. Cette réparation, réalisée au titre du contrat, a consisté à remettre en place avec de nouveaux goujons, le collier qui s'était décalé au niveau d'une jonction en coude de la canalisation de refoulement.

Cette fuite au refoulement du poste des Osiers aurait pu provoquer une situation critique en mettant à l'arrêt le poste des Osiers qui reprend la quasi-totalité de la ville de Coignières.

Compte tenu de la criticité de cette canalisation, nous préconisons des travaux de renouvellement de la portion coudée de la canalisation de refoulement.

General



Réparation d'une jonction fuyarde au niveau de la canalisation de refoulement du poste d'eaux usées des Osiers à Coignières

Avenue Marcel Dassault à Coignières - Fuite et réparation de la canalisation de refoulement d'eaux usées du poste Maison Blanche

Une résurgence d'eau dans un champ signalé le 28/10/2024 a permis de découvrir une fuite au niveau de la canalisation de refoulement des eaux usées du poste de Maison Blanche en raison du décalage de deux portions de réseau. Un terrassement et une réparation en urgence ont été réalisés au titre du contrat sur 1,5 ml.



Réparation de la canalisation de refoulement du poste d'eaux usées Maison Blanche à Coignières

Avenue Marcel Dassault à Coignières - Débordement sur voirie et bypass du réseau d'eaux usées sur 250 ml

Il a été constaté le 23/03/2024 un débordement sur voirie Avenue Marcel Dassault à l'aval du poste de Maison Blanche.

En raison de l'état trop dégradé du collecteur, il n'a pas été possible de réaliser une désobstruction. Il a donc été mis en place en urgence un by-pass du réseau à l'aide d'une motopompe.

Les inspections télévisées réalisées par la suite ont révélé que le réseau était rongé et effondré sur sa quasi-totalité. Le collecteur a donc été abandonné et un nouveau collecteur a été créé sur plus de 300 ml (cf. « Opérations de travaux de réhabilitation et remplacement de collecteurs »).

General



Dévoiement du réseau gravitaire sur 250 ml en aval du poste de relèvement d’eaux usées Maison Blanche à Coignières

Opérations de travaux de réhabilitation et remplacement de collecteurs

Trois chantiers remarquables de réhabilitation ou de remplacement de collecteurs au cours de l’année 2024 sont présentés ci-dessous.

Rue de la Commune de Paris, Les Clayes-sous-Bois

Travaux réalisés du 22 juillet au 6 août 2024.

Nature des travaux : Réparation du collecteur DN300 sous trottoir avec reprise de 28 mètres linéaires et création de 2 regards pour s’éloigner des arbres et des concessionnaires. Comblement du collecteur existant.

En accord avec SQY, l'ensemble de l'opération a été imputée au programme de travaux concessifs Réseau.



Avenue Marcel Dassault, Coignières

Travaux réalisés du 22 avril au 10 juin 2024.

Nature des travaux : Réparation du collecteur d’eaux usées avec reprise de 401 mètres linéaires en deux phases (283 ml puis 118 ml supplémentaires) du DN200 et création de 7 regards.

En accord avec SQY, l'ensemble de l'opération a été imputée au programme de travaux concessifs Réseau.

General



Pose d’un nouveau collecteur rue Marcel Dassault à Coignières

Quartier Saintonge, Maurepas

Travaux réalisés entre fin juin et fin juillet 2024.

Nature des travaux : Réhabilitation des collecteurs d’eaux usées Sente de Brenne (44ml, DN200), Rue d’Aunis (45ml, DN200) et Squares de Ré et d’Oléron (50ml, DN200).

En accord avec SQY, l'ensemble de l'opération a été imputée au programme de travaux concessifs Réseau.



Réhabilitation du collecteur d’eaux usées rue d’Aunis à Maurepas

General



Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Sente de Brenne à Maurepas



Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Square de Ré et d'Oléron à Maurepas

1.1.3 Faits marquants des Postes de Pompage et de l'instrumentation des réseaux

Maurepas - Poste de pompage Viviers

En 2024, la SEVESC a approfondi le diagnostic de fonctionnement du poste de pompage à la suite de plusieurs interventions correctives et/ou déclarations d'incident à la DDT78.

La roue de la pompe 1 a été remplacée et la roue de la pompe 2 est en cours d'approvisionnement (les ailettes des anciens plateaux vortex ont été récupérées en fond de bâche).

La distance entre le radier et l'aspiration de la pompe n'est pas conforme aux prescriptions du constructeur. Les vis de fixation de l'assise sont coulées sous le béton. Des phénomènes hydrauliques apparaissent donc à l'aspiration des pompes. Les pompes sont actuellement « calées » avec des blocs ciment. L'usure du pied d'assise et/ou de la bride d'accouplement est confirmé.

General







La SEVESC préconise le remplacement des pieds d'assise, griffes, et canalisation. L'étude des régimes transitoires pour définir le dimensionnement du ballon antibélier à renouveler pourrait être engagée à l'issue de ces travaux.

Coignières - Poste de pompage des Osiers - Travaux de renouvellement nocturne

En 2024, les travaux de renouvellement des clapets de refoulement et d'une vanne du poste de pompage des Osiers ont été opérés de nuit, avec la mise à disposition d'un hydrocureur.

Une Demande d'Autorisation de Travaux préalable a été effectuée auprès de la DDT78.

General







Autosurveillance du réseau

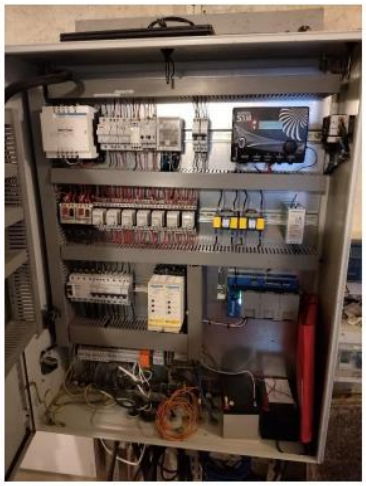
Les travaux de mise en conformité sur l’ensemble des trop-pleins des postes de pompage Pétroliers, Maison Blanche, Louveries et Vivier ont été réalisés début 2024 (Pose de télétransmetteurs autonomes, sondes de niveau et détecteurs de surverse).







TP PR Pétroliers – télétransmetteur autonome, sonde de niveau, détecteur de surverse



TP PR Maison Blanche – télétransmetteur autonome, sonde de niveau, détecteur de surverse




TP PR Louveries – télétransmetteur autonome, sonde de niveau, détecteur de surverse





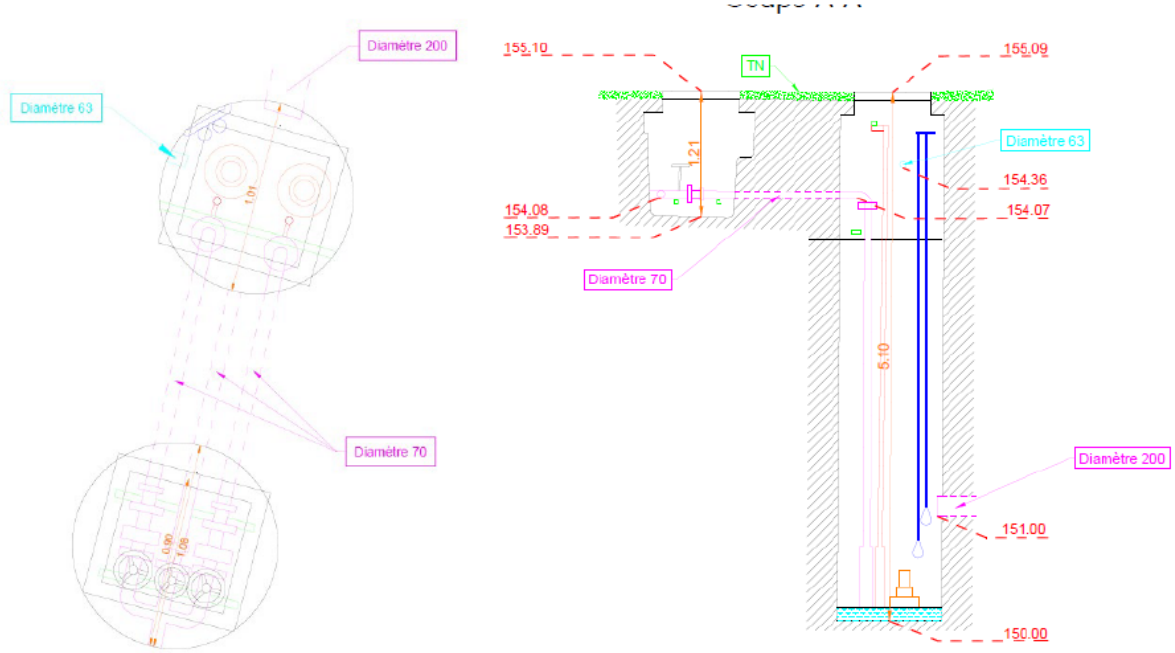
TP PR Viviers– télétransmetteur autonome, sonde de niveau, détecteur de surverse

Réalisation de levés topographiques

Les postes de pompage listés ci-dessous ont fait l'objet de levés topographiques en 2024 :

- Poste Potager à Plaisir
- Postes EU et EP IKEA à Les Clayes-sous-Bois
- Poste Dunk à Plaisir
- Poste EU Val Joyeux à Villepreux
- Poste Jules Regnier à Plaisir

Le levé du site du poste de pompage Artirec situé à Plaisir a été interrompu et reporté (travaux SQY sur le réseau à l'amont).



Extrait du levé topographique - Poste REGNIER à Plaisir

1.1.4 Etudes, modélisation et projets d'aménagement

Outil d'aide à la décision-SQY d'EAU

Dans le cadre des projets d'innovation et en complément de l'outil d'aide à la décision pour la gestion des eaux pluviales (SQY d'EAU EP), SQY a souhaité disposer d'un outil informatique permettant un suivi « temps réel » de l'activité du système d'assainissement et une gestion optimisée des événements météorologiques.

Le projet de gestion dynamique de l'assainissement, appelé SQY D'EAU Eaux Usées, s'insère dans le cadre des projets de Smart City de l'Agglomération et permet à l'ensemble des services d'avoir accès en temps réel aux modules de l'outil.

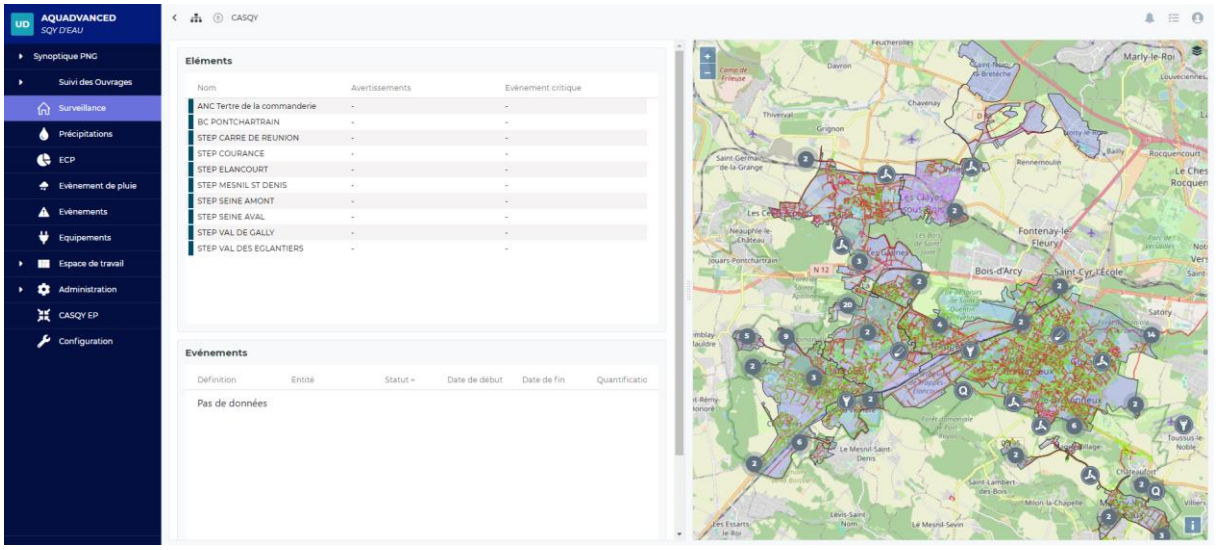
Dans le cadre du nouveau contrat de Concession, la SEVESC a démarré, au cours de l'année 2022, le paramétrage de SQY d'EAU EU.

En 2024, la SEVESC a réalisé :

- Formation des équipes SQY sur le site de la STEP d'Elancourt le 24 avril 2024 ;
- Réalisation du rapport ECP sur les nouvelles communes ;

General

- Le calcul des débits sur les postes de pompage a été amélioré par une campagne de mesure terrain complémentaire ;
- L'amélioration des estimations des EU stricte ; ECPP ET ECPM et le déploiement d'un visuel spécifique sous **SQY D'EAU EU ;**
    - Passage des estimations de pluie intégralement sous RADAR en 2024, plus fiable que sous pluviomètre ;
    - Calcul des surface imperméabilisées en 2024 : méthode de calcul avec les données satellite COPERNICUS et réalisation avec QGIS d'un histogramme zonal avec les couches des bassins de collecte ;
- L'ajout d'un rapport évènement de pluie lors des épisodes pluvieux intense a été mis en place;
- Enfin, l'outil est monté en version 3.2 au second semestre incluant plus de stabilité dans les calculs.



Vue de SQY D'EAU EU avec le périmètre des 12 communes de SQY

General



Vue de l'analyse sous QGIS des bassins de collecte avec la vue satellite COPERNICUS

Etudes sur les ECP sur le périmètre des nouvelles communes

En 2024, la SEVESC a réalisé une étude sur les ECP sur le périmètre des nouvelles communes.
Cette étude s'est basée sur les données générées par l'outil SQY D'EAU EU et les données de la campagne de mesure de SQY pour le calage du modèle hydraulique.

Le rapport est construit en 2 parties :

1. Mise en œuvre de l'estimation des ECP : cette partie détail tout le travail pour sectoriser les bassins et sous bassins de collecte sur les nouvelles communes ainsi que l'intégration et le calage des estimations de débits, pluviométries, linéaire de réseau, surface des bassins de collecte. Pour aboutir à la génération des données ECP ;
2. Synthèse des ECP : cette partie analyse et compare toutes les données ECP bassin de collecte par bassin de collecte pour orienter les recherches terrains

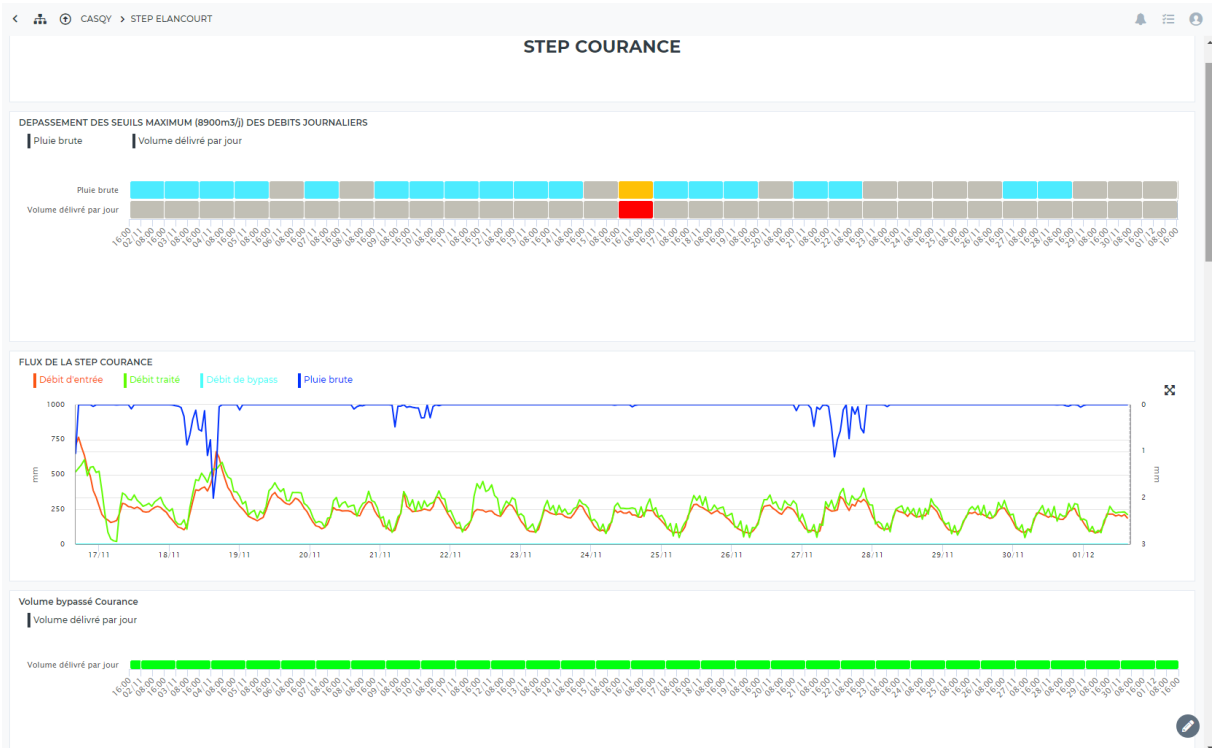
Le rapport a fait l'objet d'une **présentation aux équipes de SQY le 20 juin 2024**.

Au sein de ce rapport, la SEVESC a réalisé un plan d'action pour orienter la recherche des ECP sur le terrain à travers les prismes d'études complémentaires :

- ITV ;
- visites nocturnes ;
- visites pathologique travaux sur le réseau ;
- ciblage des contrôles conformités industrielles ;
- fiabilisation du fonctionnement d'ouvrage.

L'avancement du plan d'action a fait l'objet d'une **présentation aux équipes de SQY le 13 novembre 2024**

General



Vue de SQY D'EAU EU avec le suivi de la STEP de la Courance

General

1.1.5 Les Travaux concessifs

STEU de MAUREPAS – Renouvellement des surpresseurs

La consultation et l'approvisionnement des nouveaux compresseurs à vis a été engagée par la SEVESC en 2023.

En janvier 2024, la SEVESC a procédé au levé topographique du local technique des surpresseurs et a finalisé la Consultation des entreprises pour les Marchés de Travaux.
Les lots ont été attribués comme suit :

Lot 2 « Montage équipements – électricité – INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF groupement PRS

Les travaux de renouvellement des surpresseurs ont démarré en juin, pour une mise en service du dernier surpresseur en octobre.



STEU MAUREPAS – Bassins biologiques – File A

L'ensemble des rampes et diffuseurs de la zone Sud de la file A a été renouvelée en octobre 2024. La zone Nord est planifiée en janvier 2025.
Cette opération a nécessité une logistique adaptée et un suivi analytique renforcé:

- Grutage confié à LSMT
- Scaphandriers confié à EURODIVE
- Hydrocurage confié à EAV
- Chaudronnerie confié à EDRV
- Montage confié à XYLEM

General






STEU MAUREPAS – Déshydratation

En janvier 2024, la SEVESC a lancé les consultations pour l'approvisionnement des équipements (centrifugeuses et pompes à boues) et a réalisé une étude géotechnique complémentaire confiée à FONDASOL.

Les travaux de démantèlement du silo à chaux ont été réalisés et confiés à SVR.



RESEAUX MARCEL DASSAULT - COIGNIERES

Travaux réalisés du 22 avril au 10 juin 2024.

Nature des travaux : Réparation du collecteur d'eaux usées avec reprise de 401 mètres linéaires en deux phases (283 ml puis 118 ml supplémentaires) du DN200 et création de 7 regards.

En accord avec SQY, ces travaux ont été imputés au programme de travaux concessifs Réseau.



Pose d'un nouveau collecteur rue Marcel Dassault à Coignières

RESEAUX QUARTIER SAINTONGE - MAUREPAS

Travaux réalisés entre fin juin et fin juillet 2024.

Nature des travaux : Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Sente de Brenne, Rue d'Aunis et Squares de Ré et d'Oléron.

En accord avec SQY, ces travaux ont été imputés au programme de travaux concessifs Réseau.

1.1.6 Faits marquants sur la Station d'épuration de Maurepas

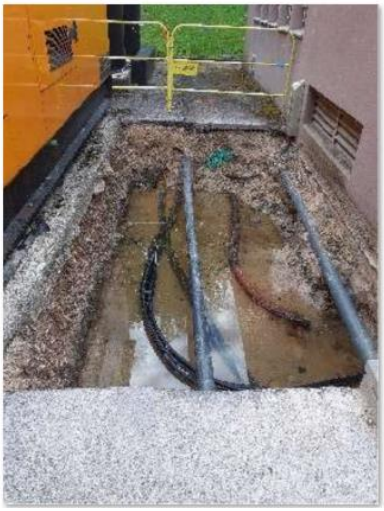
Général station :

La DDT78 et l'AESN ont réalisé en janvier 2024 une visite de contrôle de la station en présence de SQY et de la SEVESC, notamment pour évaluer l'avancement des travaux de réhabilitation du dispositif de chlorure ferrique**. Le courrier qui s'en est suivi a notamment classé les canaux de comptage de la station en « non-conformes ».**

Le groupe électrogène a été remis en service suite aux travaux opérés. En cas de coupure d'électricité sur le réseau, le groupe électrogène prend le relais. **Toutefois, une intervention humaine est nécessaire au rétablissement de l'alimentation pour réarmer manuellement les équipements.**
D'autre part, le capotage du groupe électrogène présente une corrosion avancée. Des infiltrations d'eau ont été constatées dans la cuve et **il est préconisé l'aménagement d'une protection.**
Il a également été constaté une casse au niveau de la canalisation de transfert de fuel. La canalisation simple peau a été renouvelée par une canalisation double peau répondant aux normes de la législation.

General






Lors d'une opération de travaux correctifs sur le câblage électrique des agitateurs de la file A, la SEVESC a mis en évidence une **chambre de tirage sous voirie dans un état de dégradation avancée.**

Dans l'attente de travaux de réhabilitation, des ponts lourds ont été installés afin de sécuriser le site et le passage des Poids lourds, notamment pour l'évacuation et le transport des boues de la station.





General

Bassins d'orage

La station reçoit un volume d'eaux claires parasites et météoriques important et est fortement sollicitée lors des épisodes pluvieux. **Lors de ces épisodes, le débit maximal instantané de la station est systématiquement atteint, voire dépassé.**
Un évènement pluvieux exceptionnel du 9 au 11/10/24 a occasionné une saturation de l'ensemble des ouvrages de la station, provoquant :

- La sollicitation totale des bassins d'orage et leur débordement ;
- Le bypass des effluents (11 371m³ le 09/10 et 1 936 m³ le 10/10) ;
- L'inondation des locaux (bureau d'exploitation et laboratoire).

Une déclaration à la Police de l'eau a été faite pour les journées du 9 et 10 octobre et transmise au format Sandre sous le code 6 « Débit horaire supérieure au débit de pointe ».








Profil hydraulique journalier 2024

General

L'accès au bassin d'orage principal n'est pas sécurisé (passerelle endommagée). Les travaux de renouvellement des équipements sont reportés dans l'attente d'une réhabilitation adaptée.

Entrée station

Arrivée régulière et importantes de graisses.





Plusieurs épisodes d'arrivée de pollution aux hydrocarbures ont été constatés par l'exploitant. L'épisode du 09/10 a notamment mobilisé un renfort de la part de l'agence pour réaliser le batardage de la station et l'utilisation des bassins d'orage.

Prétraitement

Il est constaté une infiltration d'eau depuis la toiture dans le bâtiment lors d'épisodes pluvieux et venteux. **Ces constats de dégradation des huisseries et de défaut d'étanchéité ont été partagés à la prise en exploitation de la station par la SEVESC.**





La chambre de tirage des chemins de câble du TGBT a été désobstruée (présence importante de sables). Cette opération a permis de mettre en évidence une détérioration avancée des câbles et un risque pour la continuité de service.

Une opération de vidange et curage totale du dessableur/déshuileur a permis de faire une inspection du génie civil de l'ouvrage et des équipements immergés. I**l est notamment recommandé de remplacer la jupe du dessableur et le racleur de graisses.**

General




L'état de dégradation des dégrilleurs principal et secondaire a généré de nombreuses sorties d'astreinte lors d'épisodes pluvieux intenses **suite à des disjonctions récurrentes des équipements et à la dégradation des paliers et râteaux.**

D'autre part, **le dispositif n'est pas suffisant et laisse pénétrer sur le process un volume important de déchets générant des interventions correctives** en nombre pour désobstruction (agitateurs dans les bassins biologiques, canalisation de recirculation des boues, vanne de la déshydratation).



La SEVESC, mandatée par SQY, a réalisé une étude de l'efficacité du dispositif de ventilation des bâtiments d'exploitation et des mesures en atmosphère contrôlée. **Cette étude a fait l'objet d'un rapport transmis en mars 2024.**

General

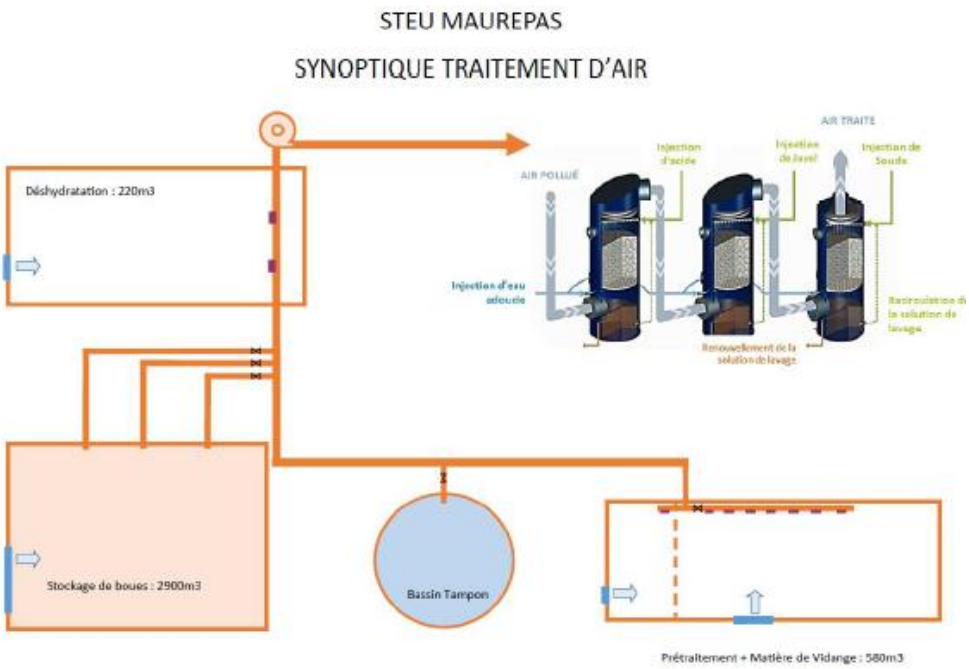


Schéma du renouvellement et traitement de l'air de la STEU de Maurepas

Une mesure en continu a été réalisée pour les 4 locaux entre le 13 et le 16 février 2024. Les concentrations les plus élevées ont été enregistrées dans le bâtiment du prétraitement.

Des mesures de diamètre et de vitesse de sortie d'air ont également été réalisées au niveau des gaines d'extraction du dispositif.

Localisation des capteurs :



Photo 2 : Capteurs local pré-traitement côté gauche



Photo 3 : Capteurs local pré-traitement côté droit



Photo 4 : Capteurs zone boue



Photo 5 : Point d'analyse bassin tampon

Bassins biologiques

Les travaux de réparation des canalisations de recirculation et d'air ont été finalisés.

General




La SEVESC, mandatée par SQY, a réalisé **les travaux de réhabilitation du dispositif de stockage, dépotage, dosage et injection du chlorure ferrique.**




Clarificateurs

A la suite de plusieurs dysfonctionnements, un diagnostic approfondit a été réalisé mettant en évidence que le graisseur du clarificateur de la file B n'était pas relié à la couronne centrale. **Le graissage n'était donc pas opérationnel.** Des travaux correctifs ont été engagés pour remettre en service le dispositif.
L'accès à la couronne centrale des clarificateurs n'est pas sécurisé. Il est préconisé des travaux d'aménagement.

Déshydratation

L'état de dégradation de la centrifugeuse en service a généré de nombreuses interventions correctives et d'astreinte. Il a été décidé de limiter les sollicitations de la centrifugeuse jusqu'à son renouvellement.

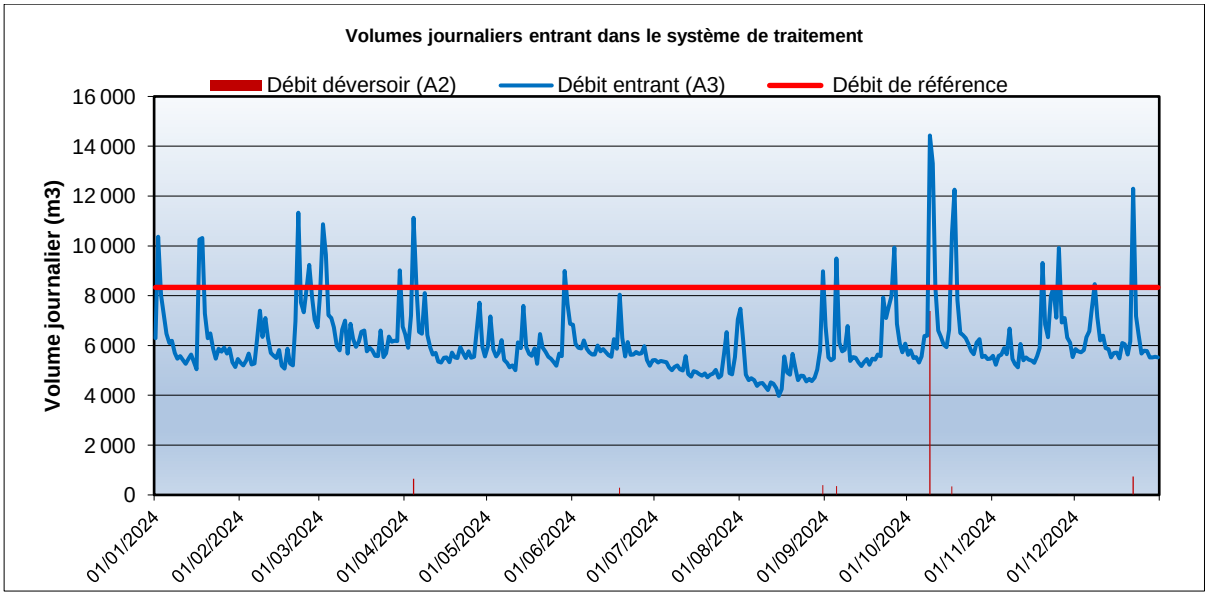
General

1.1.7 Faits marquants sur la Station d'épuration du Val des Eglantiers

Les faits marquants de l'exploitation en synthèse

- Evènements pluvieux

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie importante.
La station du Val des Eglantiers demeure sensible aux évènements pluvieux. Le débit nominal de référence de la station a été dépassé à 22 reprises et 8 déversements ont été enregistrés en tête de station (volume total de 10 160 m3.



- Pollutions

Plusieurs épisodes de pollutions de couleur blanche ont été constatées en 2024.

- Sécurité



- Presque accident (glissage) pour accès à la bâche de flottation = > prévoir escalier dans espaces verts
- Création et installation de support de dépotage sur la cuve de FeCl3 (trophée innovation SUEZ Région Ile de France 2024)

- Environnement

L'installation d'une cimenterie à proximité du site de la station génère des nuisances sonores ponctuelles et des panaches de poussières. Ces poussières peuvent être préjudiciables pour le bon fonctionnement d'équipements (surpresseurs). Des filtres anti-poussières ont donc été installés au cours de l'année 2023. Cependant des entrées de poussières dans le local surpresseurs persistent. Prévoir une entrée d'air supplémentaire filtrée

L'éco-pâturage présent sur la station a été prolongé au cours de l'année 2024 avec l'élevage de Chantepie.

- Visites

Les visites, notamment un groupe d'étudiants ingénieurs de l'AgroParisTech a eu lieu en 2024 ainsi qu'une journée porte ouverte.

General

1.2 Les chiffres clés

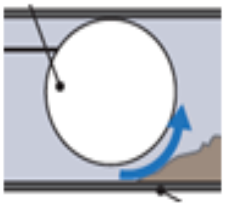


3 078 T de boues évacuées sur la STEP de Maurepas

3 162 T de boues évacuées sur la STEP du Val des Eglantiers

38 072 ml de réseau curé (préventif et préparatoire)





44 désobstructions de réseau

237 km de réseau d'eaux usées et unitaire





11 885 ml de réseau inspecté

20 234 clients assainissement collectif





3 237 351m³ de volumes assujettis

General

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservit par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

General

  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité sur l'eau, sont présentées dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur, nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	**Indicateur**	**2024**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	82 750	Nombre	C
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	43	Nombre	B
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration Maurepas et Plaisir	1 155	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,94	€ TTC/m³	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	219	Nombre	C
Indicateur de performance	D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	100	Valeur de 0 à 140	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	%	B
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m³	A
Indicateur de performance	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	40	%	A

(D201.0) *Données issues de la fiche population 2021 INSEE pour les communes de Coignières, Maurepas, Villepreux, Les-Clayes-sous-Bois et Plaisir.*

(D301.0) *Le* ***nombre d'habitants desservis par le service public d'ANC et l'indice de mise en œuvre de l'ANC*** *concernent les seuls services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée. Cette délimitation n'étant pas encore officielle pour l'ensemble du territoire de SQY, nous avons calculé l'indicateur D301.0 sur le périmètre de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les-Clayes-sous-Bois et Villepreux (SPANC ex SIAC). En effet, 73 installations d'ANC sont connues à date.*

(D302) L'indice de mise en œuvre de l'ANC correspond *à un indice compris entre 0 et 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B – 40 points). La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif n'étant pas encore officielle pour l'ensemble du périmètre SQY, cependant nous avons*

General

calculé cet indicateur pour les communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les-Clayes-sous-Bois et Villepreux couvertes par le service SPANC de l'ex SIAC.

***(P201.0) Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** est défini comme le ratio entre le nombre d'abonnés desservis/ nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif * 100.*

***(P301.3) Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs** correspond au ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées. Les contrôles d'installation débutent courant 2024.*

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	**Indicateur**	**2024**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0.42	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Donnée SQY	%	A
Indicateur de performance	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Données SQY	an	A
Indicateur de performance	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,46	%	A
Indicateur de performance	P258.1 : Taux de réclamations	5,68	Nombre / 1000 habitants desservis	B

***(P251.1)** : Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux) En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau eaux usées sont à prendre en compte pour le calcul de l'indicateur*

***(P252.2) Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions de curage** est calculé comme nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100. Nous identifions comme points noirs les endroits du réseau qui sont désobstrués plus de deux fois pendant l'année ainsi que les collecteurs curés au moins deux fois pendant l'année.*

***(P253.2)** : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100 Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré*

***(P254.3)** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100 (Résultats des analyses effectuées sur les paramètres spécifiés dans la réglementation).*

General

(P255.3) *Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...). Cet indicateur a été calculé sur la base pour les points de déversements connus et déclarés. La liaison amont du PR Maison Blanche sera a intégrer à cette analyse au cours de l'année 2024.*

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	**Indicateur**	**2024**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

General

1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Des réunions entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la SEVESC ont lieu tout au long de l'exercice. Lors de ces réunions, diverses questions relatives à l'exploitation des installations sont évoquées et les deux parties assurent le suivi des actions engagées.

Ces réunions sont organisées mensuellement en ce qui concerne l'exploitation du réseau, des postes de relèvement et des 2 stations d'épuration. Un compte-rendu est rédigé pour chaque réunion.

Le tableau suivant détaille le suivi des indicateurs techniques pour l'année 2024. Le détail pour chaque indicateur est mentionné dans le chapitre « bilan d'exploitation ».

INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES et UNITAIRES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		Exercice 2024	Obligation contractuelle 2024	Taux réalisation 2024	Obligation cumulée sur la durée du contrat	Taux réalisation cumulé sur la durée du contrat
Visite réseau (1)	Nombre de regards visités	1 396	2 584	**54%**	3 829	60%
Dératisation	Nombre de campagnes	2	2	**100%**	4	100%
Branchements (2)	Nombre branchements levés en classe A	381	-	**-**	13 440 *(au 31/12/2025)*	2,8%
Curage préventif	Linéaire de réseau curé avec DN ≤ 400 (ml)	26 187	23 400	**112%**	54 600	109%
	Linéaire de réseau curé avec 400 < DN < 700 (ml)					
	Linéaire de réseau curé avec DN ≥ 700 (ml)					
Inspections télévisées	Linéaire de réseau inspecté (ml)	11 885	14 000	**85%**	20 650	94%
	Nombre de branchements ayant fait l'objet d'une Inspection vidéo (3)	10	50	**20%**	90	13%
Contrôles domestiques	Nombre réalisé	408	1 000	**41%**	1 481	52%
Contrôles non domestiques	Nombre de visites	72	70	**103%**	104	111%
	Contrôles exécutoires ADRA/CSD	46	50	**92%**	74	68%
Contrôles des ANC		2	25	**8%**	37	14%
Désobstructions	Nombre de désobstructions de réseau par km	0,19	-			
Interventions sur le réseau	Interventions urgentes	128	-			

General

INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES et UNITAIRES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		Exercice 2024	Obligation contractuelle 2024	Taux réalisation 2024	Obligation cumulée sur la durée du contrat	Taux réalisation cumulé sur la durée du contrat
	Nombre hors délai	0	0			
	Interventions non urgentes	1 426	-			

1. *L'obligation contractuelle porte sur le soulèvement des tampons et l'inspection des regards sur la base d'un tiers par an. La totalité des regards devra être inspectée sur trois ans.*

2. *L'obligation contractuelle porte sur le levé classe A des branchements au 31 Décembre 2025.*

3. *Au cours des campagnes d'inspection, à la demande de SQY, la SEVESC peut procéder à l'inspection des branchements dans la limite de 50 par an*.

General

1.5 Les perspectives

1.5.1 Perspectives 2025 sur le suivi du contrat

L'année 2024 a fait l'objet d'échanges entre SQY et la SEVESC pour une demande d'adaptation des obligations contractuelles et de l'économie du contrat par voie d'avenant.

Les discussions se poursuivent en 2025 notamment sur les engagements techniques suivants :

- Modifier le nombre de contrôles de conformité de branchement par an ;
- Modifier le géoréférencement classe A des branchements ;
- Adapter les fréquences de curage de certains postes de relèvement ;
- Modifier le programme de travaux concessifs et la répartition des dépenses.

Les 2 réunions relatives aux propositions de travaux d'innovation Réseaux et Station ont été réalisées respectivement le 05/06/2023 et le 21/02/2023. L'avancement des travaux concessifs en 2024 sur la partie Réseau et en 2025 pour la partie Station permettront d'ouvrir les discussions sur les solutions techniques innovantes les plus pertinentes à mettre en place.

Nous constatons depuis 2022 et le démarrage du contrat un envoi très parcellaire des données SIG relatives à la mise à jour des plans qui a pu amener à un décalage important des informations contenues entre la base de SQY et celle de la SEVESC.

Il serait utile de mettre en place une organisation formalisée pour ces échanges de données et de réaliser un rattrapage de l'historique non intégré au SIG SEVESC. L'année 2025 devrait faire l'objet de réunions pour travailler sur ce sujet.

Les diagnostics réalisés sur l'état des équipements de la station de Maurepas et l'avancement des études et estimatifs des projets de travaux concessifs ont été partagé avec SQY lors d'une réunion d'étape le 26 avril 2024. Le rééquilibrage des budgets des travaux concessifs entre station et réseaux a notamment été évoqué lors de cette réunion. Le suivi de l'avancement des travaux concessifs est décrit dans le chapitre 4.3.1. « Les travaux neufs du domaine concédé ».

Une fois l'ensemble des propositions techniques et financières des entreprises reçues par la SEVESC, il conviendra de réaliser une seconde réunion d'étape permettant :

- d'apprécier l'avancement du projets de renouvellement des surpresseur ;
- d'apprécier l'avancement du projet d'amélioration de l'aération des bassins biologiques ;
- de mettre à jour et de valider la note technique et financière des travaux de revamping de l'atelier de déshydratation.

1.5.2 Perspectives 2025 sur le réseau de collecte

Travaux Concessifs Réseau

L'année 2024 a fait l'objet de travaux concessifs très importants de renouvellement de collecteurs au niveau de l'avenue Marcel Dassault à Coignières et du quartier Saintonges à Maurepas.

Un bilan de l'avancement du programme de travaux concessifs Réseau doit être réalisé avec la collectivité courant 2025 afin d'anticiper les travaux restant à réaliser, notamment pour la réfection ou l'instrumentation des regards mixtes et le renouvellement de la portion coudée de la canalisation de refoulement du poste des Osiers à Coignières (cf. « Faits marquants d'exploitation sur le réseau »).

Diagnostic permanent et ECP

En 2024, la SEVESC a consolidé les données du diagnostic permanent à partir de l'outil de suivi et de surveillance du réseau SQY d'EAU.

General

L'amélioration de l'outil a également permis une meilleure analyse des ECP afin d'orienter les recherches complémentaires à travers plusieurs actions qui seront mises en place au cours de l'année 2025. Une autre réunion d'avancement est à prévoir au cours du 2ième semestre 2025.

Géoréférencement en classe A des branchements

Le contrat prévoit le levé en classe A de 13 440 branchements pour le 31/12/2025.
En 2024, la SEVESC a commencé à élaborer une sectorisation des branchements à lever afin d'adapter les différentes méthodes de levé classe A à chaque type de situation. L'avancement est présenté dans le chapitre 3.1.2 « L'exploitation des réseaux ».

De premières investigations par technique de repérage satellitaire ont été lancées sur les communes de Maurepas et Coignières, secteur où les branchements sont les moins connus.
Un point d'étape sur les résultats de la technique utilisée et l'avancement du projet pourra être réalisée au cours du 2ième semestre 2025.

Cas particuliers des ballons antibéliers

Les postes de pompage des Osiers, de Maison Blanche et de Viviers sont tous trois équipés de ballons antibélier, équipement permettant d'amortie les coups de bélier des régimes transitoires.
Les équipements sont vétustes et les durées de vie dépassées. En cas de dysfonctionnement, les équipements entraineraient l'arrêt du service.
Aucune documentation (DOE, historique des rapports de mise en service et/ou mise à l'épreuve) n'est mise à disposition.

La SEVESC préconise le lancement d'études de régimes transitoires sur les trois sites afin de dimensionner les équipements et engager leur renouvellement.



Equipements antibéliers du PR Viviers

General

1.5.3 Perspectives 2025 sur les stations d'épuration

Travaux concessifs sur les stations d'épuration

L'année 2025 sera l'occasion de lancer de nouvelles opérations importantes de travaux concessifs sur la station de Maurepas :

- Le revamping de l'atelier de déshydratation et le renouvellement des centrifugeuses ;
- La remise à niveau de la file B des bassins biologiques et le remplacement des équipements immergés.

Ces opérations feront l'objet d'une présentation détaillée auprès de SQY pour validation.
Une fois validée, les équipements seront commandés et les travaux planifiés au cours de l'année.

Concernant la station du Val des Eglantiers à Plaisir, l'année 2025 sera l'occasion de lancer également de nouvelles opérations importantes de travaux :

- L'installation d'un escalier près du flottateur afin d''éviter un risque de glissage sur l'herbe
- La création d'une ouverture d'air neuf filtré supplémentaire dans le local surpresseur
- Le démantèlement du sécheur thermique consigné

Coté Suez, nous poursuivrons l'étude BIO 3 pour la mise en place d'un pilote permettant l'abattement des micropolluants

Ces opérations feront l'objet d'une présentation détaillée auprès de SQY pour validation.

General

2 Présentation du service



2.1 Le contrat

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CA) regroupe douze communes : Coignières, Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Trappes Plaisir, Villepreux et Voisins-le-Bretonneux.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines a adopté via la délibération du 30 septembre 2021 le mode de gestion du service public d'assainissement collectif et non-collectif de Saint Quentin en Yvelines sous forme de concession de service public pour les communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

L'Agglomération a décidé de confier via la délibération du 30 juin 2022 à la SEVESC la gestion du service public d'assainissement collectif et non-collectif des 5 communes via un contrat de concession pour une durée de 6,43 ans.

Le périmètre du contrat a fait l'objet 2 phases :

- Du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023 :
  - La Collecte des eaux usées et l'assainissement non collectif sur les communes de Coignières et Maurepas
  - Le Traitement des eaux usées avec les stations d'épuration de la Courance (Maurepas) et du Val des Eglantiers (Plaisir).

- A compter du 1er janvier 2024, le périmètre du contrat s'est étendu avec l'intégration suivante :
  - La Collecte des eaux usées et l'assainissement non collectif sur les communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

L'année 2024 représente donc la première année du contrat avec l'intégralité des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif sur les 5 communes précitées.

La SEVESC a la responsabilité technique et financière de l'exploitation des installations et réseaux ainsi que la charge du renouvellement de certains équipements.

Elle doit également réaliser des travaux concessifs pour un montant de 2 750 000 € HT sur la durée du contrat réparties en deux enveloppes :
- 1 400 000 € HT sur la Collecte et le Transport pour des travaux de mise en conformité des ouvrages, de réhabilitation et de renouvellement de réseau et de réfection ou instrumentation des regards mixtes.
- 1 350 000 € HT sur le Traitement pour des travaux sur les stations d'épuration de la Courance et du val des Eglantiers.

La SEVESC perçoit sa rémunération directement auprès des usagers. La CA conserve la propriété des ouvrages et assure le contrôle du service délégué.

Le tableau ci-dessous présente la date de prise d'effet du contrat. Aucun avenant n'a été signé depuis le démarrage du contrat.

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/10/2022	04/03/2029	Affermage

General

Les principales obligations de la SEVESC relatives à ce contrat sont décrites ci-dessous.

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES ***La SEVESC assure le fonctionnement, la surveillance et l'entretien de tous les ouvrages et installations du service dans le respect du code de la santé publique, du règlement sanitaire départemental et de la réglementation en vigueur en matière de prescriptions techniques notamment les prescriptions techniques assainissement et de surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées (art.48)***	
Ouvrage concerné	**Principales obligations de la SEVESC**
RESEAU COMMUNAUTAIRE	
Canalisations (art. 49)	• Visite de réseau 1 fois par an
Collecteurs (art. 47, 48)	• Garantie de bon écoulement ; • Curage selon programme annuel d'au minimum 20 kml/an du réseau total de DN inférieurs ou égaux à 400 mm, au minimum 3 kml/an du réseau total de DN compris entre 400 mm et 700 mm, au minimum 400 ml/an du réseau total de DN supérieurs ou égaux à 700 mm.; • Désobstruction : intervention dans un délai maximal de 2 heures ; • Dératisation 2 fois/an.
Collecteurs (art. 50)	• Réalisation d'un programme pluriannuel (15/01 et 15/07) d'inspection télévisée, pour une longueur moyenne minimale annuelle de 5,3 km en phase 1 et de 14 km/an en phase 2 (hors inspections télévisées de réception) ;
Autosurveillance (art. 59)	• Surveillance, entretien et maintenance des différents instruments de mesures liées à la gestion des EU du territoire, renouvellement des équipements électromécaniques, des appareils de télégestion et de télésurveillance ; • Pour chaque site établissement d'un rapport mensuel des mesures
Postes de relèvement (art.56)	• Gestion de l'entretien, de la surveillance, des réparations et si nécessaire des modifications des équipements et installations ; • Curage des bâches tous les 6 mois ; • Réalisation d'une tournée 1 fois par an avec SQY pour tous les équipements ; • Peinture des ouvrages de génie civil tous les 6 ans ; • Peinture des parties métalliques tous les 5 ans
Branchements (art. 53, 54,55)	• Entretien et réparation, sous domaine public ; • Réalisation de 1000 enquêtes par an à partir de 2024 • Etablissement de 70 ADRA/CSD par an • Réalisation de 50 contrôles des ADRA-CSD exécutoires par an • Réalisation de 25 contrôles ANC par an
Bassins Unitaires (art 57)	• Réalisation d'une visite trimestrielle de surveillance
Mise à disposition des données d'exploitation via un SIG (art 12,13)	• Mise à jour de l'inventaire des biens, des plans du réseau et des ouvrages ; • Mise à jour des interventions d'exploitation sur les collecteurs • Transmission des données d'Exploitation le 1er Mars et le 1er Septembre ;

General

STATION D'EPURATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Station d'épuration (art. 56, 58)	• Gestion la surveillance, le contrôle, le fonctionnement, l'entretien courant, la maintenance et le gros entretien de toutes les installations des stations d'épuration du Val des Eglantiers-Plaisir à Thiverval-Grignon et de Maurepas, depuis le collecteur d'arrivée jusqu'au point de rejet des eaux épurées ; • Présence permanente en heures ouvrées sur le site des stations d'épuration, hors cas exceptionnel et avec information et validation préalable à l'Agglomération ; • Peinture des ouvrages de génie civil tous les 10 ans ; • /Peinture des parties métalliques tous les 5 ans

PRINCIPALES DISPOSITIONS FINANCIERES

« Les comptes sont établis chaque année et ils doivent, notamment, respecter les principes d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les comptes rendus financiers sont établis selon la même présentation que le compte d'exploitation prévisionnel (CEP). La structure du CEP initial est fixée pour la durée du contrat. Chaque année, 3 comptes sont présentés au format CEP et annexés au CARE : un compte relatif à la concession globale, un compte relatif à la compétence collecte / transport et un compte relatif à la compétence traitement. » (art. 38).

Principales obligations de la SEVESC (art. 38)

Les comptes rendus financiers contiendront au moins les informations suivantes :

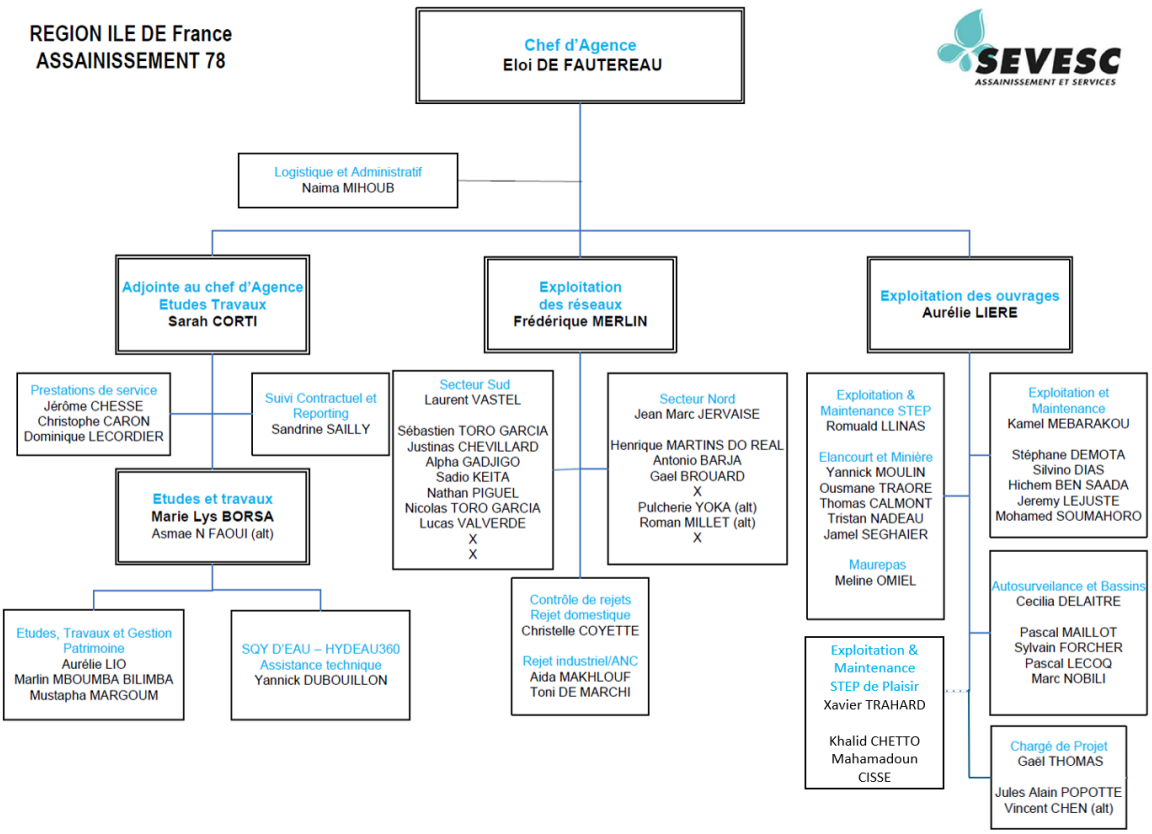
- Un tableau bilan détaillant les redevances assainissement appliquées par zone et par commune (parts Concessionnaire, parts Collectivité et autres redevances d'assainissement)
- Les factures type par zone de facturation, avec le tarif global de l'eau,
- Pour les recettes :
  - le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers commune par commune, pour le traitement et pour la collecte,
  - les volumes d'assiette du Concessionnaire et de la Collectivité (tels qu'ils apparaissent dans les états de reversement) comparés. Les écarts seront justifiés.
  - le produit des redevances perçues auprès des usagers du service d'assainissement non collectif,
  - les recettes accessoires de l'exploitation du service, notamment le produit des prestations réalisées à titre exclusif. Ces recettes seront détaillées par type d'opération.
- Pour les charges :
  - les charges directes d'exploitation propres au service affermé qui seront ventilées par nature et par fonction en distinguant par nature (personnel, énergie électrique, produits de traitement, analyses, sous-traitance, impôts et taxes) et par fonction (collecte, traitement en distinguant les deux STEP, élimination des boues, clientèle)
  - les dépenses constatées aux autres niveaux d'organisation du Délégataire, s'il y a lieu, et les parts de ces dépenses imputées au contrat en précisant les règles de répartition utilisées ;
  - les charges calculées correspondant aux investissements en scindant renouvellement et fonds de travaux concessifs
  - les emprunts et intérêts associés au fonds de travaux (ilots concessifs)
  - des tableaux théoriques de suivi de la consommation théorique, réelle et actualisée du fonds travaux concessifs collecte/transport, du fonds travaux concessifs traitement, du programme de renouvellement collecte/transport, du programme de renouvellement traitement.
  - la quote-part de frais de siège imputée au contrat et la méthode utilisée.

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

Le réseau d'assainissement eaux usées et ses ouvrages sont exploités par le service Assainissement Yvelines.

L'organisation dédiée à la gestion du service est précisée dans l'organigramme ci-contre.



Ce service dispose d'un effectif de 58 personnes, il est basé à l'adresse suivante :

4, rue Edouard Branly
78190 TRAPPES
Tel. 01 30 07 27 40
Fax. 01 30 07 27 59

General

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque…) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.3 La relation clientèle

Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation

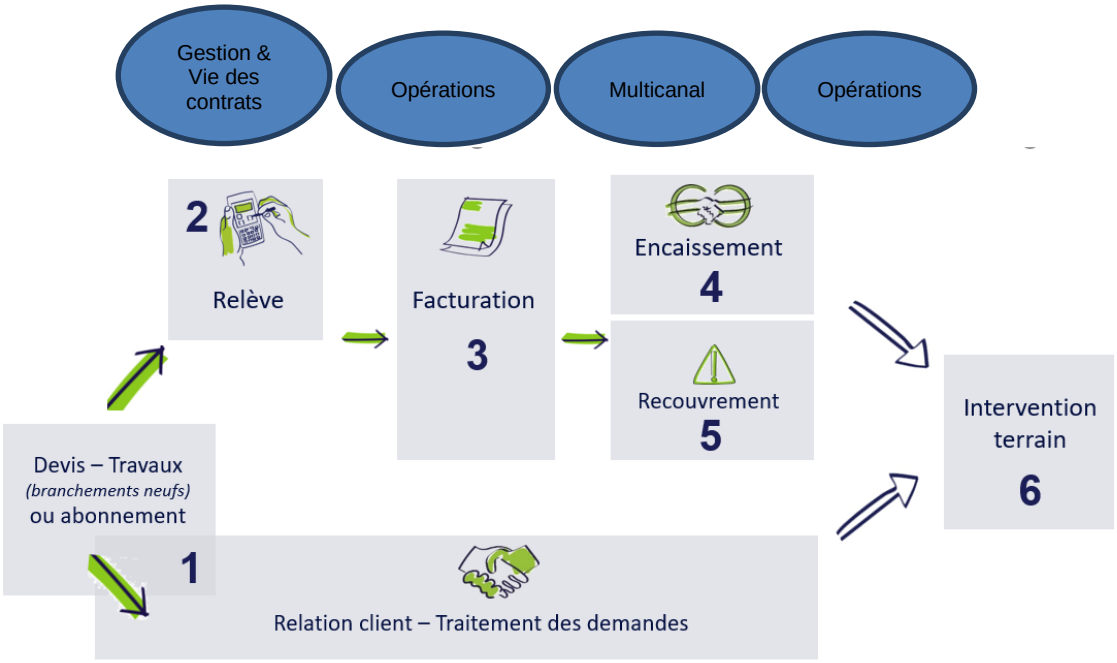
SUEZ Eau France adapte constamment ses activités historiques de gestion et relation client à l'évolution comportementale de ses clients, aux nouveaux canaux de contact (digital, réseaux sociaux…), aux réglementations (Hamon, Brottes…), aux technologies, aux attentes des collectivités (politique sociale, environnementale et citoyenne).

Notre relation client est axées sur la connaissance client :

- des clients aux exigences renforcées (personnalisation du service, réactivité, qualité des réponses, etc.)
- des consommateurs autonomes dans leurs démarches auprès des opérateurs
- des clients mieux et plus rapidement informés
- des clients digitalisés, multi-équipés et multi-connectés qui imposent leurs canaux de relation

Notre organisation et nos actions sont centrées autour du client, pour garantir un service de qualité sur l'ensemble du parcours client :

General



L'organisation interne est ainsi le reflet du parcours client :

Département Multicanal : Il traite les demandes clients et propose des services additionnels. Les collaborateurs engagés sont garants de la satisfaction client. Ce département est composé de 2 services :

- Traitement de la demande : service qui traite l'ensemble des demandes client de bout en bout quel que soit le canal de communication,
- Qualité et Performance : service support qui garantit la performance de notre organisation et la satisfaction client.

Département Opérations : Ils sont responsables des interventions chez le client et des projets liés au comptage clientèle. Ce département est composé de 3 services :

- Support aux Opérations : service qui assure l'organisation, la gestion et le suivi des interventions terrain dans le but de satisfaire nos clients et optimiser le coût client,
- Projets : service qui pilote et coordonne les projets en lien avec le comptage (télérelève, radiorelève…) de l'appel d'offre à la livraison du projet dans le respect des coûts, qualité et délais,
- Interventions chez le client : service qui intervient chez le client.

Département Gestion et vie des contrats : Ils sont garants de l'exhaustivité et de la correcte facturation DSP, travaux et prestations de services, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement. Les 4 services qui le composent sont les suivants :

- Pilotage : service qui est garant de la bonne application des contrats. Il collecte, renseigne ou fait paramétrer, met à jour les données des contrats et des tarifs. Il facture les clients/contrats spécifiques.
- Facturation : service qui s'assure de l'exhaustivité de la facturation du portefeuille client confié et des volumes consommés, dans le respect des contrats.
- Devis Facturation Travaux : service qui administre les activités travaux et Prestations de Service. Il initie les abonnements des prises neuves.
- Encaissement/ Recouvrement : service qui assure et affecte les encaissements au jour le jour, engage les actions de recouvrement sur toutes les factures dans les plus brefs délais et en mesure l'efficacité économique.
- Reporting, performance et support Commercial. Ce service :
  - o est garant de la qualité/fiabilité de la donnée et du reporting en synergie avec les autres services de la Région,
  - o anime la performance des processus de la Relation Client,
  - o accompagne le processus commercial pour le volet clientèle en collaboration avec l'ensemble des services de la région.

General

Faciliter la relation avec nos clients

• RELATION MULTICANALE : TELEPHONE, WEB, CONSEILLER VIRTUEL, COURRIERS, E-MAILS, RESEAUX SOCIAUX



Zoom sur les contacts téléphoniques :
- Des centres de relation client SUEZ situés en France
- Large amplitude horaire : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
- Réponse à toute demande : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)
- Suivi et traçabilité du traitement des demandes

Le suivi de tous les canaux de contact du client (historique) permet l'analyse des comportements du client et l'identification des problèmes rencontrés.

Optimiser la gestion du budget eau de nos clients

• DEVIS ET FACTURATION TRAVAUX (DFT)

Chaque région a un service dédié DFT pour traiter les devis et les factures des activités :
- Travaux (marchés de travaux, extensions de réseau, travaux dans les usines…)
- Prestations accessoires (contrôle de conformité, assainissement, remplacement compteur gelé…)
- Branchements neufs (demande de branchement sur le site internet ou par téléphone, estimation du prix des travaux sur le site internet Toutsurmoneau.fr, réalisation de la souscription d'abonnement du nouveau client)

General

- Prestations de services collectivités et contrats privés professionnels (entretien poteaux d'incendie, exploitation réseaux privés eaux usées…)

Le service gère de la demande du client à la réalisation des travaux.

• MENSUALISATION

Avec le service « mensualisation », les règlements des factures d'eau de nos clients sont étalés sur l'année.

Grace à un système d'échéancier basé à partir des consommations de l'année précédente, les clients connaissent à l'avance la date et le montant exact des prélèvements.

Bien entendu, les clients restent libres de modifier, suspendre ou annuler le prélèvement en contactant notre service client.

• ENCAISSEMENT

SEVESC propose des modes de paiement des factures diversifiés et personnalisés : Prélèvement automatique de la facture à l'échéance, virement bancaire, étalement des règlements par la mensualisation, règlement par carte bancaire sans frais pour l'abonné (Internet / téléphone), TIP (Titre Interbancaire de Paiement), chèque, espèces à La Poste (EFICASH), sur présentation de la facture (lecture du code barre sur les factures), prélèvement spécifique pour les collectivités et administrations.

• RECOUVREMENT

SEVESC a mis en place une équipe dédiée et formée au recouvrement : des agents administratifs et personnels de terrain, à l'écoute de la situation du client.

Notre suivi des encaissements et du recouvrement amiable des impayés permet :

- un suivi rigoureux des impayés et des plans de relance ciblés afin de limiter le nombre de créances impayées entrant dans le champ des irrécouvrables,
- le respect de la loi Brottes (loi n°2013-312 et décret d'application n°2014-274) et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accès à l'eau, accompagnant les situations de précarité financières.

SEVESC a des plans de relance personnalisés à la typologie des clients, accompagne les abonnés en situation de précarité en adaptant les modes de paiement.

Accompagner les clients fragiles

SEVESC souhaite permettre à toutes les personnes, y compris les personnes en situation de fragilité, d'avoir accès à tous les services de l'eau, c'est-à-dire à l'eau en tant que telle mais aussi aux informations et services disponibles. Plusieurs services ont été mis en place :

• DEMARCHE EAU EQUITABLE (tarification sociale multicritère, fonds de solidarité supplémentaire, chèque eau)



• PARTENARIAT ENTRE SEVESC ET HANDICAPZERO :

L'association HandiCaPZéro assure la traduction en braille ou caractères agrandis des factures et des livrets d'accueil des clients SEVESC aveugles ou malvoyants.

HandiCaPZéro

• PARTENARIAT ENTRE SEVECS ET ACCEO :

General

SEVESC permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone à ses services. ACCEO s'appuie sur une plateforme qui met en relation la personne sourde ou mal entendante avec un interprète ou un transcripteur traduisant la demande en temps réel à l'agent clientèle de SUEZ.

Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement

La confiance mutuelle, l'écoute et l'engagement sont notre ADN et en toute transparence, SUEZ Eau France s'engage auprès de ses clients en énonçant clairement dans une charte ses engagements répartis en 4 catégories qui font écho aux attentes des citoyens et collectivités :

- Service client (3 engagements)
- Écoute client (1 engagement)
- Qualité de l'eau (2 engagements)
- Environnement (2 engagements)

Cette charte présente nos engagements socles et donne de la visibilité à la qualité de service offerts aux usagers. Proximité et réactivité sont nos valeurs.



General

Les actions auprès de la clientèle

Le consommateur est particulièrement sensible à l'attention qui lui est portée via l'information fournie, la qualité du service rendu (des factures claires, un personnel compétent qui sache renseigner, **des interventions rapides et de qualité**…) et **l'écoute des besoins**.

La SEVESC souhaite offrir à ses clients un service de proximité. Elle met à leur disposition des outils pour faciliter leurs démarches, et répondre rapidement à leurs besoins.

L'accueil téléphonique des clients

La SEVESC offre à ses clients la possibilité de réaliser les démarches courantes par téléphone, sans déplacement : signaler un déménagement, effectuer un règlement, demander une explication de leur facture. Si un rendez-vous est nécessaire, il est immédiatement fixé avec le client, à sa convenance.

Les appels téléphoniques sont traités par le centre de relation clientèle

- Ouvert du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers répondent à toute demande : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV). La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0 977 400 681

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 901



General

Le service d'urgence 24h/24

En dehors des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Incidents sur le réseau d'assainissement
- Débouchage de branchements d'assainissement…

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.
Deux adresses mail sont mises à disposition de la Collectivité pour les interventions sur le réseau.
Ces adresses ont été modifiées en juin 2025 et elles sont dorénavant les suivantes :

- **visio-idf-urgences@suez.com** pour les interventions urgentes (ancienne adresse mail VISIO-PSO-Ordo-Urgences@suez.com)
- **visio-idf-ordo@suez.com** pour les interventions non urgentes (ancienne adresse mail VISIO-PSO-Ordo-Assainissement@suez.com)

De plus, une adresse mail générique a été créée pour les demandes des usagers concernant les contrôles de conformités et les branchements neufs : shd-fran-sevesc-asy@suez.com

Branchements neufs : au service des projets des clients

Sur le périmètre de SQY, les demandes de branchements neufs sont réalisées sur une plate-forme de contact de l'agglomération dénommée PEPS qui permet récupérer les indications de la demande sous la forme d'un formulaire.

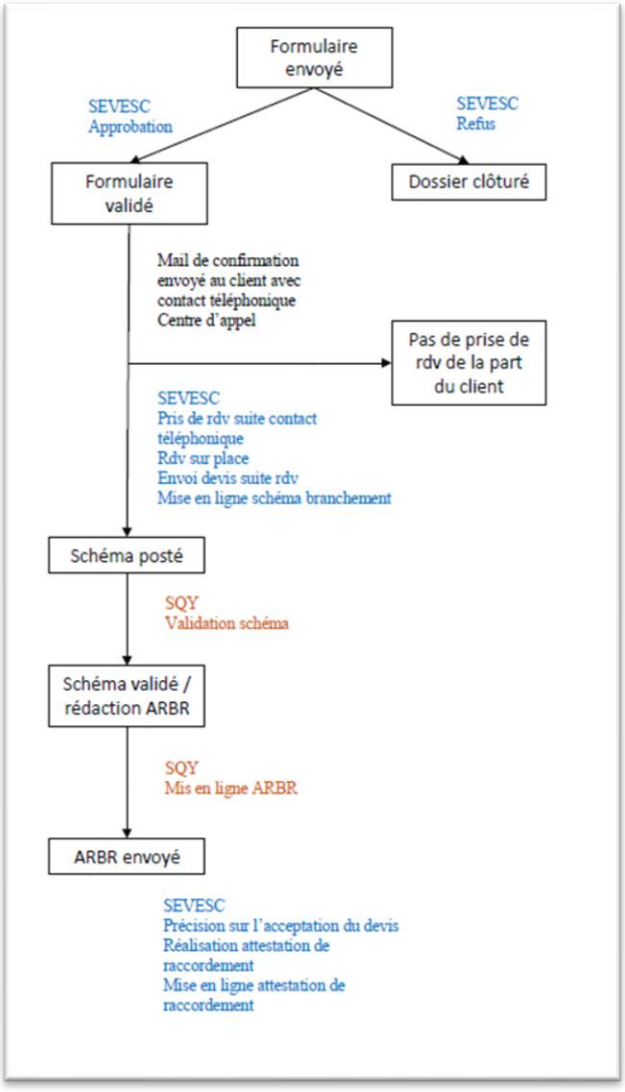
Ce formulaire est transmis par les services de SQY à la SEVESC directement dans la plateforme PEPS.

La SEVESC se charge ensuite d'instruire la demande selon les étapes du logigramme suivant.

SEVESC s'assure que toute demande de raccordement au réseau public soit conforme à la réglementation et aux prescriptions techniques de la Collectivité.

Suite à la réalisation du devis, et dans le cas où les travaux lui sont confiés, SEVESC s'assure de l'exécution des travaux dans le respect des délais annoncés. Un contrôle de la conformité des installations est effectué à la fin des travaux.

Le délégataire peut également assurer le contrôle de la bonne exécution des travaux de raccordement sous domaine public dans le cas où ceux-ci sont réalisés par une autre entreprise.



General

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire et au contrat de concession :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. Aucun bien de reprise ne concerne le contrat SQY EU 5 communes. L'inventaire détaillé est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement

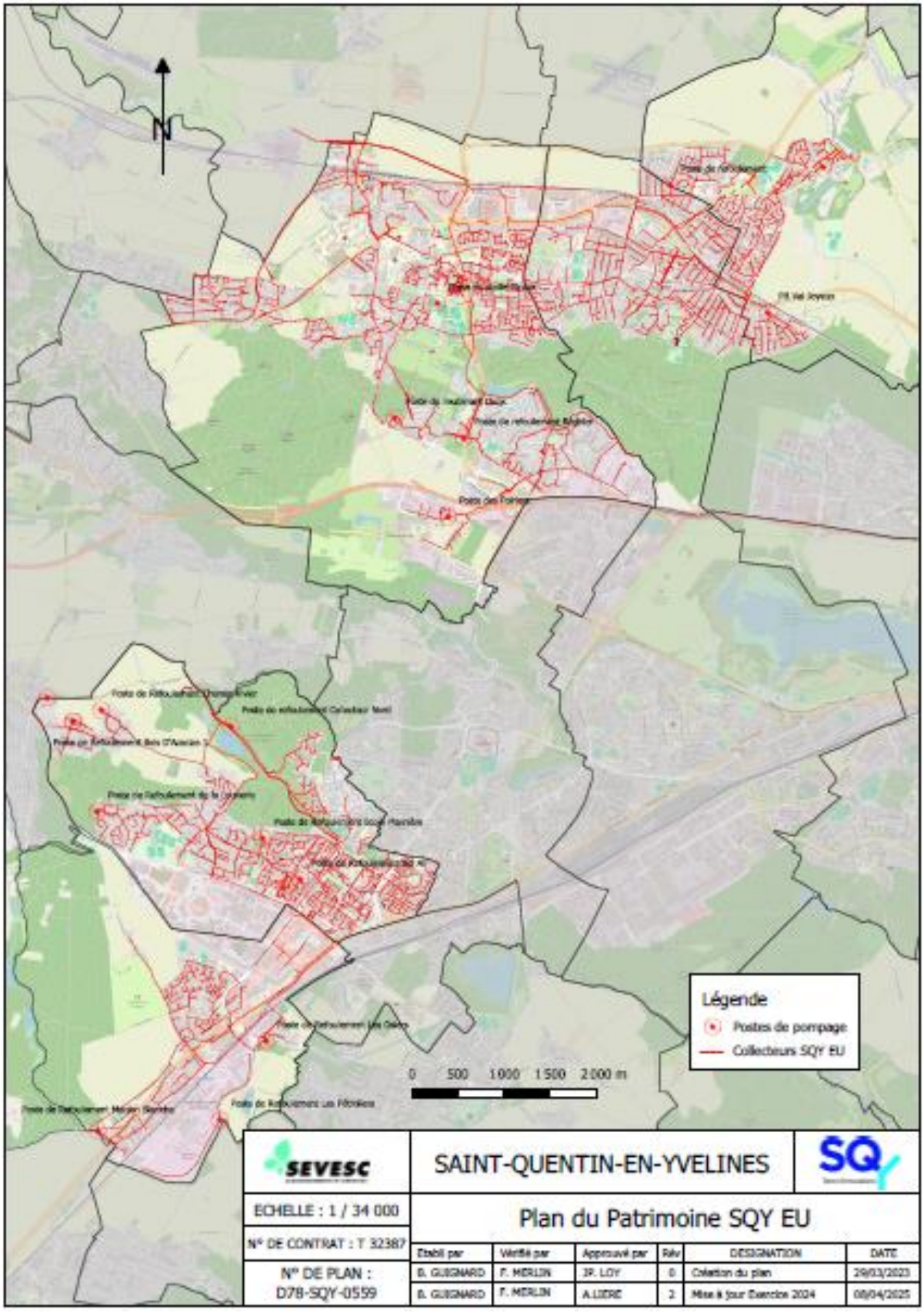
Cette partie présente de façon détaillée le système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les 5 nouvelles communes (Maurepas, Coignières, Plaisir, Villepreux, Les Clayes-Sous-Bois).

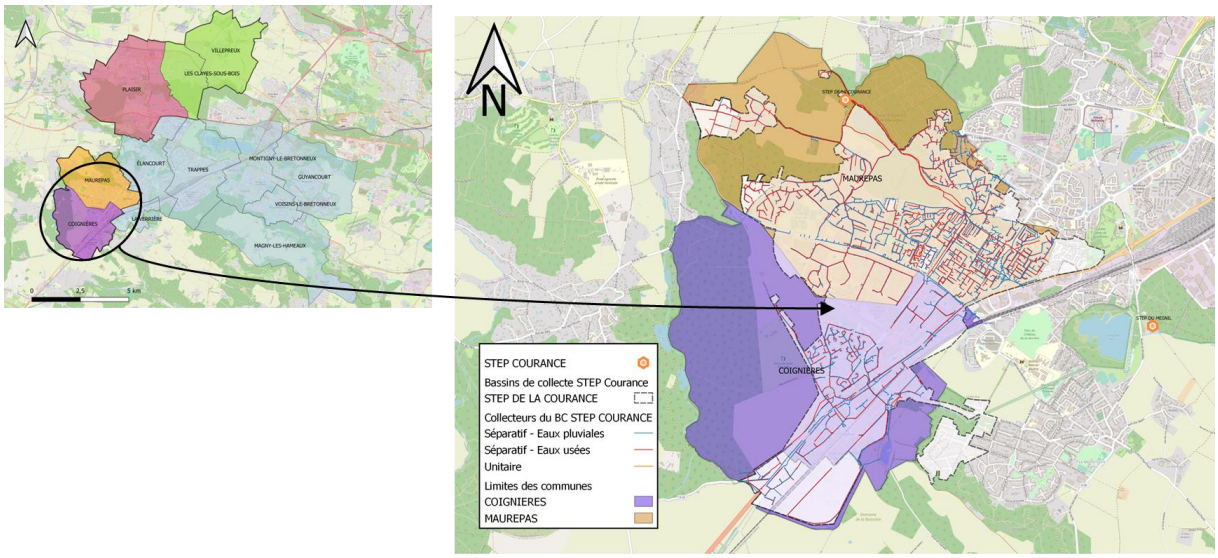
Ce système d'assainissement comprend :

- Un réseau de collecte et ses différents ouvrages sur les communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux ;
- Les stations d'épuration de Saint-Quentin-en-Yvelines suivantes :
  - STEP du Val des Eglantiers à Plaisir d'une capacité de 50 000 Eq Habitants
  - STEP de la Courance à Maurepas d'une capacité de 46 667 Eq Habitants

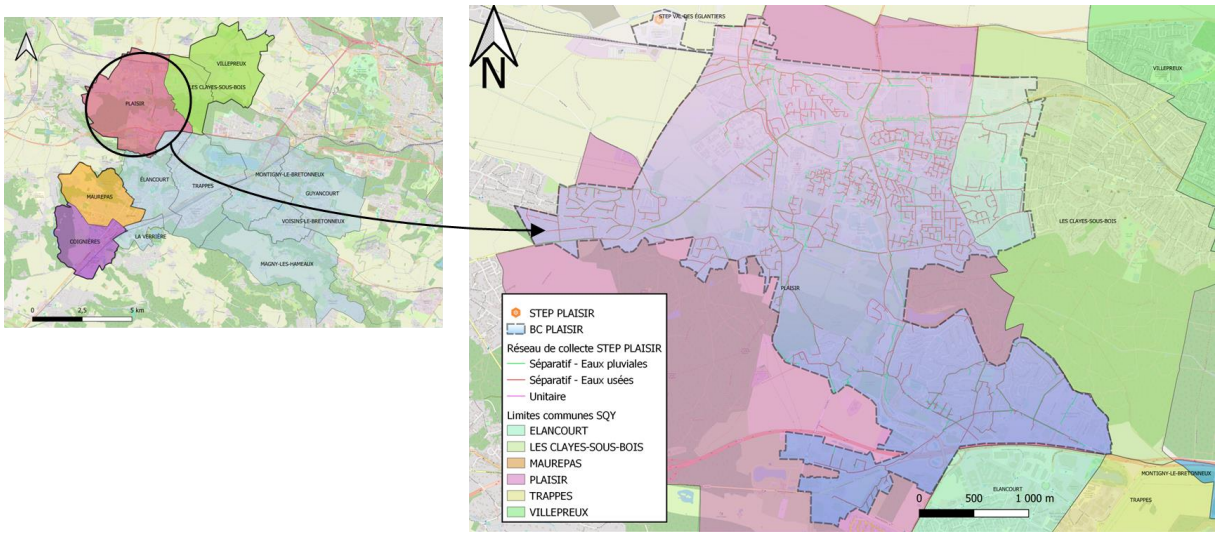
Le système d'assainissement est présenté sur les plans figurant aux pages suivantes.

General


N
Légende
Postes de pompage
Collecteurs SQY EU
0 500 1000 1500 2000 m
SEVESC
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SQY
ECHELLE : 1 / 34 000
Plan du Patrimoine SQY EU
N° DE CONTRAT : T 32387
N° DE PLAN : D78-SQY-0559
Etabli par | Vérifié par | Approuvé par | Rév | DESIGNATION | DATE
B. GUIGNARD | F. MERLIN | JP. LOY | 0 | Création du plan | 29/03/2023
B. GUIGNARD | F. MERLIN | A.LIDRE | 2 | Mise à jour Exercice 2024 | 08/04/2025



Carte présentant le bassin de collecte de Maurepas et Coignières (plan grand format en annexe)



Carte présentant le bassin de collecte de Plaisir (plan grand format en annexe)

General

LA ZONE DE COLLECTE

Les eaux usées collectées sont traitées, suivant leur bassin versant, dans les stations d'épuration précisées dans le tableau ci-dessous :

Désignation station d'épuration	Maître d'ouvrage	Communes concernées (en totalité* ou pour partie)
Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Plaisir – Villepreux - Les Clayes-sous-Bois
Saint-Quentin-en-Yvelines – La Courance (Maurepas)	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Maurepas – Coignières- Le Mesnil Saint Denis
STEP de Villiers-Saint-Frédéric	SIARNC	Maurepas

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation d'eaux usées exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 Décembre 2024 hors branchements.

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)			
Commune	**Désignation**	**2024 Contractuel**	**2024 SIG***
COIGNIERES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	28 156	26 991
MAUREPAS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	62 955	62 556
PLAISIR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	73 550	76 543
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	44 258	41 979
VILLEPREUX	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	26 309	26 989
Autre	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 672	2 522
Linéaire total (ml)		**236 900**	**237 580**

*export issu du SIG SEVESC

A noter qu'un décalage important est enregistré entre le linéaire contractuel et le linéaire issu des plans SIG, notamment pour les communes de Coignières, Plaisir et Les Clayes-sous-Bois.

Le détail des récolements intégrés au SIG pour l'année 2024 est présenté en annexe.

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 Décembre de l'année en cours dans le cadre du présent contrat.

General

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	**Désignation**	**2024**
COIGNIERES	Regards réseau	959
MAUREPAS	Regards réseau	1 991
PLAISIR	Regards réseau	2 563
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Regards réseau	1 317
VILLEPREUX	Regards réseau	951
Autre	Regards réseau	30
TOTAL		**7 811**

LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL DU RESEAU DE COLLECTE

Sur le réseau du bassin de collecte de la STEP de la Courance (Maurepas) 6 points de rejet au milieu naturel sont identifiés :

- Déversoir d'orage du pont de Chevreuse
- Déversoir d'orage du poste des Osiers
- Trop plein du poste des Pétrolier
- Trop plein du poste de Maison Blanche
- Trop plein du poste de Viviers
- Trop plein du poste des Louveries

LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT

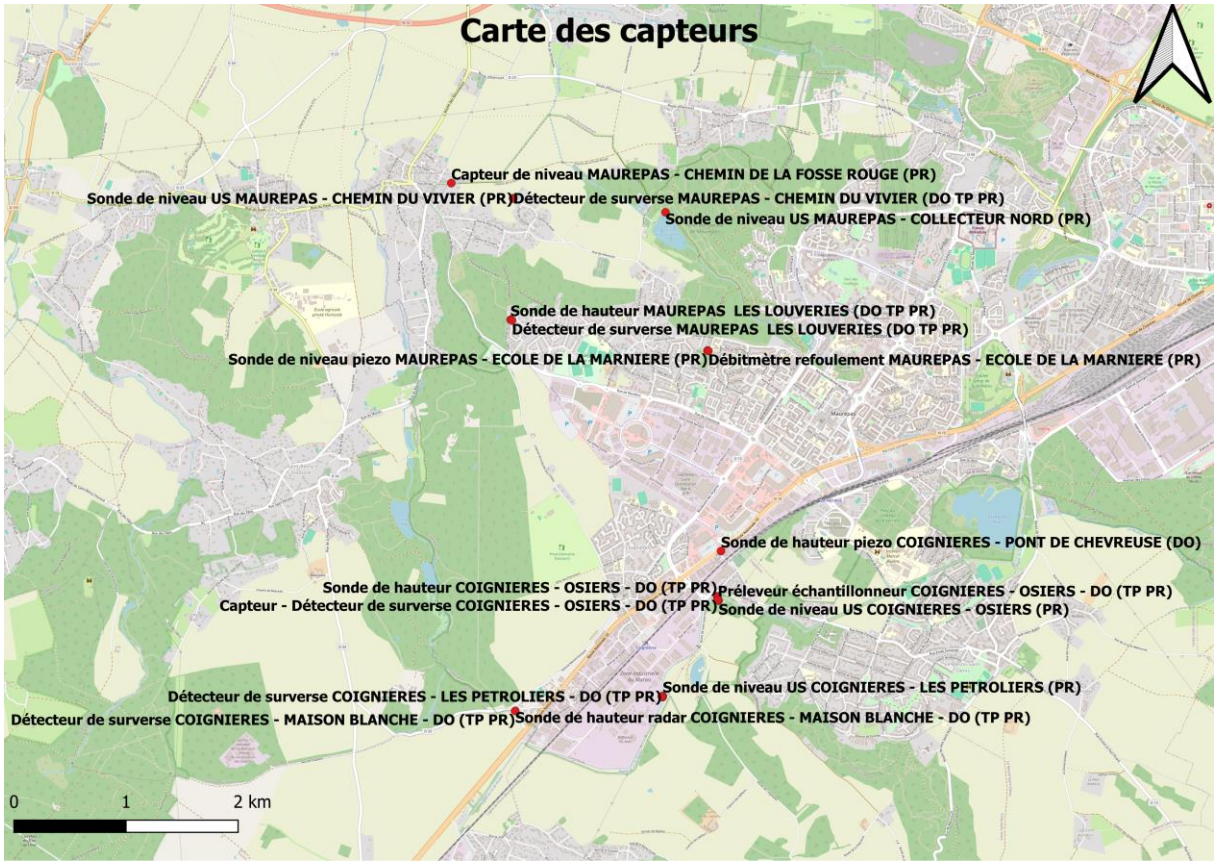
Les points de mesure permanents qui sont exploités par la SEVESC dans le cadre du contrat sont les suivants :

Catégorie	*Nombre*
Sonde de niveau	12
Détecteur de surverse	5
Débitmètre	1
Préleveur	1

Inventaire des points de mesure ou prélèvement du réseau		
Commune	***Site***	***Description de l'équipement***
MAUREPAS	MAUREPAS - COLLECTEUR NORD (PR)	Sonde de niveau US
COIGNIÈRES	COIGNIERES - OSIERS (PR)	Sonde de niveau US
COIGNIÈRES	COIGNIERES - PONT DE CHEVREUSE (DO)	Sonde de hauteur piezo
COIGNIÈRES	COIGNIERES - OSIERS - DO (TP PR)	Sonde de hauteur
COIGNIÈRES	COIGNIERES - OSIERS - DO (TP PR)	Préleveur échantillonneur
COIGNIÈRES	COIGNIERES - OSIERS - DO (TP PR)	Capteur - Détecteur de surverse
COIGNIÈRES	COIGNIERES - LES PETROLIERS (PR)	Sonde de niveau US
COIGNIÈRES	COIGNIERES - LES PETROLIERS - DO (TP PR)	Sonde de hauteur radar
COIGNIÈRES	COIGNIERES - LES PETROLIERS - DO (TP PR)	Détecteur de surverse
COIGNIÈRES	COIGNIERES - MAISON BLANCHE - DO (TP PR)	Sonde de hauteur radar

General

Inventaire des points de mesure ou prélèvement du réseau		
Commune	***Site***	***Description de l'équipement***
COIGNIÈRES	COIGNIERES - MAISON BLANCHE - DO (TP PR)	Détecteur de surverse
MAUREPAS	MAUREPAS - CHEMIN DE LA FOSSE ROUGE (PR)	Capteur de niveau
MAUREPAS	MAUREPAS - CHEMIN DU VIVIER (PR)	Sonde de niveau US
MAUREPAS	MAUREPAS - CHEMIN DU VIVIER (DO TP PR)	Sonde de hauteur radar
MAUREPAS	MAUREPAS - CHEMIN DU VIVIER (DO TP PR)	Détecteur de surverse
MAUREPAS	MAUREPAS - ECOLE DE LA MARNIERE (PR)	Débitmètre refoulement
MAUREPAS	MAUREPAS - ECOLE DE LA MARNIERE (PR)	Sonde de niveau piezo
MAUREPAS	MAUREPAS - LES LOUVERIES (DO TP PR)	Sonde de hauteur
MAUREPAS	MAUREPAS - LES LOUVERIES (DO TP PR)	Détecteur de surverse



Ces points permettent de :

- Quantifier les écoulements au niveau des points stratégiques (déversements au milieu naturel) ;
- Etablir un diagnostic permanent du réseau d'eaux usées.

Un bilan de fonctionnement est présenté en annexe.

LES POSTES DE RELEVEMENT

Les 18 postes de relèvement d'eaux usées disponibles au cours de l'année 2024 dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivants :

General

Inventaire des installations de relevage	
Commune	**Site**
COIGNIERES	PR des OSIERS
COIGNIERES	PR des PETROLIERS
COIGNIERES	PR de MAISON BLANCHE
MAUREPAS	PR du BEL AIR
MAUREPAS	PR de LA MARNIERE
MAUREPAS	PR des LOUVERIES
MAUREPAS	PR des ACACIAS n°1
MAUREPAS	PR des ACACIAS n°2
MAUREPAS	PR de VIVIERS
MAUREPAS	PR du COLLECTEUR NORD
MAUREPAS	PR de FOSSE ROUGE
PLAISIR	PR de JULES REGNIER
PLAISIR	PR de ARTIREC
PLAISIR	PR de DUNK
LES CLAYES SOUS BOIS	PR de IKEA EP
LES CLAYES SOUS BOIS	PR de IKEA EU
VILLEPREUX	PR de VAL JOYEUX
VILLEPREUX	PR du POTAGER

Le **poste du collecteur nord** est construit le long du bassin de la Courance (Maurepas). Equipé d'un siphon, ses pompes sont à l'arrêt, à la demande de SQY, et le siphon permet l'écoulement des eaux usées vers la STEP de la Courance (Maurepas).

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les stations d'épuration de Saint-Quentin-en-Yvelines du Val des Eglantiers (Plaisir) et de la Courance (Maurepas) reçoivent les eaux usées des communes suivantes :

- STEP du Val des Eglantiers (Plaisir) située route des Nourrices – 78615 Thiverval-Grignon :
  - Les Clayes-sous-Bois
  - Plaisir
- STEP de la Courance (Maurepas) située chemin du Lavoir – 78310 Maurepas :
  - Coignières
  - Maurepas
  - Elancourt (quartiers Nouvelle Amsterdam et 7 mares)
  - Le Mesnil Saint Denis (pour petite partie)

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
PLAISIR	STEP VAL DES EGLANTIERS	2003	50 000

General

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
MAUREPAS	STEP DE LA COURANCE	1999	46 667

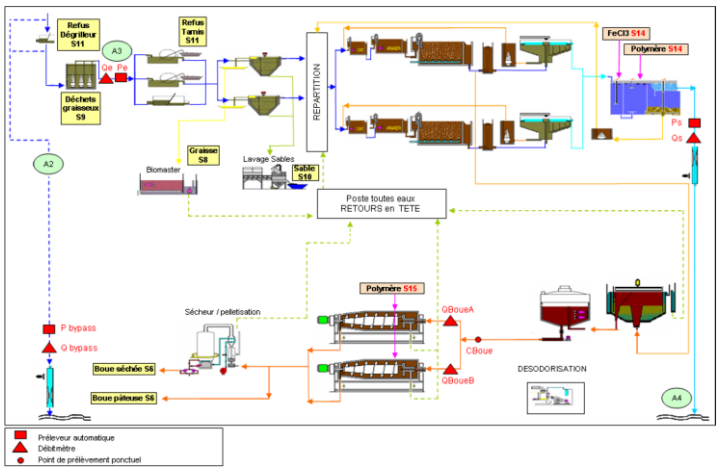
Caractéristiques générales STEP du Val des Eglantiers (Plaisir) :

STEP du Val des Eglantiers (Plaisir) :

Localisation	Route des Nourrices – 78615 Thiverval-Grignon
Normes de rejet	- L'arrêté préfectoral n°2022-000013 du 07/02/2022 portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de Plaisir, sous régime de l'autorisation au titre de l'article L214-3 et suivants du Code de l'Environnement - L'arrêté préfectoral n°SE000158 en complément de l'arrêté n°2008-000140 portant sur la surveillance des micropolluants - L'arrêté préfectoral n°2008-000140 du 06/01/2009 portant autorisation de la station d'épuration dite du « Val des Eglantiers » du SIEARPC - L'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5

La filière de traitement de la STEP du Val des Eglantiers (Plaisir) :

- ### Synoptique de la station



- ### Prétraitement

Le dégrillage arrête les corps flottants et les gros déchets.

Le dessablage – dégraissage a une double fonction : il permet la décantation des matières solides dont la granulométrie est supérieure à 0,2 mm (sables et graviers) et la flottation des graisses et huiles non solubles. Les graisses sont traitées dans un ouvrage appelé BIOMASTER, qui permet leur dégradation par voie aérobie grâce à des micro-organismes sélectionnés. Les sables sont envoyés dans un laveur de sables.

General

- **Traitement biologique**

Le procédé d'épuration biologique fonctionne en aération prolongée au sein de deux bassins dits à « boues activées », car ils contiennent des bactéries qui consomment la matière organique et l'azote, formant ainsi les boues biologiques. Ce procédé permet :

- L'élimination de la pollution carbonée par oxydation
- L'élimination de la pollution azotée par nitrification-dénitrification
- L'élimination partielle de la pollution phosphorée par assimilation biologique complétée ultérieurement par une précipitation physico-chimique.

- **Clarification**

Cette étape permet la séparation de l'eau épurée et de la boue.

- **Traitement tertiaire**

Cette étape ultime, réalisée dans le DENSADEG, retient les matières en suspension et traite le phosphore.
Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le rû de Maldroit, affluent de la Mauldre, sous affluent de la Seine.

- **Traitement des boues**

Les boues produites sont épaissies, déshydratées afin de permettre une valorisation agricole par compostage.

Caractéristiques générales STEP de la Courance (Maurepas) :

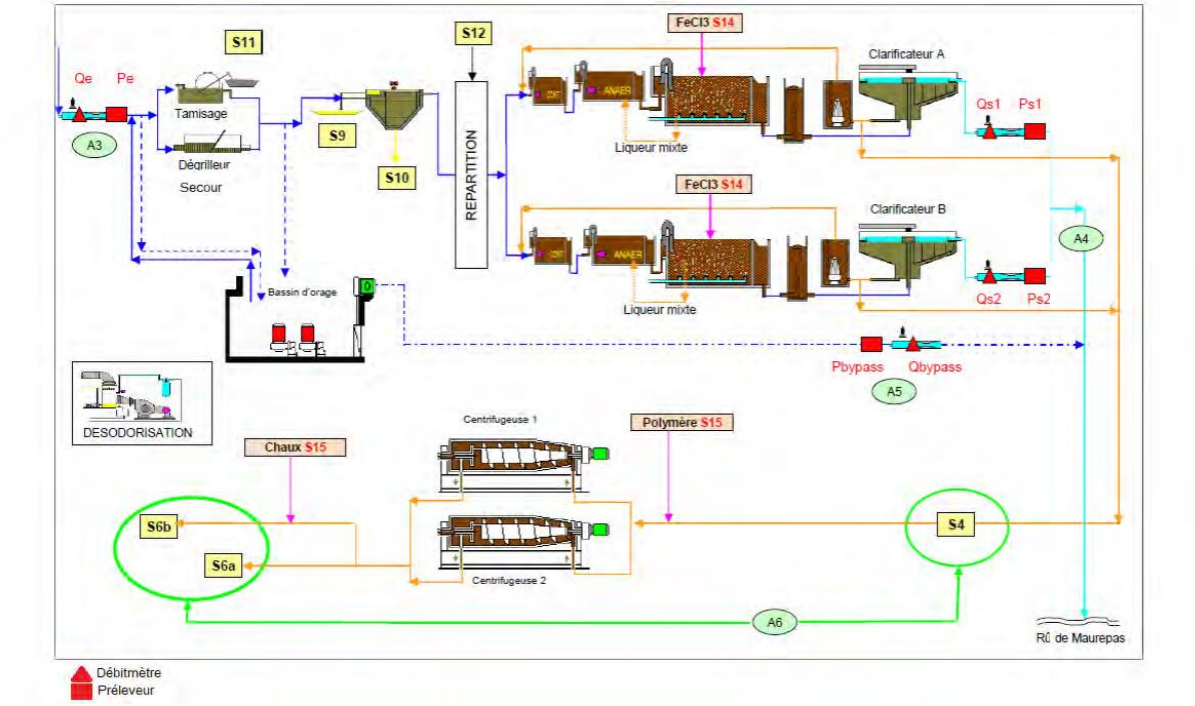
STEP de la Courance (Maurepas) :

Localisation	Chemin du Lavoir, 78310 – Maurepas
Normes de rejet	- L'arrêté préfectoral du n° SE 000006 du 28 janvier 2011, imposant des prescriptions spécifiques à la station d'épuration de la CASQY à Maurepas - La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31/12/2006 - L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 - Le code de l'environnement.

General

La filière de traitement de la STEP de la Courance (Maurepas) :

• Synoptique de la Station



• Prétraitement

Le dégrillage arrête les corps flottants et les gros déchets.

Le dessablage – dégraissage a une double fonction : il permet la décantation des matières solides dont la granulométrie est supérieure à 0,2 mm (sables et graviers) et la flottation des graisses et huiles non solubles. Les graisses sont stockées dans une bâche avant récupération par un camion pour envoie en centre de traitement. Les sables sont envoyés vers un classificateur qui permet d'améliorer la siccité avant d'être stocké dans une benne à sable.

• Traitement biologique

Le procédé d'épuration biologique fonctionne en aération prolongée au sein de deux bassins dits à « boues activées », car ils contiennent des bactéries qui consomment la matière organique et l'azote, formant ainsi les boues biologiques. Ce procédé permet :

- L'élimination de la pollution carbonée par oxydation
- L'élimination de la pollution azotée par nitrification-dénitrification
- L'élimination partielle de la pollution phosphorée par assimilation biologique complétée par l'injection de Chlorure Ferrique dans le bassin biologique pour une précipitation physico-chimique. Le cumul des traitement biologique et physico-chimique permet d'atteindre la norme de traitement définie dans l'arrêté de rejet au milieu naturel.

• Clarification

Cette étape permet la séparation de l'eau épurée et de la boue.
Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le rû de Maurepas, affluent du rû d'Elancourt, sous affluent de la Mauldre.

General

- **Traitement des boues**

Enfin, les boues produites sont extraites de la bâche de recirculation pour centrifugation afin de permettre une valorisation agricole par compostage.

General

3 | Qualité du service



Copyright : Laurent Pascal

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

3.1.1 La pluviométrie

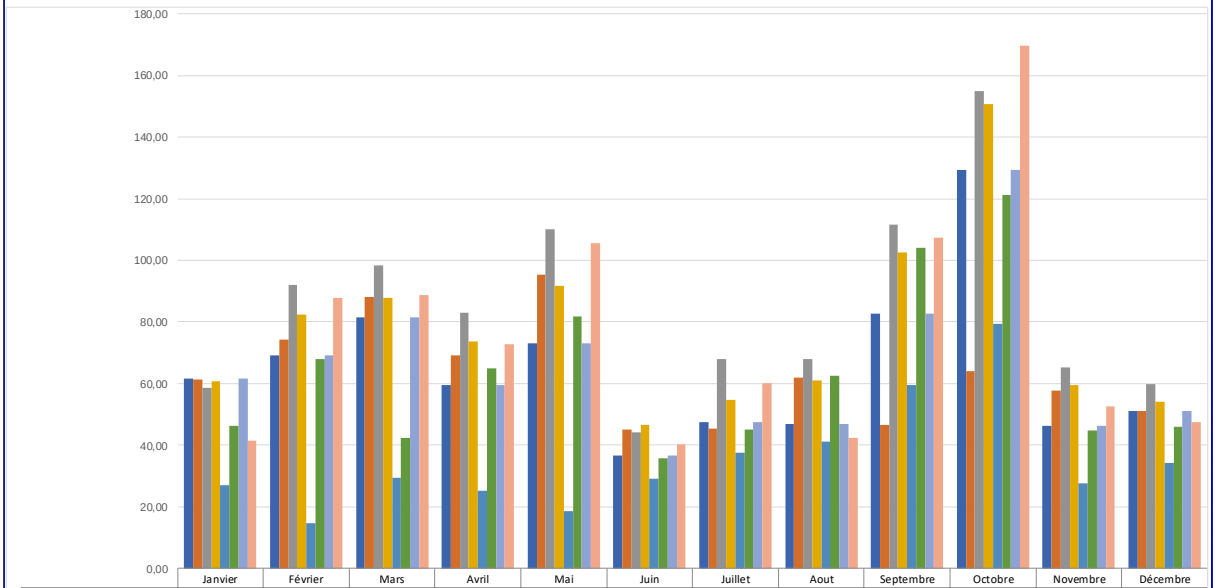
Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et transportés et peut expliquer certains faits d'exploitation.

Les données météorologiques ont pour source les pluviomètres SQY exploité par SEVESC.

Bilan Annuel 2024

BILAN ANNUEL

Suivi de la pluviométrie de 2024



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
STEP Elancourt	61,60	69,20	81,40	59,40	73,20	36,80	47,40	47,00	82,80	129,40	46,20	51,00
Fond des Roches	61,20	74,40	88,20	69,20	95,20	45,20	45,40	61,80	46,60	64,00	57,80	51,00
La Minière	58,50	91,90	98,40	82,90	110,00	44,10	67,90	67,90	111,60	154,90	65,40	59,90
La Verrière	60,70	82,30	87,90	73,70	91,80	46,70	54,70	60,90	102,50	150,60	59,60	54,20
Maison de l'environnement	27,10	14,80	29,40	25,30	18,60	29,30	37,60	41,10	59,60	79,50	27,70	34,30
Val Joyeux	46,30	68,10	42,30	65,10	81,70	35,70	45,20	62,60	104,20	121,20	44,90	46,00
STEP Plaisir	61,60	69,20	81,40	59,40	73,20	36,80	47,40	47,00	82,80	129,40	46,20	51,00
Météo France Trappes	41,40	87,80	88,60	72,90	105,70	40,30	60,10	42,30	107,30	169,60	52,70	47,60

Pluviomètre :	STEP Elancourt	Fond des Roches	La Minière	La Verrière	Maison de l'environnement	Val Joyeux	STEP Plaisir	Météo France Trappes
Cumul Annuel (mm)	785,40	760,00	1013,40	925,60	424,30	763,30	785,40	916,30

On note que le mois d'octobre 2024 a été particulièrement pluvieux.

Ci-dessous une comparaison des cumuls de pluies sur la station météo France de Trappes :

Année	Cumul de pluie (mm)	Augmentation en 2024 par rapport l'année N
2024	952,8	-
2023	729,9	+30,54%
2022	500,9	+90,22%
2021	663	+43,71%
2020	605,14	+57,45%

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse.

General

- **Pluies marquantes de 2024 :**

En plus d'une année particulièrement pluvieuse, beaucoup de pluies sont ressorties comme inhabituelle, ci-dessous toutes les pluies dont la période de retour a été analysée comme supérieur à 6 mois par SQY D'EAU EU :

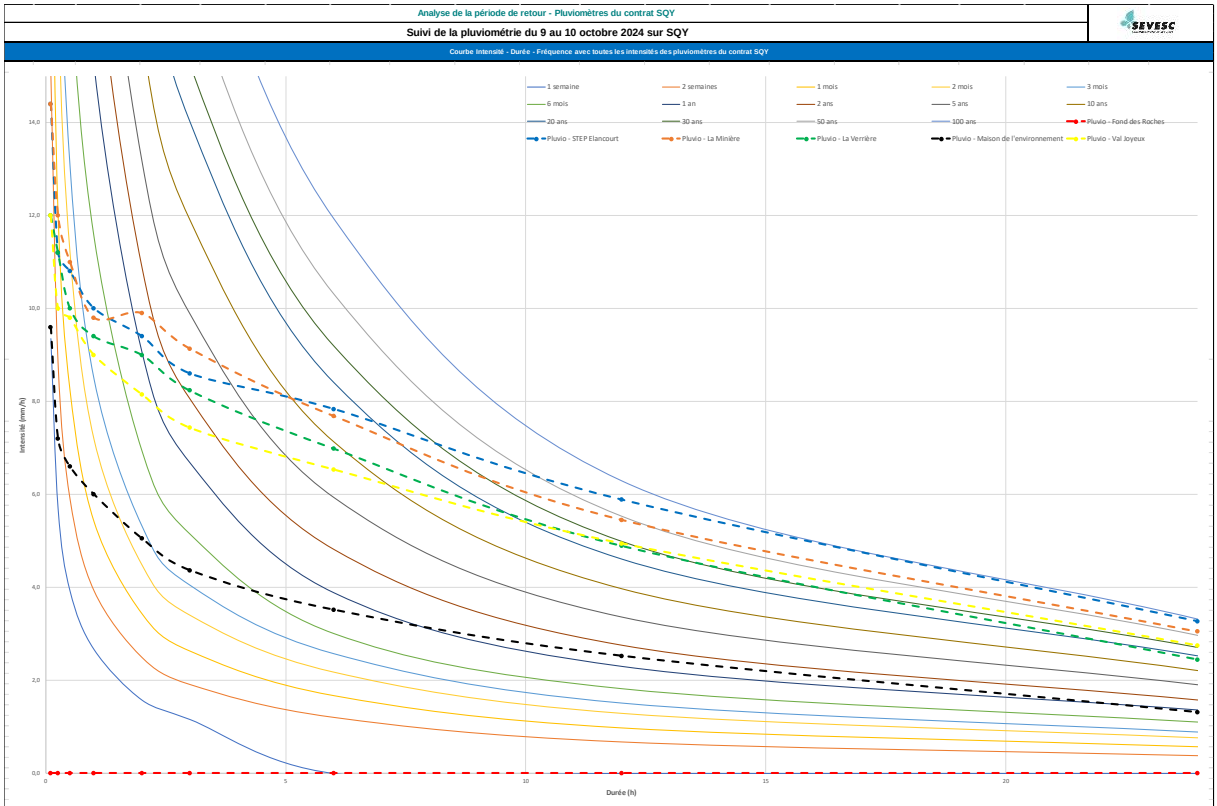
12/05/2024 15:10	12/05/2024 16:45	1h35m	6j 22h10m	12,83 mm	31,16 mm/h	6 mois
17/08/2024 10:15	17/08/2024 22:30	12h15m	13j 12h45m	22,09 mm	6,91 mm/h	6 mois
05/09/2024 01:30	05/09/2024 10:45	9h15m	1j 15h40m	26,88 mm	10,62 mm/h	1 an
26/09/2024 09:50	26/09/2024 17:00	7h10m	8h05m	23,33 mm	12,30 mm/h	1 an
09/10/2024 04:50	10/10/2024 15:50	1j 11h	10h05m	83,31 mm	9,53 mm/h	50 ans
17/10/2024 08:50	18/10/2024 04:25	19h35m	10h40m	31,47 mm	13,97 mm/h	6 mois

Nota : l'analyse est faite sur l'ensemble du bassin de collecte des 12 communes, une analyse ciblée sur un secteur spécifique donnera des résultats différents.

On attire l'attention sur la pluie du 9 octobre, particulièrement intense, Météo France a communiqué qu'elle n'avait pas enregistré sur la station de Trappes de pluie aussi intense depuis le 17 octobre 1920

SEVESC a ajouté à SQY D'EAU un rapport qui analyse les périodes de retour sur les pluviomètres et qui complète l'analyse par le module évènement pluie basé sur le RADAR et sectorisé par bassin et sous bassin de collecte (attention le rapport est limité aux données d'une journée de minuit à minuit, si la pluie est à cheval entre 2 jours un travail manuel est nécessaire).

Ci-dessous l'analyse de la pluie du 9 octobre 2024 par le rapport :



Pluviomètres :	Pluvio - Fond des Roches			Pluvio - STEP Elancourt			Pluvio - La Minière			Pluvio - La Verrière			Pluvio - Maison de l'environnement			Pluvio - Val Joyeux		
Pas de temps	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour
6 min	0,00	0,00	< 1 semaine	1,44	14,40	1 semaine	1,44	14,40	1 semaine	1,20	12,00	1 semaine	0,96	9,60	1 semaine	1,20	12,00	1 semaine
15 min	0,00	0,00	< 1 semaine	2,80	11,20	2 semaines	3,00	12,00	1 mois	2,80	11,20	2 semaines	1,80	7,20	1 semaine	2,50	10,00	2 semaines
30 min	0,00	0,00	< 1 semaine	5,40	10,80	1 mois	5,50	11,00	1 mois	5,00	10,00	1 mois	3,30	6,60	2 semaines	4,90	9,80	1 mois
1 h	0,00	0,00	< 1 semaine	10,00	10,00	3 mois	9,80	9,80	3 mois	9,40	9,40	3 mois	6,00	6,00	1 mois	9,00	9,00	3 mois
2 h	0,00	0,00	< 1 semaine	18,80	9,40	1 an	19,80	9,90	1 an	18,00	9,00	6 mois	10,10	5,05	2 mois	16,30	8,15	6 mois
3 h	0,00	0,00	< 1 semaine	25,80	8,60	2 ans	27,40	9,13	2 ans	24,70	8,23	2 ans	13,10	4,37	3 mois	22,30	7,43	1 an
6 h	0,00	0,00	1 semaine	47,00	7,83	10 ans	46,10	7,68	10 ans	41,90	6,98	5 ans	21,10	3,52	6 mois	39,20	6,53	5 ans
12 h	0,00	0,00	1 semaine	70,60	5,88	50 ans	65,40	5,45	30 ans	58,70	4,89	20 ans	30,30	2,53	1 an	59,30	4,94	20 ans
24 h	0,00	0,00	1 semaine	78,40	3,27	50 ans	73,10	3,05	50 ans	58,70	2,45	10 ans	31,50	1,31	6 mois	65,90	2,75	30 ans

Nota : les pluviomètres de fond des roches et maison de l'environnement connaissent des difficultés de fonctionnement. Document en annexe.

General

Conclusion : la pluie du 9 octobre bien que peu intense a atteint un cumul sur des durées supérieur à 6h assez rare entrainant des périodes de retour supérieur à 10 ans.

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- **l'inspection télévisée (ITV)** consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs ;
- l'inspection rapide avec un **vidéopériscope (IVP)** permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement ;
- **l'inspection pédestre** des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

LES VISITES ANNUELLES

La majorité du linéaire du contrat n'étant pas visitable, les inspections pédestres sont remplacées par des « visites réseau ». L'obligation contractuelle porte sur le soulèvement des tampons et l'inspection des regards sur la base d'un tiers par an. L'ensemble des regards et tampons de Saint-Quentin-en-Yvelines-5 Communes devra être inspecté sur trois ans.

Visites annuelles du réseau		
	2024	Obligation 2024
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	1 396	2 584

En 2024, les visites de réseau ont permis d'inspecter un total de 1 396 regards sur la totalité du réseau d'eaux usées des 5 communes.

LES INSPECTIONS TELEVISEES

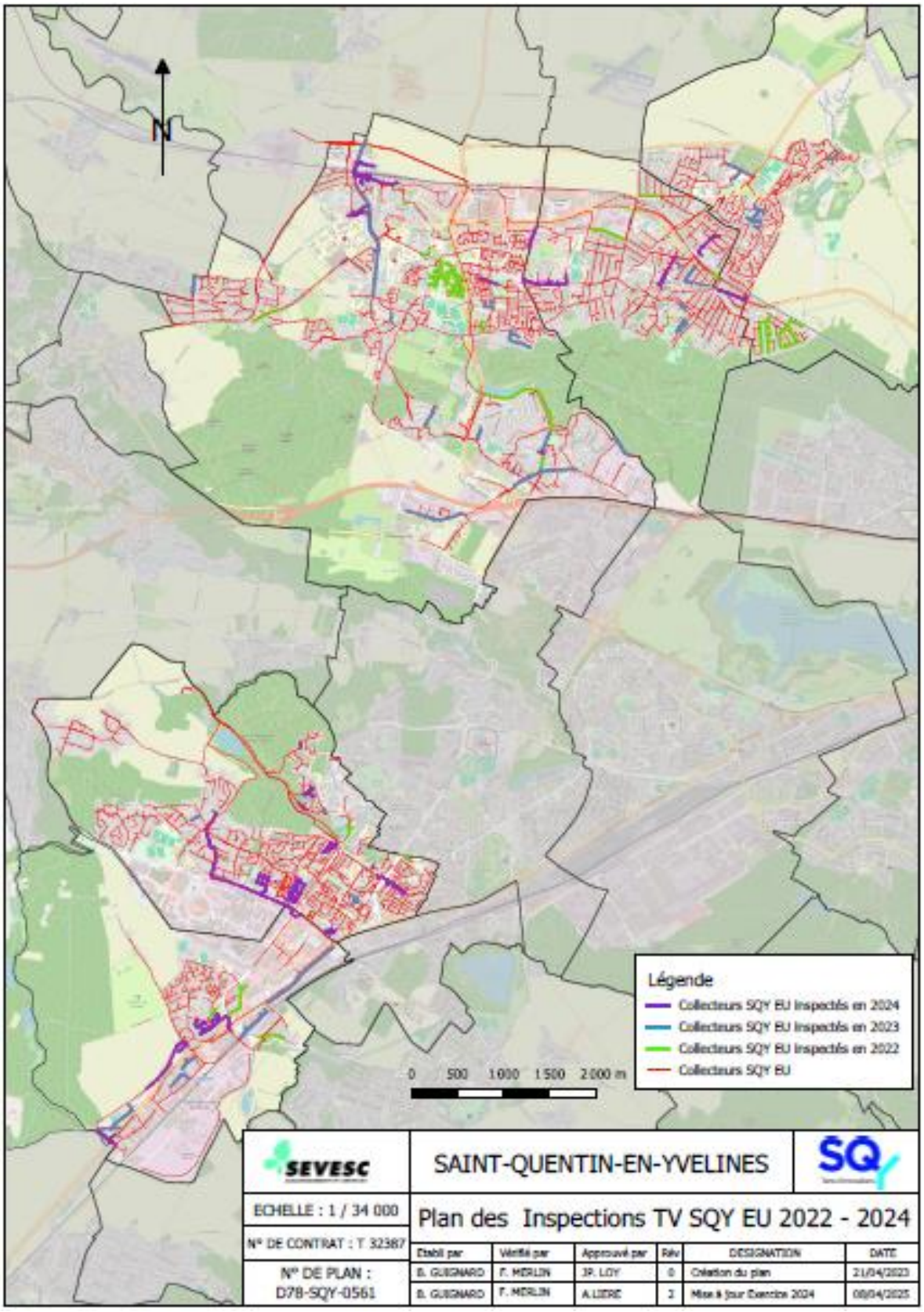
Les inspections télévisées ont pour objet de vérifier l'état des collecteurs et de mettre en évidence les anomalies du réseau (casses, infiltrations, pénétration de racines, …).

Le contrat d'affermage porte les obligations contractuelles d'inspections télévisées à réaliser pendant la durée du marché à :

- 5,3 km lors de la phase 1 du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023 ;
- 14 km par an à partir de la phase 2 soit à partir du 1er janvier 2024.

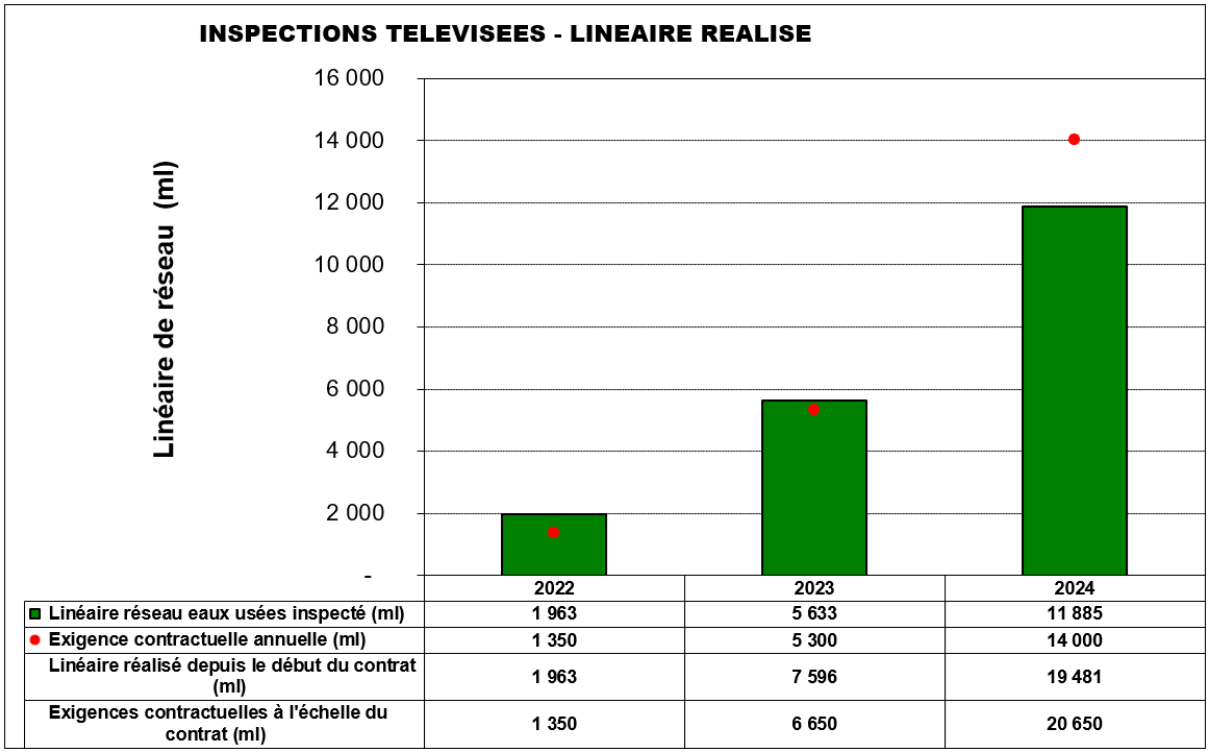
Le détail des inspections télévisées réalisées au cours de l'exercice est précisé en annexe 4. Le plan présenté à la page suivante indique les rues inspectées en 2024 dans le cadre du contrat d'affermage.

General


N
Légende
Collecteurs SQY EU inspectés en 2024
Collecteurs SQY EU inspectés en 2023
Collecteurs SQY EU inspectés en 2022
Collecteurs SQY EU
0 500 1000 1500 2000 m
SEVESC
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SQY
ECHELLE : 1 / 34 000
Plan des Inspections TV SQY EU 2022 - 2024
N° DE CONTRAT : T 32387
N° DE PLAN : D78-SQY-0561
Etabli par | Vérifié par | Approuvé par | Rév | DESIGNATION | DATE
B. GUIGNARD | F. MERLIN | JP. LOY | 0 | Création du plan | 21/04/2023
B. GUIGNARD | F. MERLIN | A.LIERE | 1 | Mise à jour Exercice 2024 | 08/04/2025

LES INSPECTIONS TELEVISEES DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION ET DES RPOJETS D'AMENAGEMENT

Inspections télévisées		
Commune	**Linéaire inspecté (ml)**	***Rappel 2023***
Maurepas	4 971	*2 601*
Coignières	2 434	*3 032*
Plaisir	2 269	
Villepreux	323	
Les Clayes sous Bois	1 871	
Autres (Les Essarts-Le-Roi)	18	
TOTAL	**11 885**	***5 633***



	2022	2023	2024
Linéaire réseau eaux usées inspecté (ml)	1 963	5 633	11 885
Exigence contractuelle annuelle (ml)	1 350	5 300	14 000
Linéaire réalisé depuis le début du contrat (ml)	1 963	7 596	19 481
Exigences contractuelles à l'échelle du contrat (ml)	1 350	6 650	20 650

LES INSPECTIONS DES BRANCHEMENTS

Sur demande spécifique des services de la CA, l'inspection des branchements par caméra peut être réalisée sur la base de 20 branchements par an en phase 1 et 50 branchements par an en phase 2. Le linéaire correspondant est décompté du linéaire annuel.

Pour cette année, la SEVESC réalise 10 inspections de branchements par caméra.

General

LA DERATISATION

Deux campagnes annuelles de dératisation sont prévues contractuellement. Les deux campagnes ont été réalisées au titre du contrat au cours de l'année 2024. Une campagne supplémentaire sur la totalité du périmètre a été menée à la demande de SQY via un bon de commande.

LE CURAGE

Les tableaux suivants synthétisent les opérations de curage préventif et de curage préparatoire réalisées au cours de l'année sur les canalisations. Les curages préventifs ont pour objet de limiter le niveau d'encrassement des ouvrages et d'assurer un bon écoulement des effluents. Le curage préparatoire correspond au curage avant inspections télévisées. Le détail est présenté en annexe 2.

Les obligations contractuelles pour le curage préventif des réseaux au cours d'une année à périmètre complet correspondent à :

- 20 kml minimum des collecteurs avec DN ≤ 400 mm ;
- 3 kml minimum des collecteurs avec DN > 400 mm et < 700 mm ;
- 400 ml minimum des collecteurs avec DN ≥ 700 mm.

Soit un total de **23 400 ml.**

CURAGE PREVENTIF – Détail par diamètre	
Diamètre (mm)	**Linéaire curé (ml)**
Linéaire de réseau DN ≤ 400	26 187
Linéaire de réseau 400 < DN < 700	
Linéaire de réseau DN ≥ 700	
Total	**26 187 (*)**

(*) A noter que les diamètres ne sont pas mentionnés dans le SIG.

CURAGE – Détail par Commune				
Communes	**Curage préparatoire (ml)**	**Curage préventif (ml)**	**TOTAL (ml)**	***Rappel 2023***
Maurepas	4 971	5 283	10 254	*19 179*
Coignières	2 434	4 285	6 719	*12 469*
Plaisir	2 269	6 611	8 880	
Villepreux	323	4 907	5 230	
Les Clayes-sous-Bois	1 871	5 101	6 972	
Autres (Les Essarts-Le-Roi)	18	0	18	*71*
TOTAL	**11 885**	**26 187**	**38 072**	***31 719***

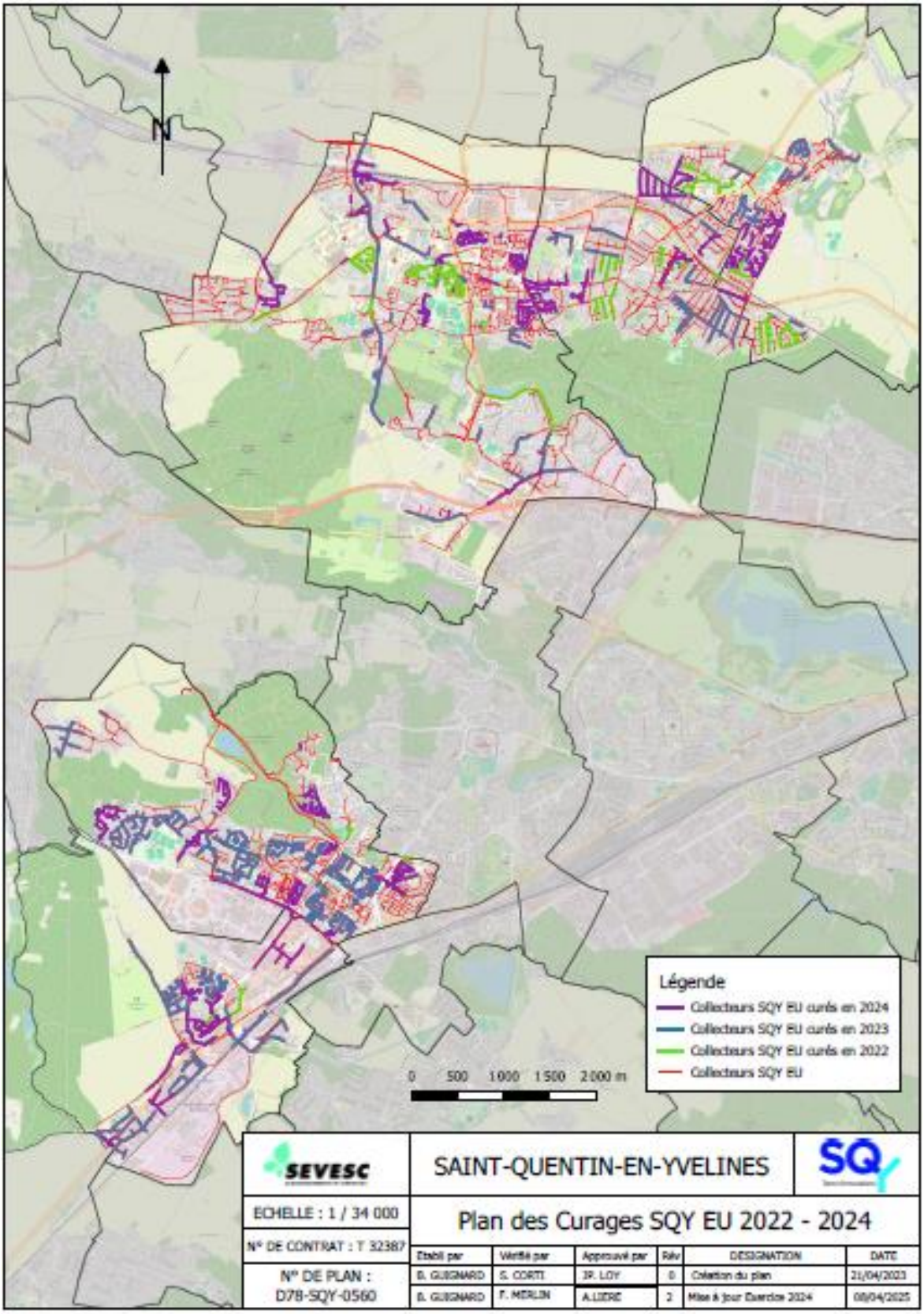
General

Le tableau suivant détaille les quantités des déchets issus des curages des postes et des réseaux.

SOUS-PRODUITS DE CURAGE	Quantité (T)	Destination finale	Traitement final	Rappel 2023 (T)
Curage des réseaux	56,5	ECOPUR 8 Rue du Grand Étang 78920 Ecquevilly ou STEU Carré de Réunion St Cyr l'Ecole	Lavage des sables	30,5
Curage des ouvrages réseau (hors STEP)	61	ECOPUR 8 Rue du Grand Étang 78920 Ecquevilly ou STEU Carré de Réunion St Cyr l'Ecole	Lavage des sables	38

Le plan à la page suivante présente les tronçons des collecteurs d'eaux usées curés en 2024.

General


N
Légende
Collecteurs SQY EU curés en 2024
Collecteurs SQY EU curés en 2023
Collecteurs SQY EU curés en 2022
Collecteurs SQY EU
0 500 1000 1500 2000 m
SEVESC
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SQY
ECHELLE : 1 / 34 000
Plan des Curages SQY EU 2022 - 2024
N° DE CONTRAT : T 32387
N° DE PLAN : D78-SQY-0560
Etabli par | Vérifié par | Approuvé par | Rév | DESIGNATION | DATE
B. GUIGNARD | S. CORTI | JP. LOY | 0 | Création du plan | 21/04/2023
B. GUIGNARD | F. MERLIN | A.LEDRE | 1 | Mise à jour Exercice 2024 | 08/04/2025

LES DESOBSTRUCTIONS

Le tableau suivant détaille le nombre de désobstructions réalisées sur les canalisations, branchements et certains ouvrages. Leur détail est présenté en annexe.

Désobstructions				
Commune	**Nombre de désobstructions réalisées**			***Rappel 2023***
	réseau	***branchement***	***TOTAL***	
Maurepas	14	7	21	*12*
Coignières	2	0	2	*20*
Plaisir	21	10	31	
Villepreux	2	1	3	
Les Clayes-sous-Bois	5	11	16	
TOTAL	**44**	**29**	**73**	***32***

Liste des points noirs

Une liste des points noirs est établie chaque année. Un point noir est un point du réseau ayant connu au moins deux obstructions dans l'année. En 2024, un seul point noir sur le périmètre des 5 communes a été identifié. Celui-ci est listé en annexe 14.

LES DEBORDEMENTS DEPUIS LE RESEAU

Ci-dessous la liste des débordements du réseau d'eaux usées qui ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Bilan des débordements de réseau				
Lieu	Commune	Evènement	Impact immédiat	Date
Rue du Pont de Chevreuse	COIGNIERES	Débordement voirie (fuite refoulement)	Milieu naturel	25/03/2024
Avenue Marcel Dassault	COIGNIERES	Débordement piste cyclable (astreinte)	Réseau EP et Milieu naturel	23/03/2024
Rue Romain Roland	PLAISIR	Débordement dans Réseau EP RD30 vers Ru de Maldroit	Réseau EP et Milieu naturel	02/05/2024
Bld Leon Blum	PLAISIR	Débordement parking privé	Réseau EP	27/05/2024
Rue du Marquenterre	MAUREPAS	Débordement dans Bois de Maurepas	Milieu naturel	24/07/2024
Rue du Marquenterre	MAUREPAS	Débordement dans Bois de Maurepas	Milieu naturel	08/12/2024

En cas de constat de débordement ou d'arrivée d'eaux usées dans les eaux pluviales, la SEVESC procède systématiquement à :

- une désobstruction afin de rétablir l'écoulement des effluents,
- des investigations sur les réseaux en amont afin d'identifier (si c'est possible) l'origine du déversement,
- des investigations en aval pour évaluer l'impact du déversement et mettre en place les moyens correctifs adaptés le cas échéant (pompage, nettoyage, prélèvements, …).

Ces événements font l'objet d'un enregistrement systématique dans le système qualité de la SEVESC.

General

LES REPARATIONS

La SEVESC assure l'entretien du Génie Civil des réseaux. Il s'agit principalement de réparations de canalisations. La SEVESC peut aussi réaliser dans le cadre du contrat du fraisage, des rescellements de tampons et des travaux de terrassement en cas d'affaissement. Le détail est présenté en annexe 10 et dans les tableaux ci-dessous.

Entretien des réseaux		
Réparations réseau et ouvrages, rescellements remise à niveau, suppressions…	**Nombre d'opérations réalisées**	***Rappel 2023***
Maurepas	6	3
Coignières	4	2
Plaisir	4	
Villepreux	0	
Les Clayes-sous-Bois	7	
TOTAL	**21**	**5**

En 2024, dans le cadre de réparations, quatorze opérations de remplacement de tronçon de moins de 15ml ont eu lieu, ainsi que trois opérations de fraisage.

Opérations de remplacement de canalisation < 15 ml		
Date	**Adresse**	**Commune**
07/02/2024	4 rue de la Pommeraie	Coignières
10/04/2024	rue du Pont de Chevreuse	Coignières
30/10/2024	Avenue Marcel Dassault	Coignières
15/01/2024	1 avenue d'Estienne d'Orves	Les-Clayes-Sous-Bois
22/04/2024	6 allée de la Bretèche	Les-Clayes-Sous-Bois
12/09/2024	8 avenue Pierre Brossolette	Les-Clayes-Sous-Bois
26/09/2024	25 bis avenue du Commerce	Les-Clayes-Sous-Bois
03/12/2024	20 rue de l'Orée du Bois	Les-Clayes-Sous-Bois
23/04/2024	10 bis allée du Bourbonnais	Maurepas
28/06/2024	5 square du Val d'Anjou	Maurepas
09/09/2024	2 rue du Marquenterre	Maurepas
03/12/2024	30 rue Paul Drussant	Maurepas
21/11/2024	47 rue Marcel Decarris	Plaisir
02/12/2024	33 rue de Touraine (x2)	Plaisir

Opérations de fraisage de canalisation		
Type de désordre	**Adresse**	**Commune**
Laitance	16 rue de la Liane	Maurepas
Laitance	avenue de la Gare	Plaisir
Graisse	collecteur amont PR Maison Blanche	Coignières

General

La SEVESC assure également des opérations de remplacement de tampons. Le détail est présenté en annexe 10.

Renouvellement des réseaux		
Remplacement de tampons, branchements, …	**Nombre d'opérations réalisées**	**Rappel 2023**
Maurepas	1	4
Coignières	1	0
Plaisir	2	
Villepreux	0	
Les Clayes-sous-Bois	0	
TOTAL	**4**	**4**

LES INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau d'assainissement, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées :

Interventions sur réseau			
	2024	***2023***	***2022***
Nombre d'interventions ponctuelles	1 554	*806*	*92*
Dont nombre d'interventions urgentes	128	*49*	*13*
Dont interventions urgentes en période d'astreinte	45	*16*	*5*

L'ICGP ET LE GEOREFERENCEMENT DES BRANCHEMENTS

ICGP

Le non-renseignement des matériaux et des dates de pose des canalisations sur au moins 50% du linéaire de réseau engendre des notes inférieures à 40/120 dans l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur du Décret du 2 Mai 2007).

Le SIG transmis à la prise de contrat ne comprend aucun renseignement sur les dates de pose et la nature des matériaux.

Le délégataire réalise chaque année les imports des matériaux constatés lors des ITV dans la base des données (SIG).

Malgré cela la note ICGP pour ce contrat est de 30/120.

Echange des données

Pour la bonne tenue à jour du SIG, les travaux de réhabilitation ou création de collecteurs devront donner lieu à un DOE pour l'intégration des renseignements par la SEVESC.

Mensuellement, et comme prévu par le contrat de concession, la Collectivité doit transmettre les levés complémentaires réalisés au délégataire pour intégration dans le SIG.

Comme prévu à l'article 12 du Contrat de délégation, au 1er mars et au 1er septembre de chaque année, le Concessionnaire doit transmettre les données d'exploitation SIG. Ces données seront transmises début 2023.

General

Levé Classe A des branchements

Dans l'article 12 du contrat de concession, la SEVESC s'est engagée à déployer une méthodologie permettant de géoréférencer les branchements en classe A.

SEVESC s'est notamment engagée :

- à géoréférencer un minimum de 13 440 branchements d'ici le 31 décembre 2025 ;
- à géoréférencer l'ensemble des branchements identifiés au cours de sa campagne, sachant que le nombre prévisionnel de branchement à géoréférencer est estimé à 17 280 branchements sur la durée du contrat.

Géoréférencement des branchements	
	2024
Nombre de branchements levés en classe A (affleurants)	381

Au cours du premier semestre 2024, La SEVESC a lancé un partenariat avec la société Avineon-Tensing, spécialisée dans la cartographie des réseaux, afin de réaliser le géoréférencement des branchements de Saint-Quentin-en-Yvelines en classe A via imagerie aérienne. Cette solution innovante consiste en :

La détection des affleurants à partir d'imagerie Stéréo
L'appariement des données avec celles déjà existantes en affectant à chaque affleurant la nouvelle localisation tout en conservant sa base de données
Le recalage des réseaux

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu fin 2024-début 2025 sur une version test du SIG SEVESC.

Une réunion d'avancement spécifique sur ce sujet sera à réaliser au cours du deuxième semestre 2025.

3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement et instrumentation

LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT

Les Postes de relèvement

En annexe, sont présentés pour chaque poste de pompage :
-bilan de télésurveillance et -consommations mensuelles d'énergie
-listing des interventions
-remarques générales

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de pompage. Les volumes pompés annoncés ont été définis à **partir du temps de fonctionnement** des pompes. Des marches prolongées peuvent donc influer le résultat.

General

POSTES DE RELEVEMENT	BILAN DE FONCTIONNEMENT						ETAT GENERAL
Nom	Temps de fonctionnement (h)		Consom. Électrique (kWh)		Nombre total interventions		Evolutions marquantes, arrêts de fonctionnement, détériorations, améliorations
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Poste des Osiers	2 659	2 054	56 347	47 113	62	44	-Travaux de renouvellement des 3 vannes de refoulement et du clapet de la P3 (travaux de nuit) -Travaux de renouvellement de la pompe 3 -Remplacement du convecteur, de l'éclairage local bâche et du moteur de la VMC -Travaux de peinture sur génie civil du bâtiment du local TGBT -Installation de deux mains-courantes pour sécuriser la descente dans la bâche -Dysfonctionnement du poste le 03/10 et le 30/11 ayant entraîné un déversement au DO Pont de Chevreuse -Présence importante de graisses - 2 curage / an -Groupe électrogène HS -Point d'AEP non sécurisé -Absence de DOE et de l'historique des rapports de contrôle du ballon anti-bélier
Poste Maison Blanche	1 558	2 630	12 562	15 393	48	49	-Episode de pollution au fioul -Travaux de peinture du génie civil -Point d'AEP non sécurisé -Peinture porte d'accès dégradée -Une crosse de descente manquante -Présence importante de graisses -Vanne pompe 1 bloquée non manœuvrable -Trappe 'accès au compteur d'eau HS et accès à la bâche dégradée -Absence de DOE et de l'historique des rapports de contrôle du ballon anti-bélier
Poste des Pétroliers	288	71	4 017	2 450	47	35	-Remplacement du convecteur électrique -Installation de deux crosses de descente manquantes -Accès difficile au poste -Corrosion importante des équipements -Défaut d'étanchéité des coffrets des armoires électriques -Remplacement du disjoncteur DDR du poste -Renouvellement des 4 régulateurs
Poste du Bel Air	316	259	974	1 073	31	31	'-Absence de dispositif antichute au niveau de la bâche du poste -Manque une chaine de levage de pompe
Poste Ecole de la Marinière	2 417	2 436	2 514	2 879	30	33	Plusieurs épisodes de manque tension électrique - réseau Enedis
Poste des Louveries	369	273	1 834	1 701	29	28	-vanne bloquée non manœuvrable

POSTES DE RELEVEMENT	BILAN DE FONCTIONNEMENT						ETAT GENERAL
Nom	Temps de fonctionnement (h)		Consom. Électrique (kWh)		Nombre total interventions		Evolutions marquantes, arrêts de fonctionnement, détériorations, améliorations
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Poste du bois d'Acacias n°1	782	874	2 642	4 195	38	35	-Renouvellement clapets et vannes de refoulement -Absence de dispositif antichute sur bâche du poste -Absence de compteur mécanique pour les pompes -Télétransmetteur Sofrel - molette HS
Poste du bois d'Acacias n°2	153	81					Renouvellement pompe 2 '-Absence de compteur mécanique pour les pompes -Télétransmetteur Sofrel - molette HS
Poste Fosse Rouge	37	317	321	695	35	29	-Travaux de renouvellement clapets et vannes -Serrure de l'armoire de commande cassée
Poste du Vivier	1 787	1 244	27 198	19 053	59	33	Absence de crosse d'accompagnement pour la descente Remplacement des roues des deux pompes. Remplacement des griffes et pieds d'assise à prévoir (pieds d'assise coulés dans le béton, tuyauterie dégradée). Absence de DOE et de l'historique des rapports de contrôle du ballon anti-bélier. Etat de l'équipement vétuste, durée de vie dépassée, maintenance et isolement du ballon impossible. Risques pouvant entrainer l'arrêt du service. Impossible de faire une étude des régimes transitoires en l'état (pompage dégradé).
Poste Collecteur Nord	0	0	0	0	12	13	Aucune sollicitation du poste de pompage
Désodorisation de la Courance	/	/	/	1 767	13	12	Remplacement capteur H2S Compteur d'eau non localisé (risque sanitaire à confirmer)
Poste EU Dunk	321		887		29		Réalisation d'un levé topographique du poste
Poste EU Artirec	162		955		39		Plusieurs épisodes de disjonction du poste : infiltration d'eau claire le long du fourreau de câble, boîte de raccordement des pompes en eau- Reprise des connexions, remplacement Wago Poste inaccessible pendant ls périodes de fermeture de l'entreprise
Poste EU Régnier Ouest	652		974		32		Réalisation d'un levé topographique du poste
Poste EU Ikea	1 659		6 542		32		Réalisation d'un levé topographique du poste
Poste EP Ikea	762						Réalisation d'un levé topographique du poste
Poste EU Val Joyeux	1 577		30 733		30		Réalisation d'un levé topographique du poste
Poste EU Potager	131		631		26		/

SYSTEMES DE MESURE PERMANENTS

Le nombre d'interventions par ouvrage, ainsi que le taux de disponibilité en moyenne annuelle est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Les fiches techniques, bilans de télésurveillance et le détail des interventions d'entretien réalisées sur ces ouvrages au cours de l'exercice est présenté en annexe.

Il est à noter le renouvellement des sondes de mesures, de la télésurveillance et la mise en place de détecteur de surverse sur les trop plein des postes de Pétroliers, Maison blanche, Vivier et Louveries en 2024.

Nom	Nombre total interventions 2024	Taux de disponibilités (%) 2024	Remarques générales
DO Pont de Chevreuse	15	100,0	Tournées mensuelles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie Contrôle réglementaire électrique
DO du PR des Osiers	10	100,0	03/10: Remplacement du détecteur de surverse HS Tournées trimestrielles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie
Trop plein du poste des Pétroliers	7	98,9	03 et 04/01 : Renouvellement sonde de mesure, télé transmetteur et mise en place d'un détecteur de surverse. Tournées trimestrielles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie
Trop plein du poste de Maison Blanche	8	80,1	02 et 03/01 : Renouvellement sonde de mesure, télé transmetteur et mise en place d'un détecteur de surverse. Tournées trimestrielles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie
Trop plein du poste de Vivier	7	92,5	23 et 24/01 : Renouvellement sonde de mesure, télé transmetteur et mise en place d'un détecteur de surverse. Tournées trimestrielles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie
Trop plein du poste des Louveries	7	93,5	23 et 24/01 : Renouvellement sonde de mesure, télé transmetteur et mise en place d'un détecteur de surverse. Tournées trimestrielles de contrôle métrologique Vérification annuelle de métrologie

3.1.4 Les travaux de renouvellement sur les ouvrages

L'avancement du programme contractuel de renouvellement des équipements est présenté en Annexe.
Le détail des opérations réalisées en 2024 est présenté au chapitre 4.2.1.

Site	Equipement(s)
Coignières - PR Osiers	2 pompes, 3 vannes, 1 clapet, ventilation (partiel)
Maurepas - PR Acacias 1	2 vannes, 2 clapets
Coignières - PR Pétroliers	1 pompe (stock), éléments de sécurité, 1 sonde de niveau TP

General

Site	Equipement(s)
Maurepas - PR Maison Blanche	1 sonde de niveau TP
Maurepas - PR Louveries	1 sonde de niveau TP
Maurepas - PR Viviers	1 sonde de niveau TP
Maurepas - Désodorisation de la Courance	Ventilation (partiel)

General

3.1.5 La conformité du système de collecte

LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS

Afin de lutter contre les pollutions chroniques dues aux mauvais raccordements des usagers, la SEVESC assure la vérification des parties privatives eaux usées et eaux pluviales des branchements d'assainissement des usagers dans le cadre d'un programme systématique de 1 000 enquêtes par an à partir de 2024.

CONTROLES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS PAR COMMUNE			EXERCICE	2024
COMMUNE	TOTAL CONTRÔLE	TOTAL NON-CONFORME	TOTAL CONFORME	% Non Conforme
Maurepas	34	17	17	50%
Coignières	362	52	310	14%
Plaisir	1	0	1	0%
Villepreux	2	1	1	50%
Les Clayes-sous-Bois	9	6	3	67%
TOTAL	**408**	**76**	**332**	**19%**

Le détail des résultats est présenté en annexe 5.

Suivi contractuel des contrôles de conformité						
	Exercice 2024	Obligation contractuelle	Taux réalisation	Exercice cumulé	Obligation cumulée	Taux de réalisation cumulé
Nombre réalisé	408	1 000	41%	774	1 481	52%

En complément des obligations liées au contrat, SQY rend obligatoire, par l'intermédiaire de son règlement d'assainissement, au 1er juillet 2023, la fourniture d'un diagnostic assainissement en cours de validité, aussi appelé contrôle de conformité du branchement en partie privative, lors des cessions immobilières. Cette obligation des usagers a augmenté le nombre de contrôles réalisés dans le cadre de vente impactant l'avancement du programme annuel. Ci-dessous évolution depuis le début du contrat.

Contrôles domestiques réalisés dans le cadre de mutations				
Commune	2022	2023	2024	N/N-1
Maurepas	42	125	68	-46%
Coignières	5	22	8	-64%
Plaisir			121	-
Villepreux			75	-
Les Clayes-sous-Bois			78	-
TOTAL	**47**	**147**	**350**	**138%**

Le détail des contrôles réalisés dans le cadre des mutations est également disponible en annexe 5.

General

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Conformément à la réglementation en vigueur, tout déversement d'eaux usées d'origine non domestique dans le réseau d'eaux usées doit être préalablement autorisé par l'autorité compétente en matière de police à l'endroit du déversement. La SEVESC réalise 70 visites diagnostiques des rejets non domestiques en moyenne par an.

Le programme de contrôle de conformité des branchements non domestiques vise à identifier la nature des rejets et contrôler la conformité de raccordement des artisans et industriels, afin d'établir des Autorisations de Déversement aux Réseaux d'Assainissement (ADRA) et Conventions Spéciales de Déversement (CSD). À l'issue des visites de contrôle, les établissements non conformes doivent mettre leurs branchements en conformité pour obtenir ces ADRA et CSD.

Le tableau suivant présente une synthèse de l'avancement des dossiers au 31/12/2024. Le détail des résultats est présenté en annexe 6.

Bilan des ADRA/CSD				
	Nombre de contrôles industriels réalisés	**Nombre d'établissements non conformes**	**Nombre d'ADRA/CSD exécutoires en cours de validité**	**Nombre de contrôles d'exécution des ADRA/CSD**
Réalisé	72	24	43	46
Objectif contractuel	70	-	-	50

En complément, ci-dessous l'évolution du nombre de diagnostics réalisés dans le cadre de mutations immobilières depuis le début du contrat. Le détail pour l'année 2024 est également présenté en annexe 6.

Contrôles non domestiques réalisés dans le cadre de mutations				
Commune	**2022**	**2023**	**2024**	**N/N-1**
Maurepas	0	7	6	-14%
Coignières	0	3	8	167%
Plaisir			3	-
Villepreux			1	-
Les Clayes sous Bois			2	-
TOTAL	**0**	**10**	**20**	**100%**

General

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement de Maurepas

Les points d'autosurveillance du système de traitement ont été déterminés conformément aux scénarios d'échange publié par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : « Autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées – Version 3.0 ». Les points suivants ont été déterminés sur le système de traitement :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0	Eau
A3	Entrée station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	1	Eau

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

Le tableau suivant détaille les données relatives aux volumes collectés en entrée du système de traitement, en 2023.

Débits en entrée de station				
	Volume (m^3/an)	**Volume moyen (m^3/j)**	**Volume moyen en % du débit nominal (8900 m^3/j)**	**Volume maximum (m^3/j)**
Eaux brutes	1 940 559	5 302	60%	23260 (1)

(1) *Volume maximum mesuré le 09/10/2024*

A noter, qu'en 2024, 19 dépassements du débit de référence* (en entrée du système de traitement) ont été observés.

** : Débit de référence = 8 900 m3/j*

LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)

Pas de point A2 sur le système de traitement.

LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)

En 2024, le bypass du système de traitement a été sollicité sur 5 jours (3 épisodes) :

Date	Volume déversé (m^3/j)	Pluviométrie (mm/j)	Volume entrant (m3/j)

General

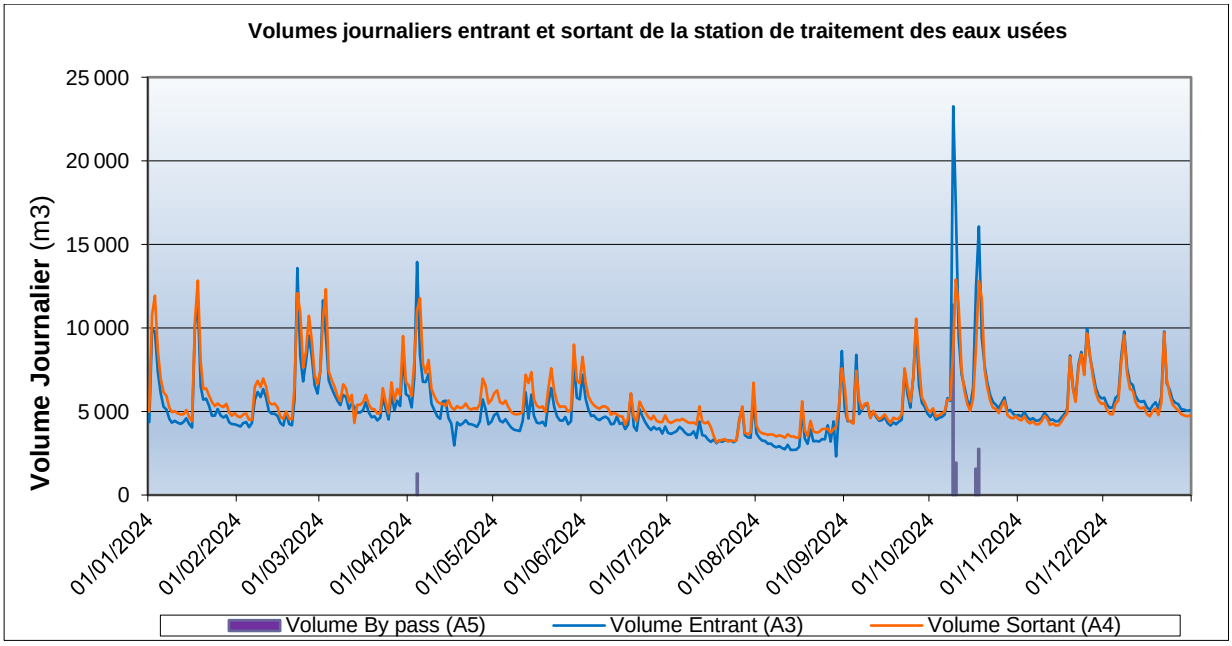
04/04/2024	1 276	20.6	13 939
09/10/2024	11 371	80.3	23 260
10/10/2024	1 936	3.4	17 211
17/10/2024	1 578	24.6	12 399
18/10/2024	2 754	7.5	16 077
TOTAL			**82 886**

Sur les trois évènements, les débits en entrée du système étaient supérieurs au débit maximal instantané. Les bassins tampons ont été sollicités au maximum de leur capacité.

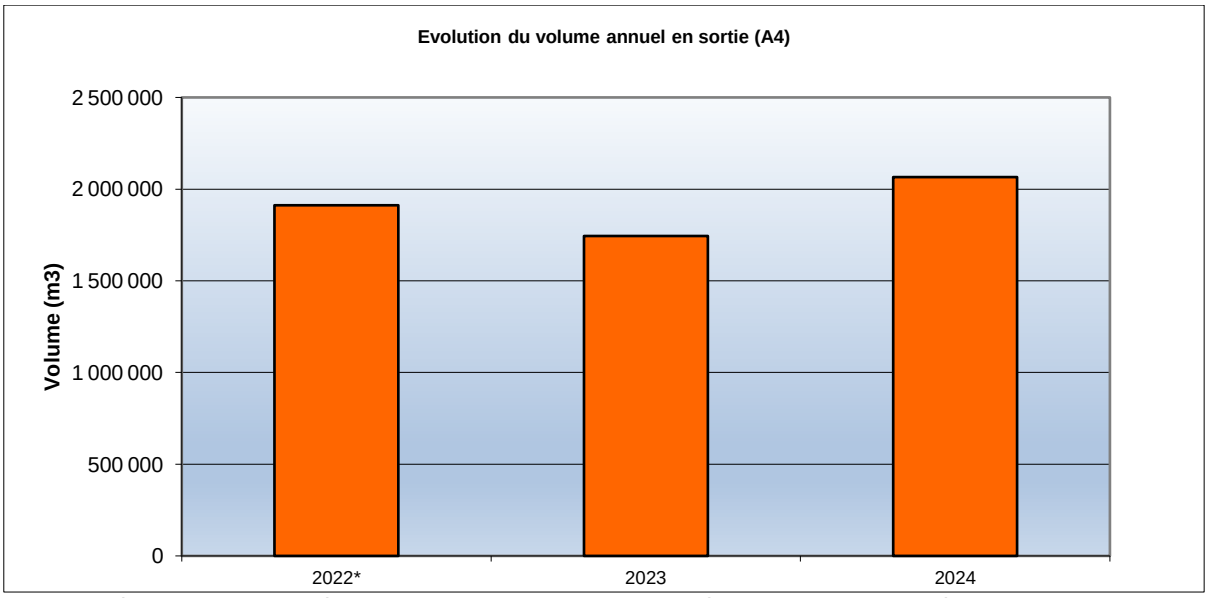
LES VOLUMES TRAITES (A4)

Volumes en sortie de station		
	Volume (m^3/an)	**Volume moyen (m^3/j)**
Eaux traitées	2 064 814	5 657

Sur l'année, nous constatons une différence moyenne de 6% entre les volumes entrants et sortants.



General



(*) Les données de 2022 sont basées sur la moyenne des volumes observés du 1er octobre au 31 décembre 2022 x365.

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, l'évacuation des boues.

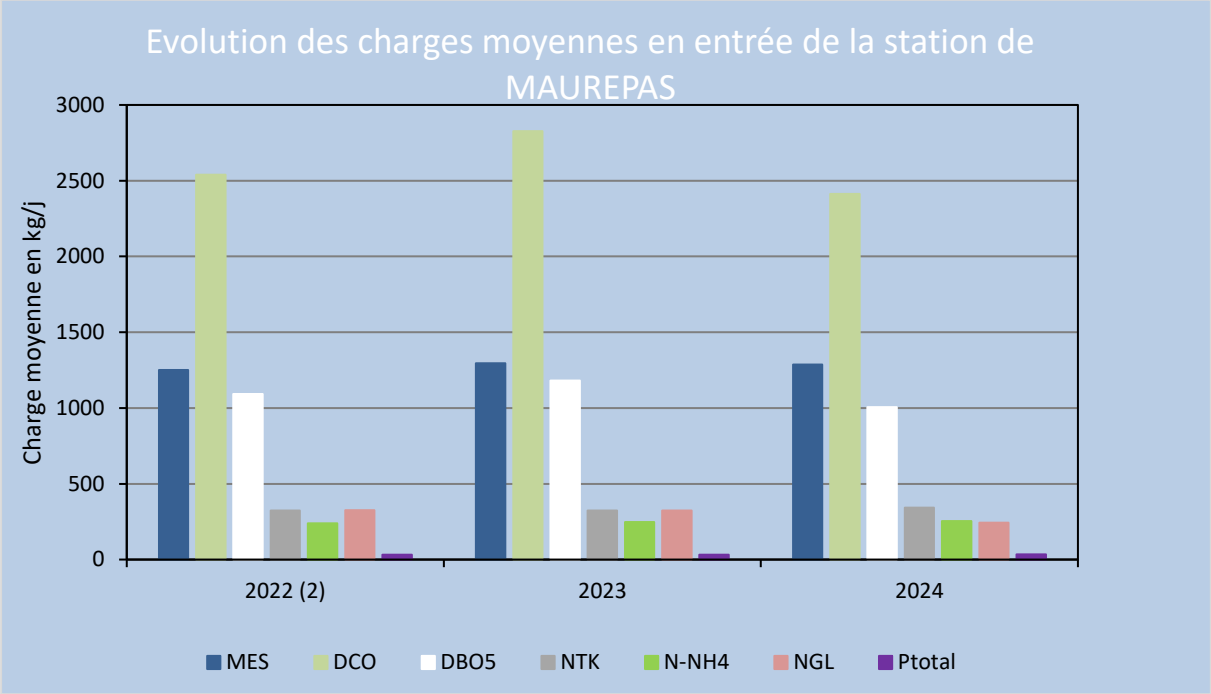
La liste des interventions d'exploitation réalisées en 2024 est présentée et transmise lors des réunions mensuelles d'exploitation.

LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges polluantes en entrée de station							
Paramètres	Charge nominale (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charge moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximale eaux brutes (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charges moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximum eaux brutes (kg/j)
		2024	2024	2024	Rappel 2023	Rappel 2023	Rappel 2023
MES	3800	1287	34%	2378	1296	34%	2918
DCO	6600	2413	37%	4173	2828	43%	4941
DBO_5	2800	1005	36%	1765	1181	42%	1587
NTK	660	342	52%	465	323	49%	433
N-NH4		254		332	247		396
NGL		244		467	324		434
PT	130	34	26%	53	33	25%	43

General



(2) charges basées sur les données recueillies entre octobre et décembre 2022

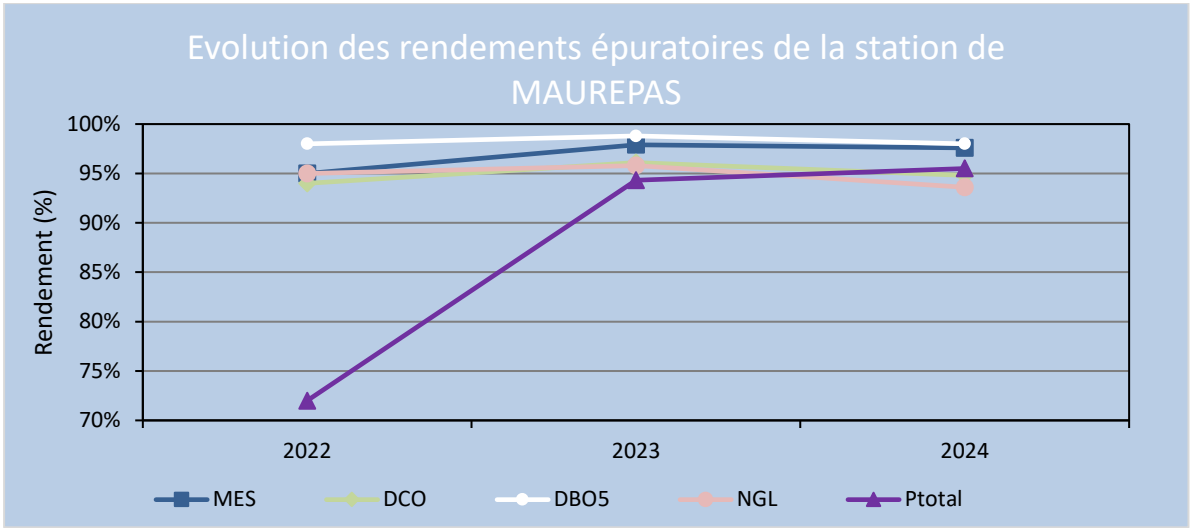
LES RENDEMENTS EPURATOIRES

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

Rendements épuratoire			
Paramètres	**Rendement d'épuration minimum (1)**	**Rendement moyen**	**Rappel rendement moyen 2023**
MES	90%	98%	98%
DCO	75%	95%	96%
DBO_5	80%	98%	99%
NGL	70% annuel	94%	96%
Ptotal	80% annuel	96%	94%

(1) Rendement minimum fixé par l'arrêté ministériel du 21/07/2015 et par l'arrêté préfectoral du 28/01/2011

General



LES APPORTS EXTERIEURS

Des lixiviats provenant des plateformes de stockages de boues de la STEU d'Elancourt, ont été dépotés sur la STEU de MAUREPAS. Ces lixiviats provenant des plateformes situées à Corbreuse et Orvilliers, font déjà l'objet de dépotage sur la STEU d'Elancourt. Les lixiviats ont été dépotés dans les fosses de matières de vidange puis restituées progressivement.

Les tableaux ci-dessous traces les dépotages et concentrations, ainsi que les jours de restitutions.

En 2024, 410 m3 de Lixiviats ont été apportés sur la station apportant la charge polluante suivante :

Paramètre	Charge annuelle (en Kg)	**Charge moyenne par jour de restitution**	**% de la charge moyenne de la STEU**
DCO	816	**23,3**	**1,0%**
MES	246	**7,0**	**0,5%**
N-NH4	76	**2,2**	**0,9%**
NTK	182	**5,2**	**1,5%**
NGL	185	**5,3**	**1,5%**
Pt	7,9	**0,2**	**0,7%**

Détail des dépotages

Date	Provenance	Volume en L (approximatif)
01/03/2024	Orvilliers	10000
05/03/2024	Orvilliers	25000
18/03/2024	Corbreuse	25000
04/04/2024	Orvilliers	25000
15/04/2024	Corbreuse	25000
13/05/2024	Orvilliers	25000
10/06/2024	Corbreuse	25000
26/06/2024	Orvilliers	25000
11/07/2024	Corbreuse	25000
23/07/2024	Orvilliers	25000
05/08/2024	Corbreuse	25000
04/12/2024	Orvilliers	25000
09/12/2024	Corbreuse	25000
11/12/2024	Orvilliers	25000
16/12/2024	Corbreuse	25000
18/12/2024	Orvilliers	25000
19/12/2024	Corbreuse	25000

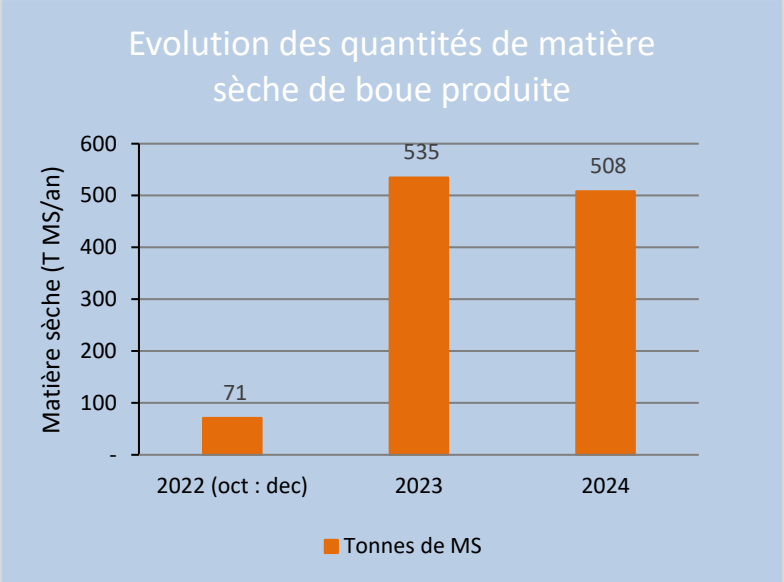
LA FILIERE BOUE

La production de boues

Le tableau suivant détaille la quantité des boues produites en station d'épuration.

QUANTITE DE BOUES PRODUITES			
	Masse de boues (T)	**Qté de MS (T/an)**	**Concentration moyenne (g/l)**
2022*	7035	71	10,1
2023	60402	535	8,9
2024	62102	508	8,2

*du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022

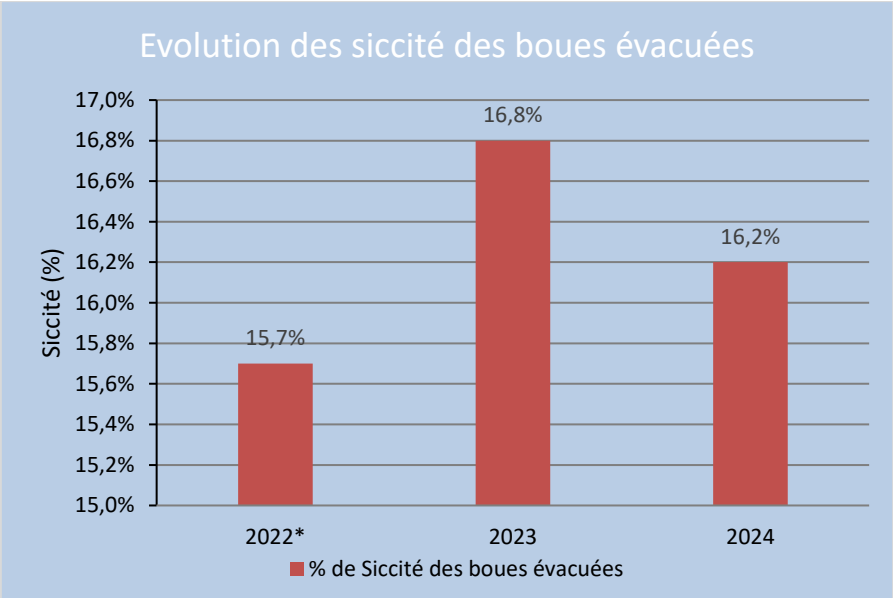


L'évacuation de boues

QUANTITE DE BOUES EVACUEES				
	Masse de boue évacuée (T /an)	**Matières Sèches non chaulées (T MS/an)**	**Boues chaulées (T/an)**	**Siccité moyenne (%)**
2022*	452	71	0	15,7
2023	2980	500	0	16,8
2024	3078	498	0	16,2

*du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022

General



La destination des boues évacuées est détaillée dans le tableau suivant.

DESTINATION DES BOUES		2024
Quantité de boues évacuées (en tonnes MB)		3078
Destination des boues	Recyclage en agriculture dans le cadre du programme d'épandage	0%
	Evacuation en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	0%
	Autre destination : Centre de compostage Suez Organique SAS CVO Bury - Val Gauthier 60250 Bury	100%

General

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en compostage, font l'objet d'analyses. Le tableau suivant résume les analyses réalisées sur la filière.

L'arrêté du 8 janvier 1998 fixe les exigences relatives aux éléments traces métalliques et organiques présents dans les boues à épandre d'une part, et dans les sols récepteurs d'autre part.

En 2024, les 12 analyses réalisées ont respecté les valeurs de référence ou valeurs limites..

Qualité des boues		
Métaux lourds	**Valeur de référence (mg/Kg MS)**	**Valeur mesurée (mg/Kg MS)**
Cadmium	10	0,5
Chrome	1000	17,1
Cuivre	1000	204
Mercure	10	0,53
Nickel	200	19,6
Plomb	800	16,4
Zinc	3000	453
(Cr + Cu + Ni + Zn)	4000	694

Eléments-traces organiques	**Valeur limite (mg/Kg MS)**	**Valeur moyenne mesurée (mg/Kg MS)**
Somme des 7 PCB	0,8	0,054
Fluoranthène	5	0,165
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,1
Benzo(a)pyrène	1,5	0,092

Eléments fertilisants	**Unité**	**Valeur moyenne**
pH	Sans unité	8
Matière sèche (MS)	%	15,9
Carbone organique	% MS	37,2
Matière organique	% MS	74,5
Rapport C/N	Sans unité	5,2
N Kjeldahl / sec	%N	7,1
Phosphore total en $P2O_5$ / sec	%P2O5	7,4
Calcium total en CaO / sec	%CaO	2,68
Magnésium total en MgO / sec	%MgO	0,9
Potassium total en K_2O / sec	%K2O	0,96
Azote Ammoniacal / sec	%N	0,225
Bore / sec	g/kg	0,0465

General

Les sous-produits de traitement

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Déchets évacués (hors boues) 2023					
Type de déchets	**Quantité annuelle brute (kg)**	**Quantité annuelle brute (m3)**	**Rappel 2023**	**Evolution 2024/2023**	**Destination**
Refus de dégrillage		91	98	-7%	SEPUR incinérateur de Pont Cailloux (THIVERVAL)
Sable	10 580	-	76 920	-86%	ECOPUR et CDR(1)
Graisses	34 020	-	72 660	-53%	ECOPUR

(1) CDR : usine d'e traitement des eaux usées Carré De Réunion à Saint Cyr L'Ecole

La consommation en réactifs

Consommation réactif file Eau	
Année	**Chlorure Ferrique (FeCl3) (kg)**
2022 (1)	8 674
2023	51 993
2024	43 441

(1) 2022 : entre octobre et décembre

Consommation réactif file Boue	
Année	**Polymère (kg)**
2022 (1)	1 918
2023	12 041
2024	5 749

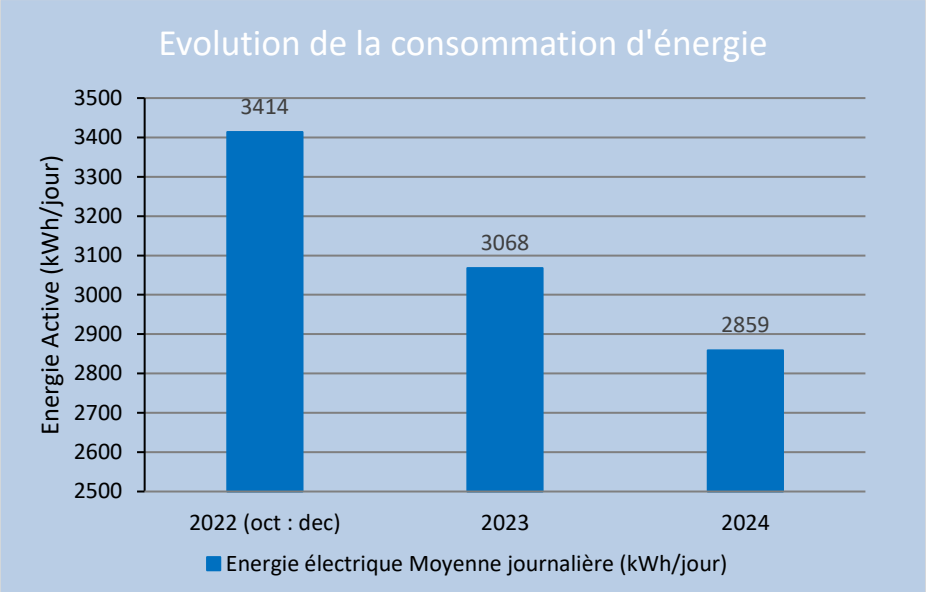
(1) 2022 : entre octobre et décembre

En 2024, l'Exploitant SEVESC a optimisé les réglages de dosage de polymère en collaboration avec le fournisseur SNF et a renforcé la surveillance des centrats.

La consommation électrique

Consommation électrique sur la station de MAUREPAS		
Année	**Energie électrique Moyenne journalière (kWh/jour)**	**Energie électrique consommée (kWh/an)**
2022 (oct : dec)	3414	314 052
2023	3068	1 119 683
2024	2859	1 043 579

General



3.2.3 Les travaux de renouvellement

Les opérations de renouvellement réalisées sont présentées dans le chapitre 4.2.1
L'avancement du programme contractuel de renouvellement des équipements est présenté en Annexe.

Process	Equipements
Prétraitement	Dégrilleurs principale et de secours (partiel), pompe d'insufflation d'air, vannes et tuyauterie de l'extraction des sables, batardeaux, une pompe et un agitateur de la bâche matières de vidange
Bassin d'orage princip	Une sonde de niveau, 2 popes, 2 agitateurs, 1 hydroéjecteur
Bassin d'orage seconc	2 pompes
Poste toutes eaux	2 pompes, barres de guidage et pieds d'assise, 2 vannes et 2 clapets, canalisations de refoulement
Bassins biologiques	Surpresseurs, 5 vannes et accessoires, 8 agitateurs, 2 pompes liqueur mixte et une sonde ammonium
Clarificateurs	2 pompes à vide
Puits à flottants	1 pompe
Recirculation	2 pompes d'extraction, pompes de recirculation, 4 débitmètres
Canal de rejet	U1 sonde de mesure MES
TGBT	Onduleur de secours
Canalisation	Canalisation transfert de fuel

Les équipements et canalisations du poste toutes eaux ont été intégralement renouvelés. Le chantier a permis de mettre en évidence un défaut d'étanchéité de la bâche.

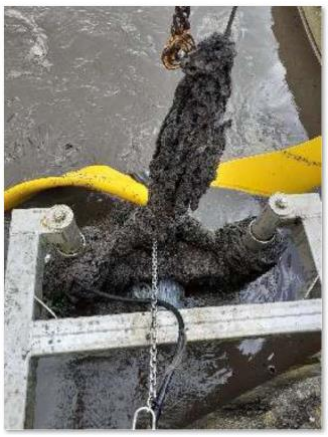


General

Les travaux de renouvellement de l'ensemble des agitateurs de la file A ont été réalisés.

A l'issue du chantier, il a été constaté **un état de dégradation avancé des câbles électriques d'alimentation**. Des travaux complémentaires ont été réalisés pour la mise aux normes de l'installation.















General




L’ensemble des vannes de recirculation a été renouvelé.



3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

CONDITIONS IMPOSEES AU TRAITEMENT

La température doit être inférieure à 25°C en moyenne journalière.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

Le rejet ne doit pas contenir de substances quelconques dont l'action ou les réactions, après mélange partiel avec les eaux réceptrices entrainent la destruction du poisson ou nuisent à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, ou présentent un caractère létal à l'égard de la faune aquatique.

General

Paramètres	Concentration maximale	Valeur rédhibitoire	Rendement minimum
MES	20 mg/l	40 mg/l	90%
DBO5	10 mg/l	20 mg/l (1)	80%
DCO	50 mg/l	100 mg/l	75%
N-NH4**	1 mg/l du 1er mai au 31 octobre, sinon 2 mg/l		
NGL*	10 mg/l		70%
Ptotal**	0,5 mg/l du 1er mai au 31 octobre, sinon 1 mg/l		80%

* Paramètre évalué sur la moyenne annuelle
** Paramètre évalué sur la moyenne semestrielle.
(1) Valeur rédhibitoire modifiée (information effectuée dans le courrier de conformité au titre de l'année 2022, justifié par l'application de l'annexe D-4-b de la DERU, relative à la définition des valeurs rédhibitoire. La valeur rédhibitoire est passée de 50 mg/l à 20 mg/l.

CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSES

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du rejet					
Paramètres	**Obligation de l'arrêté du 28/01/11**	**Mesures réalisées en 2024**			
	Nb de mesures à effectuer	**Nb de mesures effectuées**	**Nb de mesures réalisées dans les conditions normales d'exploitation**	**Nb de mesures NC(1) autorisées**	**Nb de mesures NC mesurées**
MES	52	53	51	5	0
DCO	52	53	51	5	0
DBO_5	24	24	22	3	0
NTK	24	24	22		
$NH4^+$	36	37	35	4	4
NO2	24	24	22		
NO3	24	24	22		
Ptotal	36	37	35		

(1) Non conforme

Deux bilans ont été réalisés alors que le débit entrant sur le système de traitement était supérieur au débit de référence. Les journées concernées sont le 18 janvier et 8 décembre 2024.

General

CONFORMITE DES REJETS

Concentrations des rejets en sortie de station (24h), dans les conditions normales d'exploitation				
Paramètres	**Normes de rejet arrêté d'autorisation (mg/L)**	**Concentration moyenne annuelle (mg/L)**	***Rappel 2023***	**Concentration maximum (1) (mg/L)**
MES	< 20	5,7	5,9	12,6
DBO5	< 10	3,5	3,2	6,4
DCO	< 50	23,2	23	34,9
N-NH4 été	< 1	0,7	0,58	4,4
N-NH4 hivers	< 2	0,9	1,1	1,7
NGL	< 15	3,5	3	6,6
Ptotal été	< 0,5	0,34	0,21	1,84
Ptotal hivers	< 1	0,21	0,62	0,35

(1) La journée de l'année où la concentration est la plus élevée

En 2024, la Station est conforme aux prescriptions de l’arrêté de rejet.

General

3.3 Le bilan d'exploitation du système de traitement du val des Eglantiers

Les points d'autosurveillance du système de traitement ont été déterminés conformément aux scénarios d'échange publié par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : « Autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées – Version 3.0 ». Les points suivants ont été déterminés sur le système de traitement :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	1	Eau
A3	Entrée station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie station	Station d'épuration	1	Eau

3.3.1 Le fonctionnement hydraulique

LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

Le tableau suivant détaille les données relatives aux volumes collectés en entrée du système de traitement, en 2023.

Débits en entrée de station			
	Volume (m^3/an)	Volume moyen (m^3/j)	Volume moyen en % du débit nominal (8333 m^3/j)
Eaux brutes	2 240 627	6 139	74%

Les volumes entrants (points A2 et A3) sur la station s'élèvent à 2 250 787 m^3 pour l'année 2024, soit un débit moyen journalier de 6 149,7 m^3/j, avec un débit maximum entrant de 21 813,0 m^3/j (14 433m^3/j en A3 et 7 380 m^3/j en A2) en date du 09/10/24 avec une pluviométrie de 64,6 mm (1,4 mm la veille).

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est de 74 % (débit nominal de la station 8 333 m^3/j, débit moyen journalier 6 149,7 m^3/j).

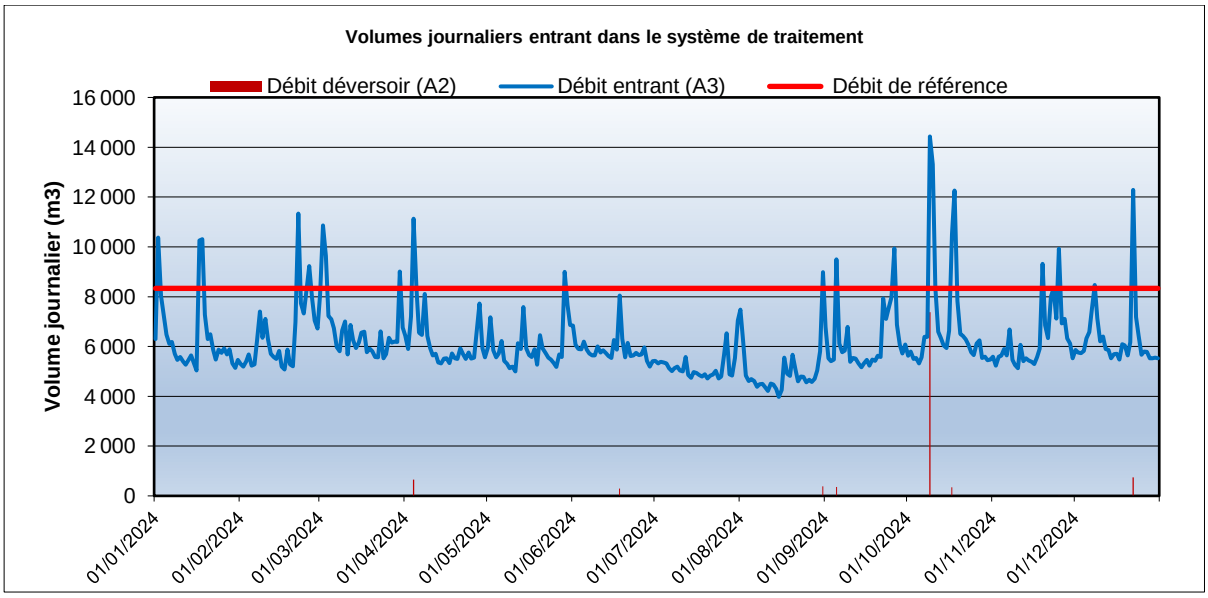
Le débit nominal/de référence de la station (8 333 m^3/j) a été dépassé 22 jours au cours de l'année 2024.

Au 31 décembre 2024, le percentile 95 des débits entrants sur la station, calculé sur 5 ans, s'établit à 7 716,6 m^3/j.

NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2023 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)

General



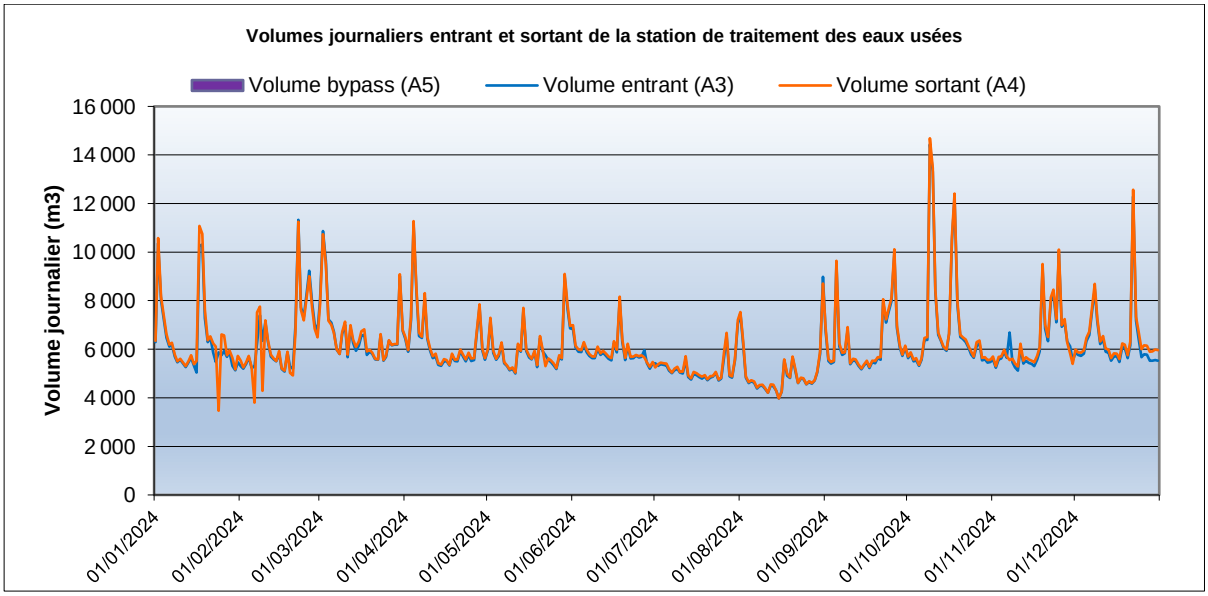
En 2024, 8 déversements ont été enregistrés en tête de station pour un volume total de 10 160 m³.

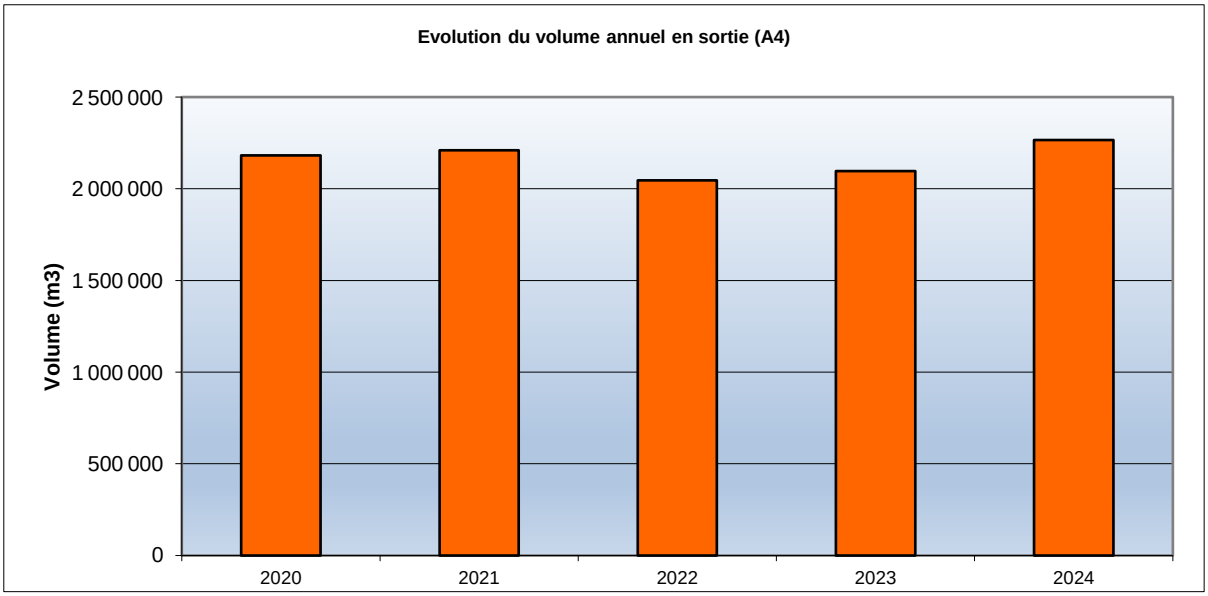
LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)

Absence de point A5.

General

LES VOLUMES TRAITES (A4)





General

3.3.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, l'évacuation des boues.

Les évènements déclarés sont listés ci-après.

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (Oui/Non)	Type de l'évènement	N° déclaration	Description de l'évènement
1	15/01/2024	15/01/2024	1		1- Maintenance	663	Consignation d'une des deux files de traitement durant 3 jours pour permettre la baisse du niveau du bassin biologique et la création d'un carrotage dans le GC afin d'installer la canalisation d'aspiration pour les pompes en cales sèches
2	04/04/2024	04/04/2024	1		6- Débit horaire	823	By pass le 04/04 de 10h14 à 12h00 Débit de pointe 1010 m3/h EB : 8418 m3 ET : 7857 m3 Pas d'incident électromécanique pluviométrie 16.2 mm
3	20/05/2024	20/05/2024	1		1- Maintenance	865	Renouvellement des automates : CU cartes entrée/sorrtie et carte de com sur les automates du relevage, traitement tertiaire et traitement des boues
4	18/06/2024	18/06/2024	1		6- Débit horaire	919	Déversement suite à pluies intenses Débit Entrée 951 m3/h Sortie 1091 m3/h Volume Eaux Brutes 8330 m3 Volume Eaux Traitées 8416 m3 Dépasssement du débit de pointe 830 m3/h Déversement de 9h00 à 9h37 Pas de panne
5	03/08/2024	03/08/2024	1		5- Informations	965	Suite à la course cyclistes des Jeux Olympiques samedi 03 Aout, les accès à la station d'épuration seront compliqués. Les temps d'intervention sur une alarme majeure pourraient dépasser les temps habituels. En cas d'incidents majeurs, nous informerons le service d'astreinte de la DDT
6	31/08/2024	31/08/2024	1		6- Débit horaire	1 021	Déversement suite à évement pluvieux Eau Brute : 8985 M3 Eau Traitée : 8700 M3 By-Pass : 390 M3 Pointe Eau traitée 1005 M3/H Pas de panne électromécanique
7	05/09/2024	05/09/2024	1		6- Débit horaire	1 031	Evenement pluvieux 21 mm Volume Eau Brute : 9860 m3 Volume Eau traitée : 9642 m3 Débit Entrant : 954 m3/h Pas de panne électromécanique
8	09/10/2024	09/10/2024	1		2- Incident	1°081 & 1°093	Déversement suite aux pluies intenses de la journée (64.60 mm) Période de retour > 10 ans Volume EEau Brute 21813 m3 Volume Eau traitée 14687 m3 Ru de Maldroit en charge générant un déversement de l'Eau traitée en amont du canal Eau Traitée d'ou la différence de volume Débit de pointe 975 m3/h Inondation du sous sol densadeg avec présence des pompes à boue (voir déclaration 1093) Inondation sous-sol traitement tertiaire suite aux pluies exceptionnelles (déclaration N°1081)
9	17/10/2024	17/10/2024	1		6- Débit horaire	1 121	déversement suite aux pluies intenses pas de panne électromécanique Volume sortie : 10684 m3/J Volume entrée 10835 m3/ j Heure de by pass : 17h16 à 18h29
10	25/11/2024	25/11/2024	1		6- Débit horaire	1 179	Déversement suite aux pluies Q entrée : 9933 m3/j Q sortie 10103 m3/j Débit de pointe 873 m3/j
11	26/11/2024	26/11/2024	1		1- Maintenance	1 149	Coupure du poste HT par Enedis pour permettre l'entretien des cellules, du transformateur et des composants HT
12	22/12/2024	22/12/2024	1		6- Débit horaire	1 264	Déversement suite aux pluies intenses Volume Eau brute 13032 m3 Volume Eau Traitée 12566 m3 Débit pointe 947 m3/h

Les opérations curatives

Remplacement du câble électrique pompe recirculation B des boues bassin B
Reprise soudure sur canalisation extraction des boues file B
Dépannage carte de sortie automate densadeg
Pannes dégrilleur ; déblocage et réglage
Dégorgement évacuation centrats
Réparation bennes : soudage de tôle pour étanchéifier

General

Dépannage carte électronique portail entrée
Décolmatage vis compactrice
Réparation fuite d'eau sous lavabo local Sqy
Débouchage des pompes à sable file B
Décolmatage vis compactrice
Envoi spectrophotomètre laboratoire en réparation
Remplacement panier et brosse tamis A
Réparation pont de levage local centrifugeuse
Réparation cyclo centrifugeuse A
Réparation provisoire de la bâche couverture flottateur (bâche neuve en commande)
Débourrage centrifugeuse B : révision S33
Défaut de com AG5/AG4 = Changement de switch
Réparation canalisation extraction de boue
Changement carte électronique rideau droite prétraitement
Défaut de COM AG4 remplacement switch
Défaut variateur pompe recirculation densadeg : dépoussiérage et remise en service
Débouchage pompes recirculation file B et file A
Agitateur B file A bouché : intervention grue pour débouchage
Changement 8 roues + paliers racleur flottateur
Réparation canalisation lubrification polymère
Bourrage centrifugeuse B => démontage pour débourrage
Bourrage centrifugeuse A => démontage pour débourrage
Défaut dégrilleur changement relais arrêt d'urgence
Défaut dégrilleur changement timer sondes de niveau
Etuvage moteurs pompe extraction densadeg à la suite d'inondation du local (pluie 9/10/2024)
Changement joint sur vanne extraction de boue
Changement pot lubrification pompe A Extraction file B
Démontage pompe à sable B pour remplacer garniture
Nombreuses identifications de pollutions sur le rû de Maldroit
Dépoussiérage régulier du local surpresseurs

<u>Les travaux divers et d'entretien</u>

- La vidange et le nettoyage des tours de désodorisation et des anneaux pales,
- L'élagage de certains arbres avec évacuation du bois mort,
- Abattage de 6 arbres colonisés par des chenilles processionnaires
- Le faucardage des berges du ru de Maldroit et le nettoyage de son lit
- La maintenance du groupe électrogène,
- La maintenance des portes et portails automatique
- La maintenance des climatiseurs
- Dératisation
- Entretien des espaces verts
- Le dépoussiérage régulier du local surpresseurs
- Le curage de la bâche de relevage a été réalisé à deux reprises en horaires de nuit afin de ne pas impacter le milieu récepteur

<u>Les travaux de contrôle et de mises aux normes</u>

- Réalisation des contrôles réglementaires obligatoires (électrique, levage, portes sectionnelles, portail, disconnecteurs, extincteurs)
- Réalisation des actions de mise aux normes suite aux contrôles règlementaires levage et électrique
- Réalisation des contrôles réglementaires des débitmètres entrée/sortie
- Contrôle des disconnecteurs
- Contrôle thermographique des armoires électriques,
- Suivi de la performance de la désodorisation pour éviter les nuisances olfactives.
- Suivi pertes de charge diffuseurs d'air
- Mise à jour antivirus du superviseur
- Contrôles semestriels des détections de gaz

- Contrôle des extincteurs et trappes de désenfumage

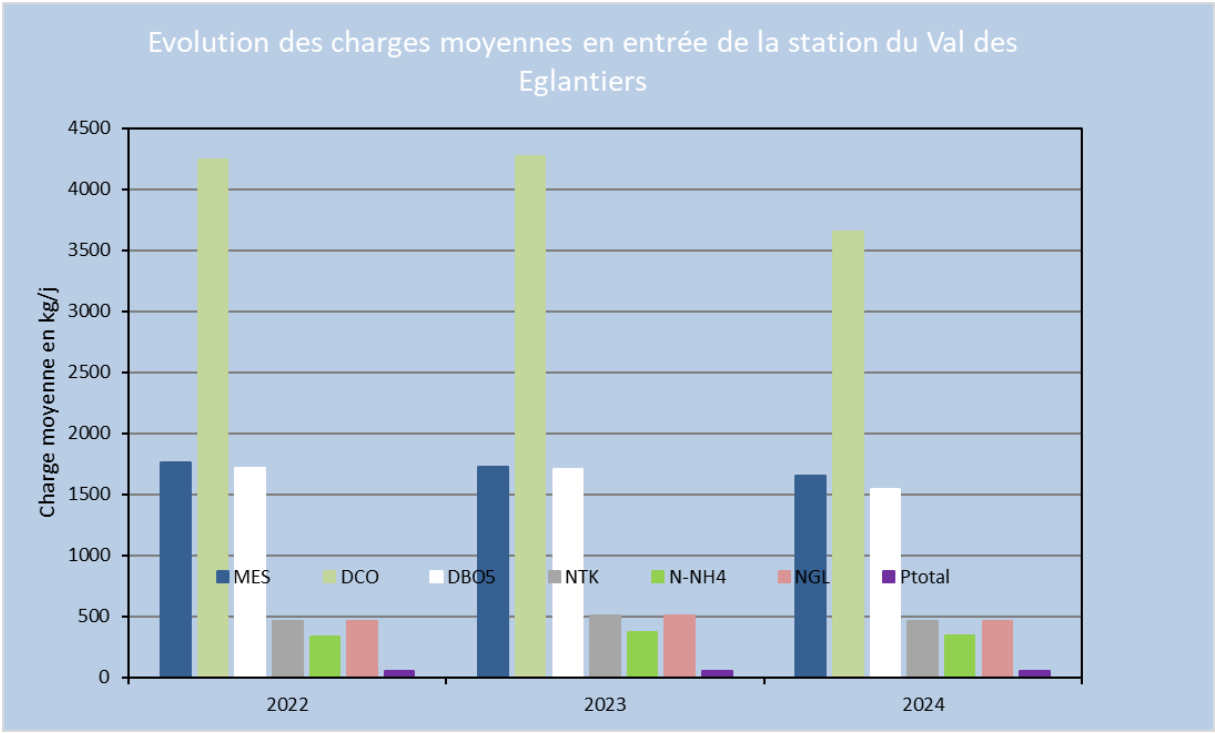
Milieu Naturel

- Nettoyage du lit du ru de Maldroit au droit du terrain de la station d'épuration

LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges polluantes en entrée de station							
Paramètres	Charge nominale (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charge moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximale eaux brutes (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charges moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximum eaux brutes (kg/j)
		2024	2023	2024	Rappel 2023	Rappel 2023	Rappel 2023
MES	3000	1651	55%	2146	1724	57%	2011
DCO	7000	3650	52%	4258	4272	61%	4797
DBO_5	3000	1541	51%	1934	1701	57%	1982
NTK		461		651	503		680
N-NH4		346		461	367		508
NGL	600	463	77%	653	504	84%	681
PT	140	51	36%	62	49	35%	63

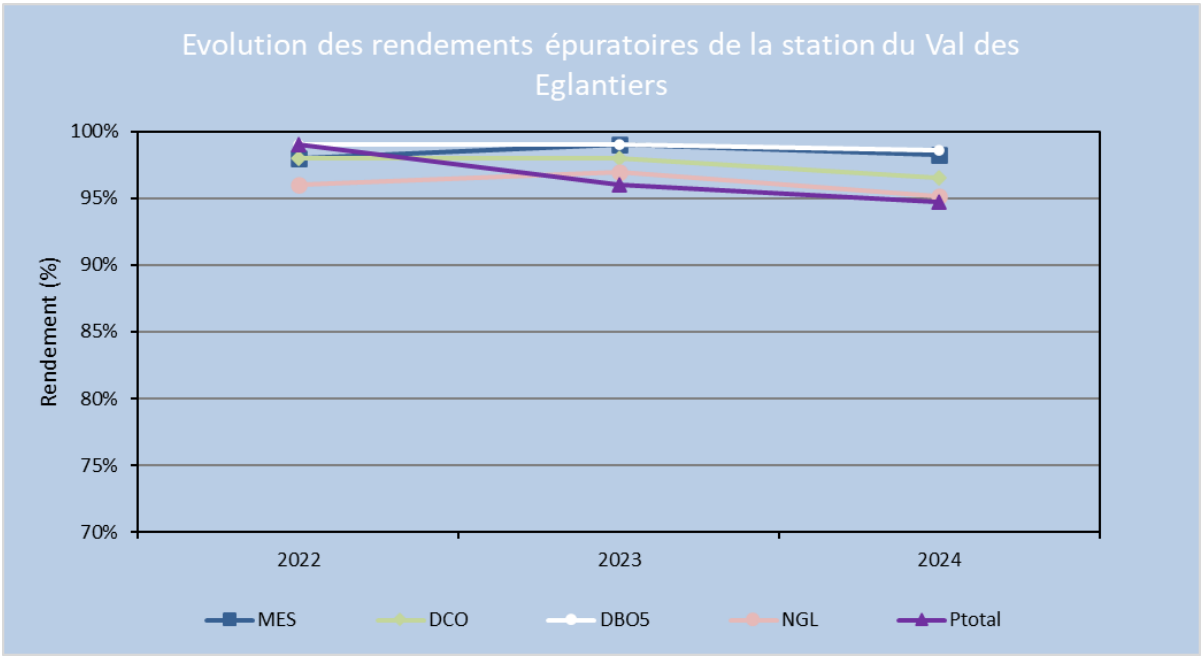


LES RENDEMENTS EPURATOIRES

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

Paramètres	Rendement moyen 2024	Rappel rendement moyen 2023
MES	98%	99%
DCO	97%	98%
DBO_5	99%	99%
NGL	95%	97%
Ptotal	95%	96%

General



LES APPORTS EXTERIEURS

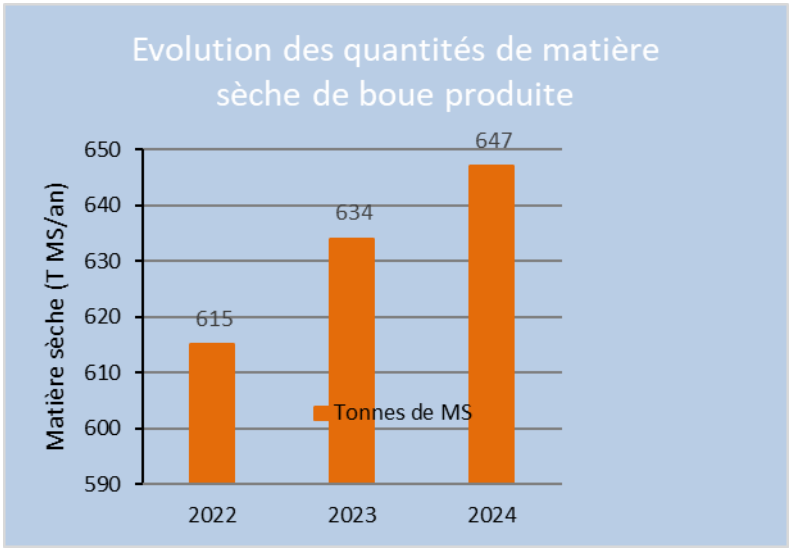
La Station d'Epuration ne reçoit pas d'apport extérieur en 2024.

LA FILIERE BOUE

La production de boues

Le tableau suivant détaille la quantité des boues produites en station d'épuration.

	Quantité annuelle brute (m3)	Qté de MS (T/an)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
2022	20148	615	615
2023	17012	634	634
2024	21841	647	647



General

La destination des boues évacuées est détaillée dans le tableau suivant.

Destination	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Autre STEU	39,1	6,0%	**STEU VILLIERS ST FREDERIC** 78640 VILLIERS ST FREDERIC
Compostage	608	94,0%	**Valterra matières organiques** (code SIRET : 3811141070009) Plate-forme BRIE COMPOST 1 à Cerneux (77)

Les sous-produits de traitement

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Déchets évacués (hors boues) 2024		
Type de déchets	**Quantité annuelle brute (kg)**	**Destination**
Refus de dégrillage	140 000	Incinération NOVERGIE IDF 95100 Argenteuil
Sable	51 220	Valorisation industrielle ECOPUR 78920 Ecquevilly
Sable	51 220	Valorisation industrielle RUB ENVIRONNEMENT 93290 Tremblay en France
Huiles et Graisses	7 000	Unité de méthanisation BIOGAZ DE GAILLON 27600 GAILLON

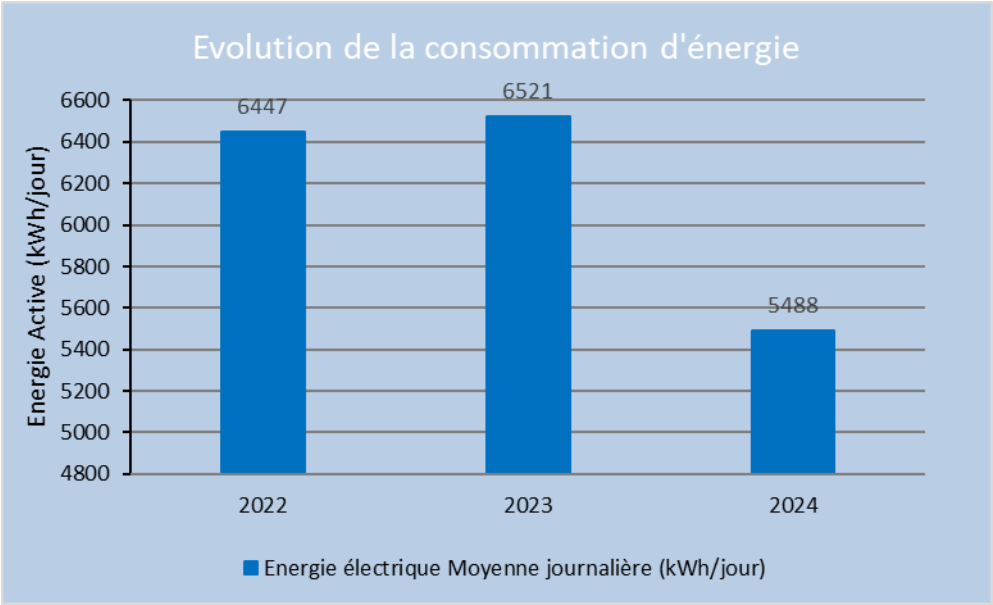
La consommation en réactifs

Consommation Chlorure Ferrique (FeCl3) (kg)	
Année	**File eau**
2022	102 440
2023	143 248
2024	123 714

Consommation Polymère		
Année	**File boue**	**File eau**
2022	18 150	2 175
2023	22 605	2 425
2024	19 455	1 800

La consommation électrique

Année	Energie électrique Moyenne journalière (kWh/jour)	Energie électrique consommée (kWh/an)
2022	6447	2 353 146
2023	6521	2 379 986
2024	5488	2 008 648



En 2024, une diminution notable de la consommation d'énergie de la station est observée.

Cette évolution est notamment liée au renouvellement des 3 surpresseurs d'air par des compresseurs à vis (travaux concessifs) et une optimisation des réglages de l'exploitant.

3.3.3 Les travaux de renouvellement

Les opérations de renouvellement réalisées sont présentées dans le chapitre 4.2.1
L'avancement du programme contractuel de renouvellement des équipements est présenté en Annexe.

Les principaux travaux de renouvellement sont listés ci-dessous :

- Serveur superviseur
- Préleveur Eau traitée et Eau Brute
- Débitmètres électromagnétiques (données réglementaires)
- Paniers des tamis A et B
- Skydom du local dégrilleur
- Automate File AG4 et AG5
- Centrifugeuse A et B (renouvellement partiel)
- Sanitaires

General

- Bâche couverture flottateur



Réhabilitation des sanitaires

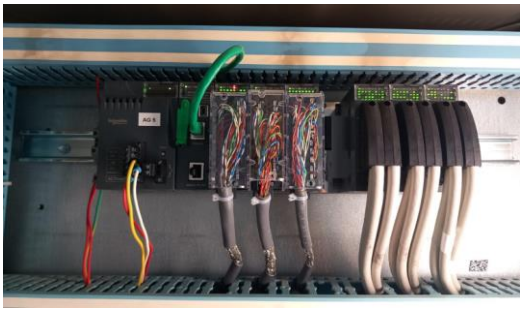




Skydom local dégrilleur

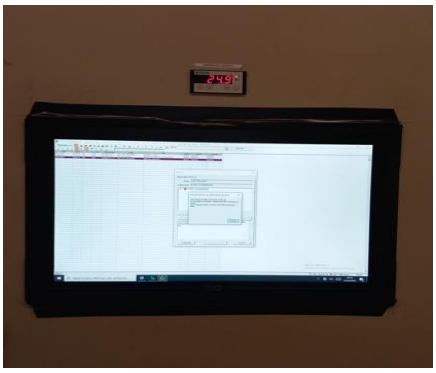


Autormate AG5 local Densadeg



Automate AG4 Local Boue





Serveur et écran de supervision

General





Préleveurs Eau brute et Eaux traitées




Bâche flottation






Débitmètres

3.3.4 La conformité des rejets du système de traitement

CONDITIONS IMPOSEES AU TRAITEMENT

- La température doit être inférieure à 28°C en moyenne journalière.
- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

Le rejet ne doit pas contenir de substances quelconques dont l'action ou les réactions, après mélange partiel avec les eaux réceptrices entrainent la destruction du poisson ou nuisent à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, ou présentent un caractère létal à l'égard de la faune aquatique.

Paramètres	Concentration maximale	Valeur rédhibitoire
MES	20	50
DBO5	15	30
DCO	50	100
NTK*	5	
N-NH4*	2	
NGL*	10	
Ptotal	1	
* Paramètre évalué sur la moyenne annuelle		

CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSES

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du rejet					
Paramètres	Obligation de l'arrêté du 06/01/2009	Mesures réalisées 2024			
	Nb de mesures à effectuer	Nb de mesures effectuées	Nb de mesures réalisées dans les conditions normales d'exploitation	Nb de mesures NC(1) autorisées	Nb de mesures NC mesurées
MES	104	104	98	9	0
DCO	104	104	98	9	0
DCO dure	4	4	4	1	1
DBO_5	52	52	48	5	0
NGL	52	52	48	5	0
NTK	52	52	48	5	0
$NH4^+$	52	52	48	5	0
NO3	52	52	48	5	0
Ptotal	52	52	48	5	0
(1) Non conforme					

General

CONFORMITE DES REJETS

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- → La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- → Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2)

			DBO5		DCO		DCO-dure		MeS		NG		N-NH4		N-NO3		NTK		Pt	
	Débit journalier de référence (m^3/j)	8-333	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	2 498																		
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		**52**		**104**		**4**		**104**		**52**		**52**		**52**		**52**		**52**	
	Nombre de mesures réalisées		52		104		4		104		52		52		52		52		52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,5%	3,3	96,2%	20,7	34,5%	13,1	97,9%	4,6	95,0%	3,5	98,8%	0,6	-629,7%	1,7	97,6%	1,7	94,0%	0,4
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		48		98		4		98		48		48		48		48		48	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,6%	3,2	96,3%	20,7	34,5%	13,1	97,9%	4,5	95,2%	3,6	98,9%	0,6	-632,6%	1,7	97,6%	1,8	94,0%	0,5
	Valeur rédhibitoire (1)		°	**24**	°	**100**	°	°	°	**50**	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		°		0		°		°		°		°	°	°	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		°	**12**	°	**50**	°	**20**	°	**20**	°	°	°	°	°	°	°	°	°	°
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		**5**		**9**		**1**		**9**		**5**		**5**		**5**		**5**		**5**	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		1		0		0		0		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		°	°	°	°	°	°	°	°	°	**10**	°	**1,5**	°	**5**	°	**5**	°	**1**
	Conformité selon l'exploitant par paramètre°:		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
	Respect du nombre de bilans par paramètre°:		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
	Conformité globale selon l'exploitant:	OUI																		

General

3.4 L'assainissement non collectif

Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation autonome dite "assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

Chaque année, dans le cadre des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) n°1, le Délégataire devra réaliser 25 contrôles d'installations en assainissement non collectif (article 55 du contrat).

Des investigations ont permis à la SEVESC d'établir une pré-liste des clients en assainissement non collectif sur toutes les communes du périmètre. Celle-ci est disponible en annexe.

2 installations ont pu être contrôlées au cours de l'année 2024. Le résultat de l'enquête est présenté dans le tableau ci-dessous.

Assainissement Non Collectif			
Commune	**Adresse de l'installation**	**Date d'intervention**	**Conformité par rapport à la règlementation**
COIGNIERES	Rue des Etangs - La Combre aux Fougères	23/10/2024	Non-conforme
PLAISIR	Bois de Sainte Appoline	02/07/2024	Conforme
Total installations contrôlées			**2**
Objectif contractuel			**25**

Le tableau suivant détaille l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

Assainissement Non Collectif		
	2024	***Rappel 2023***
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	100	100
P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés (%)	40 %	33 %

L'indice de mise en œuvre de l'ANC correspond à un indice compris entre 0 et 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif n'ayant pas encore été officialisée par une délibération, l'indice de mise en œuvre de l'ANC n'a pas été calculé.

L'indicateur P301.3 est calculé comme : (Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

General

3.5 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

Les données ci-dessous sont les chiffres issus de la période du 1er Janvier au 31 Décembre. Toutes les données du présent chapitre sont actualisées au 1er Janvier.

3.5.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Commune	Distributeur	Clients Assainis		
		2023	2024	2024/2023
COIGNIERES	SEOP	1229	1236	0,57%
LES CLAYES SOUS BOIS	SUEZ	4291	4268	-0,54%
ELANCOURT La nouvelle Amsterdam & 7 mares	SEOP	457	461	0,88%
PLAISIR	SUEZ	5250	5274	0,46%
MAUREPAS	SEOP	5596	5605	-
ZA PARIWEST	SEOP			-0,21%
VILLEPREUX			3390	
TOTAL		**13 151**	**20 234**	53,86%

**Données transmises par le Délégataire Eau*

Nous entendons par « clients assainis », l'ensemble des clients (particuliers et municipaux), raccordables ou raccordés à un réseau d'assainissement dont la gestion est confiée à la SEVESC dans le cadre du contrat de délégation. Il peut s'agir de gestion syndicale et/ou communale. Les clients assainis sont aussi bien les abonnés du service de l'eau de la SEVESC que ceux d'un autre service. Ils sont assujettis à la redevance assainissement qui est proportionnelle au volume assaini annuel. (* Les appareils publics ne sont pas comptés à l'exception de quelques catégories.)*

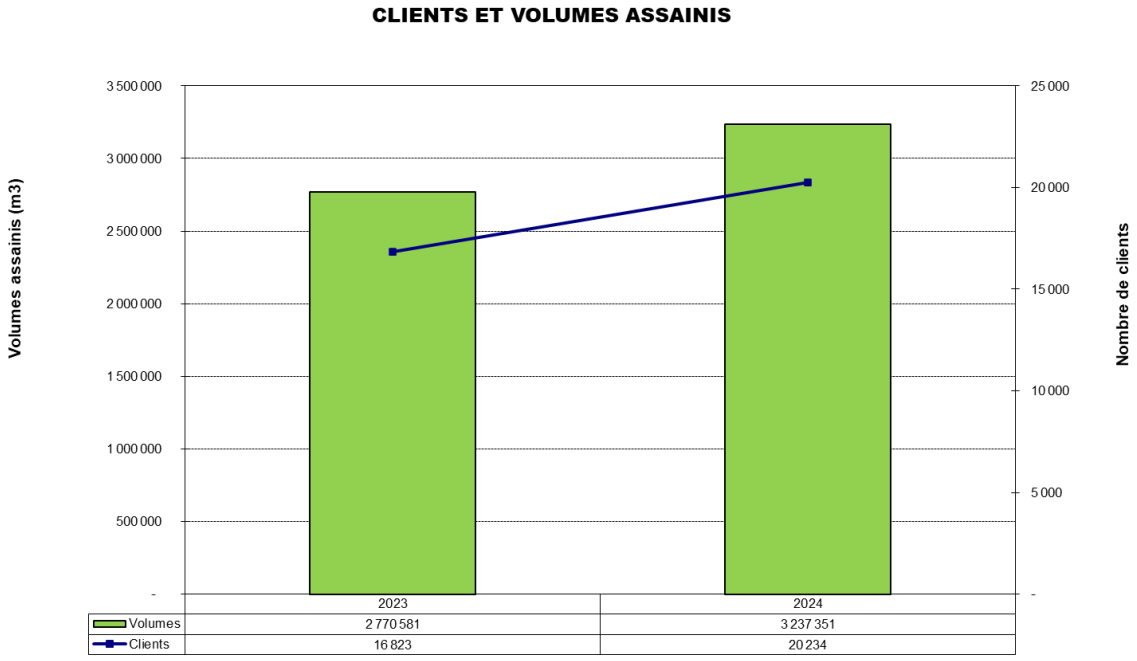
General

3.5.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Commune	Distributeur	Volume Assainis		
		2023	2024	2024/2023
COIGNIERES	SEOP	286 208	320 441	11,96%
LES CLAYES SOUS BOIS	SUEZ	184 202	192 303	4,40%
ELANCOURT La nouvelle Amsterdam & 7 mares	SEOP	73 930	74 827	1,21%
PLAISIR	SUEZ	1 483 537	1 432 482	-3,44%
MAUREPAS	SEOP	680 991	780 596	14,63%
ZA PARIWEST	SEOP	61 714	61 257	-0,74%
VILLEPREUX	SEOP SUEZ		375 445	
TOTAL		**2 770 581**	**3 237 351**	16,85%

**Données transmises par le Délégataire Eau (Villepreux n'est pas intégré au contrat en 2023)*



Le graphique fait état d'une augmentation nette des clients et des volumes assainis en raison de l'extension du périmètre en 2024 à la commune de Villepreux (non présente en 2023 en Traitement donc non prise en compte dans les chiffres clients et volumes assujettis).

General

3.5.3 Le prix du service de l'assainissement

Le tableau suivant indique les composantes du prix de l'eau :

DISTRIBUTION DE L'EAU *Ce service représente les coûts de la mise à disposition du service de distribution d'eau potable. Il comporte une part fixe et une part variable.*	
Prime fixe	Part revenant au distributeur, couvrant les frais fixes du service (location et entretien du compteur, entretien du branchement, abonnement…). La prime fixe dépend du calibre du compteur.
Consommation	Part variable couvrant le prélèvement de l'eau, son traitement et sa distribution ainsi que l'entretien et le renouvellement des réseaux et des branchements en domaine public. La part consommation est calculée en fonction du volume d'eau potable consommé. Une surtaxe Eau SMGSEVESC de prélèvement pour nouveaux investissements.
Préservation des Ressources en eau	Le montant de la redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau en fonction des m3 prélevés en milieu naturel (rivières, nappes, puits,…).
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES *Ce service correspond à la collecte et au traitement des eaux usées.*	
Redevance syndicale Part Syndicat	Part versée au Syndicat qui assure le contrôle du service et finance la construction des ouvrages du système d'assainissement intercommunal.
Redevance syndicale Part Fermier	Part versée au Fermier du Syndicat en contrepartie des charges d'exploitation du système d'assainissement intercommunal.
Redevance interdépartementale	Part perçue pour le compte du SIAAP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) pour les communes qui rejettent leurs effluents dans les collecteurs du SIAAP.
ORGANISMES PUBLICS	
Redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie *L'Agence de l'Eau a pour rôle de faciliter les actions d'intérêt commun propres à résoudre les problèmes de l'eau par des aides financières. En application du principe « qui pollue, paye ; qui dépollue est aidé », l'Agence est habilitée à percevoir des redevances sur les personnes publiques et privées : la redevance de Préservation des Ressources en Eau (cf. distribution de l'eau) et la redevance de Lutte contre la Pollution.*	
Redevance Lutte contre la Pollution	Redevance applicable à l'ensemble des abonnés du service des eaux, que les logements soient raccordés à un réseau d'égout ou équipés d'un assainissement individuel (fosse septique et épandage).
Redevance pour Modernisation des Réseaux de collecte des eaux usées	Redevance applicable aux seuls abonnés raccordés à un réseau d'égout.
Taxe Voies Navigables de France	Taxe payée par les propriétaires d'ouvrages qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans les rivières gérées par les Voies Navigables de France (VNF), organisme public chargé du développement et de l'entretien des cours d'eau domaniaux. Cette taxe est fixée en fonction des volumes prélevés et rejetés dans les voies navigables.

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend un prix au m^3 appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le décret n°2000-137 du 13 mars 2000 pris pour l'application des articles L.2224-7 à L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et modifiant le code des communes précise les dispositions relatives à la redevance d'assainissement.

« Art. R.372-7 - Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public compétent pour tout ou partie du service public d'assainissement collectif ou non collectif institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif … En cas de délégation du service d'assainissement, le tarif de la redevance peut comprendre, outre une part, fixée par la convention de délégation, revenant au délégataire au titre des charges qu'il assure, une part revenant à l'autorité délégante destinée à couvrir les charges qui demeurent à sa charge. »
« Art. R.372-8 – La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et le cas échéant une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur

General

le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. … »

Le détail de la redevance d'assainissement en € H.T. /m³ au démarrage du contrat pour les communes de la SQY est présenté ci-dessous :

Tarifs au 1er janvier 2024							
COMMUNE	Distributeur	Redevance Collectivité SQY				Part AESN Modernisation Réseaux de Collecte (€ HT/m³)	TOTAL (€ HT/m³)
		Part SQY Collecte (€ HT/m³)	Part SQY Traitement (€ HT/m³)	Part SEVESC Collecte (€ HT/m³)	Part SEVESC Traitement (€ HT/m³)		
COIGNIERES	SEOP	0,2500	0,2460	0,4133	0,8167	0,1850	1,9110
LES CLAYES SOUS BOIS	SUEZ	0,5700	0,1000	0,4133	0,8167	0,1850	2,0850
ELANCOURT	SEOP SAUR	-	0,2460	-	0,8167	0,1850	1,2477
PLAISIR	SUEZ	0,2500	0,1000	0,4133	0,8167	0,1850	1,7650
MAUREPAS - STEP Maurepas	SEOP	0,2500	0,2460	0,4133	0,8167	0,1850	1,9110
MAUREPAS - Quartier du Fossé Rouge	SEOP	-	-	0,4133	-	0,1850	0,5983
MAUREPAS - Quartier du Bois Joli	SEOP	0,4400	0,2380	0,4133	-	0,1850	0,5983
VILLEPREUX	SEOP SUEZ	0,1160		0,4133		0,1850	0,7143

3.5.4 Rémunération du fermier

- **VALEUR DE LA REMUNERATION DU FERMIER**

	Valeur à l'entrée en vigueur du contrat	Valeur au 1er janvier 2023		Valeur au 1er janvier 2024	
Indice ICHT-E	122,8	124,1		131	
Indice 010534766	120,5	126,2		216,9	
Indice FSD3	143,4	163,1		162,4	
Indice TP10A	116,2	1248		130,4	
Coefficient correctif k1	1	1,04741		1,08832	
Coefficient correctif k2	1	1,04897		1,18786	
Rémunération - Prix de Base (part collecte)	**0,3798**	**0,3978**	**€ HT/m³**	**0,4133**	**€ HT/m³**
Rémunération - Prix de Base (part traitement)	**0,6875**	**0,7212**	**€ HT/m³**	**0,8167**	**€ HT/m³**

General

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

Les factures types 120 m^3 se trouvent en annexe. Elles sont actualisées au 1er Janvier.

3.5.5 Impayés

Les redevances assainissement sont perçues auprès des usagers par l'intermédiaire de la facture d'eau. Le montant des impayés relatif aux redevances d'assainissement s'évalue à partir du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente déclaré par le distributeur, rapporté au produit TTC des redevances assainissement.

Pour les communes desservies par AQUAVESC, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2023 est égal à 1,46 %.

General

4 | Comptes de la délégation



Copyright: Cynta Dupont

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

- La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
- La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

General

4.1.1 Le CARE

Marché Public d'Exploitation par concession du service publique de l'assainissement collectif

des communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Claye-sous-bois et Villepreux
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines
Comptes Annuel de Résultat de l'Exploitation de l'exercice 2024
(En euros)

		2022	2023	2024	Evol. (%)
Produits					
Exploitation		856 586	2 711 272	5 753 093	*112,2%*
Eaux usées		*654 105*	*1 958 660*	*4 245 435*	*116,8%*
Redevances et surtaxes facturation SEVESC		*202 481*	*752 612*	*1 507 658*	*100,3%*
Subventions d'exploitation (primes)		0	0	0	*0,0%*
Travaux réalisés dans le cadre du contrat		0	155 112	140 614	*-9,3%*
Sous-total		**856 586**	**2 866 384**	**5 893 708**	*105,6%*
Charges					
Personnel d'exécution		173 608	457 480	850 016	*85,8%*
Energie électrique		125 239	458 770	466 311	*1,6%*
Produits de traitement		20 465	265 494	244 279	*-8,0%*
Analyses et études		8 178	87 781	100 680	*14,7%*
Sous-traitance, matières et divers		337 327	1 044 325	1 345 370	*28,8%*
Autres dépenses d'exploitation		6 454	12 331	30 724	*149,2%*
Impôts locaux et taxes		*3 820*	*8 609*	*14 403*	*67,3%*
Frais de siège Sevesc		63 847	143 914	405 358	*181,7%*
					0,0%
Contribution services mutualisés maison mère		21 585	69 754	128 351	*84,0%*
Charges relatives aux investissements		51 321	491 341	491 341	*0,0%*
Renouvellement (dépenses lissées)		74 262	311 501	347 120	*11,4%*
Participations contractuelles:					
Redevances prélevées pour compte de tiers		202 481	752 612	1 507 658	*100,3%*
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		0	0	0	*0,0%*
Sous-total		**1 088 587**	**4 103 911**	**5 931 612**	*44,5%*
Résultat avant impôts		**-232 002**	**-1 237 528**	**-37 904**	*-96,9%*
Impôts sur les sociétés	25,00%	0	0	0	*0,0%*
Résultat net		**-232 002**	**-1 237 528**	**-37 904**	*-96,9%*

General

4.1.2 Organisation de la SEVESC

L'organisation de la SEVESC repose sur un ensemble de niveaux de compétences qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics d'assainissement dont elle a la charge. Cette organisation comprend notamment :

- Des agents de terrain, capables d'exercer toute une série d'activités sur un métier donné (assainissement) ;
- Des agents d'encadrement, capables d'animer des équipes de terrain et de partager avec elles leurs compétences techniques ;
- Des spécialistes et conseils, capables d'intervenir à la demande en renfort sur les points spécifiques ;
- Des services fonctionnels (dessin cartographie, service clients, comptabilité, ressources humaines, informatique, etc.) œuvrant au bénéfice de l'ensemble des contrats.

Un tel découpage de l'activité représente un des principes majeurs d'organisation de la Société, et l'architecture comptable de cette dernière est donc le reflet de cette structure.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat.

Ce chapitre a pour objet de préciser les règles de détermination de ces produits et charges.

4.1.3 Les produits et charges d'exploitation

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la SEVESC.

L'organisation de la SEVESC trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

ELEMENTS DIRECTEMENT IMPUTES PAR CONTRAT

Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent :

- L'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat,
- L'estimation de recettes sur la base des volumes consommés et non relevés du dernier trimestre de l'année,
- Les recettes des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, ristournes contractuelles, sous-traitance, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

ELEMENTS AFFECTES SUR UNE BASE TECHNIQUE

Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est le cas des charges suivantes :

- charges clientèle réparties en fonction du nombre de clients équivalents
- charges informatiques réparties en fonction du nombre de postes informatiques
- charges de cartographie (SIG) et de gestion de patrimoine réparties en fonction du linéaire de réseau

General

CHARGES INDIRECTES

Les frais généraux locaux

Les frais généraux locaux de la SEVESC sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat assainissement, excepté pour le contrat du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par la SEVESC.

LA PARTICIPATION, L'INTERESSEMENT ET LA PROVISION POUR CONGES PAYES ET AUTRES PROVISIONS DE PAIE

Elles sont réparties entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

ASSURANCE, ORGANIC ET CVAE

Ces charges sont réparties entre les contrats au prorata du chiffre d'affaires (hors produits pour compte de tiers).

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS CLIENTS

Les provisions pour dépréciations clients (provision statistique et provisions pour contentieux) comptabilisées dans les comptes sociaux ne sont pas reprises dans les CARE.

4.1.4 Les charges économiques calculées

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité de l'entreprise.

1 CHARGES RELATIVES AUX RENOUVELLEMENTS

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Le montant indiqué en Dépenses de renouvellement est égal à la somme des dépenses prévisionnelles ramenée au nombre d'années restant au contrat.

2 CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

Cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…).

La traduction économique de ces investissements est le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat, auquel on applique un taux de financement.

General

3 CHARGES DOMAINE PRIVE

Cette charge correspond à la dotation pour amortissement des biens de la SEVESC mis à disposition des contrats.

4.1.5 Apurement des déficits antérieurs

Lorsqu'un contrat, déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé au fil des exercices suivants.

4.1.6 Impôt sur les sociétés

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 0,83% de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 25%.

General

4.2 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.2.1 La situation sur les installations

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT – COLLECTE ET TRANSPORT

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles.

General

Renouvellement sur les installations Collecte et Transport		
Site	Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PR OSIERS	Vanne de refoulement P1	2 507 €
	Vanne de refoulement P2	
	Vanne de refoulement P3	
	Clapet de refoulement P3	
	Moteur ventilation	
	Pompe 1	7 695 €
	Pompe 3	7 695 €
PR Acacias 1	Clapet P1	767 €
	Clapet P2	
	Vanne P1	
	Vanne P2	
PR Pétroliers	Pompe 1 (approvisionnement)	1 186 €
	Structures métalliques (2 crosses de descente)	1 170 €
	Sonde de niveau du Trop-plein	1 100 €
PR Maison Blanche	Sonde de niveau du Trop-plein	1 139 €
PR Louveries	Sonde de niveau du Trop-plein	1 181 €
PR Viviers	Sonde de niveau du Trop-plein	1 181 €
Désodorisation de la Courance	Moteur ventilation	990 €
TOTAL		**26 611 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – COLLECTE ET TRANSPORT

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 73 - Suivi des dépenses du Renouvellement Collecte et Transport				
	taux actualisation **K1** (article 29A)	1,00000	1,04741	1,08832
	dotation montant € valeur **(article 73) DO_0**	14 386	57 543	57 543
	dotation montant € courant **DO_N**	14 386	60 271	62 625
	Solde début exercice	**0**	**14 386**	**23 996**
	dotation € courant DO_N	**14 386**	**60 271**	**62 625**
	dépenses effectives **DE_N**	**0**	**(50 660)**	**(26 611)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K1_N + DO_N - DE_N$	**14 386**	**23 996**	**60 009**

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT– STEP DE MAUREPAS

Renouvellement sur les installations STEP Maurepas		
Site	**Opération**	**Dépenses comptabilisées (€)**
Prétraitement	Dégrilleur de secours – paliers	359 €
	Vis de transport refus de dégrillage, réducteur et auges	5 350 €
	Pompe d'insuflation d'air	425 €
	Extraction des sables - vannes et tuyauterie	4 211 €
	Batardeaux	2 815 €
	Matières de vidange - pompe 1	1 358 €
	Matières de vidange - agitateur 1	3 616 €
Bassin d'orage principal	Sonde de niveau	954 €
	Pompe P111	1 834 €
	Pompe P112	1 834 €
	Agitateur A213	2 414 €
	Agitateur AXX	2 414 €
	Hydroéjecteur H122	1 941 €
Bassin d'orage secondaire	Pompe P110	989 €
	Pompe P111	989 €
Poste toutes eaux	Pompe n°1, barres de guidage et pied d'assise	1 941 €
	Pompe n°2, barres de guidage et pied d'assise	1 941 €
	Vanne P1	1 169 €
	vanne P2	
	Clapet P1	
	Clapet P2	
	Canalisation de refoulement P1	2 665 €
	Canalisation de refoulement P2	2 665 €
Bassins biologiques	Surpresseurs (suite 2023)	36 252 €
	3 compresseurs à brides, 2 vannes électriques de maillage, 3 vannes d'isolement, 2 manomètres, IPO	5 819 €
	Agitateur zone anaérobie file B (A 252)	45 624 €

Renouvellement sur les installations STEP Maurepas		
Site	**Opération**	**Dépenses comptabilisées (€)**
	Agitateur zone anoxie file B (A 254)	
	Agitateur zone de contact file B (A 250)	
	Agitateur zone aérobie file B (A256)	
	Pompe liqueur mixte file A n°1	
	Pompe liqueur mixte file B n°1	
	Agitateur zone aérobie file B (A 255)	
	Agitateur zone anaérobie file B (A 251)	
	Agitateur zone anoxie file B (A 253)	
	Agitateurs file A (compléments travaux 2023)	11 963 €
	Sonde de mesure ammonium-nitrate	1 678 €
Clarificateurs	Pompe à vide d'amorçage siphon A	1 260 €
	Pompe à vide d'amorçage siphon B	1 260 €
Puits à flottants	Pompe	1 679 €
Recirculation	Pompes d'extraction des boues - zone de contact n°2 file A	16 754 €
	Pompes d'extraction des boues - zone de contact n°2 file B	
	Pompes de recirculation zones anaérobie	
	Débitmètres de recirculation *4	3 291 €
Canal de rejet	Sonde de mesure MES file A	926 €
TGBT	Onduleur de secours	2 380 €
Canalisation enterrée	Canalisation transfert de fuel	33 002 €
TOTAL		**203 769 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – STEP DE MAUREPAS

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 73 - Suivi des dépenses du Renouvellement Traitement STEP Maurepas				
	taux actualisation **K2** (article 29B)	1,00000	1,04897	1,18786
	dotation montant € valeur **(article 73) DO_0**	29 549	118 196	118 196
	dotation montant € courant **DO_N**	29 549	123 984	140 400
	Solde début exercice	**0**	**(21 719)**	**(134 050)**
	dotation € courant DO_N	**29 549**	**123 984**	**140 400**
	dépenses effectives **DE_N**	**(51 268)**	**(236 316)**	**(203 769)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K2_N + DO_N - DE_N$	**(21 719)**	**(134 050)**	**(197 419)**

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT– STEP DE PLAISIR (VAL DES EGLANTIERS)

Renouvellement sur les installations STEP Val des Eglantiers	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
POMPE A GRAISSE FILE A	598,64 €
VANNE MASONEILAN REGULATION (PARTIEL)	817,35 €
CARTE ELECTRONIQUE RIDEAU 1 LOCAL BOUE	838,84 €
CARTE ELECTRONIQUE PORTAIL ENTREE	946,28 €
PRELEVEUR EAUX BRUTES	3 086,53 €
PRELEVEUR EAUX TRAITEES	3 086,53 €
DEBITMETRE FLOTTATION	10 512,04 €
DEBITMETRE RECIRCULATION FILE A	
DEBITMETRE RECIRCULATION FILE B	
DEBITMETRE ALIMENTATION BOUE FILE A	
DEBITMETRE ALIMENTATION BOUE FILE B	
DEBITMETRE ALIMENTATION POLYMERE FILE A	
DEBITMETRE ALIMENTATION POLYMERE FILE B	
DEBITMETRE BY PASS	
TAMIS FILE A (PARTIEL)	4 582,00 €
TAMIS FILE B (PARTIEL)	3 807,00 €
AUTOMATE AG4 /AUTOMATE AG5	42 935,00 €
CARTE ELECTRONIQUE RIDEAU PRETRAITEMENT	838,84 €
ELECTROVANNE EXTRACTION FLOTTATION	779,30 €
SKYDOM LOCAL DEGRILLEUR	4 182,00 €
RENOVATION SANITAIRE	14 392,00 €
CENTRIFUGEUSE A (PARTIEL)	3 267,00 €
CENTRIFUGEUSE B (PARTIEL)	6 229,24 €
ROUES RACLEUR FLOTTATEUR	1 870,00 €
POMPE TOUTES EAUX	825,41 €
BACHE COUVERTURE FLOTTATEUR	11 840,00 €
SERVEUR SUPERVISION	1 964,07 €
GE BATTERIES	706,60 €
BENNES A BOUES (PARTIEL)	4 860,00 €
3 MOTEURS AVEC CANES DE DEBRAYAGE	5 421,40 €
POMPE GAVEUSE CENTRIFUGEUSE	5 493,59 €
PONT CLARIFICATEUR (PARTIEL)	3 382,00 €
TOTAL	**137 261 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – STEP DE PLAISIR

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 73 - Suivi des dépenses du Renouvellement Traitement STEP Plaisir				
	taux actualisation **K2** (article 29B)	1,00000	1,04897	1,18786
	dotation montant € valeur **(article 73) DO_0**	30 327	121 306	121 306
	dotation montant € courant **DO_N**	30 327	127 247	144 095
	Solde début exercice	**0**	**18 821**	**(58 731)**
	dotation € courant DO_N	**30 327**	**127 247**	**144 095**
	dépenses effectives **DE_N**	**(11 506)**	**(204 799)**	**(137 262)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K2_N + DO_N - DE_N$	**18 821**	**(58 731)**	**(51 897)**

4.2.2 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX > 15 ml	
	Linéaire renouvelé (ml)
Maurepas	140
Coignières	401
Les Clayes-sous-Bois	28
TOTAL	**569**

4.2.3 La situation sur les branchements

LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

BRANCHEMENTS NEUFS		
Type de branchement	Nombre de branchements réalisés	*Rappel 2023*
Branchement eaux usées	9	*4*
Branchement eaux pluviales	0	*1*
TOTAL	**9**	***5***

4.3 Les investissements contractuels

4.3.1 Les travaux neufs du domaine concédé

LES TRAVAUX CONCESSIFS – COLLECTE ET TRANSPORT

Travaux concessifs Réseaux Collecte et Transport		
Type de dépense	**Opérations**	**Dépenses comptabilisées (€)**
Mise en conformité des ouvrages du réseau	Mise en sécurité de l'accès à la bâche du PR Osiers	1 655 €
Réhabilitation et renouvellement des collecteurs	Renouvellement canalisations quartier Saintonges - Maurepas	310 806 €
Réhabilitation et renouvellement des collecteurs	Renouvellement canalisations Marcel Dassault - Coignières	420 200 €
TOTAL		**732 662 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – COLLECTE ET TRANSPORT

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 74 - Suivi des dépenses du Fonds Collecte/Transport				
	taux actualisation K1 *(Indiqué Annexe 11 du contrat)*	1,00000	1,01700	1,03429
	dotation de base montant € valeur **(CEP) DO_0** *(cf. Annexe 11 du contrat)*	51 321	205 284	205 284
	dotation montant € courant **DO_N**	51 321	208 774	212 323
	Solde début exercice	**0**	**51 321**	**246 254**
	dotation € courant DO_N	**51 321**	**208 774**	**212 323**
	dépenses effectives **DE_N**	**0**	**(13 841)**	**(732 662)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K1_N + DO_N - DE_N$	**51 321**	**246 254**	**(274 085)**

LES TRAVAUX CONCESSIFS – STEP DE MAUREPAS

Travaux concessifs Traitement - Step de Maurepas		
Type de dépenses	**Opérations**	**Dépenses comptabilisées (€)**
Compresseurs à vis (remplacement surpresseurs)	Installation des surpresseurs	111 857 €
Déplacement pompe à boues local surpresseurs	Déplacement des pompes à boues	16 555 €
Revamping de l'atelier de déshydratation	Atelier de déshydrataion – Etudes préliminaires et études techniques	30 517 €
	Atelier de déshydratation – Fourniture équipements	222 347 €
Remise à niveau des bassins biologiques	Bassins biologies – Remplacement des diffuseurs file A	62 239 €
TOTAL		**443 515 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – STEP DE MAUREPAS

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 74 - Suivi des dépenses du Fonds Traitement STEP Maurepas				
	taux actualisation **K2** (article 29B)	1,00000	1,00000	1,00000
	dotation montant € valeur **(article 74) DO_0**	38 102	152 411	152 411
	dotation montant € courant **DO_N**	38 102	152 411	152 411
	Solde début exercice	**0**	**38 102**	**38 656**
	dotation € courant DO_N	**38 102**	**152 411**	**152 411**
	dépenses effectives **DE_N**		**(151 857)**	**(443 515)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K2_N + DO_N - DE_N$	**38 102**	**38 656**	**(252 448)**

LES TRAVAUX CONCESSIFS – STEP DE PLAISIR

Travaux concessifs Traitement - Step de Plaisir		
Type de dépenses	**Opérations**	**Dépenses comptabilisées (€)**
Compresseurs à vis (remplacements surpresseurs)	Travaux remplacement des surpresseurs	14 950 €
Pompes d'extraction des boues en cale sèche	Travaux Pompes d'extraction des boues	24 374 €
	Travaux pompes à volute	26 920 €
	Travaux Bassins biologiques	5 300 €
TOTAL		**71 544 €**

LE SUIVI DE LA DOTATION – STEP DE PLAISIR

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 74 - Suivi des dépenses du Fonds Traitement STEP Plaisir				
	Pas d'actualisation (article 29B)	1,00000	1,00000	1,00000
	dotation montant € valeur **(article 74) DO_0**	14 385	57 543	57 543
	dotation montant € courant **DO_N**	14 386	57 543	57 543
	Solde début exercice	**0**	**14 386**	**(87 917)**
	dotation € courant DO_N	**14 386**	**57 543**	**57 543**
	dépenses effectives **DE_N**	**0**	**(159 846)**	**(71 544)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K2_N + DO_N - DE_N$	**14 386**	**(87 917)**	**(101 919)**

4.3.2 Les travaux d'innovation

La situation du fonds

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 75 - Suivi des dépenses du Fonds Travaux Innovation Collecte et Transport				
	Pas d'actualisation (article 29B)	1,00000	1,00000	1,00000
	dotation montant € valeur **(article 74) DO_0**	2 138	8 554	8 554
	dotation montant € courant **DO_N**	2 138	8 554	8 554
	Solde début exercice	**0**	**2 138**	**10 692**
	dotation € courant DO_N	**2 138**	**8 554**	**8 554**
	dépenses effectives **DE_N**	**0**	**0**	**0**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K3_N + DO_N - DE_N$	**2 138**	**10 692**	**19 246**

Aucune dépense n'a été comptabilisée sur le Fonds d'Innovation Collecte et Transport

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	2022	2023	2024
Article 75 - Suivi des dépenses du Fonds Travaux Innovation STEP Plaisir et Maurepas				
	Pas d'actualisation (article 29B)	1,00000	1,00000	1,00000
	dotation montant € valeur **(article 75) DO_0**	6 805	27 216	27 216
	dotation montant € courant **DO_N**	6 805	27 216	27 216
	Solde début exercice	**0**	**6 805**	**34 021**
	dotation € courant DO_N	**6 805**	**27 216**	**27 216**
	dépenses effectives **DE_N**	**0**	**0**	**(59 418)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} \times K3_N + DO_N - DE_N$	**6 805**	**34 021**	**1 819**

Une dépense de 59 418 € HT a été comptabilisée en 2024 sur le Fonds d'Innovation STEP correspondant aux dépenses relative à la mise en place d'une solution de protection contre les risques incendies

4.3.3 Le fonds de suivi de l'étude de valorisation des boues

L'étude sur la méthanisation des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération de SQY a été lancée en juin 2024 auprès du cabinet Merlin.

Cette étude technico-économique, pilotée par SQY, intègre les prestations suivantes à partir de l'actualisation de l'étude réalisée en 2023 par le cabinet Merlin via le Club Climat Energie de SQY :

- Etablissement de 2 notes d'accompagnement relatives à
  - la nécessité de mise en place d'une unité de méthanisation ;
  - à la justification technique de la filière sélectionnée.
- Identification des différents scénarios techniques de méthanisation suivant la mise à jour de l'étude de gisements des boues méthanisables ;
- Analyse économique et financière des scénarios techniques envisagés ;
- Présentation des pré-études à réaliser pour le projet.

Les conclusions de l'étude sont attendues pour le 1er semestre 2025

En 2024, la commande de l'étude technico-économique a été réceptionnée partiellement pour un montant de 21 594 € HT.

General

Etude de valorisation	oct-22	2023	2024	TOTAL
Prévu au CPE (base contrat)	0 €	109 000 €	0 €	109 000 €
TOTAL Dépenses (€ courant)	0 €	0 €	21 594 €	21 594 €
Ecart	0 €	109 000 €	-21 594 €	87 406 €

4.3.4 Le fonds Communication

Le fonds Communication permet d'assurer le financement d'actions de communication du service et plus spécifiquement l'accompagnement des visites par des associations de guides spécialisés.
Il est comptabilisé en charges d'exploitation dans la comptabilité du Délégataire.

La situation du fonds

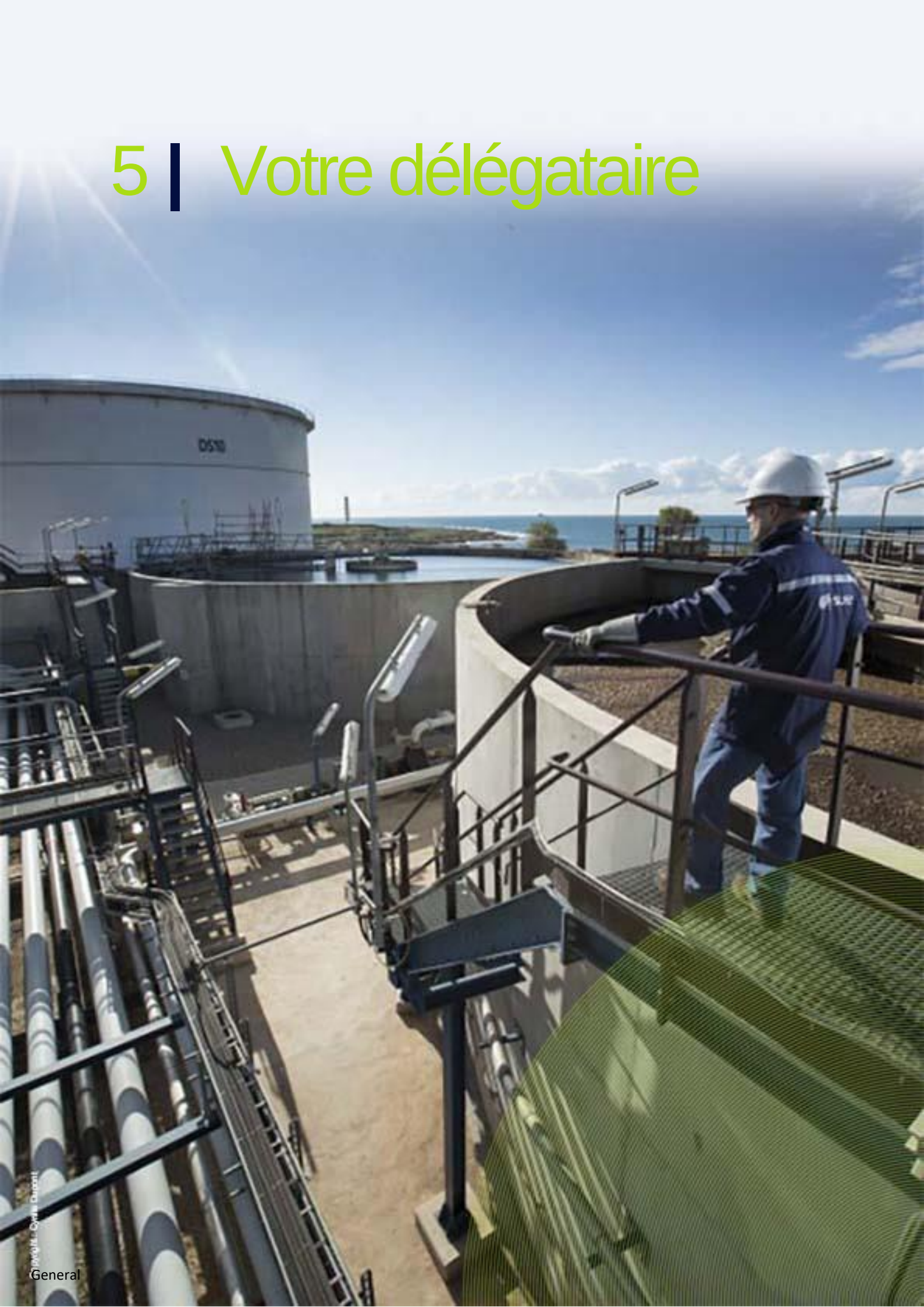
Sur l'année 2024, un montant de 5 535 € HT a été imputé au fonds communication.

Communication (OPEX)	oct-22	2023	2024	TOTAL
Prévu au CPE (base contrat)	2 500 €	10 000 €	10 000 €	22 500 €
TOTAL Dépenses (€ courant)	0 €	0 €	5 535 €	5 535 €
Ecart	2 500 €	10 000 €	4 465 €	16 965 €

Les opérations imputées au fonds de communication sont présentées en annexe.

General

5 | Votre délégataire



La **SEVESC assainissement et services** assure le service de l'assainissement de collectivités des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Le service de l'assainissement concerne environ 1 680 000 habitants sur 54 communes et il assure :

- La collecte et le transport des eaux usées et pluviales de collectivités des Yvelines et des Hauts-de-Seine (gestion de 1 400 km de réseaux d'assainissement dont environ 400 km de galeries visitables).
- La dépollution des eaux de collectivités des Yvelines :
  - gestion de la station d'épuration « Carré de Réunion » (340 000 équivalents-habitants) située sur les communes de Saint Cyr l'Ecole et Bailly pour le compte d'HYDREAULYS
  - gestion de la station d'épuration du Val de Gally située sur la commune de Villepreux (45 000 équivalent-habitants) pour le compte d'HYDREAULYS
  - gestion de la station d'épuration de Plaisir située à Thiverval-Grignon (50 000 équivalents-habitants) en partenariat avec Suez pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines
  - gestion de la station d'épuration d'Elancourt située à Elancourt (40 000 équivalents-habitants) pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines
  - gestion de la station d'épuration de Maurepas située à Maurepas (46 700 équivalents-habitants) pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le service de l'eau, qui assurait la production (gestion de l'usine de Versailles et Saint-Cloud située à Louveciennes) et la distribution d'eau potable, a signé un nouveau contrat pour la gestion du service de l'eau avec le SMGSEVESC (devenu AQUAVESC) dans lequel il lui a été demandé de créer une société dédiée.

Cette société s'appelle depuis décembre 2014 la **SEOP** (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) et elle a son siège social 29 route de Versailles à Louveciennes.

5.1 Notre organisation

5.1.1 L'entreprise régionale

Suez Eau France est organisé en 8 entreprises régionales de proximité. La région Ile de France est l'une d'entre-elles. Avec ses 6 agences territoriales, l'activité s'étend sur les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Val d'Oise, de l'Eure, de Paris, de Seine et Marne, du Val de Marne et de Seine Saint Denis.

Véritable entreprise locale de services, cette direction apporte chaque jour des solutions « sur-mesure » en s'appuyant sur une organisation de proximité, la réactivité et la disponibilité de ses agents ainsi que des moyens adaptés lui permettant d'assurer un service continu.



Présente dans l'ouest parisien depuis 1924, Suez environnement Eau France est un acteur majeur des métiers de l'eau en Île de France. L'entreprise régionale, sous les marques Suez Eau France, SEVESC ou SEOP, regroupe les activités d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Elle opère en délégation du service de l'eau potable, de l'assainissement, mais aussi par des prestations de services. Le service est assuré par 1300 collaborateurs.

Nos implantations locales sont garantes de notre réactivité, 7 jours / 7, 24 heures / 24. Elles constituent un atout pour notre écoute des clients.

Notre ambition est celle de contribuer à l'innovation en matière de sécurisation de la ressource en proposant aux collectivités des solutions sur mesure. La région Ile de France est ainsi la première entreprise à avoir mis en place une réalimentation de la nappe, des solutions de pilotage des réseaux intelligents, ou encore "Degrés Bleus", solution de récupération de la chaleur des eaux usées pour chauffer les bâtiments.

- **L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale**

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants.
SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions innovantes et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs dont 9 500 pour l'activité Eau en France, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers. En 2023, SUEZ a fourni de l'eau potable à 57 millions de personnes dans le monde (10,4 millions d'habitants en France) et des services d'assainissement à plus de 36 millions de personnes (10,5 millions d'habitants en France). En outre, le Groupe a produit 7,7 TWh d'énergie à partir des déchets et eaux usées.

SUEZ en chiffres

- ➔ **8,9 milliards € de chiffre d'affaires**
- ➔ **10 centres techniques d'innovation et des centres R&D (dont 8 en France, à Paris, Bordeaux et Lyon)**
- ➔ **1 300 experts (dont près de 300 chez SUEZ Eau France)**
- ➔ **10 000 usines de traitement de l'eau et des déchets opérées dans le monde (dont respectivement 630 usines d'eau potable et 2030 usines de traitement des eaux usées en France)**

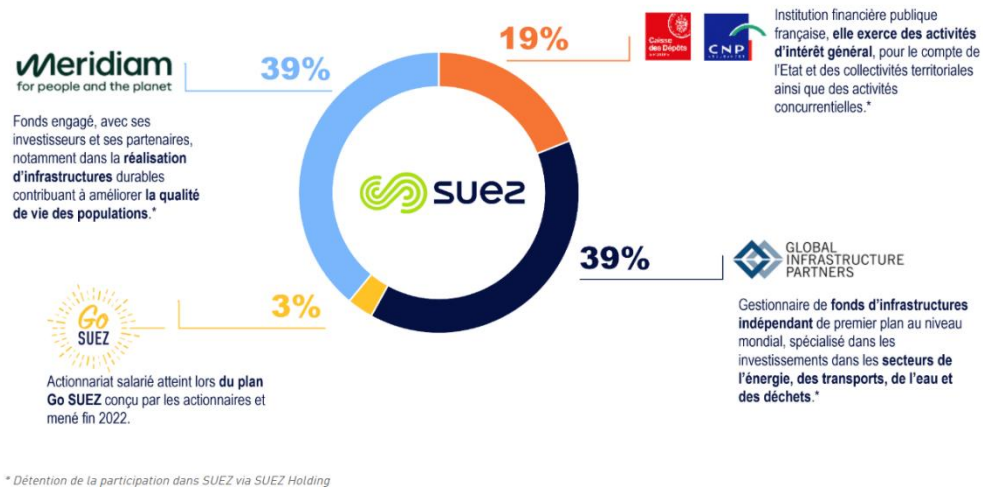
General

Les métiers et les savoir-faire de SUEZ sont au cœur des enjeux de développement durable. En cohérence avec son ADN, le Groupe a souhaité renforcer l'impact positif de ses missions en allant au-delà de sa contribution naturelle à la préservation de l'environnement et à l'apport de services essentiels. Il s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Feuille de Route de Développement durable 2023-2027 centrée sur 3 piliers (climat, nature et social) et 24 engagements concrets qui sont évalués chaque année. Cette feuille de route propose pour la première fois une approche transversale pour contribuer, aux côtés de nos clients, de nos partenaires et de l'ensemble de nos parties prenantes, à relever le défi de la transition écologique des territoires.
Pour en savoir plus sur la Feuille de Route développement durable de SUEZ Eau France : consultez le chapitre 5 « Votre délégataire ». « Une feuille de route développement durable au service des territoires »

La raison d'être de SUEZ
Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie.
Nous promouvons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

Un actionnariat qui soutient les ambitions du groupe
SUEZ est détenu par un consortium d'actionnaires solides et réputés, résolus à soutenir une stratégie ambitieuse visant à faire du Groupe un leader mondial, agile et innovant dans le domaine des services à l'environnement.

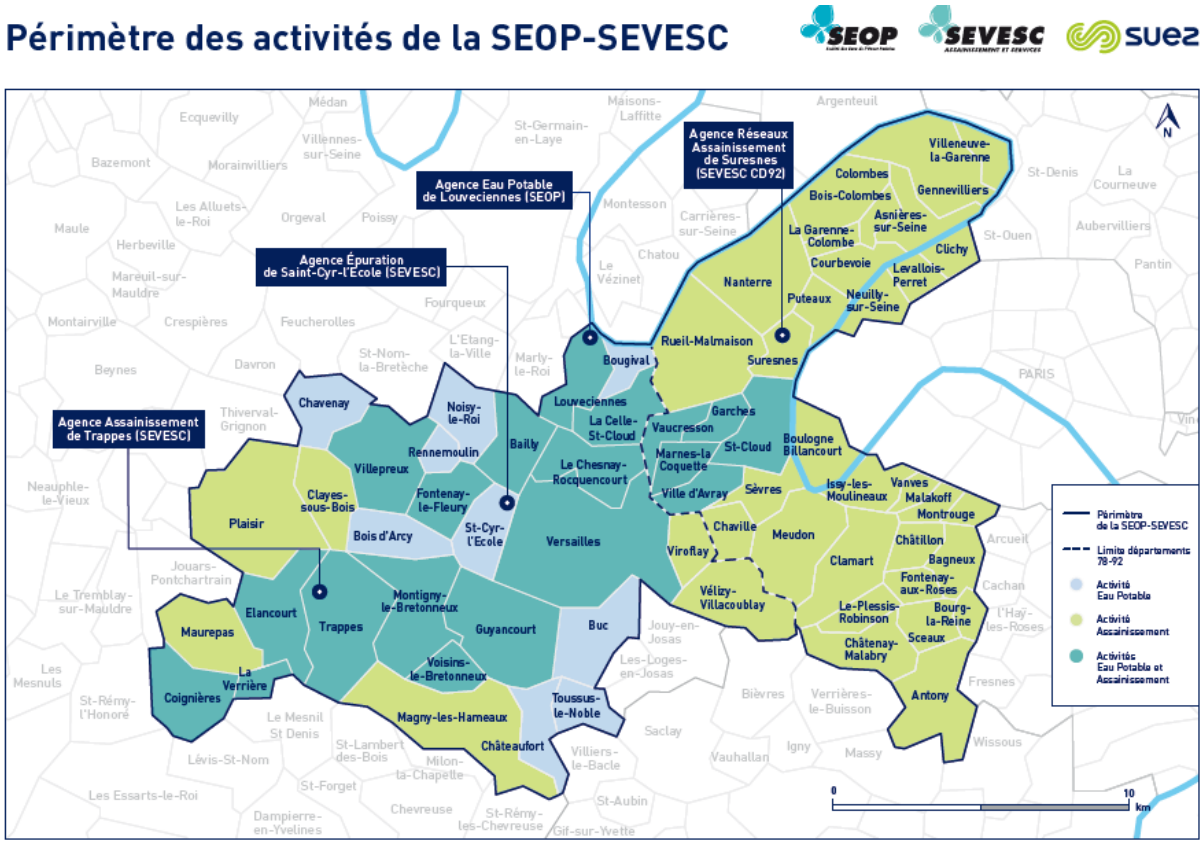


** Détention de la participation dans SUEZ via SUEZ Holding*

General

5.1.2 Nos implantations

Le plan suivant présente les différentes implantations SEVESC et SEOP sur le territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine.



5.1.3 Nos moyens humains

La diversité est une composante naturelle de notre entreprise. Nous sommes également une entreprise qui vit et agit dans son territoire et par la nature de nos métiers, nous touchons au plus près à la vie des populations.

La diversité n'est donc pas seulement une attitude citoyenne. C'est s'ouvrir sur le monde et évoluer avec lui, c'est montrer notre capacité à écouter et à comprendre nos clients, nos parties prenantes et à répondre à leurs attentes. La composition de nos ressources humaines veut refléter directement la diversité de notre environnement. La diversité apporte une richesse à la fois humaine et économique ; elle est porteuse d'innovation et par conséquent de création de valeur.

Nous nous sommes donné les moyens d'intégrer toutes les diversités humaines : l'âge, le sexe, le handicap… lors du recrutement et dans la gestion des carrières des collaborateurs. Nous avons construit toutes nos actions, animés par une ambition, celle de l'égalité des chances.

Nous reconnaissons la diversité des équipes comme une véritable source de richesse, créatrice de valeur, d'innovation et de performance. Nous portons une attention particulière au respect de toutes les singularités visibles et invisibles ; nous réaffirmons une tolérance zéro à toutes formes de discrimination. Par nos valeurs d'inclusion, nous construisons un environnement où chacun est libre « d'Etre soi » de s'épanouir et de se développer.

Notre politique Diversité et Inclusion est un axe fondamental de notre gestion des ressources humaines et notre stratégie repose sur trois piliers :

- Développer les fondamentaux d'une culture inclusive
- Lutter contre toute forme de discrimination, respecter toutes les diversités
- Construire un environnement inclusif, source de performance et d'engagement

Actions en faveur de l'insertion

Engagement auprès de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)

L'intégration de la responsabilité sociale dans la politique Ressources Humaines du délégataire s'appuie sur de nombreuses initiatives.

L'aide aux personnes qui rencontrent des difficultés à franchir les portes de l'entreprise et à retrouver un emploi durable peut être également un moyen d'élargir le sourcing de candidats et d'améliorer la qualité des recrutements.

Le délégataire est engagé auprès de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), outil de mobilisation locale et nationale qui s'est donné pour mission d'initier des actions concrètes de prévention et de lutte contre les exclusions mais aussi de promouvoir la mixité sociale et l'égalité des chances au sein des entreprises.

Dans ce cadre, le délégataire a mis en place un plan d'action avec pour objectifs de :

- Mobiliser autour des enjeux liés à l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.
- Parrainer des demandeurs d'emploi.
- Associer les professionnels de l'insertion et organiser des rencontres avec les entreprises.



Depuis la fin de l'année 2011, le délégataire a lancé un programme de parrainage, lequel consiste en un accompagnement de personnes en recherche d'emploi, afin de leur faire bénéficier d'un soutien méthodologique, d'informations et de conseils en vue de retrouver un emploi durable.

L'objectif de ce partenariat avec le « Face » est de s'inscrire dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque de parrainage entre les salariés volontaires et les personnes en recherche d'emploi.

Un parrainage dure environ 4 mois, deux rendez-vous par mois sont réalisés entre le parrain ou la marraine et la personne en recherche d'emploi.

En plus de ce suivi individualisé les personnes en recherche d'emploi assistent à des ateliers collectifs de remobilisation et dynamisation avec plusieurs intervenants d'entreprise.

Ce partenariat avec FACE Yvelines facilite également la mise en contact avec des demandeurs d'emploi permettant ainsi d'élargir nos sources de recrutement et de proposer les postes que nous avons à pourvoir

Pour accompagner cette nouvelle action d'insertion des personnes en difficulté sur notre territoire, nous avons élaboré un fascicule de communication qui a été remis à chacun de nos salariés.

Une communication RH a accompagné cette diffusion pour que les salariés portent une attention toute particulière à cette démarche et s'engagent dans ce partenariat avec l'entreprise.

Le délégataire participe, également, à plusieurs « forum emploi » et « job dating » organisés sur tout le territoire.

Insertion par l'activité économique

Dans le cadre du développement de ses actions dans le domaine de l'emploi, et parce que le délégataire a la conviction qu'un partenariat de qualité passe par l'insertion par l'activité économique, le délégataire s'engage à recourir à des entreprises ou associations d'insertion, pour réaliser certaines prestations.

A ce titre, le délégataire continue de développer des partenariats avec des associations d'insertion et des sous-traitants ainsi qu'avec les acteurs locaux du domaine de l'insertion :

Alternance et Accueil des stagiaires

Toujours dans le cadre de sa politique d'insertion, le délégataire favorise l'accueil de jeunes alternants en contrat d'alternance ou de professionnalisation afin d'anticiper les emplois de demain mais aussi faciliter

l'accès à l'emploi. Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années dans cette voie avec une politique d'alternance pro active.

En 2024, nous avons accueilli 15 personnes en alternance, 14 en apprentissage et 1 en contrat de professionnalisation.

Cette politique d'alternance s'appuie sur une dynamique de tutorat permettant ainsi d'accompagner les jeunes dans leur intégration au sein de l'entreprise et les former aux mieux aux techniques du métier qu'ils souhaitent exercer.

Elle est d'ailleurs confirmée par un accord GPEC en 2019, qui fixe des engagements, notamment sur la transmission des savoirs et des compétences, et des objectifs sur le maintien du nombre d'alternants sur la durée de l'accord.

Nous proposons par ailleurs de nombreux stages afin de permettre à des collégiens et étudiants de découvrir le milieu de l'entreprise ainsi que nos métiers. En 2024, 11 stagiaires ont été accueillis au sein de la SEVESC.

Actions en faveur des travailleurs handicapés

La SEVESC s'est dotée d'une politique Handicap et oriente ses efforts vers des mesures visant à favoriser l'embauche directe, la sous-traitance avec le secteur protégé, le maintien des salariés développant un handicap dans des postes correspondant à leurs aptitudes et capacités.

Collaboration avec le secteur protégé et adapté



Nous confions également des prestations de services dans le cadre de notre collaboration avec le secteur protégé et adapté :

- Contrats de prestation de service dans le domaine de l'environnement
- Partenariat avec la plateforme ESSOR pour le traitement des retours postaux, la gestion des encaissements et des activités ponctuelles pour le service client. Les salariés de cette plateforme sont des travailleurs handicapés formés par l'Association des Paralysés de France. Ce partenariat entre le groupe et l'APF pour la plateforme ESSOR dure depuis 2006, témoin de la grande qualité du travail réalisé.

Emploi

Le délégataire est également présente lors des forums et salons sur l'emploi des travailleurs handicapés sur son territoire (Job Dating organisé par l'ADAPT, Forum de l'emploi à Trappes...) et diffuse l'ensemble de ses offres d'emploi au réseau local des CAP-EMPLOI via notamment le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La SEVESC acteur social et responsable du territoire

Le délégataire s'attache chaque jour à valoriser les hommes et les femmes exerçant le service de l'assainissement, ainsi qu'à mener une politique sociale et sociétale, en cohérence et en lien étroit avec les collectivités et partenaires du territoire.

Egalité professionnelle

L'accord récemment signé sur la qualité de vie et l'égalité professionnelle pose plusieurs objectifs : Augmenter la proportion des femmes et promouvoir la mixité mais repose également sur des actions en matière de rémunération.

Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'établissement comprenait 22,86 % de femmes.

La SEVESC affirme son engagement en matière d'égalité professionnelle et salariale femmes / hommes en affichant un index de 94 en 2024.

Signature de la charte « Entreprises & Quartiers » Yvelines avec l'Etat (Préfecture des Yvelines)

La charte « *Entreprises & Quartiers »* lancée par le Ministère de la Ville vise à répondre aux enjeux de formation, d'emploi et de développement économique dans les quartiers de la politique de la ville.

Le délégataire, dans le cadre de cette Charte avec l'État, s'est engagée à intervenir sur les axes prioritaires avec des indicateurs de réalisation et des engagements chiffrés notamment en matière d'emploi, insertion et formation :

- Poursuite de la politique en matière de contrats en alternance ;
- Diffusion des offres d'emploi aux acteurs locaux ;
- Accueil des jeunes en stage de fin d'études ou de découverte ;
- Rencontres entre des personnes au chômage et les salariés de l'entreprise ;
- Recrutement de jeunes diplômés.

Maintien dans l'emploi



Des actions ont été menées ou sont en cours auprès des salariés, en lien avec la médecine du travail et le CSSCT, dans le cadre du maintien dans l'emploi. Il s'agit de favoriser le maintien de salariés en situation de handicap reconnu ou inaptes à leur poste de travail notamment par un aménagement de poste (ergonomie, équipement spécifique, aménagement du temps de travail, etc.).

Le délégataire a également initié un groupe de travail avec les membres du CSSCT pour anticiper les fins de carrières et ainsi trouver des postes adaptées pour les salariés ayant des emplois avec des activités physiques.

Des emplois pérennes au cœur de nos métiers

Au 31 décembre 2024, l'effectif du délégataire comprenait 245 collaborateurs. L'ancrage territorial et la perspective de long terme qui caractérisent les activités du délégataire se reflètent dans sa structure d'emploi. 88,5% des collaborateurs bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Le délégataire est particulièrement attentif aux jeunes et a poursuivi son effort d'intégration des jeunes dans l'emploi. A fin décembre 2023, plus de 5,76% de l'effectif du délégataire était en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, tous domaines et niveaux confondus.

Pour les accompagner, des tuteurs les encadrent tout au long de leurs parcours afin de leur transmettre savoir-faire et compétences.

Détecter et développer les talents

La Direction des Ressources Humaines de la SEVESC et du Groupe Suez a mis au cœur de ses préoccupations le développement et la gestion de l'emploi et des compétences. Notre politique de GPEC consiste à tout mettre en œuvre pour favoriser l'épanouissement personnel des collaborateurs et anticiper les changements auxquels l'entreprise est confrontée.



En créant les meilleures conditions pour que chacun puisse s'investir durablement et s'adapter aux évolutions de nos métiers, le développement des talents joue un rôle essentiel dans la performance des équipes et la préparation de notre avenir. Il s'agit non seulement d'attirer les collaborateurs les plus compétents, mais aussi de gérer avec professionnalisme leur développement.

Le délégataire a mis en œuvre des revues d'effectifs doublés de plan de succession afin de maîtriser les évolutions de ses organisations. Chaque salarié continue à bénéficier régulièrement d'un entretien de carrière avec la DRH, de même que chaque évolution fait l'objet d'un accompagnement personnel par la Direction des Ressources Humaines et le responsable hiérarchique.

Les salariés sont informés systématiquement des postes à pourvoir par affichage et sur le site Intranet du Groupe.

La multiplicité des expériences et donc la mobilité professionnelle constitue l'un des leviers essentiels du développement des compétences et du développement professionnel et personnel. En 2024, plusieurs salariés ont bénéficié d'une mobilité au sein du groupe (2 arrivées et 10 départs) et 8 salariés d'une mobilité au sein de la SEVESC.

Le délégataire cherche également à prévoir les évolutions des métiers et pallier d'éventuelles difficultés de recrutement en mettant en place des programmes pour faciliter l'évolution des salariés sur des fonctions bien repérées. Depuis 2007, le Groupe Suez mène une opération spécifique intitulée « Accélérateur de Carrière » afin d'amener des ouvriers/employés à potentiel à des postes à responsabilité managériale ou à évoluer sur d'autres activités professionnelles.

Le délégataire a également développé un dispositif intitulé « ENVIE D'EVOLUER » développant de nouveaux outils de gestion et d'accompagnement de carrière.

Actions en lien avec l'emploi, l'insertion et la diversité

Le Groupe Suez est partenaire de Mozaïk RH pour le recrutement de cadres et experts de la diversité.

Le partenariat signé s'appuie sur 3 leviers importants : l'identification et le recrutement de managers et d'experts issus de milieux sociaux et de territoires moins privilégiés ; la sensibilisation des dirigeants et des recruteurs aux enjeux de l'inclusion ; l'engagement en interne afin de fédérer autour de la démarche.
Le Groupe Suez poursuit son engagement en faveur de l'inclusion.
Dans toutes ses entités, le Groupe Suez développe sa démarche partenariale avec les acteurs locaux de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et affilie les publics fragiles pour offrir des solutions d'économie circulaire inclusives et bas carbone.
La SEVESC signe le « PAQTE » « Les Yvelines, une chance »
La SEVESC a signé le « PAQTE » « Les Yvelines, une chance » avec l'engagement de réaliser 14 actions d'inclusion et de diversité sur le territoire. Le PAQTE permet aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les 14 mesures proposées aux entreprises les orientent vers des actions concrètes en matière de développement des compétences, et d'accès au marché du travail des plus fragiles.

La formation, garantie de performance

L'un des axes prioritaires de la politique RH du délégataire est de maintenir le niveau d'expertise et de qualification de ses équipes.

Cette année, 4 292 heures de formation ont été dispensées en 2024, et ont bénéficié à 213 salariés.

Le développement du e-learning est au cœur de la stratégie de formation de Suez. Ce qui a permis, en 2024, à 109 salariés de suivre 279 heures de formation en e-learning.

Le développement du e-learning est au cœur de la stratégie de formation de Suez. Le e-learning facilite l'expérimentation de nouveaux contenus de formation, à l'instar de I learn : une plateforme numérique contenant plus d'un millier de ressources pédagogiques (vidéos, modules interactifs et fiches pratiques).

La plateforme permet aux collaborateurs SUEZ d'acquérir de nouvelles compétences en management, communication, leadership, gestion de réunions.

Les collaborateurs peuvent également trouver en ligne des outils d'analyse opérationnels pour évaluer les compétences et favoriser le développement des équipes.

Par ailleurs, le délégataire utilise le « Livret de parcours professionnels » afin de rendre visibles et lisibles, les principales passerelles d'évolutions intra-filières et inter-filières, de renforcer le lien entre compétences, parcours de carrière et formation et proposer un plan de formation automatiquement au regard de l'évaluation des compétences.

General

Dialoguer pour s'adapter et se développer

Le délégataire a toujours ancré son action dans une culture de dialogue constructif concrétisée par une information et une concertation de qualité impliquant les partenaires sociaux. Ces échanges et ce dialogue se retrouvent dans les réunions de Comité Social et Economique et du CSSCT.

5.1.4 Nos moyens logistiques

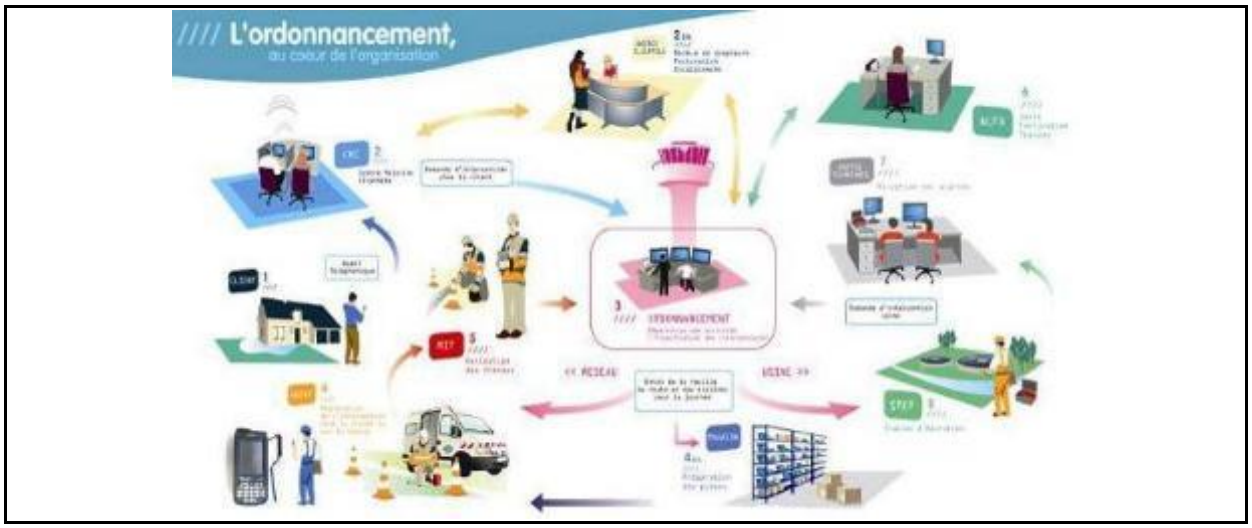
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives…).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- D'organiser le travail de nos agents,
- De suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- De répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients.

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc… Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- Une optimisation des moyens disponibles,
- Une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc…),
- Une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

5.2 Notre politique santé sécurité

La santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels constituent une des priorités de notre entreprise depuis plusieurs années, aussi bien pour nos collaborateurs, ceux des entreprises sous-traitantes que pour des tiers.

Elle porte sur 3 piliers :

- La culture santé sécurité ;
- La maîtrise des risques majeurs ;
- La gestion des incidents.

Les risques pour les collaborateurs sont identifiés et évalués dans le **Document Unique d'évaluation des risques professionnels** mis à jour régulièrement. Chaque collaborateur nouvel arrivant dispose d'un accueil sécurité réalisé par son manager qui lui présente les risques liés à son activité.

Conformément à la politique santé sécurité SUEZ déployée chez SEVESC, chaque manager, est formé à ses rôles et responsabilités dans la dynamique d'amélioration continue de la Santé Sécurité, grâce au guide des fondamentaux du management de la santé sécurité, qui comprend 8 leviers.



POLITIQUE SANTE SECURITE ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

SUEZ est un acteur majeur des services à l'environnement, en France et à l'international. Depuis plus de 160 ans, nous soutenons nos clients et nos partenaires en leur fournissant des services essentiels qui protègent et améliorent la qualité de vie partout où nous sommes présents.

SUEZ compte plus de quarante mille collaborateurs mobilisés et engagés, passionnés par leur travail. Leur santé et leur sécurité, ainsi que celles de nos sous-traitants, de nos clients et de nos concitoyens, sont notre première priorité.

Assurer en continu des services de haute qualité est au coeur de nos activités. Maintenir des opérations durables en gérant les risques industriels et environnementaux des installations que nous construisons et que nous exploitons est également un défi majeur.

Notre but est d'atteindre l'objectif de « zéro accident grave et mortel » et de veiller à la santé et à la sécurité de chacun. Il s'applique à toutes les entités du groupe et bénéficie à la santé et à la sécurité de tous (employés, sous-traitants, clients et tiers), à la sécurité de nos installations et à la protection de l'environnement.

Pour ce faire, SUEZ construit sa Politique Santé, Sécurité et Risques Environnementaux sur trois piliers :

1) **L'engagement et l'implication de chacun** pour que, chaque jour, la santé et la sécurité soient notre première priorité : notre propre santé et sécurité, celles de nos collègues, sous-traitants et concitoyens, la sécurité de nos installations, chantiers et autres biens, et celle de notre environnement. Un comportement exemplaire de chacun et le respect sont essentiels pour maintenir un environnement de travail sûr et bienveillant pour tous. Les managers sont sur le terrain pour garantir des conditions de travail sûres.
2) **Une culture santé, sécurité et environnement partagée par tous**, se reflétant dans les comportements de chacun. Une culture juste, basée sur une approche positive de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement, accordant le droit à l'erreur mais réagissant de manière appropriée aux violations des règles, crée un climat de confiance. Ainsi, chacun sait qu'il a le devoir de « Speak Up », c'est à dire de parler et de faire cesser les situations dangereuses, afin de les résoudre immédiatement, de les faire analyser et d'éviter qu'elles ne se reproduisent.
3) **Réduire nos risques majeurs**, dont chacun est acteur et responsable, grâce à :
   - Nos standards HSE, basés sur notre expérience, qui nous permettent de maîtriser les risques dans toutes nos activités opérationnelles en intégrant les aspects techniques, organisationnels et de formation, déployés dans l'ensemble de nos métiers.
   - Nos plans d'action de prévention et de protection, pour se conformer aux standards HSE et aux réglementations locales, et pour l'amélioration continue de la gestion des risques
   - Nos règles Qui Sauvent, qui permettent de prendre conscience des risques majeurs liés à nos activités et des comportements à adopter pour éviter les accidents graves et mortels.
   - Le partage du retour d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de tous les évènements, qui nous permet de comprendre quelles sont les pratiques sur lesquelles nous devons capitaliser et celles que nous devons réinventer.

Politique santé Sécurité et risques environnementaux SUEZ 2024

General

Cette politique se décline à chaque niveau organisationnel, grâce à la charte santé sécurité qui précise les rôles et responsabilités des collaborateurs de l'entreprise :



Charte Santé Sécurité Suez Eau France

La maitrise des risques majeurs dans les métiers de l'environnement s'articule autour du respect de règles fondamentales : les Règles Qui Sauvent.

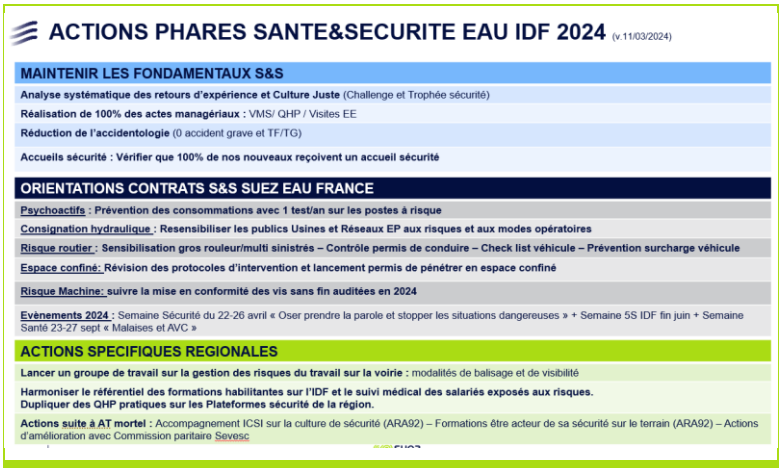


Les Règles Qui Sauvent

- **LE PLAN D'ACTIONS D'AMELIORATION SANTE SECURITE**

Un Plan d'Actions Santé Sécurité (PASS) est établi chaque année sur la base des 3 piliers. Il découle d'une feuille de route régionale (cf. ci-dessous) qui donne les grands axes d'actions.

Les actions phares de l'année sont liées au maintien des fondamentaux sur la culture sécurité de l'entreprise, mais aussi à des projets de prévention découlant du Retour d'expérience national ou local au vu des accidents, presqu'accidents mais aussi bonnes pratiques remontées.



Feuille de route Santé Sécurité 2024

Le PASS est décliné par la suite dans chaque agence et les actions sont adaptées pour répondre aux préoccupations opérationnelles, au cœur des risques de l'agence. Le préventeur de l'agence accompagne les responsables et leurs équipes dans la déclinaison du PASS.

En complément, le service sécurité assure les actions récurrentes de prévention (mise à jour de Document Unique, veille réglementaire, formations sécurité des salariés, communications). Il répond également à des demandes spécifiques.

- **LA CULTURE SANTE SECURITE**

Elle repose sur l'engagement de chacun : salariés et encadrants autour du partage d'informations.

La culture santé sécurité repose sur une démarche appelée **Culture Juste** qui repose sur 3 axes :

- Axe 1 : identifier ce qui se passe bien et le valoriser
- Axe 2 : l'erreur est une source de progrès
- Axe 3 : ne pas tolérer les violations délibérées aux règles de sécurité

Les salariés disposent d'une plateforme commune de partage d'informations et de suivi d'actions nommée SYNERGIE. Chaque collaborateur y a accès en lecture et en écriture. Cette plateforme permet de formaliser les échanges terrains tels que les Visites Managériales de Sécurité, les causeries telles que les Quarts d'Heure Prévention et les remontées qu'elles soient positives (bonnes pratiques) ou axes d'améliorations (situations dangereuses).

SYNERGIE dispose d'un tableau de bord et chaque service peut directement piloter ses actions. À partir de ces informations, chaque service pilote les actions de prévention pour garantir la maîtrise des risques de son activité. L'avancement des actions à la suite de remontées est suivi régulièrement.

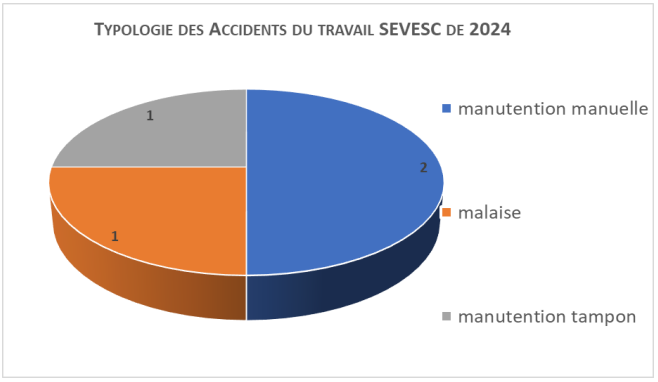
Dans le cadre du développement de la culture sécurité, en 2024 le concept de « Speak Up & Stop » a été déployé sur SEVESC notamment lors de la semaine mondiale de la Sécurité. L'objectif était de resensibiliser les collaborateurs sur l'importance de s'arrêter en cas de situation dangereuse, et de valoriser ces équipes. 43 Quarts d'Heures Sécurité ont été dédié à ce thème.



Semaine de la sécurité 2024

- **LES RESULTATS SECURITE SEVESC en 2024**

En 2024, la SEVESC a comptabilisé 2 accidents avec arrêt et 2 accidents sans arrêt, répartis de la façon suivante :



Répartition des accidents avec et sans arrêt SEVESC 2024

Les salariés SEVESC ont remonté plus de 134 remontées d'évènements (presqu'accidents ou situations dangereuses) dans l'outil SYNERGIE, et 73% de nos actions Santé Sécurité ont été clôturées à fin 2024.

Le Retour d'expérience est consolidé aux bornes de la région IDF, et 34 flash de retour d'expérience (Accident, situation dangereuse ou bonne pratique) ont été diffusés en interne pour animer les Quarts d'Heure prévention mensuels, animés par les managers.

- **LA FORMATION**

Chaque année, le maintien des compétences Santé Sécurité des salariés SEVESC reste une priorité. Sur le périmètre SEVESC, les formations sécurité délivrées en 2024 :

Libellé de la formation	Formations réalisées en 2024
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	3
CATEC Initial et Recyclage	87
CACES R484 Pont roulant + palan + élingage	2
Habilitation électrique	32
PRAP – Gestes et postures	5
Risques chimiques	19
Sauveteur Secourisme du travail – recyclage	12
Équipier de première intervention - incendie	5
Balisage de chantier	5
ATEX	10
Echafaudage	2
Gestion des entreprises extérieures - Volet santé / sécurité	0
Travail en hauteur	16
Amiante	4
Chlore + Port de l'Appareil Respiratoire Isolant	2
CACES nacelle	1
CACES mini-pelle	1
Être acteur de sa sécurité sur le terrain	61
Sensibilisation sur les conduites addictives avec la médecine du travail (alcool/drogues/médicaments)	63
Total	**69**

Chaque formation habilitante donne lieu à une autorisation de travail. Sur la Région, nous utilisons le passeport sécurité : c'est un document nominatif qui reprend l'ensemble des autorisations en cours. Il est édité par le service sécurité et signé du collaborateur et de son encadrant.

General

Le management de la santé sécurité nécessite aussi de resensibiliser régulièrement les encadrants sur l'animation et le pilotage de actions. A ce titre en 2024 8 managers SEVESC ont été reformés au Management de la Santé Sécurité et 7 personnes aux risques de la coactivité avec les entreprises extérieures.

En complément cette année, 400 Quarts d'heures Sécurité ont été menés sur le périmètre SEVESC pour re-sensibiliser le personnel aux risques professionnels de leur poste.

- **La plateforme sécurité du Pecq**

La région Eau France IDF dispose d'un plateforme sécurité d'entrainement qui a reçu un Trophée CRAMIF en 2022 : https://www.youtube.com/watch?v=TO9Jznxpg1w

Les ateliers de la plateforme sont les suivants :

- Espace confiné dans un ouvrage enterré ;
- Consignation sur une armoire électrique ;
- Balisage de chantier grâce aux éléments situés dans le container ;
- Blindage et découpe de canalisations dans une fouille ;
- Manutention de tampons sur le parcours tampons ;
- Dépotage de réactifs.



Plateforme sécurité – Le Pecq Suez Eau France

Lieu d'accueil de nos organismes des formations pour les formations habilitantes, la plateforme sert aussi à des sensibilisations internes (QHP). A ce titre, les 30 leaders métiers S&S de la région assistent les managers dans la mise en place de mise en situation pratique liés aux risques de nos métiers.

- **L'ACCUEIL DES SALARIES**

Chaque salarié est accueilli par son encadrant dans le cadre de la procédure d'accueil. Il rencontre le préventeur de l'agence pour balayer les règles opérationnelles de sécurité. Chaque encadrant est accueilli par la coordinatrice santé sécurité et est inscrit à une formation de management de la santé sécurité.

- **LA COMMUNICATION**

Une communication régulière est réalisée auprès des encadrants et de l'ensemble des collaborateurs. Elle permet d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action santé sécurité et de partager les événements majeurs.

En 2024, 34 bonnes pratiques (flash, documents) ont été réalisées et diffusées sur la région.

General



Santé - Sécurité
Accident

Eau France / Région IDF / Réseaux Assainissement 92 Date 20/09/2024

Balisage – Accident HiPo

Description : Activités impliquées : Intervention sur voirie

Pendant une visite d'inspection des réseaux d'assainissement visitables, une voiture a percuté les cônes de signalisation, l'entourage de protection et le vantail du tampon SRL, qui s'est cassé. Lors du choc, l'entourage a percuté le poignet de la victime qui surveillait l'intervention en surface.

Les conséquences :
- Douleur au poignet
- Impact psychologique

Les causes :
- Le conducteur de la voiture a été distrait par son chien, monté sur ses genoux.
- Le surveillant se déplace à pied toutes les 15 min environ pour ouvrir le tampon suivant (50m).
- Le balisage mis en place était insuffisant. Le chantier itinérant se trouvait entre la voie de tram et le trottoir, et devait laisser passer les bus (sens unique).

Plan d'action local :
1. QHP sur le balisage des interventions sur voirie
2. Tester un chariot mobile pour déplacer le balisage nécessaire sans être limité par la capacité physique du porteur
3. Réflexion sur l'adaptation de la formation balisage aux travaux temporaires.

Mesures de prévention à mettre en place :
- Echanger avec les équipes opérationnelles sur les difficultés rencontrées lors des interventions sur voirie
- Mettre un fourgon en protection quand les conditions de circulation le permettent
- Tester des équipements améliorant notre visibilité sur voirie. Adapter les conditions de balisage aux conditions de circulation.

Santé - Sécurité
Bonne Pratique

Eau France / Région IDF / Réseaux Assainissement 92 Date 10/12/2024

#Dotation manucroches

Description :

Afin de limiter le risque de chute de hauteur dans les ouvrages d'assainissement, des longes fourches (= manucroches) sont en cours de distribution à tous les collaborateurs formés au CATEC. Ainsi, lorsque la sécurisation de l'intervention ne peut pas être effectuée avec un tripode, ou un point d'ancrage contrôlé et que l'échelle paraît en bon état, les collaborateurs devront sécuriser leur montée/descente sur les échelles de plus de 2m à l'aide des manucroches.

Mise en œuvre :
- Contrôler les manucroches visuellement avant chaque utilisation.
- Accrocher les manucroches au centre du harnais, sur la poitrine.
- Examiner l'échelle fixe avant chaque utilisation (montants ou barreaux abîmés, absence de canne...).
- S'accrocher de préférence sur les montants de l'échelle, et non sur les barreaux, permet de rester accroché sur l'échelle si le barreau lâche.
- Accrocher les mousquetons (crochets) sur des montants/barreaux différents, au-dessus du point d'ancrage du harnais.

→ Les longes fourches doivent être vérifiées annuellement par un organisme de contrôle.

Si vous constatez une situation dangereuse (échelle abîmée, absence de canne...)
→ Faites remonter les situations dangereuses (RSD) sur Synergie pour permettre la mise en place d'actions correctives.

Communication Santé Sécurité

5.3 Notre système de management

5.3.1 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients

Dans un contexte de changement climatique et face à des défis de plus en plus prégnants, comme la pression quantitative sur la ressource en eau, l'augmentation des pollutions, la recrudescence d'aléas météorologiques intenses et le renforcement de la réglementation, SUEZ promeut des solutions en faveur de la résilience des services d'eau et d'assainissement de ses clients et les accompagne dans la transition écologique de leurs territoires.

Grâce à une organisation territoriale dédiée, SUEZ Eau France met le savoir-faire et l'expertise de ses collaborateurs au service de ses clients pour, au quotidien, 7j/7, 24h/24 :

1- Fournir l'accès à des services d'eau et d'assainissement de qualité,
2- Améliorer et protéger les infrastructures qui lui sont confiées par ses clients,
3- Accompagner la transition écologique et énergétique en améliorant ses process et en proposant de nouvelles solutions.

Retour sur quelques références qui ont marqué l'année 2024 :

En janvier : Inauguration de la nouvelle unité de production d'eau potable de l'Epau de Le Mans Métropole (département de la Sarthe) qui allie qualité de l'eau et performance énergétique**. La modernisation de cette installation s'inscrit dans la volonté de la collectivité de réduire son empreinte énergétique tout en innovant pour offrir un service de haute qualité à ses usagers grâce à un nouveau système de pompage, de nouvelles filières de traitement et la pose de panneaux photovoltaïques**.

En mars : La communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (département du Puy de Dôme) confie au groupement SUEZ/SEMERAP la gestion du système d'assainissement de Riom pour une durée de 7 ans. Pour répondre aux exigences techniques et environnementales de la collectivité, **SUEZ Eau France s'engage à mettre en œuvre des solutions innovantes, tant dans le mode de gestion du service que dans l'optimisation de son exploitation. Cette démarche permettra :**

- **d'économiser 800 tonnes éqCO2 par an sur la station d'épuration, en diminuant par exemple la consommation de réactifs nécessaires au traitement,**
- **de réduire de 20% la consommation énergétique de la station d'épuration de Riom, grâce au renouvellement des équipements énergivores,**
- **d'employer des collaborateurs en insertion,**
- **de sensibiliser à l'environnement les scolaires et le grand public grâce à un espace pédagogique dédié.**

En avril : Inauguration d'un nouveau bassin d'orage sur le site de la station d'épuration Dijon-Longvic (département de la Côte d'Or) qui permet **d'augmenter de 15 000 m^3 la capacité de stockage des eaux usées du système unitaire de Dijon** pendant les épisodes pluvieux, et ainsi de réduire les déversements dans le milieu naturel.

En mai : Signature du contrat officialisant le **démarrage du projet de la future station de traitement des eaux usées de La Roche sur Yon** (département de la Vendée). La Roche sur Yon a choisi le groupement composé des sociétés SOGEA, Eiffage Construction, Safege, Pelleau et Associés Architecte, et SUEZ pour la conception – réalisation – exploitation et maintenance du nouvel équipement. A l'issue de la phase de construction, SUEZ Eau France exploitera l'ouvrage pendant 6 ans. **La nouvelle station permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires. Elle sera capable d'éliminer tous types de polluants, y compris les microplastiques, et de valoriser l'énergie des boues d'épuration en de nouvelles sources d'énergies renouvelables (biométhane, solaire, électricité verte).**

En septembre : Inauguration de la **nouvelle unité de la station** sur cette installation **d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric** (département des Yvelines)**, une usine élargie tournée vers la qualité de l'eau, la sobriété énergétique et la circularité des ressources.** Le déploiement, de technologies innovantes, sobres en énergie, moins génératrices de déchets et productrices de matières premières

General

secondaires valorisables permet de répondre à la volonté du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) de contribuer à la transition bas-carbone du territoire.

En octobre : **SUEZ Eau France propose désormais son application Tout Sur Mon Eau (TSME) aux 11 millions d'usagers des contrats qu'il opère en France**. Qu'ils logent en habitat individuel ou en habitat collectif, cette application les accompagne dans leurs usages de l'eau au quotidien. L'application est disponible gratuitement en téléchargement sur les stores des smartphones.

En novembre : **La Communauté de Communes Rives de Saône** (département des Côtes d'Or) **renouvelle sa confiance à SUEZ Eau France pour la gestion du service public d'assainissement. SUEZ Eau France s'engage dans une démarche d'optimisation des services d'assainissement collectif et non collectif**, en améliorant la performance du système d'assainissement, en luttant contre les eaux claires parasites, tout en réduisant l'empreinte carbone des énergies consommées.

General

5.3.2 Les certifications nationales ISO 9001, 14001, 50001

Le système de management de SUEZ Eau France est certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national, et pour toutes nos activités :

- Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
- Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
- Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
- Gestion des services à la clientèle
- Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers.

Notre système national permet à nos clients de bénéficier du savoir-faire de SUEZ :

- **Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis** par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation ;
- **Un dispositif d'entretien des compétences des collaborateurs**, intégrant les évolutions techniques, technologiques et digitales dans nos métiers ;
- **Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux**, qui nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires ;
- **Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence** permettant de maîtriser les risques et assurer la continuité d'activité face aux crises de plus en plus fréquentes.

A partir de ce socle commun, nos équipes régionales s'attachent à prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'adapter au mieux nos activités aux attentes de nos clients et à leurs enjeux techniques, environnementaux et sociétaux

Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.

Nos certificats ISO 9001-14001-50001 ont été renouvelés en décembre 2024

pour une période de 3 ans.

General

Certificat en cours :	2 Décembre 2024	Première(s) approbation(s) :
Date d'expiration :	1 Décembre 2027	ISO 9001 - 27 Avril 2004
Numéro de certificat :	10658222	

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

Certificat en cours :	2 Décembre 2024	Première(s) approbation(s) :
Date d'expiration :	1 Décembre 2027	ISO 50001 - 2 Décembre 2015
Numéro de certificat :	10658224	

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d 'approbation : ISO 50001 – 00028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0001

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

Certificat en cours : 2 Décembre 2024
Date d'expiration : 1 Décembre 2027
Numéro de certificat : 10658223

Première(s) approbation(s) :
ISO 14001 - 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

Tour CB21 - 16 place de l'Iris, PB00130, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 14001:2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 14001 – 0079623

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0001

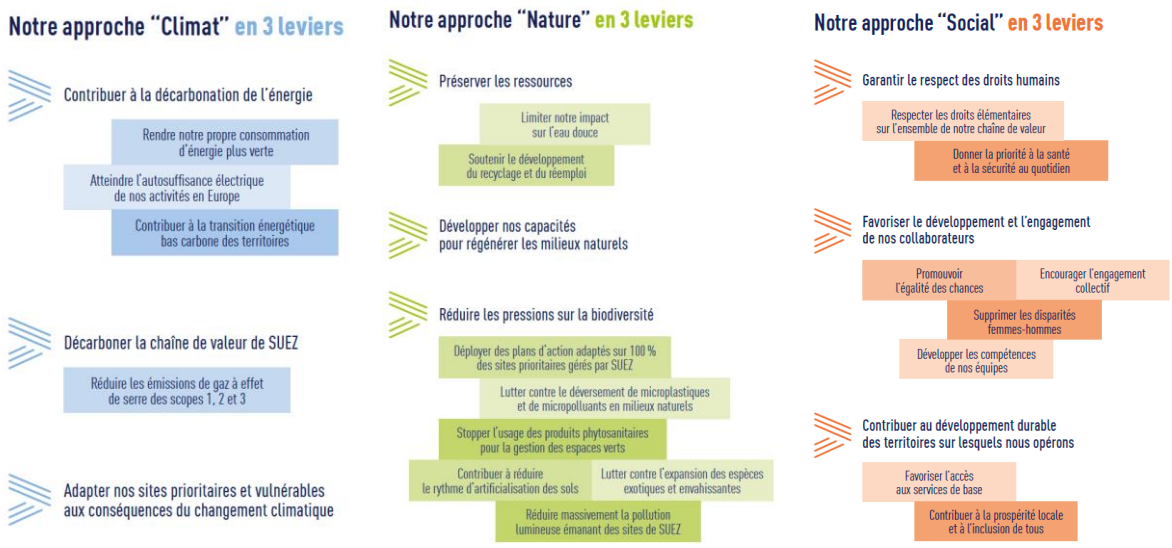
LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

5.4 Notre démarche développement durable

Les métiers de l'eau et de l'assainissement contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels.
La raison d'être de l'entreprise « Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun » et la feuille de route développement durable visent à amplifier cette contribution en structurant nos actions autour d'une ambition commune partout où nous sommes présents.

La feuille de route détaille les orientations et les engagements de développement durable du Groupe autour de 3 piliers : Pilier climat , Pilier nature et Pilier social.

Cette feuille de route Groupe fait l'objet d'une déclinaison sur le périmètre de Suez Eau France.

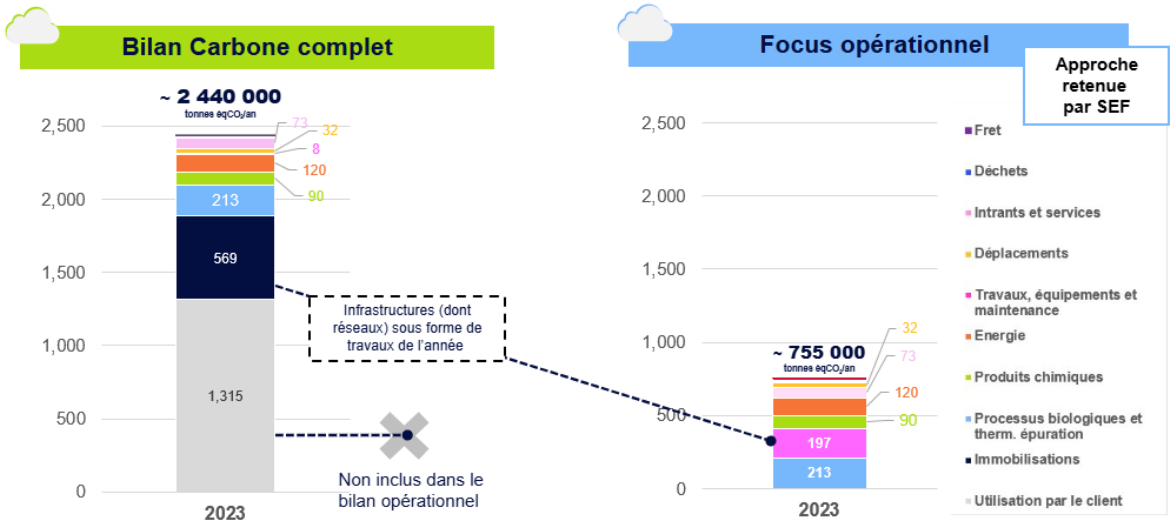


Actions dédiées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre
SUEZ Eau France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Ce Bilan Carbone complet (publié sur le site de l'Ademe) s'élève à 2,4 MtCO2e, et **755 000 tCO2e** suivant une approche opérationnelle (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire).

General

Résultat du Bilan Carbone selon les deux approches (calcul de 2024 sur l'année 2023)



Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'année, achats de machines et maintenance etc.,
- L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul,
- Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.

L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions de R&D pour identifier des **modes opératoires moins émissifs** en protoxyde d'azote et en méthane.

Par ailleurs, Suez Eau France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de **réduction de la consommation énergétique.** Ce sujet fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, mais le contexte des années 2022 et 2023 l'a rendu prioritaire. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique.

Par exemple, Suez Eau France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

Au-delà de l'optimisation de sa consommation énergétique, SUEZ s'engage, dans sa feuille de route développement durable, à porter à 100% la part de l'électricité durable dans sa consommation électrique d'ici 2030 en Europe. Pour y parvenir, SUEZ Eau France s'est engagée dans une démarche d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale afin notamment de renforcer leur essor et de contribuer ainsi à la souveraineté énergétique des territoires. Ainsi, pour favoriser la production d'énergie renouvelable, SUEZ :

- promeut l'installation des panneaux photovoltaïques sur les installations qu'elle gère pour le compte de collectivités(quand les conditions urbanistiques et technico-économiques sont réunies),
- soutient la production d'énergie verte via la signature de PPA (Power Purchase Agreement) pour accroître la part d'énergie verte en France et pouvoir avoir une bonne visibilité sur l'évolution des tarifs et ainsi faire bénéficier de ces 2 atouts les services d'eau et d'assainissement gérés.

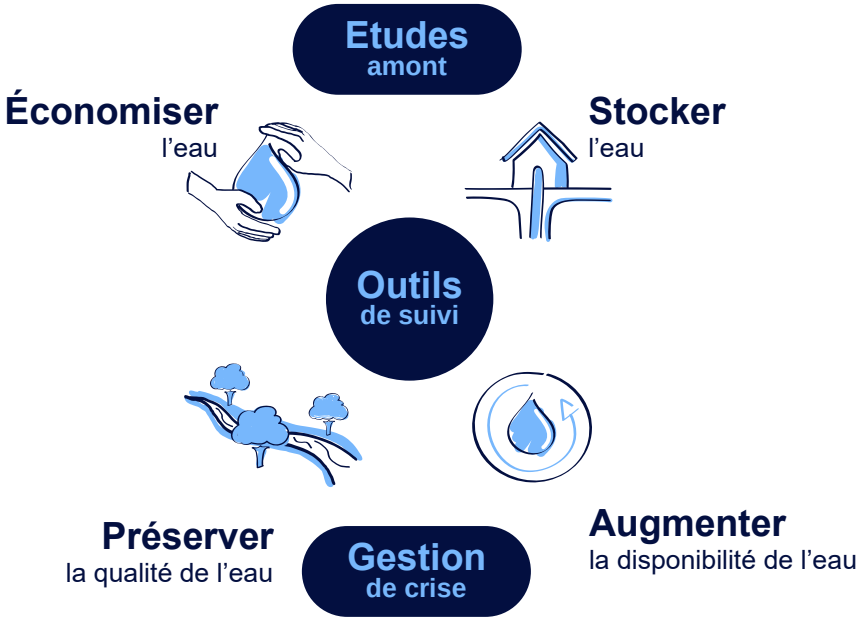
S'adapter aux conséquences du changement climatique
Enfin, les risques liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants. Pour protéger les infrastructures liées aux services essentiels, SUEZ s'engage à établir un plan d'action pour 100% des sites prioritaires exploités d'ici 2027.
En 2024, 80 installations d'eau potable et d'assainissement ont d'ores et déjà fait l'objet d'analyses d'exposition aux aléas climatiques (crues, inondations, les fortes pluies, les sécheresses, feux de forêt…). Elles seront complétées par des analyses de vulnérabilité pour les sites les plus exposés.

Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution de sa disponibilité en raison du dérèglement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux et en alignement avec le Plan eau du Gouvernement nous développons différentes démarches ; par exemple pour réduire les prélèvements et sécuriser l'approvisionnement en eau, accompagner la sobriété territoriale, massifier la valorisation des eaux non conventionnelles ou encore déployer des Solutions Fondées sur la Nature.

Par exemple, grâce à des outils d'hydrovigilance utilisant l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de réaliser des prédictions sur l'état de la ressource en eau sur un territoire, à court, moyen ou long terme, en se basant entre autres sur les scénarios du GIEC.



Les solutions SUEZ pour la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

Actions dédiées à la préservation de la biodiversité

Avec notre feuille de route développement durable, nous sommes mobilisés pour renforcer notre impact positif sur la biodiversité, à travers d'engagements qui visent à diminuer les pressions, tout en déployant des solutions pour la préserver.

C'est ainsi que les sites considérés comme prioritaires en termes de biodiversité bénéficient d'un traitement particulier combinant inventaires faunistiques et floristiques, plan d'actions de préservation et gestion différenciée.
Cette dernière prévoit a minima les bonnes pratiques suivantes :

General

- **L'abandon des produits phytosanitaires**, tels que les engrais, les désherbants et les produits anti-mousses. Ces produits sont incompatibles avec les enjeux de protection de la biodiversité et de la ressource en eau ;
- **La plantation d'espèces d'arbres et d'arbustes locales** qui présentent l'intérêt d'être adaptées au milieu naturel, au climat de la région et présentent une meilleure résilience ;
- **Les espacements des périodes de tontes** avec l'objectif optimal d'une à deux tontes par an sur les espaces en libre évolution ;
- **L'étude de la mise en place de l'écopâturage**. Il offre la possibilité de conserver les milieux ouverts plus favorables pour obtenir une diversité d'espèces floristiques. Ce mode de gestion est également une alternative aux modes d'entretien mécanique, consommateurs d'énergie et générateurs de nuisance comme le bruit.

Par ailleurs, SUEZ a développé des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont l'objectif est d'utiliser le fonctionnement de la nature et des écosystèmes pour servir à la fois l'homme et la biodiversité. SUEZ s'emploie à les mettre en place pour préserver la qualité de la ressource ou encore pour préserver les milieux.
Enfin, la biosurveillance des milieux est aussi intégrée comme une des techniques qui peut être mise en œuvre pour surveiller l'évolution, les modifications, les altérations, ou la stabilité de la qualité d'un milieu naturel.

Un engagement affirmé et affiché

Au-delà de la feuille de route DD du groupe et pour réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité, SUEZ a rejoint en 2020 le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB).
Dans ce cadre, SUEZ met en place des actions liées à son cœur de métier relevant de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité.
De façon complémentaire à ce socle d'actions relatives à son cœur de métier, SUEZ s'engage à poursuivre ses démarches partenariales et collaboratives, participer à l'amélioration des connaissances, innover sur la biodiversité, sensibiliser, former et vulgariser.

Actions dédiées à une transition écologique solidaire

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage les équipes, les clients et les partenaires. C'est dans ce cadre que SUEZ Eau France œuvre pour concilier développement humain et développement économique, en premier lieu, au travers d'actions pour favoriser l'accès aux services essentiels par tous.



General

SUEZ s'engage et travaille aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour **faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant** en cas de difficultés financières. L'entreprise accompagne les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions.
Par exemple, le **Fonds Solidarité Logement** a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. SUEZ **contribue à ce fonds** dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Afin d'augmenter l'efficience des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic territorial. Cette **cartographie des zones de précarité hydrique permet de prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité**. Les « zones de vigilance », par exemple, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que **des opérations pour réduire les consommations d'eau** ou la mise en place de mécanisme de **plomberie solidaire**.
En outre, SUEZ EAU France a noué des **partenariats** avec des acteurs comme le Réseau national des **PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices)** labellisés **France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre - eux** ou avec des **associations locales** ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise responsable, SUEZ Eau France œuvre en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'inclusion et d'égalité des chances et d'engagement des collaborateurs au service des territoires d'implantation.

Enfin, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur de la politique RH de SUEZ, quelle que soit la taille de ses entités. SUEZ met en œuvre un plan d'action qui a pour objectif l'accélération de la mixité et un élargissement des viviers.
Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour SUEZ Eau France, l'index égalité professionnelle a progressé régulièrement depuis 2020 et atteint en 2024 le score de 94 /100.

5.5 Nos actions de communication

Les actions de SUEZ en France en 2024

Conscient de l'importance d'informer et de sensibiliser les usagers à la fois sur les nouveaux services qui leur sont destinés mais aussi sur la nécessaire protection de la ressource et du milieu naturel, SUEZ Eau France met en place, à son initiative ou aux côtés de ses clients collectivités, des opérations adaptées à tous les publics. Visites de sites techniques par des scolaires et le grand public, Journées portes ouvertes, encarts facture, journées techniques et de l'innovation, dégustations d'eau, parcours pédagogiques, sensibilisations à la maîtrise des consommations sont autant d'actions qui permettent de donner à comprendre les enjeux de l'eau et de l'assainissement en France mais aussi de consommer en connaissance de cause tout en comprenant mieux le prix du service.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC ET PEDAGOGIE

- **Le Magazine Plus : un magazine pour donner à voir et à comprendre les actions du Groupe**

En 2024, deux numéros du **Magazine Plus** ont mis en lumière les enjeux de l'eau et des déchets, présenté des réalisations innovantes, des réussites commerciales et donné la parole aux collaborateurs. Envoyés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le magazine est également diffusé à nos clients à l'occasion d'évènements tels que des salons professionnels. Une version digitale est par ailleurs disponible sur suez.com.

- **Une nouvelle Visite virtuelle disponible**

Afin de permettre au plus grand nombre de visiter des installations d'eau potable, d'assainissement, SUEZ a enrichit cette année sa collection de visites virtuelles avec **l'usine d'eau potable de Basse Dheune** (département de Saône et Loire)., Sur la base d'un exemple concret et réel, les visiteurs peuvent ainsi découvrir le fonctionnement d'un équipement destiné à la production d'eau potable. Une dizaine de visites virtuelles de ce type sont actuellement disponibles en France. Elles sont disponibles sur https://www.suez.fr/fr-fr/nous-connaitre/visites-virtuelles

- **Journées portes ouvertes**

En 2024, **près d'une trentaine de visites d'installations** ont été proposées sur l'ensemble du territoire depuis le site www.portesouvertes.suez.fr
Le grand public a ainsi pu découvrir le fonctionnement d'une usine d'eau potable ou d'une station d'épuration aux côtés de nos collaborateurs qui leur ont partagés leur savoir-faire et leur engagement vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau et de la protection de l'environnement.

- **Sécheresse et canicule**

Durant tout l'été, SUEZ a relayé sur ses réseaux sociaux et sur son site Toutsurmoneau.fr des conseils pour préserver l'eau. De plus, des informations sur les restrictions d'usages de l'eau définies par les préfets ont également été relayées auprès des habitants, notamment dans les régions impactées. **Un kit de communication a été déployé pour accompagner les collectivités**.

EVENEMENTS ET SALONS EN FRANCE

En 2024, SUEZ a participé à des évènements et salons nationaux pour présenter ses solutions résilientes et innovantes pour accompagner ces parties prenantes dans la transition écologique et répondre aux enjeux réglementaires et économiques. L'une des thématiques phares des prises de paroles lors des évènements de cette année : l'indispensable évolution du modèle de financement des services de l'eau.

General

- **Carrefour des gestions locales de l'eau 31 janvier au 1er février 2024 à Rennes**
- **Vivatech du 22 au 25 mai 2024 à Paris**
- **Congrès ASTEE 10 au 13 juin 2024 à Quimper**
- **Salon des Maires et des Collectivités Locales 19 au 21 novembre 2024 à Paris**

6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fonds de Solidarité Logement.

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
  L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

- **Assainissement collectif**
  L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

- **Avaloir**
  Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
  Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

General

- **Collecteur**
  Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**
  Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**
  Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**
  Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**
  Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**
  Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**
  Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**
  Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

General

- **Enquête de conformité**
  Une enquête de conformité permet d'établir un diagnostic vérifiant que :
  - les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
  - les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**
  L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO_5.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**
  L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
  L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**
  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**
  Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**
  Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH_4) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO_3) ou nitrite (NO_2). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

  $NGL = NK + NO_2 + NO_3$

General

- **Nombre d'abonnements**
  Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**
  Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**
  Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).
  Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
  Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "dessableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.
  Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**
  potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**
  Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, …).

- **P total**
  Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO_4**
  Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

General

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**
  Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**
  Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**
  Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**
  C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop-plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**
  Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. À ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**
  Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**
  Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

General

- **Système de collecte**
  Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**
  Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**
  Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard…).

General

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
  Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
  Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

  Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
  Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
  Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.
  Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**
  Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

  Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**
  Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :
  - le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
  - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

General

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

General

- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**
  Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

  Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

  Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**
  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

General

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**
  Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

  Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**
  L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

  Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

  Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, …).

  L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

  A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)
  - **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…).
  - **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
  - **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
  - **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

General

- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

General


SEVESC
ASSAINISSEMENT ET SERVICES

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2024
(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SQY - DSP Eaux Usées n° S14005



General

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.1.1 L'essentiel du contrat 7
1.1.2 Faits marquants d'exploitation sur le réseau 7
1.1.3 Faits marquants sur les postes de pompage et instrumentation 14
1.1.4 Etudes, modélisation et projets d'aménagement 19
1.1.5 Faits marquants d'exploitation sur le site de La Minière 22
1.1.6 Faits marquants - Station d'épuration d'Elancourt 28
1.2 Les chiffres clés 33
1.3 Les indicateurs de performance 34
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 35
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 36
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 37
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat 38
1.5 Les perspectives 40
1.5.1 Les évolutions à venir 40
1.5.2 Perspectives 2025 sur le site de la Minière 40
1.5.3 Perspectives 2025 sur la station d'épuration 40

2 | Présentation du service 43

2.1 Le contrat 45
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat 49
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat 49
2.2.2 La gestion de crise 49
2.2.3 La relation clientèle 50
2.3 L'inventaire du patrimoine 57
2.3.1 Le système d'assainissement 57
2.3.2 Les biens de retour 59

3 | Qualité du service 67

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 69
3.1.1 La pluviométrie 69
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte 71
3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement 84
3.1.4 La conformité du système de collecte 93
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement 96
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat 98
Le fonctionnement hydraulique 99
L'exploitation de la station de traitement des eaux usées 101
3.2.2 La conformité des rejets du système de traitement 108
3.3 L'assainissement non collectif 111
3.4 Le bilan clientèle 112
3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif 112
3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement 113
3.4.3 Le prix du service de l'assainissement 116
3.4.4 Rémunération du fermier 120
3.4.5 Impayés 121

4 | Comptes de la délégation 123

4.1 Le CARE 125
4.1.1 Le CARE 126
4.1.2 Organisation de la SEVESC 127
4.1.3 Les produits et charges d'exploitation 127
4.1.4 Les charges économiques calculées 128
4.1.5 Apurement des déficits antérieurs 129
4.1.6 Impôt sur les sociétés 129

4.2 La situation des biens et des immobilisations 130
4.2.1 La situation sur les installations 130
4.3 Les investissements contractuels 133
4.3.1 Les travaux neufs du domaine concédé 133
4.3.2 Les travaux d'innovation 133
4.3.3 Le fonds spécial travaux 134
4.3.4 Le fonds Communication 134

5 | Votre délégataire 135

5.1 Notre organisation 138
5.1.1 L'entreprise régionale 138
5.1.2 Nos implantations 140
5.1.3 Nos moyens humains 140
5.1.4 Nos moyens logistiques 145
5.2 Notre politique santé sécurité 146
5.3 Notre système de management 153
5.3.1 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients 153
5.3.2 Les certifications nationales ISO 9001, 14001, 50001 155
5.4 Notre démarche développement durable 159
5.5 Nos actions de communication 164
Les actions de SUEZ en France en 2024 164

6 | Glossaire 167

1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 L'essentiel du contrat

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines exerce historiquement les compétences de collecte et de transport des eaux usées et pour partie de traitement des eaux usées pour les communes de Trappes, Elancourt, La Verrière, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux.

Par délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la SEVESC comme délégataire de service public de l'assainissement pour le contrat d'affermage n°S14-005 en date du 3 mars 2014 expirant le 2 mars 2029 dont le périmètre s'étend sur les 7 communes précitées de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants en 2015, en 2017 et en 2024.

Le dernier avenant a été notifié le 30 mai 2024 et avait principalement pour objet de mettre à jour le patrimoine affermé, de modifier certaines obligations contractuelles liées notamment à la prise en compte du nouveau règlement d'assainissement, de supprimer certaines prestations comme la modélisation hydraulique, d'augmenter le montant du Fonds Spécial de Travaux, d'intégrer le bilan du diagnostic permanent et d'adapter le programme prévisionnel de renouvellement de la station d'Elancourt.

Le suivi administratif et financier a fait l'objet de 2 réunions spécifiques tenues le 26 juin et le 6 novembre 2024. Le processus de revue de contrat a donc été réalisé de façon semestrielle à la demande de SQY.

L'activité de réalisation des contrôles de conformité s'est poursuivie sur un rythme moins dense en raison du ralentissement du marché immobilier et de la communication faite par SQY auprès d'autres entreprises de contrôle. Le suivi de ces contrôles dans Peps et la campagne de contrôles contractuels dit « d'exploitation » restent des prestations difficiles à organiser.

1.1.2 Faits marquants d'exploitation sur le réseau

Rue de la Remise à Voisins de Bretonneux - Réparation d'un collecteur d'eaux usées

Suite à un affaissement constaté en surface le 08/04/2024, des investigations ont mis en lumière la casse d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 250mm.
La réparation du collecteur située à 4,5 mètres de profondeur a été réalisée entre le 08/04/2024 et le 17/04/2024. 5ml de collecteur ont été remplacés lors de ce chantier.



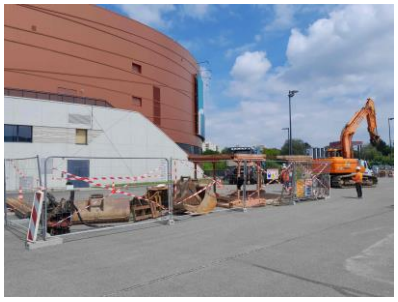




General

Parking du Vélodrome à Montigny-le-Bretonneux - Réparation d'un collecteur d'eaux usées

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, SQY a demandé à la SEVESC de reprendre une portion de 1ml de collecteur d'eaux usées ovalisés de diamètre 200mm situé au niveau du parking du Vélodrome.
Le chantier s'est déroulé du 03/06/2024 au 06/06/2024 avec des moyens importants à 6 mètres de profondeur en intégrant le calendrier contraint et des accès particuliers liés à la préparation des JOP.





Square Alfred de Musset à Voisins-le-Bretonneux - Réparation d'une canalisation de refoulement d'eaux usées à l'aval du Poste de refoulement Chamfleury

Suite à la présence d'eaux usées dans le terrain constatées en juillet 2024, les diagnostics nous ont menés à découvrir une fuite sur la canalisation de refoulement du poste de Chamfleury.
Le terrassement et la réparation ont été réalisés du 21/08/2024 au 23/08/2024 sur 2,5ml de canalisation dans le jardin accolé à la maison du 17 square Alfred de Musset.





Avenue de la Pyramide à Voisins-le-Bretonneux - Réparation d'un collecteur d'eaux usées

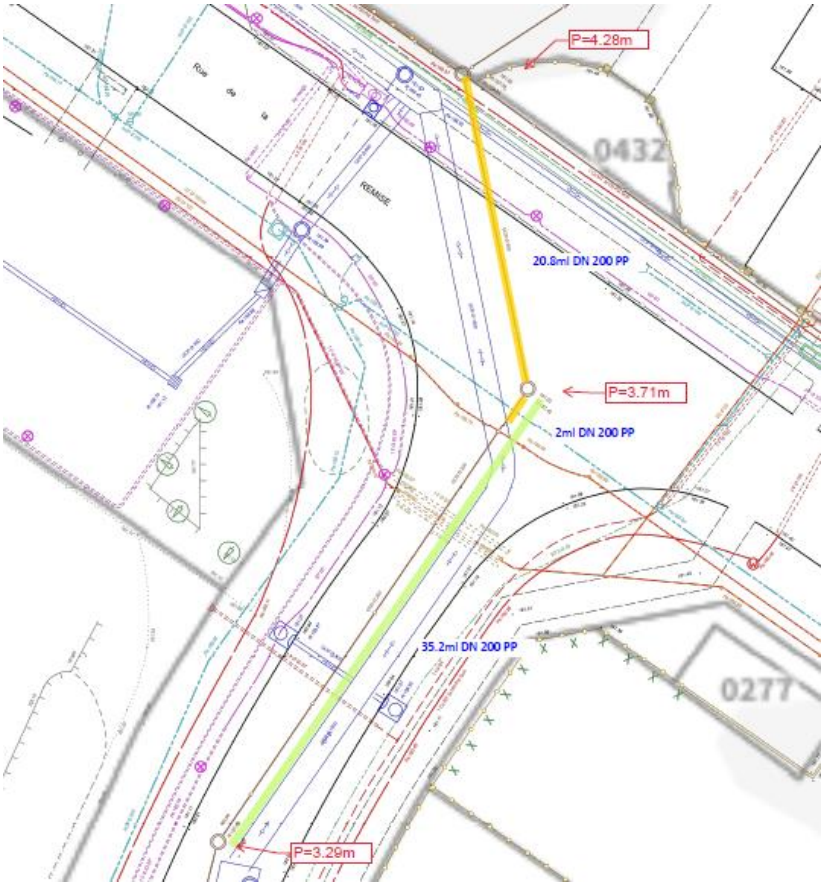
Dans la continuité de la casse de la rue de la Remise, SQY a constaté des défauts structurels sur un collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm situé avenue de la Pyramide à Voisins-Le-Bretonneux. Compte tenu de l'état du réseau, il a été préconisé de renouveler 23ml de canalisation d'eaux usées de reprendre un regard et de gainer le collecteur en amont de ce regard sur environ 35 m.

Après échange avec SQY, il a été convenu :

- que la SEVESC prendrait en charge une partie de ces travaux correspondant au renouvellement de 6ml de canalisation (2ml proche du regard et 4ml d'une ancienne réparation dont l'état structurel a été jugé non satisfaisant par SQY) ;
- que SQY prendrait en charge le renouvellement des 17ml restant.

General

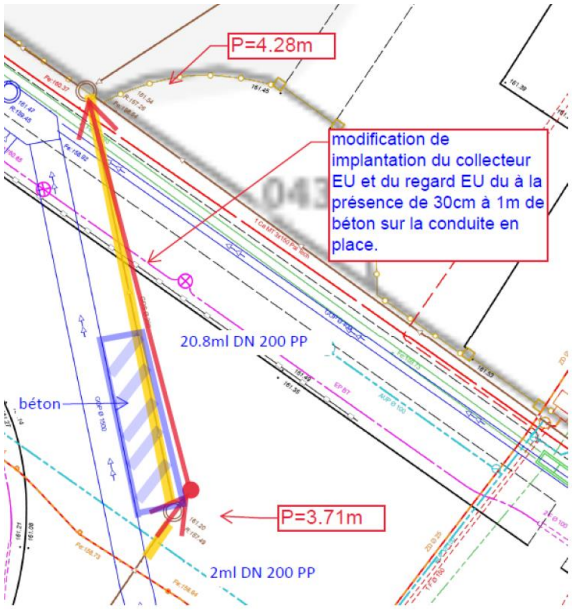
Le chantier de gainage en amont du regard a été piloté directement par SQY.



Le chantier a démarré le 27/10/24 et a consisté au renouvellement en tranchée du collecteur en question situé à une profondeur d'environ 4,5 m.

Les travaux ont fait l'objet de plusieurs adaptations :

- La présence d'eau dans la fouille a nécessité la mise en place d'un pompage avec dévoiement ;
- La présence de béton dans la conduite existante a fait évoluer significativement le tracé.





Photos 1 : présence d'eau en fond de fouille



Photos 2 : béton à environ 2,4m de profondeur sur conduite désaxée





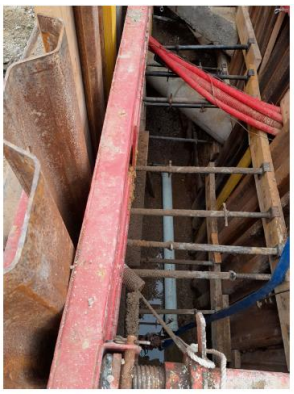
Photos 3 et 4 : tracer du futur alignement

General





Photos 1-2 -3 : mise en place du pompage EAV



Photos 4 : pose de 6ml de canalisatio



os 1 : reprise des pavés



Photos 2 : en cours de remblai



Photos 3 à 5: pose du regard 1000



Photos 6 à 10 : pose de la canalisation

Le chantier s'est terminé le au 27/11/24. La réception et les OPR ont été finalisés en fin d 'année.

General

Opérations de travaux branchements neufs et extensions

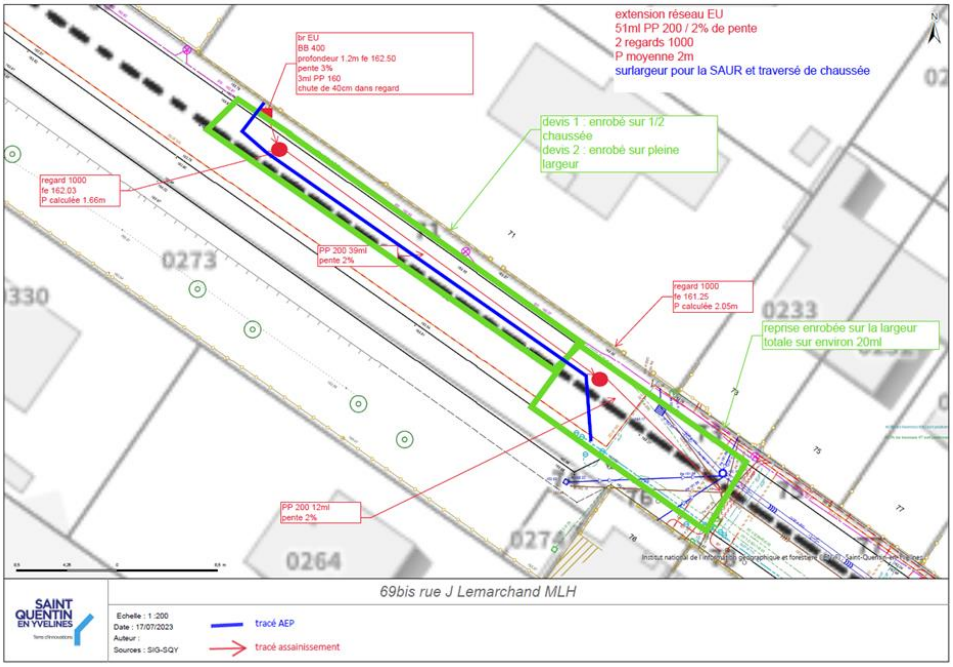
Au total, 28 opérations de nouveaux branchements et d'extensions de réseau ont été réalisées sur le périmètre du contrat SQY.

Trois chantiers remarquables de branchements neufs ou d'extensions au cours de l'année 2024 sont présentés ci-dessous.

71 rue Joseph Lemarchand, Magny-les-Hameaux

Travaux d'extension du réseau d'eaux usées réalisés du 13/05/2024 au 07/06/2024.

Nature des travaux : Prolongation d'un réseau d'eaux usées sur une cinquantaine de mètres avec 2 regards de visite, création d'un branchement d'eaux usées, reprise de l'avaloir non conforme sur la voirie et réalisation de tranchée pour la partie AEP. Les travaux ont été financièrement pris en charge par SQY.





General

37 rue André Hodebourg, Magny-les-Hameaux

Travaux réalisés du 09/01/2024 au 29/01/2024

Nature des travaux : Extension du réseau d'eaux usées de 15 ml en amont du 37 rue André Hodebourg pour création de branchement. Les travaux ont été financièrement pris en charge par SQY.



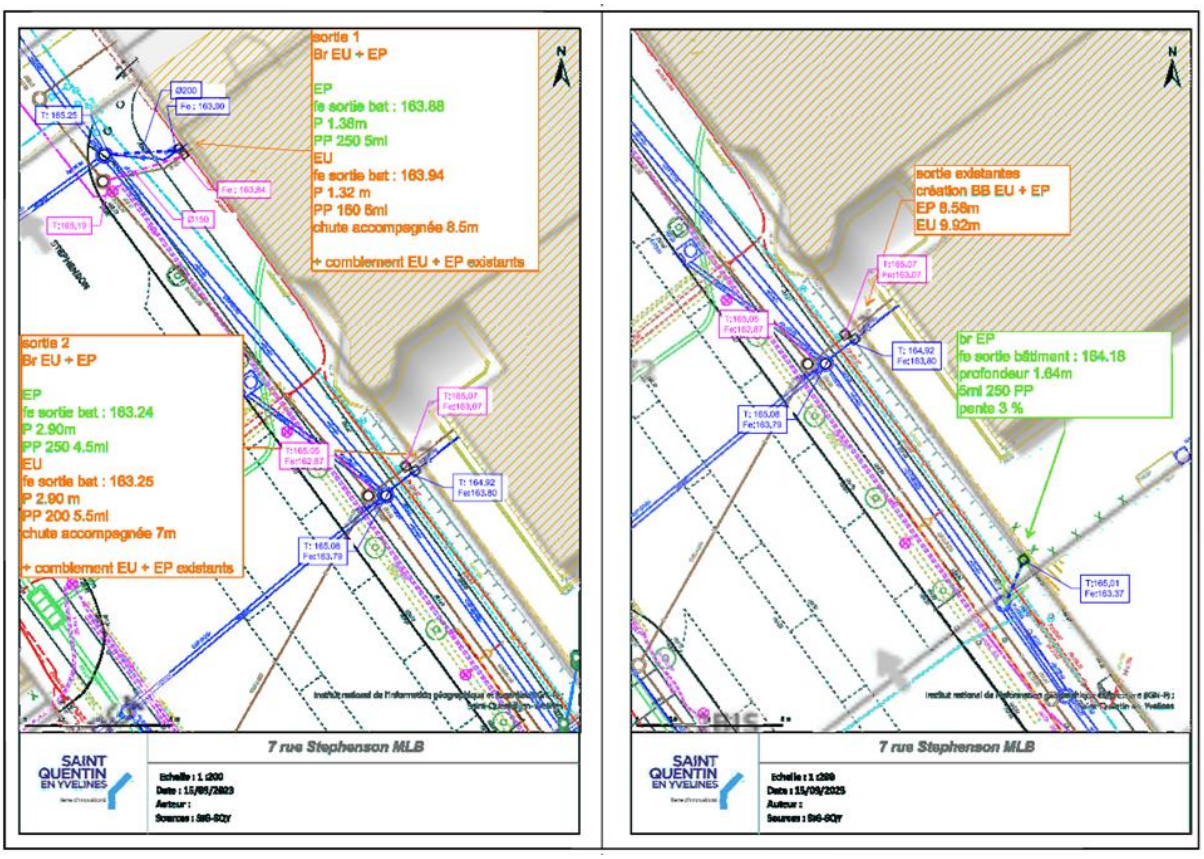


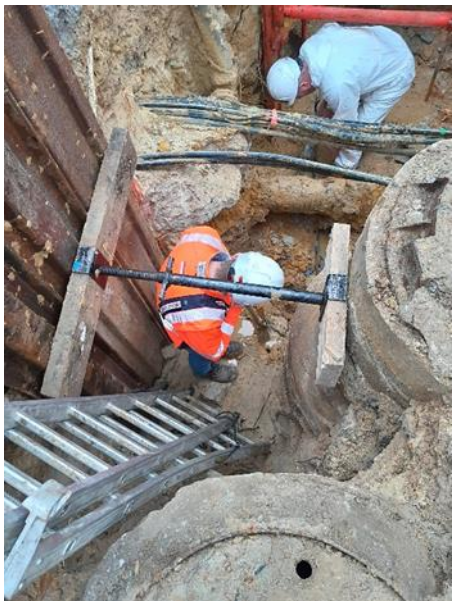
7 rue Stephenson, Montigny-le-Bretonneux

Les travaux de création de branchements neufs pour le projet immobilier se sont déroulés en deux phases :

- Création d'un raccordement au réseau d'eaux usées et de 2 branchements d'eaux pluviales : travaux réalisés du 12 au 21 février 2024
- Création d'un raccordement au réseau d'eaux usées et d'un branchement d'eaux pluviales : travaux réalisés du 2 au 10 décembre 2024

General


sortie 1
Br EU + EP
EP
fe sortie bat : 163.88
P 1.38m
PP 250 5ml
EU
fe sortie bat : 163.94
P 1.32 m
PP 160 6ml
chute accompagnée 8.5m
+ comblement EU + EP existants
sortie 2
Br EU + EP
EP
fe sortie bat : 163.24
P 2.90m
PP 250 4.5ml
EU
fe sortie bat : 163.25
P 2.90 m
PP 200 5.5ml
chute accompagnée 7m
+ comblement EU + EP existants
7 rue Stephenson MLB
SAINT QUENTIN EN YVELINES
sortie existantes
création BB EU + EP
EP 8.58m
EU 9.92m
br EP
fe sortie bâtiment : 164.18
profondeur 1.64m
5ml 250 PP
pente 3 %
7 rue Stephenson MLB
SAINT QUENTIN EN YVELINES





1.1.3 Faits marquants sur les postes de pompage et instrumentation

TRAPPES - Poste de Pissaloup - Travaux de renouvellement

En 2024, une opération nécessitant une logistique d'envergure a été réalisée pour le remplacement du groupe électrogène du poste de Pissaloup, financé dans le cadre du Fond Renouvellement de la DSP. Durant toute la durée de l'opération, un groupe électrogène mobile de secours a été installé pour garantir la continuité de service en cas de coupure.
Le nouveau groupe électrogène installé ultra-compact est extrêmement silencieux et léger. Il garantit un rendement énergétique optimal sans compromettre les performances.



Renouvellement du groupe électrogène du PR Pissaloup

General

VOISINS-LE-BRETONNEUX - Poste Champfleury et MAGNY-LES-HAMEAUX - Brouessy - Interventions de renouvellement de pompes

Plusieurs opérations de renouvellement de pompes ont été conduites en 2024, financées dans le cadre du Fond Renouvellement de la DSP.

Afin de ne pas dégrader le terrain privatif où est localisé le poste de pompage de Champfleury, la SEVESC a mis en place une logistique particulière pour le renouvellement des deux pompes du poste.



Renouvellement des pompes du poste de Chamfleury

Les pompes du poste de Brouessy ont également fait l'objet d'une opération de renouvellement.



Renouvellement des pompes du poste de Brouessy

VOISINS-LE-BRETONNEUX - Poste Oréades et Poste Bretonnière , MAGNY-LES-HAMEAUX – Poste Buisson - Travaux de renouvellement des trappes et équipements de sécurité

En 2024, les travaux de renouvellement de trappes, crosses et échelles de descente se sont poursuivies sur les postes de pompage Oréades, Buisson et Bretonnière, financées dans le cadre du Fond Renouvellement de la DSP.

General



PR du Buisson



PR Oréades



PR Bretonnière

Points de mesure à Magny Les Hameaux – Dépose des contractions sur 3 exutoires

Les conditions hydrauliques particulières ne permettant pas une bonne mesure avec les contractions Osray Flow (bouchage à répétition par des déchets ou du sable), celles-ci ont été déposées en 2024 sur trois points de mesures :

- Exutoire Est (Avenue d'Aigrefoin, Magny-les-Hameaux)
- Exutoire Ouest (Chemin rural 30, Magny-les-Hameaux)
- Et exutoire Sud (Rue Pierre Mendes France, Magny-les-Hameaux)

En conséquence, la SEVESC a configuré une loi hauteur débit basée sur la loi de Manning Strickler.

General



Ci-dessus sur l'exutoire Est, les débits importants passaient au-dessus de la cunette avec la contraction, le débit relevé par le capteur était erroné dans ses conditions



Ci-dessus une vue de l'exutoire Sud après travaux de modification, l'écoulement n'est pas entravé



Vu du résultat sur le débit sans contraction et avec la nouvelle loi hauteur débit

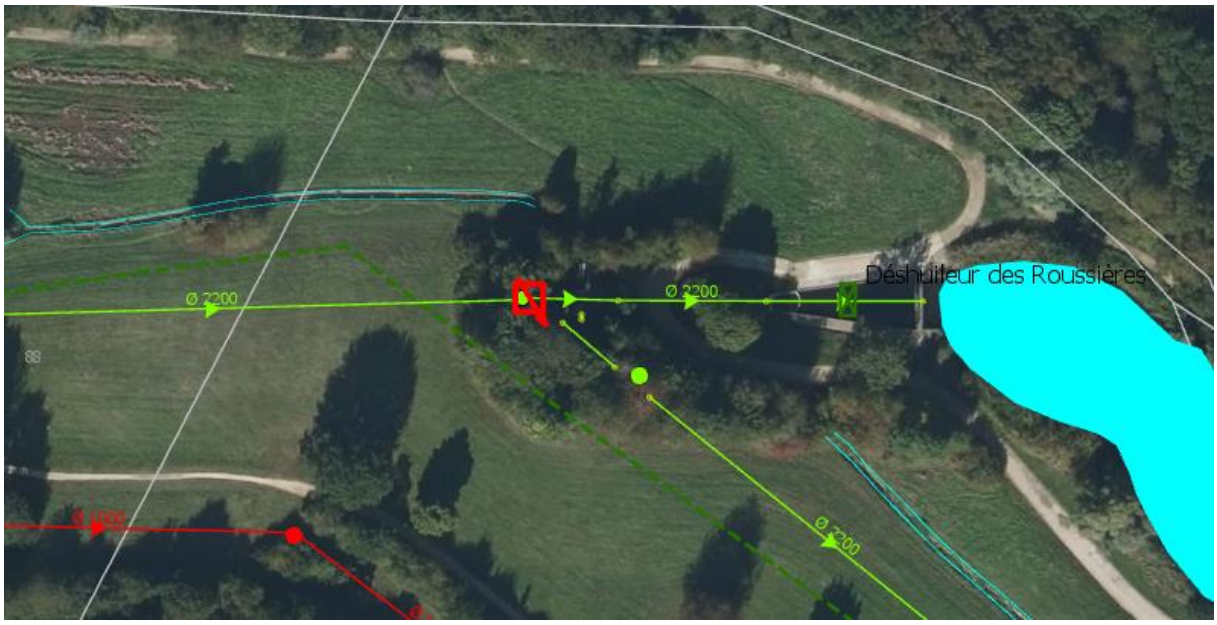
Sondes multi-paramètres - Renouvellement

Point de mesure SQ5 – Roussières

En 2024, le renouvellement des sondes multi-paramètres et de la télésurveillance a été réalisé sur le point de mesure SQ5 :

- Sonde PH/redox/température
- Sonde Conductivité/température
- Logger enregistreur communiquant

General



Emplacement du capteur des Roussières dans le parc en amont du Déshuileur des Roussières



Points de mesure SQ1 – SQ3 – SQ4 et SQ6

Les travaux de renouvellement ont été reportés (approvisionnement des équipements) et réalisés en janvier 2025.

General

1.1.4 Etudes, modélisation et projets d'aménagement

Outil d'aide à la décision-SQY D'EAU

Dans le cadre des projets d'innovation et en complément de l'outil d'aide à la décision pour la gestion des eaux pluviales (SQY d'EAU EP), SQY a souhaité disposer également d'un outil informatique permettant un suivi « temps réel » de l'activité du système d'assainissement et une gestion optimisée des événements météorologiques.

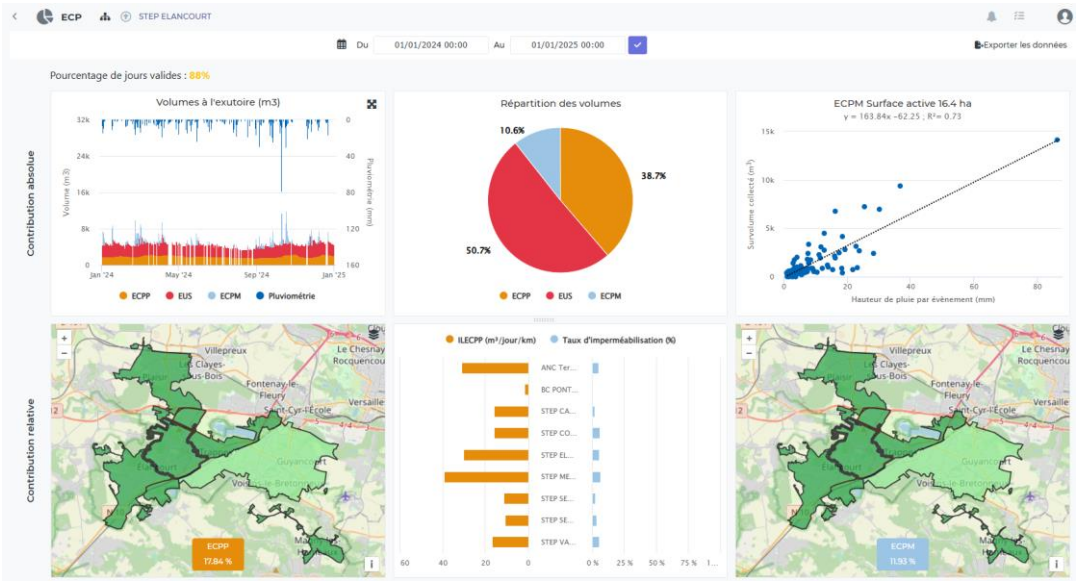
En 2024, la SEVESC a également réalisé les actions suivantes :

- Nouvelle formation des équipes SQY sur le site de la STEP d'Elancourt le 24 avril 2024 ;
- Réalisation du rapport ECP sur les nouvelles communes en intégrant également une analyse sur bassin de collecte de la STEP d'Elancourt pour comparaison avec les STEP de la Courance et de Val des Eglantiers ;
- Amélioration des calculs de débits sur les postes de pompage a été amélioré par une campagne de mesure terrain complémentaire ;
- Amélioration des estimations des EU stricte ; ECPP ET ECPM et le déploiement d'un visuel spécifique sous SQY D'EAU EU ;
    - Passage des estimations de pluie intégralement sous RADAR en 2024, plus fiable que sous pluviomètre ;
    - Calcul des surface imperméabilisées en 2024 : méthode de calcul avec les données satellite COPERNICUS et réalisation avec QGIS d'un histogramme zonal avec les couches des bassins de collecte ;
- Ajout d'un rapport évènement de pluie lors des épisodes pluvieux intense a été mis en place ;
- Enfin, monté en version 3.2 de l'outil au second semestre incluant plus de stabilité dans les calculs.

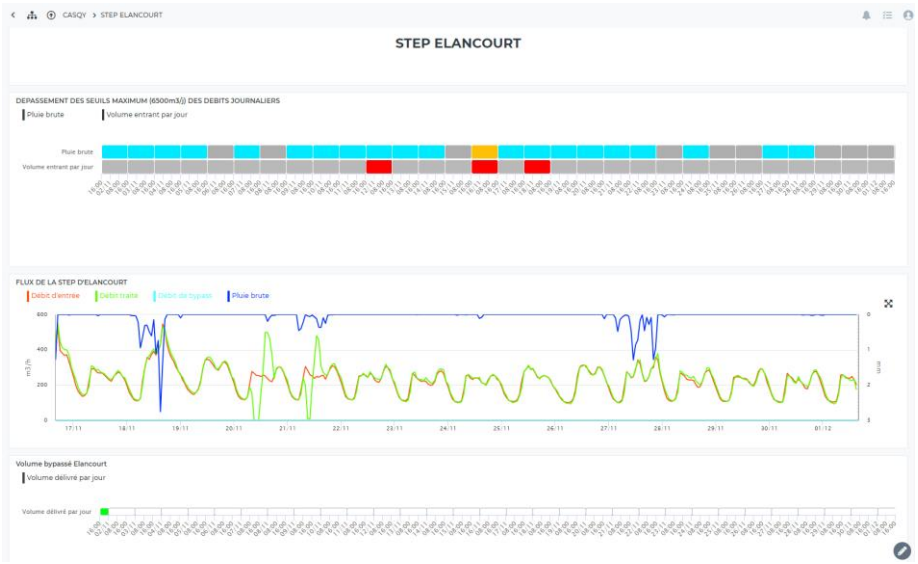


Présentation de la formation SQY et rapport sur le périmètre du nouveau contrat

General



Vue du module ECP sur le bassin de collecte de la STEP Elancourt, données sur l'année 2024



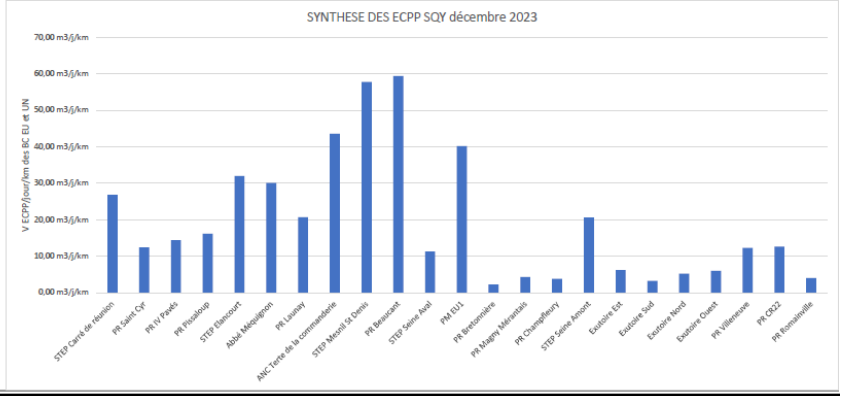
Vue personnalisée sur les débits de la STEP d'ELANCOURT

En collectant les données et en proposant une mise en forme personnalisable, SQY D'EAU EU permet à la collectivité d'analyser le fonctionnement des bassins et sous bassins de collecte de son territoire. Le module rapport permet d'éditer une synthèse de ces indicateurs.

SEVESC

SYNTHESE DES ECPP SQY décembre 2023

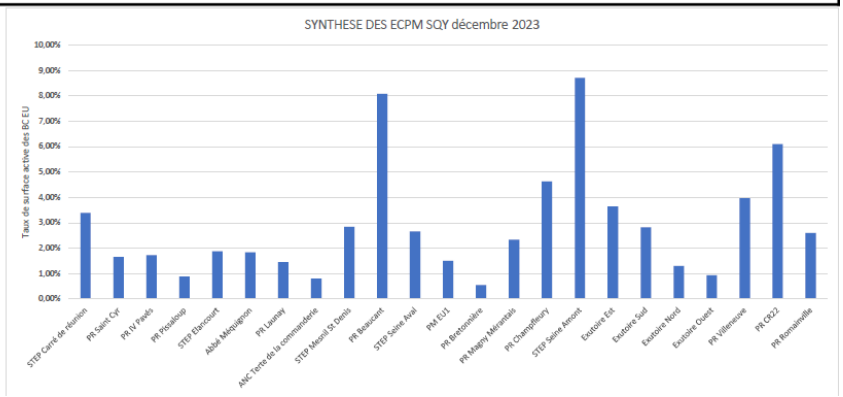
Bassin de collecte	V ECCP/jour	V ECPP/jour/km
STEP Carré de réunion	1157,66 m3/j	26,84 m3/j/km
PR Saint Cyr	144,21 m3/j	12,44 m3/j/km
PR IV Pavés	1013,46 m3/j	14,41 m3/j/km
PR Pissaloup	314,66 m3/j	16,16 m3/j/km
STEP Elancourt	2079,30 m3/j	31,95 m3/j/km
Abbé Méquignon	1871,19 m3/j	30,11 m3/j/km
PR Launay	31,34 m3/j	20,71 m3/j/km
ANC Terte de la commanderie	15,48 m3/j	43,61 m3/j/km
STEP Mesnil St Denis	860,74 m3/j	57,76 m3/j/km
PR Beaucant	14,12 m3/j	59,37 m3/j/km
STEP Seine Aval	2731,87 m3/j	11,24 m3/j/km
PM EU1	740,52 m3/j	40,19 m3/j/km
PR Bretonnière	9,03 m3/j	2,27 m3/j/km
PR Magny Mérantais	17,62 m3/j	4,33 m3/j/km
PR Champfleury	32,26 m3/j	3,84 m3/j/km
STEP Seine Amont	257,44 m3/j	20,63 m3/j/km
Exutoire Est	87,27 m3/j	6,20 m3/j/km
Exutoire Sud	33,84 m3/j	3,24 m3/j/km
Exutoire Nord	41,79 m3/j	5,22 m3/j/km
Exutoire Ouest	94,55 m3/j	5,97 m3/j/km
PR Villeneuve	100,87 m3/j	12,28 m3/j/km
PR CR22	30,10 m3/j	12,65 m3/j/km
PR Romainville	13,90 m3/j	4,02 m3/j/km



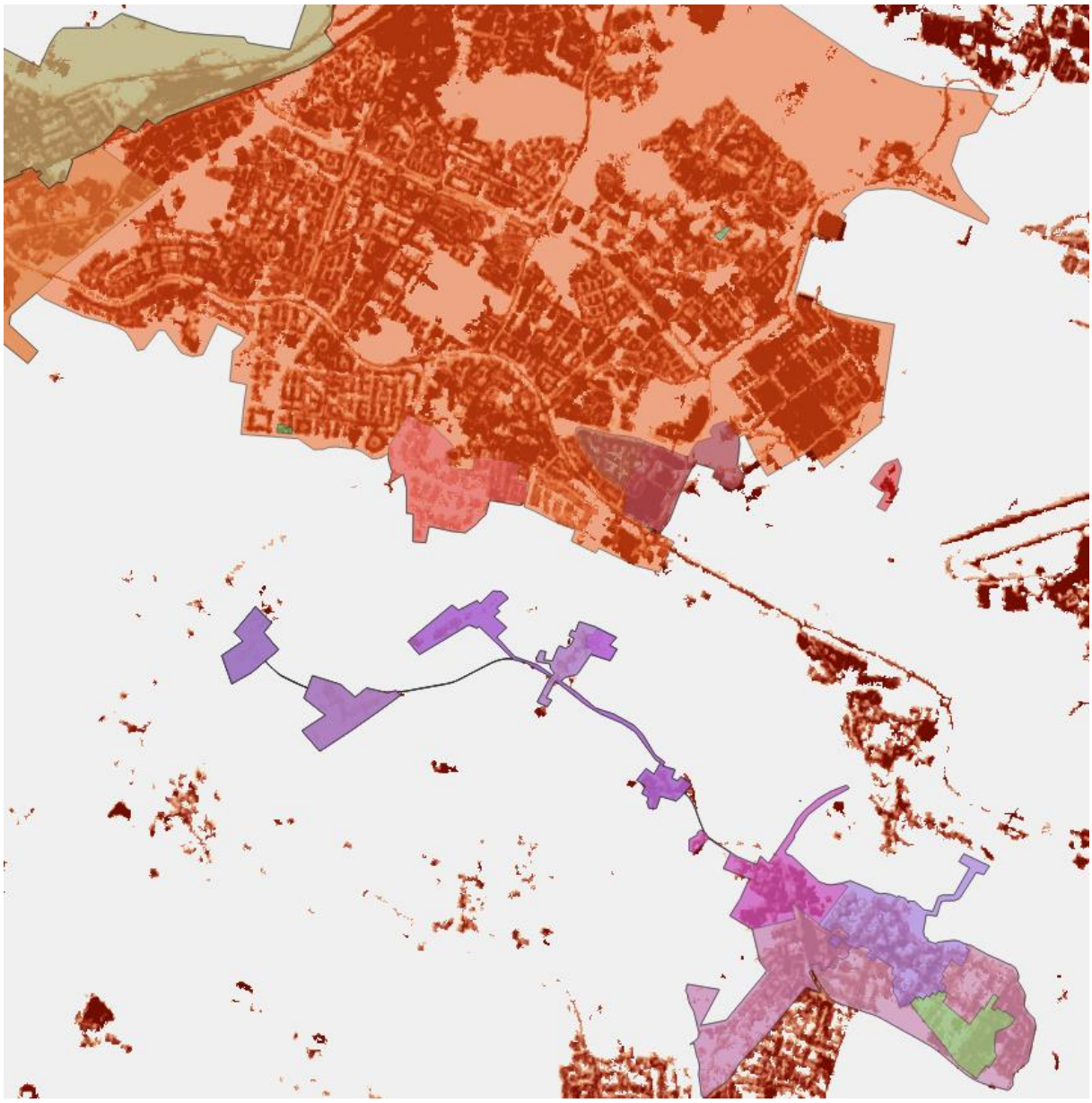
SEVESC

SYNTHESE DES ECPM SQY décembre 2023

Bassin de collecte	Surface active	Taux de surface active
STEP Carré de réunion	14,57 ha	3,39%
PR Saint Cyr	2,01 ha	1,67%
PR IV Pavés	12,57 ha	1,73%
PR Pissaloup	1,61 ha	0,89%
STEP Elancourt	15,84 ha	1,88%
Abbé Méquignon	14,71 ha	1,84%
PR Launay	0,21 ha	1,45%
ANC Terte de la commanderie	0,08 ha	0,80%
STEP Mesnil St Denis	5,43 ha	2,85%
PR Beaucant	0,19 ha	8,09%
STEP Seine Aval	48,95 ha	2,66%
PM EU1	5,06 ha	1,51%
PR Bretonnière	0,07 ha	0,55%
PR Magny Mérantais	0,76 ha	2,34%
PR Champfleury	2,30 ha	4,64%
STEP Seine Amont	6,30 ha	8,71%
Exutoire Est	3,07 ha	3,65%
Exutoire Sud	1,64 ha	2,83%
Exutoire Nord	0,64 ha	1,30%
Exutoire Ouest	0,95 ha	0,93%
PR Villeneuve	2,18 ha	3,97%
PR CR22	0,76 ha	6,10%
PR Romainville	0,79 ha	2,60%



Vue du rapport de synthèse mensuel des ECP sur le territoire de SQY



Vue de l'analyse sous QGIS des bassins de collecte avec la vue satellite COPERNICUS

1.1.5 Faits marquants d'exploitation sur le site de La Minière

Episodes pluvieux/venteux

En 2024, les bassins de sécurité ont été sollicités à plusieurs reprises lors d'épisodes pluvieux intenses. Le périmètre de SQY a connu un évènement pluvieux exceptionnel dans la nuit du 9 au 10 octobre avec près de 80 mm de pluie cumulée en 24h.

La SEVESC a mis en place un renfort d'astreinte exceptionnel dès le mercredi 9 octobre à 12h00 afin de pouvoir réaliser les interventions curatives nécessaires à la continuité du service.
10 personnes dont 3 cadres d'astreinte ont été mobilisées sur cette période.

Une cellule de Gestion de Crise a également été constituée sur la durée de l'évènement.
Le site de la Minière a été particulièrement impacté lors de cet évènement. Les bassins de sécurité et la lagune ont été saturés et un déversement en Bièvre a été constaté.

General







Par ailleurs, les bassins du Val d'Or et de Moulin à Renard ont atteints leur niveau très haut ainsi que le niveau du déversoir d'orage dont l'exutoire est le site de la Minière engendrant un torrent d'eaux claires traversant le site et bloquant l'accès aux installations.

En 2024 comme pour les années précédentes, le site a été régulièrement sujet aux épisodes venteux entraînant des chutes d'arbres sur le site. **La SEVESC a donc préconisé à SQY un repérage des sujets fragilisés et/ou pouvant entraîner des dégradations du patrimoine en cas de chute.**

General



Travaux de renouvellement dessableur/déshuileur

Compte de l'état de vétusté des équipements visibles du dessableur/dégraisseur, la SEVESC a réalisé une inspection complète de l'ouvrage en 2023 dont le compte-rendu a été présenté en réunion d'exploitation à SQY.

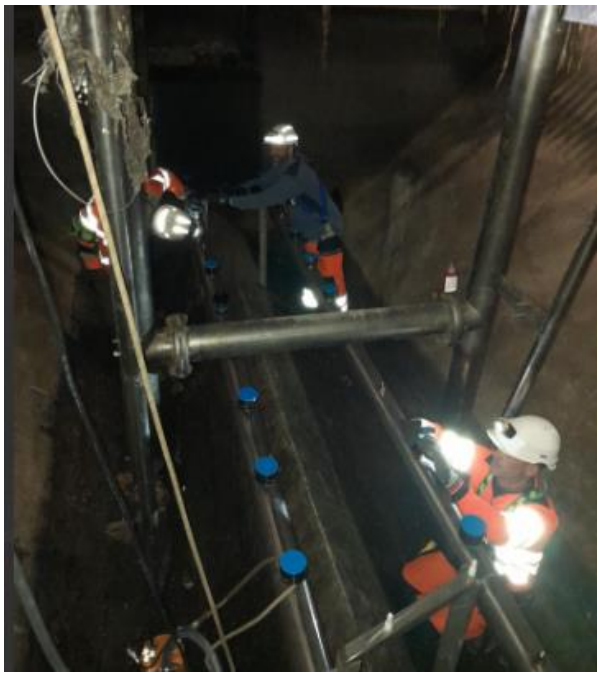
L'état général est fortement corrodé ou inexistant et/ou inopérant et il a été convenu avec SQY du renouvellement de certains équipements au titre du programme 2023 pour une planification des chantiers en 2024. Les éléments structurants seront, quant à eux, directement pris en charge par SQY.

En 2024, les travaux de renouvellement listés ci-dessous ont été opérés par la SEVESC. Pour cela l'ouvrage a été bypassé vers les bassins de sécurité et un échafaudage a été installé pour garantir la sécurité des intervenants.

- Racleurs de graisses
- Canalisation de rejet du poste toutes eaux
- Canalisation d'air
- Rampes de diffusion et diffuseurs



General



Prétraitement – état de dégradation avancée

Le poste de pré-traitement de la Minière présente une importante corrosion des équipements, des bétons, liée à des problématiques H_2S.
Avec l'accord de SQY, la SEVESC a mené en septembre 2021, un diagnostic afin d'évaluer la performance de la ventilation du bâtiment. Ce rapport a été remis le 21/11/2021.

Une mesure des débits d'extraction d'air vicié et de l'air de soufflage a montré une mauvaise répartition des flux pour éliminer les concentrations en H_2S en différents points du local. Des tests fumigènes ont confirmé les zones mortes et la nécessité de revoir les flux que ce soit sur l'air neuf que pour l'air vicié.

La CTA est endommagée et capte une partie de l'air vicié pour la transférer sur le réseau d'air neuf. Cette recirculation régulière des flux chargés en sulfure implique ainsi une dégradation accentuée du patrimoine. Des pics sont régulièrement observés jusqu'à 10 ppm. Les capteurs de gamme maximale 1 ppm ont été saturés sur quasiment toute la période.



General

Au vu des mesures effectuées de concentration en H_2S et de débit sur site, **il est proposé une nouvelle note de ventilation permettant d'extraire l'air vicié au plus proche des zones émissives et d'apporter un air neuf adapté.**

Le renouvellement de l'armoire de commande du dégrilleur est reporté dans l'attente de la réalisation des travaux d'optimisation de la ventilation.

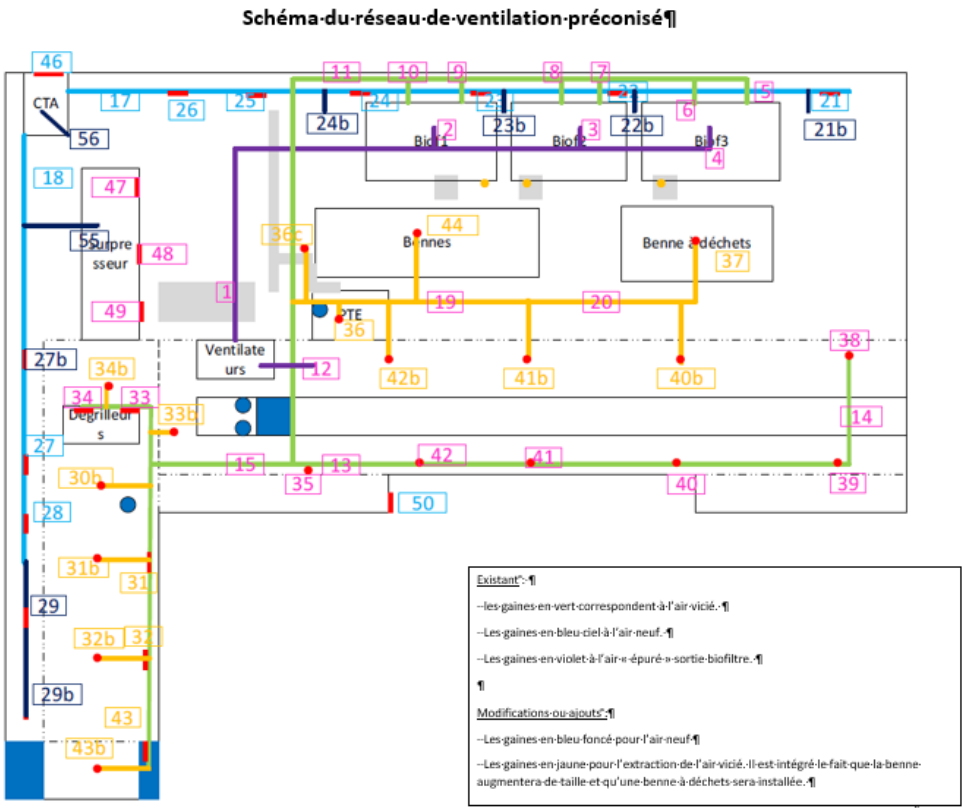


Etat de la CTA



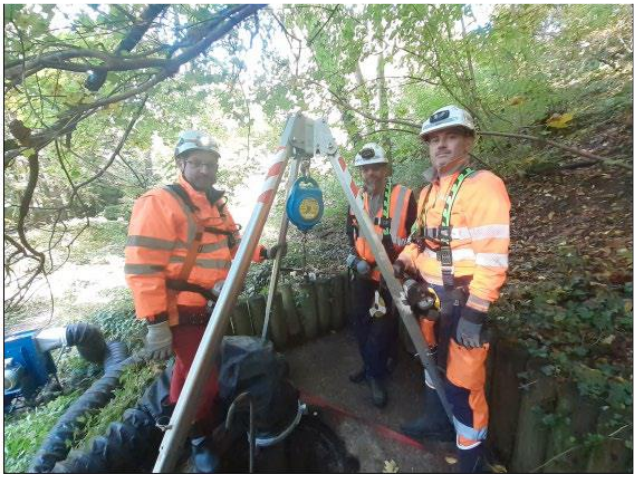


General



Visite de la galerie technique du refoulement

L'inspection commune SQY/SEVESC réalisée le 24/10/2024 n'a pas mis en évidence de défauts structurants majeurs.





Toutefois, quelques observations sont à noter :

- Mise en sécurité de l'accès au tampon de la cheminée d'intervention
- Installation d'un éclairage Led pour faciliter l'inspection
- Reprise de la numérotation des tronçons
- Reprise de quelques bandes et passivation des points oxydés
- Reprise de fissure non structurante

La visite a fait l'objet d'un compte-rendu par la SEVESC.

General

1.1.6 Faits marquants - Station d'épuration d'Elancourt

Le Plan d'épandage

Le plan d'épandage comptabilisait initialement une surface initiale de 931 hectares. En 2018, deux agriculteurs situés dans le département du 91 ont souhaité retirer leurs parcelles.
En parallèle, les volumes en épandage ont évolué de 15 t/ha à 12t/ha, suite aux travaux en 2018 sur la station qui ont permis d'améliorer la siccité des boues. La dose a donc être réduite pour ne pas dépasser 170kg/ha et respecter la réglementation.
D'autre part, la nouvelle réglementation « socle 2023 » imposera une diminution des flux autorisés et donc une réduction des doses ou un allongement du retour sur parcelles.

La surface actuelle du plan d'épandage restante est de 735 ha. Il semble donc nécessaire de réintégrer 310ha.
La révision du plan d'épandage a été engagée en 2022. Le dossier déposé en 2023 a été instruit en 2023 par les services DDT 78/91.
Le récépissé de déclaration n°**DIOTA-231208-141841-803-007 a été approuvé le 16 février 2024.** Il s'agit d'un arrêté inter-préfectoral concernant les départements des Yvelines et de l'Essonne.

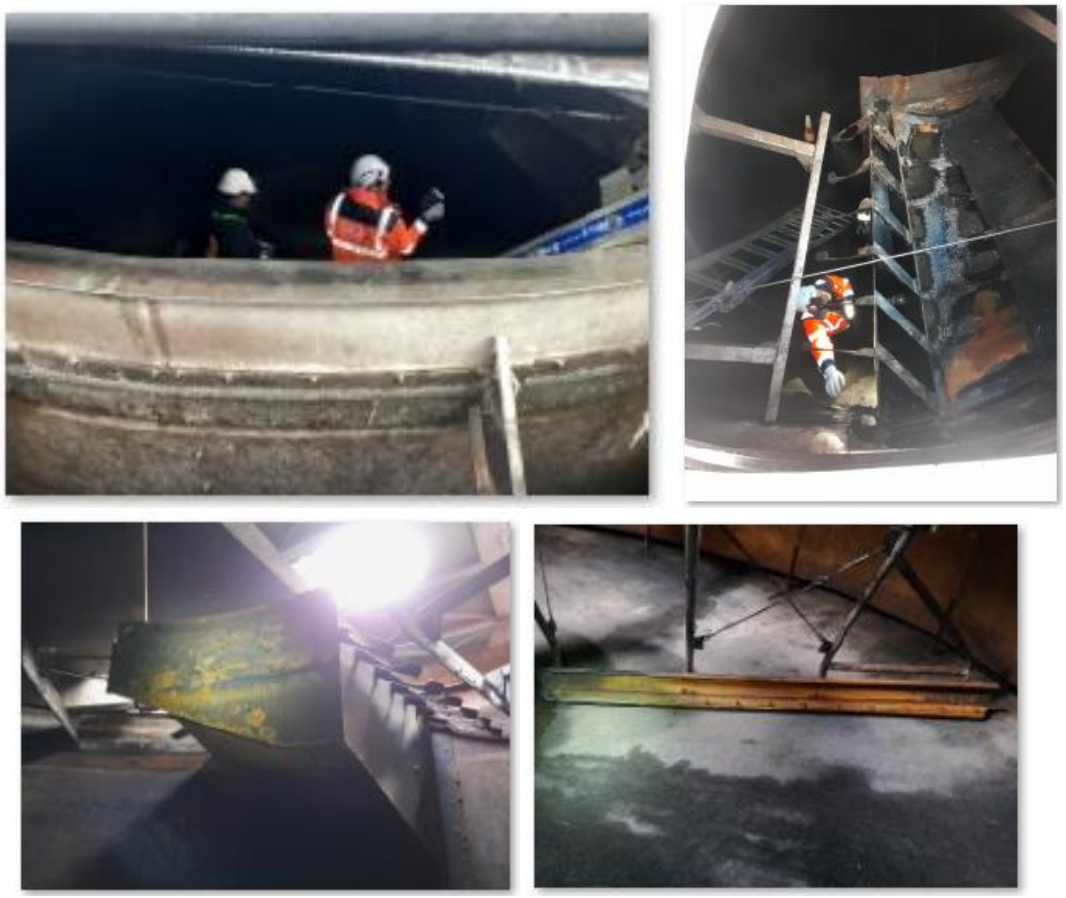
Opérations de vidange d'ouvrages

Prétraitement
En novembre 2024, une opération de vidange du dessableur/déshuileur a été réalisée afin de permettre une inspection complète de l'ouvrage en présence de SQY. Il n'a été constaté aucun défaut majeur. Toutefois, la structure immergée du pont et les canalisations sont à réhabiliter. Une nouvelle opération de vidange totale sera opérée en 2025 pour la consultation d'entreprises spécialisées.



Flottation
En novembre 2024, une opération de vidange du flottateur a été réalisée afin de permettre une inspection complète de l'ouvrage en présence de SQY. Le remplacement des pièces d'usure a été réalisée.
Le renouvellement des vannes d'isolement du ballon, de la vanne de prédétente et vanne d'isolement de l'évacuation des boues de fond a été opéré.
Le saut à ski est à prévoir en travaux structurant.

General



Travaux d'optimisation Biomaster

L'ensemble des sondes de mesure (pH, MES, O2) et télétransmetteur du Biomaster ont été renouvelés en 2024. Dans la phase d'étude des travaux, une réflexion sur l'optimisation du dispositif a été conduite par la SEVESC, qui a permis, à la mise en service, de mettre en œuvre une modification de l'automatisation afin d'asservir le fonctionnement du surpresseur d'air au besoin en oxygène.



Travaux de renouvellement Densadeg & équipements du local d'exploitation

En décembre 2024, l'opération de renouvellement de l'armoire électrique de commande de l'eau industrielle a été opérée.
Dans la phase d'étude des travaux, une réflexion sur l'optimisation du dispositif a été conduite par la SEVESC, qui a permis à la mise en service de mettre en œuvre les optimisations suivantes :

General

- Installation d'un IHM en façade d'armoire
- Modification du programme automate
- contrôle de la pression du ballon hydrophore
- répartition de la charge des pompes
- asservissement du démarrage des pompes au besoin de service
- mise en sécurité du fonctionnement des pompes.



Ancienne armoire eau industrielle



Nouvelle armoire de commande

General

Les équipements suivants ont également été renouvelés :

- 5 vannes de vidange
- 2 pompes d'eau industrielle
- 2 pompes d'extraction et de recirculation
- Ballon à vessie

La préparation de polymère a été réhabilitée avec des pièces d'usure en stock. A noter que l'équipement est obsolète.
A noter également que la jupe du réacteur est à réhabiliter. SEVESC a transmis des solutions chiffrées de remise en état et remplacement à neuf à SQY.





Affaissement voirie

Il est observé un affaissement généralisé sur l'ensemble du site de la voirie et des sols.
Dans la continuité de l'année précédente, il a été constaté localement en 2024 une évolution significative. Ce constat a été partagé avec SQY lors de chaque visite mensuelle du site.





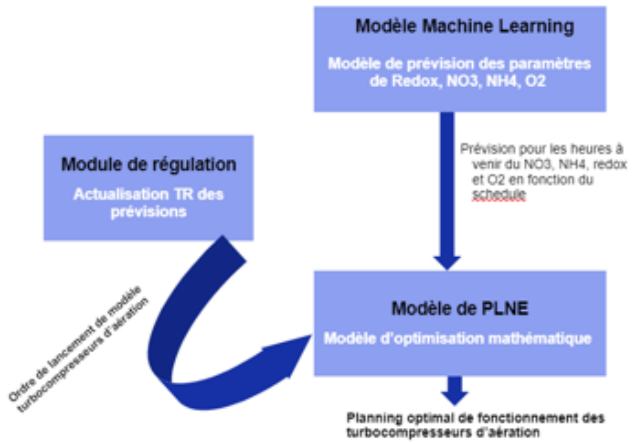
General



Intelligence Artificielle -Régulation d'air avancée sur la biologie

Dans une logique d'innovation et de recherche de procédé permettant la réduction des consommations énergétiques, la SEVESC a mis en place en 2024, avec l'accord de SQY, sur la station d'Elancourt un module d'optimisation de l'aération basée sur des algorithmes de Machine Learning.
Ce module avancé repose sur des algorithmes d'intelligence artificielle combinés à un savoir expert du fonctionnement et des contraintes de l'aération d'une station d'épuration.
Il permet, par la prédiction sur les 24 prochaines heures du comportement de la station (évolution des paramètres tels que le RedOx, l'Oxygène dissous, la concentration en NH_4 et NO_3) de définir la meilleure stratégie d'aération et de l'appliquer. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques et de favoriser les heures creuses de consommation.
Ce module a été testé sur la file B, la file A restant en pilotage par l'exploitant, et considéré comme file témoin.
Les contraintes de qualité au rejet seront identiques aux consignes d'exploitation actuelles.

Schéma Fonctionnel du Module Aquadvanced® Plant Optimisation



Un modèle d'anticipation reposant sur l'intelligence artificielle et visant à prédire le plus précisément possible l'évolution des paramètres clés de la station d'épuration à savoir le Débit, le potentiel Redox ou concentration en O2, et la concentration NH4 en sortie

Un modèle d'optimisation mathématique visant à définir la solution économique optimale de déclenchement des surpresseurs d'air et à les piloter. Ce modèle prend en compte l'ensemble des contraintes techniques ou tarifaires spécifiques à la STEP considérée.

Un modèle visant à « surveiller » le fonctionnement en temps réel de la station et à relancer le processus d'optimisation si besoin pour sécuriser le système.

Une réunion de restitution des résultats obtenus sera organisée en 2025.

General

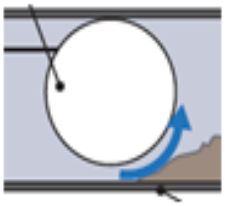
1.2 Les chiffres clés



2 214 T de boues évacuées sur la STEP

69 826 ml de réseau curé





66 désobstructions de réseau

359 km de réseau d'eaux usées suite avenant 3





18 493 ml de réseau inspecté

22 269 clients assainissement collectif





7 088 119 m^3 de volumes assujettis

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservit par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

General

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité sur l'eau, sont présentées dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur, nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	147 271	Nombre	C
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	592	Nombre	B
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	450	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	4,72	€ TTC/m³	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	NC	Nombre	-
Indicateur de performance	D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	NC	Valeur de 0 à 140	-
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	%	B
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m³	A
Indicateur de performance	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44	%	A

(D201.0) *Données de population INSEE 2020. N'étant pas validé formellement chaque année, le degré de fiabilité de l'indicateur est porté à C.*

(D202.0) *Nombre d'autorisations issues du RAD 2024.*

(D301.0) *Le* ***nombre d'habitants desservis par le service public d'ANC et l'indice de mise en œuvre de l'ANC*** *concernent les seuls services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée. Cette délimitation n'étant pas encore officielle pour SQY pour l'ensemble du territoire de la Collectivité, nous avons considéré la démarche encore en cours et avons indiqué par conséquent que l'indicateur ne pouvait pas être complété.*

(D302.0) L'indice de mise en œuvre de l'ANC correspond *à un indice compris entre 0 et 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B – 40 points). La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif n'étant pas encore officielle pour SQY, nous avons considéré la démarche encore en cours et avons indiqué par conséquent que l'indicateur ne pouvait pas être complété.*

General

***(P201.0) Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** est défini comme le ratio entre le nombre d'abonnés desservis/ nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif * 100.*

***(P301.3) Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs** correspond au ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées depuis le début du service.*

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	**Indicateur**	**2024**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	3,40	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Donnée SQY	%	A
Indicateur de performance	P254.3 : - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Non concerné	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 : Taux de réclamations	3,37	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Données SQY	an	A
Indicateur de performance	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,72	%	A

***(P251.1)** : Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux) En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau eaux usées sont à prendre en compte pour le calcul de l'indicateur*

***(P252.2) Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions de curage** est calculé comme nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100. Nous identifions comme points noirs les endroits du réseau qui sont désobstrués plus de deux fois pendant l'année ainsi que les collecteurs curés au moins deux fois pendant l'année.*

***(P253.2)** : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100 Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré*

***(P254.3)** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100 (Résultats des analyses effectuées sur les paramètres spécifiés dans la réglementation)*

***(P255.3)** Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)*

General

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	**Indicateur**	**2024**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

General

1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Des réunions entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la SEVESC ont lieu tout au long de l'exercice. Elles permettent d'évoquer les diverses questions d'exploitation entre les deux parties et d'assurer le suivi des actions engagées.

Ces réunions sont organisées mensuellement en ce qui concerne l'exploitation du réseau, des postes de relèvement et de la station d'épuration, et trimestriellement en ce qui concerne le poste de La Minière. Un compte-rendu est rédigé par SQY pour chaque réunion.

Le tableau suivant détaille le suivi des indicateurs techniques pour l'année 2024. Le détail pour chaque indicateur est mentionné dans le chapitre « bilan d'exploitation ».

INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		Exercice 2024	Obligation contractuelle 2024	Taux réalisation 2024	Obligation cumulée sur la durée du contrat	Taux réalisation cumulé sur la durée du contrat
Visite réseau	Nombre de regards visités [1]	2 140	3 760 [2]	**57%**	39 950	87%
Dératisation	Nombre de campagnes	3	3	**100%**	23	102%
Curage préventif	Linéaire de réseau curé avec DN ≤ 400 (ml)	49 832	46 745 [3]	**107%**	498 652	104%
	Linéaire de réseau curé avec 400 < DN < 700 (ml)	1 114	1 466 [4]	**76%**	15 877	60%
	Linéaire de réseau curé avec DN ≥ 700	388	1 343 [5]	**29%**	14 591	26%
Inspections télévisées	Linéaire de réseau inspecté dans le cadre de l'exploitation (ml)	5 811	16 000	**36%**	173 330	90%
	Linéaire de réseau inspecté dans le cadre des études (ml)	12 682	6 000	**211%**	65 000	97%
	Nombre de branchements ayant fait l'objet d'une Inspection vidéo [6] **(2)**	74	50	**148%**	550	90%
Contrôles domestiques	Nombre réalisé	81	200	**41%**	2 167	83%
	Sectorisation EU dans EP et contrôles fumigène réalisés (nombre de zones)	12	1			

[1] L'obligation contractuelle porte sur le soulèvement des tampons et l'inspection des regards sur la base d'un tiers par an. La totalité des regards devra être inspectée sur trois ans.
[2] Obligation contractuelle calculée au prorata avenant n°3 soit 3 760 = (10 995*5/12 + 11 484*7/12) /3.
[3] Obligation contractuelle calculée au prorata avenant n°3 soit 46 745 = (307 667*5/12 + 314 467*7/15) *15%.
[4] Obligation contractuelle non impactée par avenant n°3.
[5] Obligation contractuelle non impactée par avenant n°3.
[6] Au cours des campagnes d'inspection à la demande de SQY, la SEVESC peut procéder à l'inspection des branchements dans la limite de 50 par an.

General

INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES		Exercice 2024	Obligation contractuelle 2024	Taux réalisation 2024	Obligation cumulée sur la durée du contrat	Taux réalisation cumulé sur la durée du contrat
Contrôles non domestiques	Nombre de visites	67	75	**89%**	813	89%
	Contrôles exécutoires ADRA/CSD	61	50	**122%**	542	102%
Contrôles des ANC		1	A définir	A définir	A définir	A définir
Désobstructions	Nombre de désobstructions de réseau par km [7]	0,19	< 0.3/km			
Interventions sur le réseau	Interventions urgentes	209				
	Nombre hors délai	0	0			
	Interventions non urgentes	1 034				

[7] La SEVESC s'est engagée à maintenir le nombre de désobstructions inférieur à 0.4 obstructions par an et par km de canalisation hors partie publique de branchements pendant les trois premières années du contrat, puis 0.3 obstruction par an et par km de canalisation sur les années suivantes.

General

1.5 Les perspectives

1.5.1 Les évolutions à venir

Télécommunications - Arrêt des services de transport de données utilisant les technologies mobiles 2G/3G et les lignes cuivre

L'opérateur de télécommunications Orange a annoncé, au mois de mars 2022, l'arrêt des services de transport de données basés sur les supports de type radio 2G/3G. Cette annonce intervient dans le cadre de la modernisation des réseaux de téléphonie mobile.
L'arrêt de ces supports est annoncé par Orange selon un « calendrier séquencé » : fin 2025 pour la 2G et fin 2028 pour la 3G.
Orange a annoncé avoir proposé à l'autorité de régulation des télécommunications (ARCEP) un calendrier d'arrêt du support cuivre s'étalant de 2024 à 2030, et son remplacement par la fibre optique.
Dans ce cadre, il a été basculé en 27/03/2024 la ligne cuivre de la station d'Elancourt sur la fibre déjà existante.
La SEVESC continuera sur les prochaines années à analyser l'impact de cet arrêt sur l'ensemble des ouvrages de l'agglomération dont elle a la gestion.

1.5.2 Perspectives 2025 sur le site de la Minière

Suite aux évènements pluvieux intenses et répétitifs, la SEVESC se propose d'instrumenter les déversements en Bièvre, de manière à disposer d'une alerte permanente.

Ventilation du Prétraitement

Au niveau de la station une mission d'étude de la ventilation des locaux et de l'impact olfactif du site sur
Le poste de pré-traitement de la Minière présente une importante corrosion des équipements, des bétons, liée à des problématiques H_2S.

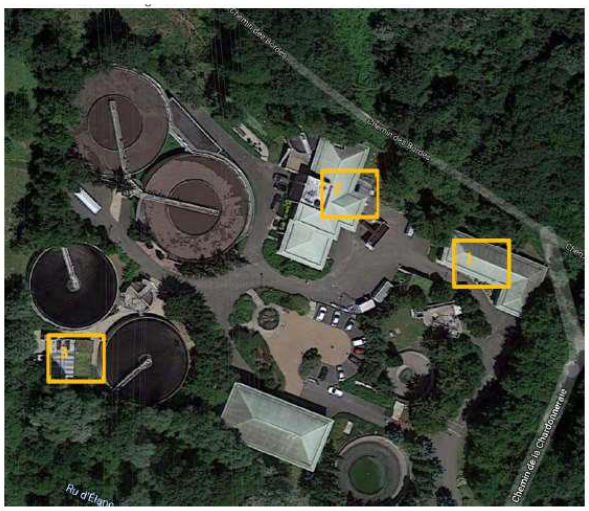
Avec l'accord de SQY, la SEVESC a mené en septembre 2021, un diagnostic afin d'évaluer la performance de la ventilation du bâtiment. Ce rapport a été remis le 21/11/2021.
SQY envisage de lancer un Marché de travaux pour l'optimisation du dispositif de ventilation en 2025

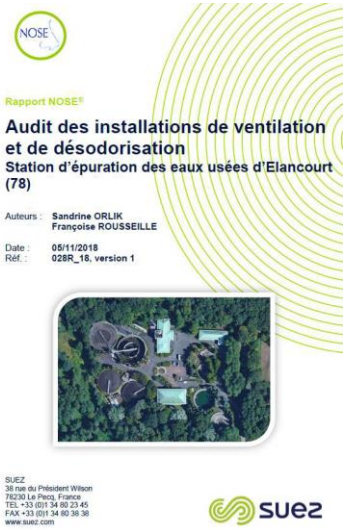
1.5.3 Perspectives 2025 sur la station d'épuration

Ventilation des locaux techniques

Au niveau de la station une mission d'étude de la ventilation des locaux et de l'impact olfactif du site sur son environnement proche a été confiée en 2018, au Pôle AIR de SUEZ et a fait l'objet d'un rapport transmis à SQY.

General





Les axes d'amélioration identifiés dans le rapport ont été étudiés, chiffrés en 2019 présentés à SQY en 2021. SQY envisage de lancer un Marché de travaux pour l'optimisation du dispositif de ventilation en 2025.

Dégrillage amont des bassins de sécurité

Une proposition de modernisation du dégrilleur a été présentée en 2019, avec un remplacement du dégrilleur manuel par un dégrilleur automatisé et équipé d'un système de compactage des déchets.
En effet, un colmatage de cette grille lors de forts épisodes pluvieux, entrainerait un rejet au milieu naturel, sans stockage préalable.
Au regard du faible taux d'utilisation de cet équipement positionné en amont des bassins de sécurité, plusieurs solutions moins coûteuses, sans compactage des déchets, ont été étudiées en 2021 : remplacement à l'identique avec amélioration de l'évacuation des déchets ou installation de dégrilleur vertical.
Ces propositions ont été présentées à SQY en 2022. Aucune suite n'a pour l'instant été donnée par la collectivité.

Optimisation tamisage des boues

La présence de déchets solides en amont de la production des boues, a deux conséquences :

- les bouchages réguliers des équipements de régulation de la flottation,
- le risque d'avoir des boues impropres à la valorisation agricole (anticipation des prochaines réglementations sur les boues).

Un panier de dégrillage « test » a été conçu et installé par la SEVESC, pour récupérer ces déchets. Le panier se charge très rapidement de macrodéchets, démontrant la nécessité de cette étape de dégrillage.
Dans le but de pérenniser ce système, la SEVESC se propose d'étudier une solution de tamisage ou de dégrillage des boues en amont de l'atelier de flottation.

General







Conduites de recirculation des boues des clarificateurs

Trois opérations de renouvellement ont été réalisées au cours des années 2017 à 2019 sur les ponts racleurs sucés des deux clarificateurs. Elles ont révélé que les conduites de recirculation, qui sont à l'intérieur des futs centraux en béton des deux clarificateurs, sont percées et qu'elles devront faire l'objet d'un remplacement.

La conception génie civil des deux clarificateurs invalide le recours à une solution de tubage par l'intérieur des tuyauteries de recirculation (présence de presse-étoupes, dans des zones non accessibles, permettant de faire passer les câbles électriques à l'intérieur des tuyauteries pour alimenter les collecteurs à bagues). En conséquence, il sera nécessaire de remplacer les futs centraux en béton par des futs métalliques, pour permettre le remplacement des tuyauteries.

Nous préconisons de réaliser une étude de faisabilité de cette opération sur l'année 2025.

General

2 | Présentation du service



Copyright : Cyndie Carpentier

2.1 Le contrat

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CA) regroupe douze communes : Coignières, Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Trappes Plaisir, Villepreux et Voisins-le-Bretonneux.

Depuis le 4 mars 2014 et pour une durée de 15 ans, la Communauté d'Agglomération a confié à la SEVESC, par contrat d'Affermage, la gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages des eaux usées de sept communes de son territoire : Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux.

La SEVESC a la responsabilité technique et financière de l'exploitation des installations et réseaux ainsi que la charge du renouvellement de certains équipements. Elle perçoit sa rémunération directement auprès des usagers. La CA conserve la propriété des ouvrages et assure le contrôle du service délégué.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	04/03/2014	04/03/2029	Affermage
Avenant n°01	12/08/2015	04/03/2029	Gestion des transmissions des recollements Modification de l'échéance des données patrimoniales au 1er mars Propriété des données SQY Mise à disposition de l'application assainissement à la SEVESC Précision sur les levés de recollement Contractualisation du Plan d'Innovation Présentation du suivi financier des travaux concessifs Définition des conditions d'utilisation du BPU et introduction de prix Précision de la procédure pour la gestion des fiches regards Modification du calendrier de la dératisation Abrogation de l'article 14.3 relatif aux contrats de sous-traitance Application du prix forfaitaire branchement neuf particulier – Reversement au Fonds de travaux Réaffectation du budget de la ligne Communication Prise en compte des sommes non dépensées en 2015 concernant les micropolluants Modification de la rémunération du délégataire
Avenant n°02	01/07/2017	04/03/2029	Intégration de 6 072 ml de collecteurs d'eaux usées au périmètre du contrat, comprenant notamment les collecteurs du quartier de la Mare-aux-Saules à Plaisir; Intégration de prestations complémentaires d'analyses de la station d'épuration dans un laboratoire accrédité COFRAC ; Adaptation des obligations de curage préventif en moyenne pluriannuelle Précision de la perception de la TVA par le Délégataire ; Augmentation du Fonds spécial de travaux; Aménagement de la définition et du financement des travaux concessifs suite au retrait du projet de Biogaz ; Modification du programme prévisionnel de renouvellement; Introduction de nouveaux prix au BPU ; Modification des conditions de rémunération du Délégataire
Avenant n°03	30/05/2024	04/03/2029	Intégration de nouveaux ouvrages au périmètre de la délégation Ajout de prestations devenues nécessaires pour répondre à l'évolution réglementaire Précision de certaines procédures d'exploitation - les inspections télévisées des réseaux ;

General

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
			- la réalisation des contrôles de conformité ; - la procédure de réalisation des ADRA ; - le contenu du rapport mensuel ; - le classement et de rétrocession des résidences ; - les campagnes de dératisation ; Intégration de la réalisation du Diagnostic Permanent Suppression la prestation de modélisation hydraulique Mise en place le projet de gestion dynamique de l'assainissement SQYD'EAU ; Validation des bilans techniques et financiers du Fonds d'Innovation et du Fonds Concessif ; Modification des modalités financières de fonctionnement du Fonds spécial de travaux ; Financement du surcoût lié au traitement des boues d'épuration lors de la période de pandémie du COVID-19 ; Modification du programme prévisionnel de renouvellement ; Intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires ; Modification des conditions de rémunération du Délégataire.

Les principales obligations de la SEVESC relatives à ce contrat et à ses avenants sont décrites ci-dessous.

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES ***La SEVESC assure le fonctionnement, la surveillance et l'entretien de tous les ouvrages et installations du service dans le respect du code de la santé publique, du règlement sanitaire départemental et de la réglementation en vigueur en matière de prescriptions techniques et de surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées » (art.51)***	
Ouvrage concerné	**Principales obligations de la SEVESC**
RESEAU COMMUNAUTAIRE	
Collecteurs (art. 75)	• Entretien et réparation des collecteurs sur une longueur inférieure ou égale à 15 ml.
Collecteurs (art. 52.2, 52.3)	• Garantie de bon écoulement ; • Curage selon programme annuel de 15% du réseau total jusqu'au DN400, 12% du réseau entre DN400 et DN700, 8% du réseau avec DN supérieur à 700. Ce programme inclut 5 kmL de curage préventif ciblé sur les points noirs ; • Désobstruction : intervention dans un délai maximal de 2 heures : nombre de désobstructions < 0.4 par an par km hors partie publique, <0.3 à partir de 2017 ; • Dératisation 3 fois/an.
Collecteurs (art. 52.4 et 53)	• Réalisation d'un programme annuel de 16 000 ml d'inspection télévisée y compris 50 branchements (les inspections à réaliser dans le cadre des études de 6000 ml ne sont pas comprises) ; • Création d'une carte des points noirs/ an.
Autosurveillance (art. 52)	• Surveillance, entretien et maintien des instruments de mesures liées à la gestion des EU du territoire ; • Pour chaque site établissement d'un rapport mensuel des mesures ; • Information de la Communauté de chaque dysfonctionnement sous 24 h.
Postes de relèvement (art.59)	• Gestion de la surveillance, du bon fonctionnement, de l'entretien et du renouvellement du matériel selon l'art.59 ;

General

	• Réalisation tous les 15 jours d'une tournée annuelle
Branchements (art. 51, 56, 57 et 58)	• Entretien et réparation, sous domaine public ; • Réalisation de 200 enquêtes de conformité domestiques, établissement de 75 ADRA/CSD, réalisation de 50 contrôles exécutoires. • Réalisation de 29 contrôles ANC tous les 8 ans, 10 km/an de contrôle fumigène et 25 km/an de sectorisation. • Réalisation des enquêtes de conformité domestiques rendues obligatoires par mise en application du SDA datant du 1er juillet 2023
Matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques… (art.75)	• Renouvellement à l'identique
Outil d'aide à la décision pour la gestion des réseaux d'eaux usées (art 52.1, 52.3, 54)	• Visite annuelle du réseau EU ; • Diagnostics structurels et fonctionnels du territoire ; • Liste des tronçons noté 3 et 4 et proposition de travaux • Réalisation de la carte annuelle des risques théoriques • Mise en place d'un outil de suivi et de pilotage SQYD'EAU
Mise à disposition des données d'exploitation via un SIG (art 11,12,13)	• Mise à jour de l'inventaire des biens, des plans du réseau et des ouvrages ; • Mise à jour des interventions d'exploitation sur les collecteurs • Récupération des données relatives aux curages pour 3 ans et aux ITV pour 5 ans, les points noirs, les résultats des contrôles conformités, les servitudes.
Poste de la Minière (art 60.)	• Gestion de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien des installations ainsi que le bon fonctionnement du matériel ; • Visite régulière 5j/semaine, contrôle du refoulement DN800 1fois/an ; mise en place d'un système d'alerte pour les déversements dans la Bièvre.
STATION D'EPURATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Station (art. 59 / 61)	• Gestion de la surveillance, du bon fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations. Il assure l'épuration de la totalité des eaux usées. Le délégataire se charge de l'évacuation des boues.

General

PRINCIPALES DISPOSITIONS FINANCIERES

« Les comptes sont établis chaque année et ils doivent, notamment, respecter les principes d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les comptes rendus financiers sont établis selon la même présentation que le compte d'exploitation prévisionnel. La structure du Compte d'exploitation prévisionnel initial est fixée pour la durée du contrat. Chaque année, le Compte rendu financier est présenté en deux versions : la première en € courants et la seconde en € constants (valeur au 01/01/2014). » (art. 33).

Principales obligations de la SEVESC (art. 33)

Les comptes rendus financiers contiendront au moins les informations suivantes :

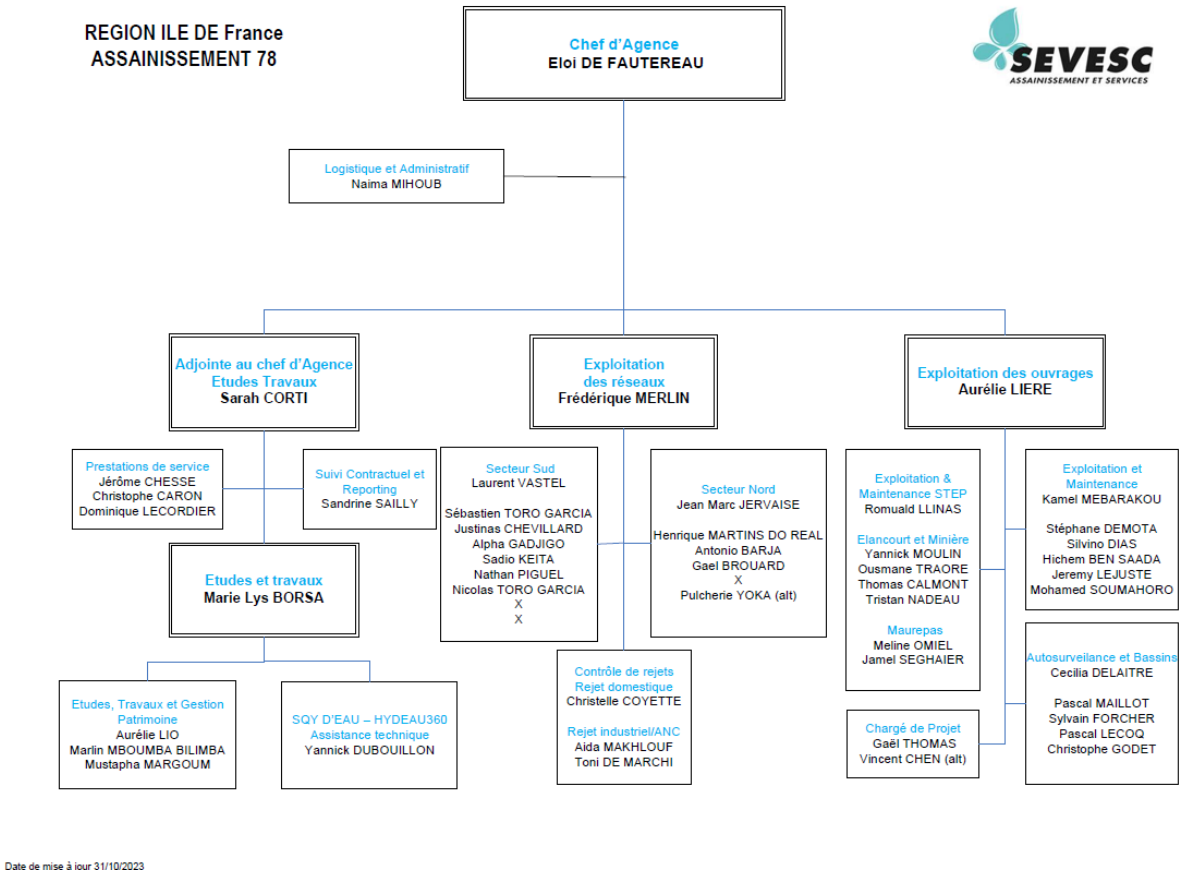
- Un tableau bilan détaillant les redevances assainissement appliquées par zone et par commune (part délégataire, part Collectivité et autres redevances d'assainissement)
- Les factures type par zone de facturation, avec le tarif global de l'eau,
- Pour les recettes :
  - leur répartition par bénéficiaire (Délégataire, Collectivité, agence de l'eau, Etat, …),
  - le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers commune par commune, pour le traitement et pour la collecte,
  - le produit des redevances perçues auprès des usagers du service d'assainissement non collectif,
  - les recettes accessoires de l'exploitation du service, notamment le produit des prestations réalisées à titre exclusif. Ces recettes seront détaillées par type d'opération.
- Pour les charges :
  - les charges directes d'exploitation propres au service affermé qui seront ventilées par nature et par fonction en distinguant par nature (personnel, énergie électrique, produits de traitement, analyses, sous-traitance, impôts et taxes) et par fonction (collecte, traitement, élimination des boues, clientèle)
  - les dépenses constatées aux autres niveaux d'organisation du Délégataire, s'il y a lieu, et les parts de ces dépenses imputées au contrat en précisant les règles de répartition utilisées ;
  - les charges calculées correspondant aux investissements, s'il y a lieu, et au renouvellement;
- la quote part de frais de siège imputée au contrat et la méthode utilisée.

Le compte rendu financier indiquera distinctement les crédits et débits enregistrés au cours de l'exercice pour le compte de TVA récupérée par le Délégataire et reversée à la Collectivité.

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

Le réseau d'assainissement eaux usées et ses ouvrages sont exploités par le service Assainissement Yvelines.
L'organisation dédiée à la gestion du service est précisée dans l'organigramme ci-contre.



Ce service dispose d'un effectif de 58 personnes, il est basé à l'adresse suivante :

4, rue Edouard Branly
78190 TRAPPES
Tel. 01 30 07 27 40
Fax. 01 30 07 27 59

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque…) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,

General

- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.3 La relation clientèle

Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation

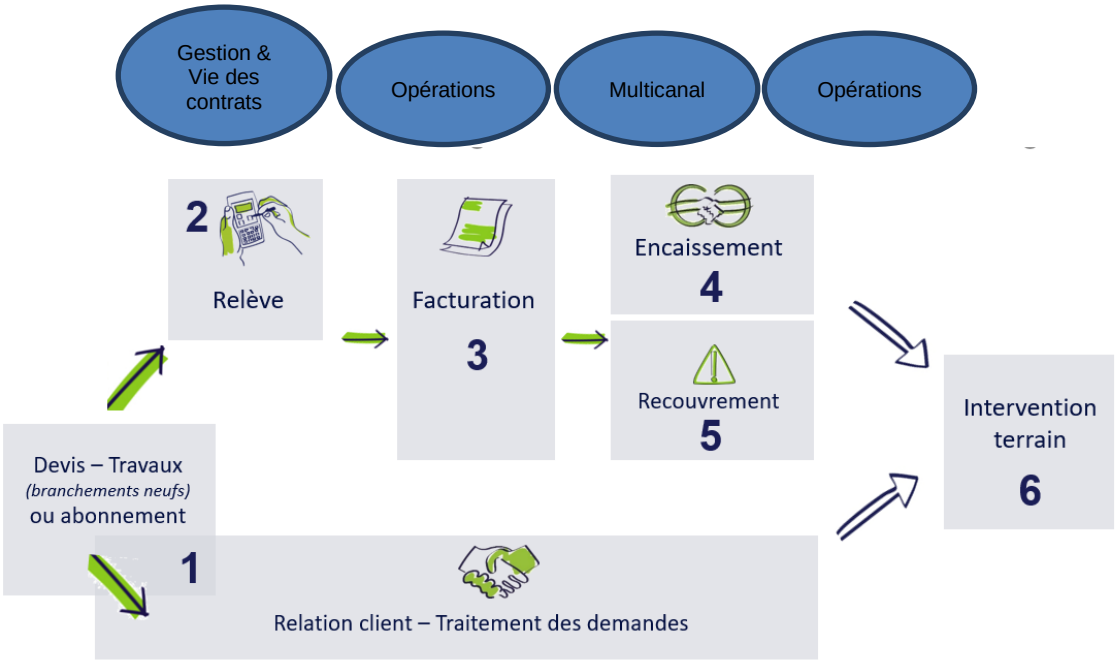
SUEZ Eau France adapte constamment ses activités historiques de gestion et relation client à l'évolution comportementale de ses clients, aux nouveaux canaux de contact (digital, réseaux sociaux…), aux réglementations (Hamon, Brottes…), aux technologies, aux attentes des collectivités (politique sociale, environnementale et citoyenne).

Notre relation client est axées sur la connaissance client :

- des clients aux exigences renforcées (personnalisation du service, réactivité, qualité des réponses, etc.)
- des consommateurs autonomes dans leurs démarches auprès des opérateurs
- des clients mieux et plus rapidement informés
- des clients digitalisés, multi-équipés et multi-connectés qui imposent leurs canaux de relation

Notre organisation et nos actions sont centrées autour du client, pour garantir un service de qualité sur l'ensemble du parcours client :

General



L'organisation interne est ainsi le reflet du parcours client :

Département Multicanal : Il traite les demandes clients et propose des services additionnels. Les collaborateurs engagés sont garants de la satisfaction client. Ce département est composé de 2 services :

- Traitement de la demande : service qui traite l'ensemble des demandes client de bout en bout quel que soit le canal de communication,
- Qualité et Performance : service support qui garantit la performance de notre organisation et la satisfaction client.

Département Opérations : Ils sont responsables des interventions chez le client et des projets liés au comptage clientèle. Ce département est composé de 3 services :

- Support aux Opérations : service qui assure l'organisation, la gestion et le suivi des interventions terrain dans le but de satisfaire nos clients et optimiser le coût client,
- Projets : service qui pilote et coordonne les projets en lien avec le comptage (télérelève, radiorelève…) de l'appel d'offre à la livraison du projet dans le respect des coûts, qualité et délais,
- Interventions chez le client : service qui intervient chez le client.

Département Gestion et vie des contrats : Ils sont garants de l'exhaustivité et de la correcte facturation DSP, travaux et prestations de services, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement. Les 4 services qui le composent sont les suivants :

- Pilotage : service qui est garant de la bonne application des contrats. Il collecte, renseigne ou fait paramétrer, met à jour les données des contrats et des tarifs. Il facture les clients/contrats spécifiques.
- Facturation : service qui s'assure de l'exhaustivité de la facturation du portefeuille client confié et des volumes consommés, dans le respect des contrats.
- Devis Facturation Travaux : service qui administre les activités travaux et Prestations de Service. Il initie les abonnements des prises neuves.
- Encaissement/ Recouvrement : service qui assure et affecte les encaissements au jour le jour, engage les actions de recouvrement sur toutes les factures dans les plus brefs délais et en mesure l'efficacité économique.

- Reporting, performance et support Commercial. Ce service :

o est garant de la qualité/fiabilité de la donnée et du reporting en synergie avec les autres services de la Région,

General

o anime la performance des processus de la Relation Client,
o accompagne le processus commercial pour le volet clientèle en collaboration avec l'ensemble des services de la région.

Faciliter la relation avec nos clients

• RELATION MULTICANALE : TELEPHONE, WEB, CONSEILLER VIRTUEL, COURRIERS, E-MAILS, RESEAUX SOCIAUX



Zoom sur les contacts téléphoniques :
- Des centres de relation client SUEZ situés en France
- Large amplitude horaire : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
- Réponse à toute demande : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)
- Suivi et traçabilité du traitement des demandes

Le suivi de tous les canaux de contact du client (historique) permet l'analyse des comportements du client et l'identification des problèmes rencontrés.

Optimiser la gestion du budget eau de nos clients

• DEVIS ET FACTURATION TRAVAUX (DFT)

Chaque région a un service dédié DFT pour traiter les devis et les factures des activités :
- Travaux (marchés de travaux, extensions de réseau, travaux dans les usines…)
- Prestations accessoires (contrôle de conformité, assainissement, remplacement compteur gelé…)

- Branchements neufs (demande de branchement sur le site internet ou par téléphone, estimation du prix des travaux sur le site internet Toutsurmoneau.fr, réalisation de la souscription d'abonnement du nouveau client)
- Prestations de services collectivités et contrats privés professionnels (entretien poteaux d'incendie, exploitation réseaux privés eaux usées…)

Le service gère de la demande du client à la réalisation des travaux.

• ENCAISSEMENT

SEVESC propose des modes de paiement des factures diversifiés et personnalisés : Prélèvement automatique de la facture à l'échéance, virement bancaire, étalement des règlements par la mensualisation, règlement par carte bancaire sans frais pour l'abonné (Internet / téléphone), TIP (Titre Interbancaire de Paiement), chèque, espèces à La Poste (EFICASH), sur présentation de la facture (lecture du code barre sur les factures), prélèvement spécifique pour les collectivités et administrations.

• RECOUVREMENT

SEVESC a mis en place une équipe dédiée et formée au recouvrement : des agents administratifs et personnels de terrain, à l'écoute de la situation du client.

Notre suivi des encaissements et du recouvrement amiable des impayés permet :

- un suivi rigoureux des impayés et des plans de relance ciblés afin de limiter le nombre de créances impayées entrant dans le champ des irrécouvrables,
- le respect de la loi Brottes (loi n°2013-312 et décret d'application n°2014-274) et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accès à l'eau, accompagnant les situations de précarité financières.

SEVESC a des plans de relance personnalisés à la typologie des clients, accompagne les abonnés en situation de précarité en adaptant les modes de paiement.

Accompagner les clients fragiles

SEVESC souhaite permettre à toutes les personnes, y compris les personnes en situation de fragilité, d'avoir accès à tous les services de l'eau, c'est-à-dire à l'eau en tant que telle mais aussi aux informations et services disponibles. Plusieurs services ont été mis en place :

• DEMARCHE EAU EQUITABLE (tarification sociale multicritère, fonds de solidarité supplémentaire, chèque eau)



• PARTENARIAT ENTRE SEVESC ET HANDICAPZERO :

L'association HandiCaPZéro assure la traduction en braille ou caractères agrandis des factures et des livrets d'accueil des clients SEVESC aveugles ou malvoyants.

• PARTENARIAT ENTRE SEVECS ET ACCEO :

SEVESC permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone à ses services. ACCEO s'appuie sur une plateforme qui met en relation la personne sourde ou mal entendante avec un interprète ou un transcripteur traduisant la demande en temps réel à l'agent clientèle de SUEZ.

Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement

General

La confiance mutuelle, l'écoute et l'engagement sont notre ADN et en toute transparence, SUEZ Eau France s'engage auprès de ses clients en énonçant clairement dans une charte ses engagements répartis en 4 catégories qui font écho aux attentes des citoyens et collectivités :

- Service client (3 engagements)
- Écoute client (1 engagement)
- Qualité de l'eau (2 engagements)
- Environnement (2 engagements)

Cette charte présente nos engagements socles et donne de la visibilité à la qualité de service offerts aux usagers. Proximité et réactivité sont nos valeurs.



General

Les actions auprès de la clientèle

Le consommateur est particulièrement sensible à l'attention qui lui est portée via l'information fournie, la qualité du service rendu (des factures claires, un personnel compétent qui sache renseigner, **des interventions rapides et de qualité**…) et **l'écoute des besoins**.

La SEVESC souhaite offrir à ses clients un service de proximité. Elle met à leur disposition des outils pour faciliter leurs démarches, et répondre rapidement à leurs besoins.

L'accueil téléphonique des clients

La SEVESC offre à ses clients la possibilité de réaliser les démarches courantes par téléphone, sans déplacement : signaler un déménagement, effectuer un règlement, demander une explication de leur facture. Si un rendez-vous est nécessaire, il est immédiatement fixé avec le client, à sa convenance.

Les appels téléphoniques sont traités par le centre de relation clientèle

- Ouvert du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers répondent à toute demande : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV). La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0 977 400 681

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 901



Le service d'urgence 24h/24

En dehors des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Incidents sur le réseau d'assainissement
- Débouchage de branchements d'assainissement…

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.
Deux adresses sont mises à disposition de la Collectivité pour les interventions sur le réseau :
Ces adresses ont été modifiées en juin 2025 et elles sont dorénavant les suivantes :

- **visio-idf-urgences@suez.com** pour les interventions urgentes (ancienne adresse mail VISIO-PSO-Ordo-Urgences@suez.com)
- **visio-idf-ordo@suez.com** pour les interventions non urgentes (ancienne adresse mail VISIO-PSO-Ordo-Assainissement@suez.com)

De plus, une adresse mail générique a été créée pour les demandes des usagers concernant les contrôles de conformités et les branchements neufs : shd-fran-sevesc-asy@suez.com

Branchements neufs : au service des projets des clients

Sur le périmètre de SQY, les demandes de branchements neufs sont réalisées sur une plate-forme de contact de l'agglomération dénommée PEPS qui permet récupérer les indications de la demande sous la forme d'un formulaire.

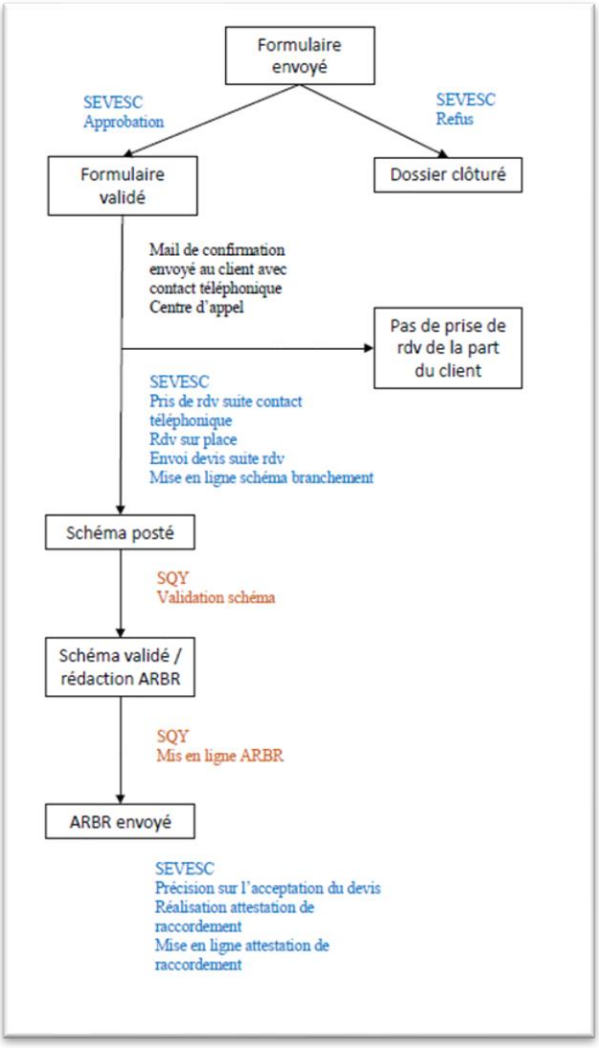
Ce formulaire est transmis par les services de SQY à la SEVESC directement dans la plateforme PEPS.

La SEVESC se charge ensuite d'instruire la demande selon les étapes du logigramme suivant.

SEVESC s'assure que toute demande de raccordement au réseau public soit conforme à la réglementation et aux prescriptions techniques de la Collectivité.

Suite à la réalisation du devis, et dans le cas où les travaux lui sont confiés, SEVESC s'assure de l'exécution des travaux dans le respect des délais annoncés. Un contrôle de la conformité des installations est effectué à la fin des travaux.

Le délégataire peut également assurer le contrôle de la bonne exécution des travaux de raccordement sous domaine public dans le cas où ceux-ci sont réalisés par une autre entreprise.



General

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. Aucun bien de reprise ne concerne le contrat SQY EU. L'inventaire détaillé est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement

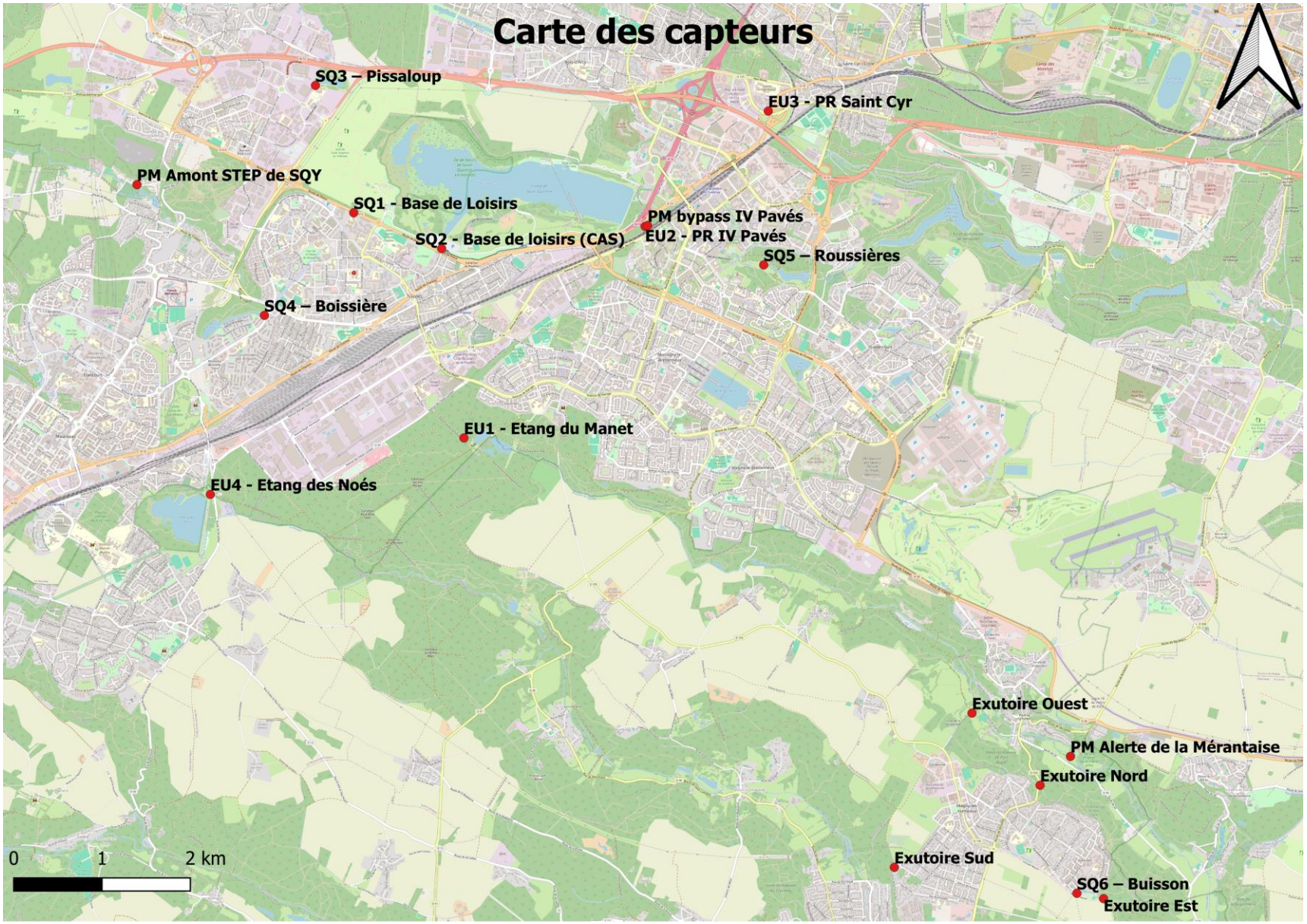
Cette partie présente de façon détaillée le système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce système d'assainissement comprend :

- Un réseau de collecte et ses différents ouvrages ;
- La station d'épuration de Saint-Quentin-en-Yvelines d'une capacité de 40 000 équivalents-habitants, implantée sur la Commune d'Elancourt.

Le système d'assainissement est présenté sur le plan figurant à la page suivante.

General


Carte des capteurs
SQ3 – Pissaloup
EU3 - PR Saint Cyr
PM Amont STEP de SQY
SQ1 - Base de Loisirs
PM bypass IV Pavés
EU2 - PR IV Pavés
SQ2 - Base de loisirs (CAS)
SQ5 – Roussières
SQ4 – Boissière
EU1 - Etang du Manet
EU4 - Etang des Noés
Exutoire Ouest
PM Alerte de la Mérantaise
Exutoire Nord
Exutoire Sud
SQ6 – Buisson
Exutoire Est
0
1
2 km

General

- **LA ZONE DE COLLECTE**

Les eaux usées collectées au sein du périmètre de la DSP sont traitées, suivant leur bassin versant, dans les stations d'épuration précisées dans le tableau ci-dessous :

Désignation station d'épuration	Maître d'ouvrage	Communes concernées (en totalité* ou pour partie)
Saint-Quentin-en-Yvelines	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Elancourt – Trappes Maurepas – Plaisir (La Mare au Saule)
Carré de Réunion	Syndicat HYDREAULYS	Trappes – Montigny-le-Bretonneux Elancourt
Mesnil-Saint-Denis	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	La Verrière*
SIAAP Seine Aval (ex Achères)	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne	Guyancourt– Voisins-le-Bretonneux Montigny-le-Bretonneux Trappes – Magny-les-Hameaux
Maurepas	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Elancourt
SIAAP Seine Amont (ex Valenton)	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne	Magny-les-Hameaux

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation d'eaux usées exploité dans le cadre du présent contrat. Il a été revu dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat courant 2014 et mis à jour suite aux avenants n°1, n°2 et n°3.

Le réseau unitaire sur la totalité des communes est noté pour 0 Km linéaires. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 Décembre 2024 hors branchements.

General

	Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)		
Commune	**Désignation**	**2024 Données contractuelles**	**2024 Données SIG SEVESC**
BUC	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	770	769
CHÂTEAUFORT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 505	1505
ELANCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	55 779	54 562
GUYANCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	66 842	66 239
LA VERRIÈRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 056	12 152
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 176	1 173
MAGNY-LES-HAMEAUX	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	35 561	35 751
MAUREPAS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	207	408
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	78 042	76 663
PLAISIR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 330	2 033
SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	416	788
TRAPPES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	60 663	58 560
VERSAILLES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 069	5 128
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	38 459	37 073
Linéaire total (ml)		**358 876**	**352 915**

L'ensemble des linéaires intégrés par l'avenant 3 au contrat sont toujours en cours d'intégration sur le SIG (attente plans ou DOE) ce qui explique le décalage entre les linéaires contractuels et les linéaires issus du SIG.

LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Une campagne d'intégration des matériaux notés lors des inspections télévisées s'est poursuivie en 2024. Ces campagnes annuelles permettent de renseigner une partie de ces informations dans le SIG.

Pour la bonne tenue à jour de cette base de données, les travaux de réhabilitation ou création de collecteurs devront donner lieu à un DOE pour l'intégration des renseignements par la SEVESC.

Les récolements renseignés dans le SIG par SEVESC sont présentés en annexe.

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 Décembre de l'année en cours dans le cadre du présent contrat. Il prend en compte les regards d'assainissement intégrés courant 2015, 2017 et 2024 à la suite de la signature des avenants n°1, n°2 et n°3.

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune			
Commune	**Désignation**	**2023 Données SIG SEVESC**	**2024 Données SIG SEVESC**
BUC	Regards réseau	14	14
CHÂTEAUFORT	Regards réseau	49	49

General

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune			
Commune	**Désignation**	**2023 Données SIG SEVESC**	**2024 Données SIG SEVESC**
ELANCOURT	Regards réseau	1864	1 864
GUYANCOURT	Regards réseau	2 144	2 146
LA VERRIÈRE	Regards réseau	397	404
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Regards réseau	38	38
MAGNY-LES-HAMEAUX	Regards réseau	1 037	1 042
MAUREPAS	Regards réseau	16	23
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Regards réseau	2 712	2 738
PLAISIR	Regards réseau	69	69
SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Regards réseau	25	24
TRAPPES	Regards réseau	1 966	1 964
VERSAILLES	Regards réseau	68	68
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Regards réseau	1 111	1 112
Nombre total regards		**11 511**	11 553

LES OUVRAGES

L'instrumentation en réseau

Les points de mesure permanents qui sont exploités par la SEVESC dans le cadre du contrat sont les suivants :

Inventaire des points de mesure ou prélèvement			
Commune	**Site**	**Catégorie**	**Contrat**
CHÂTEAUFORT	PM Alerte de la Mérantaise	Mesure de débit	Initial 2014
ELANCOURT	PM Amont STEP de SQY	Mesure de débit	Initial 2014
ELANCOURT	SQ4 – Boissière	Sonde multi paramètres	Initial 2014
GUYANCOURT	SQ5 – Roussières	Sonde multi paramètres	Initial 2014
LA VERRIÈRE	EU4 - Etang des Noés	Mesure de débit	Avenant 1 *
MAGNY-LES-HAMEAUX	SQ6 – Buisson	Sonde multi paramètres	Initial 2014
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	EU2 - PR IV Pavés	Mesure de niveau	Avenant 1 *
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	PM bypass IV Pavés	Mesure de débit	Initial 2014
SAINT-CYR-L'ECOLE	EU3 - PR Saint Cyr	Mesure de niveau	Avenant 1 *
TRAPPES	EU1 - Etang du Manet	Mesure de débit	Avenant 1 *

Inventaire des points de mesure ou prélèvement			
Commune	**Site**	**Catégorie**	**Contrat**
TRAPPES	SQ1 - Base de Loisirs	Sonde multi paramètres	Initial 2014
TRAPPES	SQ2 - Base de loisirs (CAS)	Sonde multi paramètres	Initial 2014
TRAPPES	SQ3 – Pissaloup	Sonde multi paramètres	Initial 2014
MAGNY LES HAMEAUX	Débit exutoire Est	Mesure de débit	Avenant 3 *
MAGNY LES HAMEAUX	Débit exutoire Sud	Mesure de débit	Avenant 3 *
MAGNY LES HAMEAUX	Débit exutoire Nord	Mesure de débit	Avenant 3 *
MAGNY-LES-HAMEAUX	Débit exutoire Ouest	Mesure de débit	Avenant 3 *

La SEVESC exploite 17 points de mesure dans le cadre du présent contrat.
Une mise à jour de l'inventaire contractuel est donc à réaliser compte tenu des points de mesure installés dans le cadre du projet SQY D'EAU et du décalage avec l'inventaire de l'avenant 3. Seuls les points indiqués par un astérisque sont intégrés dans le patrimoine à la suite de la signature de l'avenant 3 (cf tableau ci-dessous).

Avenant 3 - Mise à jour de l'inventaire

Inventaire des points de mesure intégrés au contrat

Etat	Instrument installé	Ville	Localisation	Type de Mesure
Existant Avenant 2	PM1 - Hauteur Débit	Montigny-le-Bretonneux	Etang du Manet	Sonde Hauteur (radar) + Débitmètre
Existant Avenant 2	PM2 - Hauteur Débit	Montigny-le-Bretonneux	PR 4 PAVESC	Sonde Hauteur (piezo)
Existant Avenant 2	PM3 - Hauteur Débit	Montigny-le-Bretonneux	PR St Cyr	Sonde Hauteur (piezo)
Existant Avenant 2	PM4 - Hauteur Débit	La Verrière	Etang des Noés	Sonde Hauteur (radar) + Débitmètre
Nouveau Avenant 3	**Hauteur Débit Exutoire Est**	**Magny-les-Hameaux**	**Avenue d'Aigrefoin**	**Sonde US + Contraction**
Nouveau Avenant 3	**Hauteur Débit Exutoire Nord**	**Magny-les-Hameaux**	**Route de Chevreuse**	**Sonde US + Contraction**
Nouveau Avenant 3	**Hauteur Débit Exutoire Ouest**	**Magny-les-Hameaux**	**Chemin rural 30**	**Sonde US + Contraction**
Nouveau Avenant 3	**Hauteur Débit Exutoire Sud**	**Magny-les-Hameaux**	**Chemin de la Croix aux Buis**	**Sonde US + Contraction**

Patrimoine total - Nb de points de mesure	
Existant Avenant 2	4
A l'avenant 3	8

Ces points de mesure permettent de :

- Quantifier les écoulements au niveau des points stratégiques ;
- Parfaire la connaissance du fonctionnement du réseau d'eaux usées ;
- Etablir un diagnostic permanent du réseau d'eaux usées.

Un bilan de fonctionnement est présenté en annexe.

Les postes de relèvement

Les 21 postes de relèvement d'eaux usées disponibles au cours de l'année 2024 dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivants :

Inventaire des installations de relevage	
Commune	**Site**
ELANCOURT	PR de la SENTE DE LA VALLEE
ELANCOURT	PR des ETASSES
ELANCOURT	PR du BEAUCANT
ELANCOURT	PR du LAUNAY
GUYANCOURT	PR de la RIGOLE
GUYANCOURT	PR de VILLAROY
GUYANCOURT	PR LA MINIERE
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR CR22
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR CR23
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR de BROUESSY
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR de BULOYER
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR de ROMAINVILLE
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR de VILLENEUVE
MAGNY-LES-HAMEAUX	PR du BUISSON
TRAPPES	PR de KOPRIVNICE
TRAPPES	PR PISSALOUP EU
VOISINS-LE-BRETONNEUX	PR de CHAMFLEURY
VOISINS-LE-BRETONNEUX	PR de la BRETONNIERE
VOISINS-LE-BRETONNEUX	PR de la CROIX DU BOIS
VOISINS-LE-BRETONNEUX	PR les OREADES
VOISINS-LE-BRETONNEUX	PR MAGNY-MERANTAIS

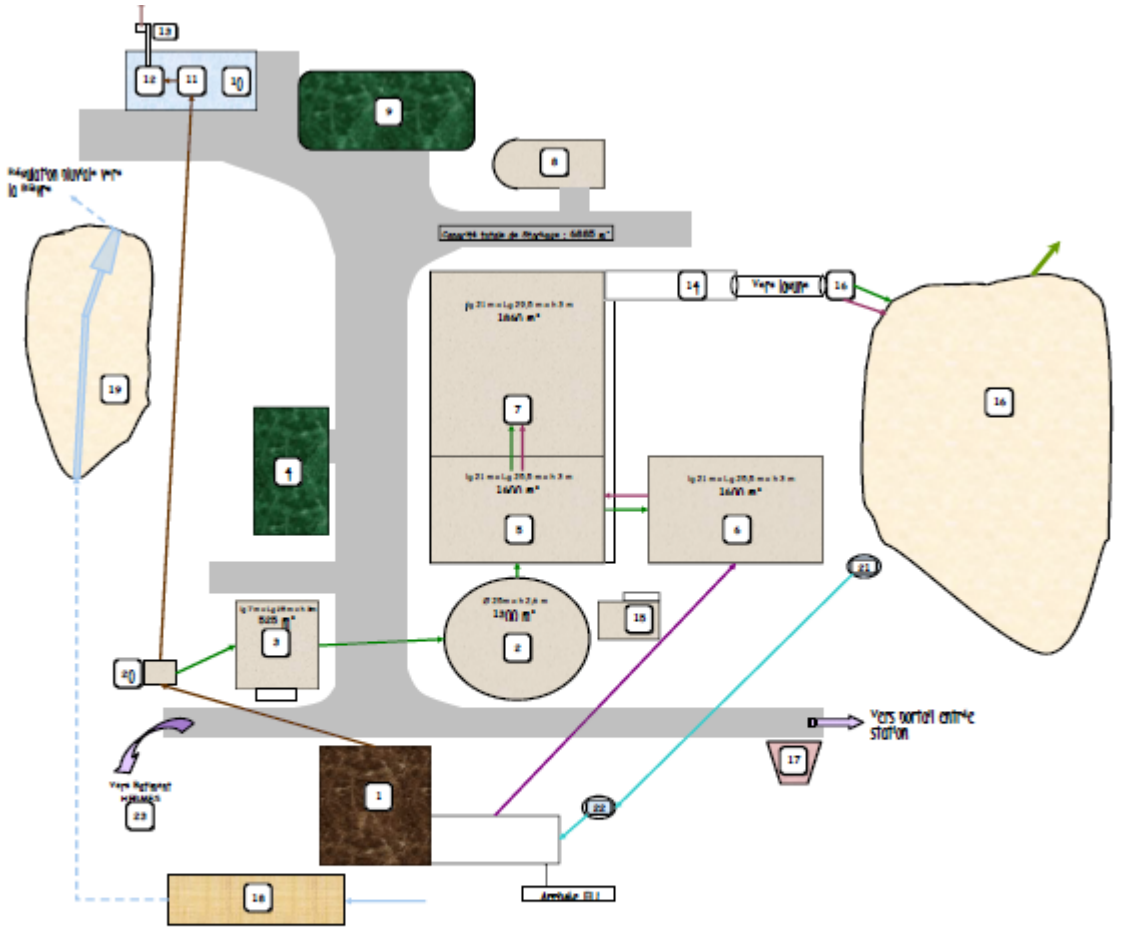
Le **poste de la Minière** est construit sur le site de l'ancienne station d'épuration des eaux usées des communes de Guyancourt, Montigny et Voisins le Bretonneux auxquelles s'ajoute une partie des eaux usées de Trappes et de Magny-les-Hameaux.

Équipé de quatre pompes d'une capacité unitaire de 225 l/s, ce poste refoule par un réseau appartenant à la collectivité les eaux préalablement traitées vers le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel, depuis la Minière jusqu'à la place Louis XIV à Versailles.
Le poste comprend également 5 bassins d'orage qui permettent le stockage des effluents lors d'événements pluvieux. Le volume total de ces bassins est de 6 885 m^3. Ce volume correspond à une autonomie de 6 heures environ

En aval des bassins d'orage se trouve la lagune. Cette dernière peut faire office de stockage supplémentaire en cas d'extrême besoin. Cependant, le trop-plein de la lagune est lui-même relié au réseau d'assainissement du SIAVB.

L'implantation du site est schématisée ci-après.

General



1 Prétraitement	7 Ex-Clarificateur	13 Galerie de refoulement	19 Bassin sec
2 Ex-décanteur primaire	8 Ex-Epaississeur	14 Canal de comptage	20 Regard de trop plein
3 Ex-décanteur d'orage	9 Atelier	15 Local Ex-Boues fraîches	21 Poste Eaux de nappe
4 Bureau central	10 Groupe électrogène	16 Lagune	22 Poste de distribution EI
5 Ex-aération	11 Salle des pompes	17 Déversoir d'orage	23 Bâtiment HERMES
6 Ex-stabilisation	12 Salle des clapets	18 Deshuileur	

Les prises de temps sec

Cinq prises de temps sec sont présentes sur le réseau d'eaux usées de SQY. Elles sont indiquées dans le tableau suivant :

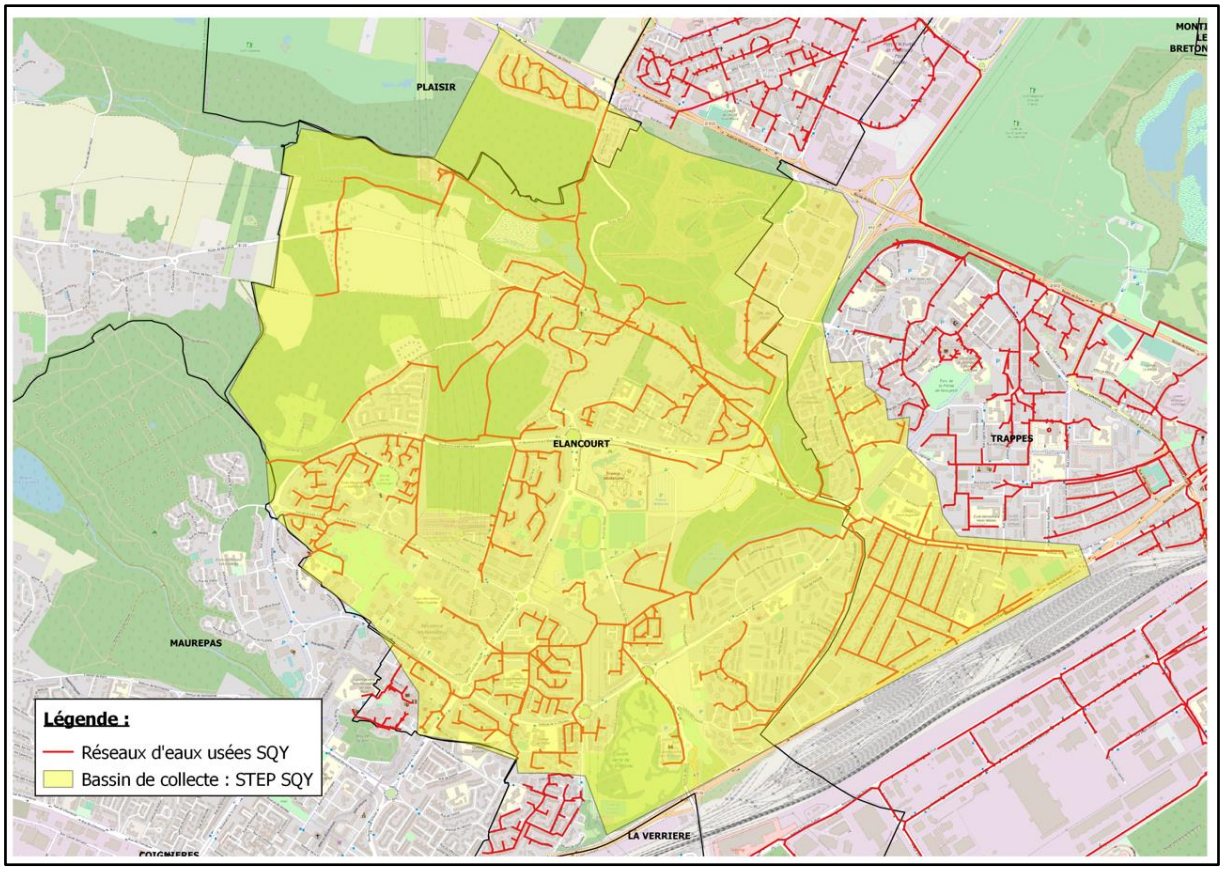
	Dénomination	Localisation	Nombre de passages annuels
PRISES de TEMPS SEC	Prise de temps sec des Roussières	GUYANCOURT	52
	Prise de temps sec de Cressely	MAGNY-LES-HAMEAUX	52
	Prise de temps sec Magny Village	MAGNY-LES-HAMEAUX	0
	Prise de temps sec Grande Pièce	MAGNY-LES-HAMEAUX	0

La prise de temps sec de la Mérantaise à Châteaufort a été déposée.

La Station de traitement des eaux usées d'Elancourt

La station d'épuration de Saint-Quentin-en-Yvelines, située Chemin de la Chardonneraie à Elancourt, reçoit les eaux usées des communes suivantes :

- Elancourt (sauf une partie du quartier des 7 Mares et le quartier de la Nouvelle Amsterdam) ;
- Trappes : les effluents des quartiers de la Boissière et de la Plaine de Neauphle (Sud) ;
- Plaisir : le quartier de la mare aux Saules ;
- Maurepas pour partie



Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
ELANCOURT	STEP Elancourt	1997	40 000

Les effluents rejetés doivent respecter au minimum les dispositions de l'arrêté préfectoral n°94071/SUEL du 3 juin 1994 à expiration au 31/12/2024.

Tant que la nature des eaux admises aux stations et les capacités des installations seront respectées, l'effluent à la sortie des stations doit satisfaire aux règles fixées par l'arrêté de rejet en ce qui concerne les débits, concentrations et flux de pollution maxima par temps sec et par temps de pluie, température, PH, couleur, odeurs et matière surnageante.

En dehors des limites des capacités d'installation, tous les moyens disponibles sont mis en œuvre pour obtenir le meilleur traitement possible et pour minimiser la quantité totale de matières polluantes déversées dans le milieu naturel.

General

Historique de la mise en service de la station

1971	Mise en service de la station d'épuration. Elle reçoit alors les rejets d'eaux usées d'une population évaluée entre 10 000 et 20 000 Eqh.
1980	Doublement de la capacité de traitement à 40 000 Eqh.
1986	Installation d'un nouveau prétraitement.
4 juin 1997	Inauguration des nouvelles installations reprenant des procédés performants qui permettent de répondre aux normes fixées par les Directives Européennes du 21 Mai 1991.

La filière de traitement

- **Prétraitement**

Le dégrillage arrête les corps flottants et les gros déchets.

Le dessablage – dégraissage a une double fonction : il permet la décantation des matières solides dont la granulométrie est supérieure à 0,2 mm (sables et graviers) et la flottation des graisses et huiles non solubles. En outre, les graisses sont traitées dans un ouvrage appelé BIOMASTER, qui permet leur dégradation par voie aérobie grâce à des micro-organismes sélectionnés. Les sables sont envoyés dans un laveur de sables.

- **Traitement biologique**

Le procédé d'épuration biologique fonctionne en aération prolongée au sein de deux bassins dits à « boues activées », car ils contiennent des bactéries qui consomment la matière organique et l'azote, formant ainsi les boues biologiques. Ce procédé permet :

- l'élimination de la pollution carbonée par oxydation
- l'élimination de la pollution azotée par nitrification-dénitrification
- l'élimination partielle de la pollution phosphorée par assimilation biologique complétée ultérieurement par une précipitation physico-chimique.

- **Clarification**

Cette étape permet la séparation de l'eau épurée et de la boue.

- **Traitement tertiaire**

Cette étape ultime, réalisée dans le DENSADEG, retient les matières en suspension et traite le phosphore.
Enfin, les boues produites sont épaissies, déshydratées et chaulées afin de permettre une valorisation agricole par épandage.
Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le ru d'Elancourt, affluent de la Mauldre.

Les équipements mis hors service sont listés ci-après :

- Densadeg

General

3 | Qualité du service



Copyright : Laurent Pascal

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

3.1.1 La pluviométrie

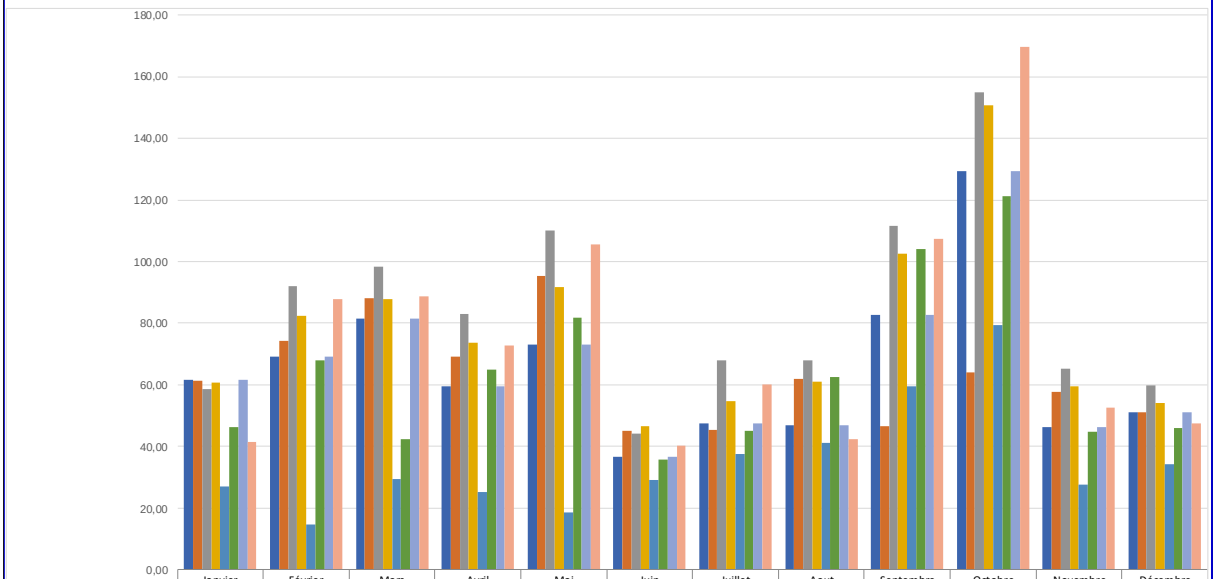
Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et transportés et peut expliquer certains faits d'exploitation.

Les données météorologiques ont pour source les pluviomètres SQY exploité par SEVESC.

Bilan Annuel 2024

BILAN ANNUEL

Suivi de la pluviométrie de 2024



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
STEP Elancourt	61,60	69,20	81,40	59,40	73,20	36,80	47,40	47,00	82,80	129,40	46,20	51,00
Fond des Roches	61,20	74,40	88,20	69,20	95,20	45,20	45,40	61,80	46,60	64,00	57,80	51,00
La Minière	58,50	91,90	98,40	82,90	110,00	44,10	67,90	67,90	111,60	154,90	65,40	59,90
La Verrière	60,70	82,30	87,90	73,70	91,80	46,70	54,70	60,90	102,50	150,60	59,60	54,20
Maison de l'environnement	27,10	14,80	29,40	25,30	18,60	29,30	37,60	41,10	59,60	79,50	27,70	34,30
Val Joyeux	46,30	68,10	42,30	65,10	81,70	35,70	45,20	62,60	104,20	121,20	44,90	46,00
STEP Plaisir	61,60	69,20	81,40	59,40	73,20	36,80	47,40	47,00	82,80	129,40	46,20	51,00
Météo France Trappes	41,40	87,80	88,60	72,90	105,70	40,30	60,10	42,30	107,30	169,60	52,70	47,60

Pluviomètre :	STEP Elancourt	Fond des Roches	La Minière	La Verrière	Maison de l'environnement	Val Joyeux	STEP Plaisir	Météo France Trappes
Cumul Annuel (mm)	785,40	760,00	1013,40	925,60	424,30	763,30	785,40	916,30

On note que le mois d'octobre 2024 a été particulièrement pluvieux.

Ci-dessous une comparaison des cumuls de pluies sur la station météo France de Trappes :

Année	Cumul de pluie (mm)	Augmentation en 2024 par rapport l'année N
2024	952,8	-
2023	729,9	+30,54%
2022	500,9	+90,22%
2021	663	+43,71%
2020	605,14	+57,45%

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse.

- **Pluies marquantes de 2024 :**

En plus d'une année particulièrement pluvieuse, beaucoup de pluies sont ressorties comme inhabituelle, ci-dessous toutes les pluies dont la période de retour a été analysée comme supérieur à 6 mois par SQY D'EAU EU :

General

12/05/2024 15:10	12/05/2024 16:45	1h35m	6j 22h10m	12,83 mm	31,16 mm/h	6 mois
17/08/2024 10:15	17/08/2024 22:30	12h15m	13j 12h45m	22,09 mm	6,91 mm/h	6 mois
05/09/2024 01:30	05/09/2024 10:45	9h15m	1j 15h40m	26,88 mm	10,62 mm/h	1 an
26/09/2024 09:50	26/09/2024 17:00	7h10m	8h05m	23,33 mm	12,30 mm/h	1 an
09/10/2024 04:50	10/10/2024 15:50	1j 11h	10h05m	83,31 mm	9,53 mm/h	50 ans
17/10/2024 08:50	18/10/2024 04:25	19h35m	10h40m	31,47 mm	13,97 mm/h	6 mois

Nota : l'analyse est faite sur l'ensemble du bassin de collecte des 12 communes, une analyse ciblée sur un secteur spécifique donnera des résultats différents.

On attire l'attention sur la pluie du 9 octobre, particulièrement intense, Météo France a communiqué qu'elle n'avait pas enregistré sur la station de Trappes de pluie aussi intense depuis le 17 octobre 1920

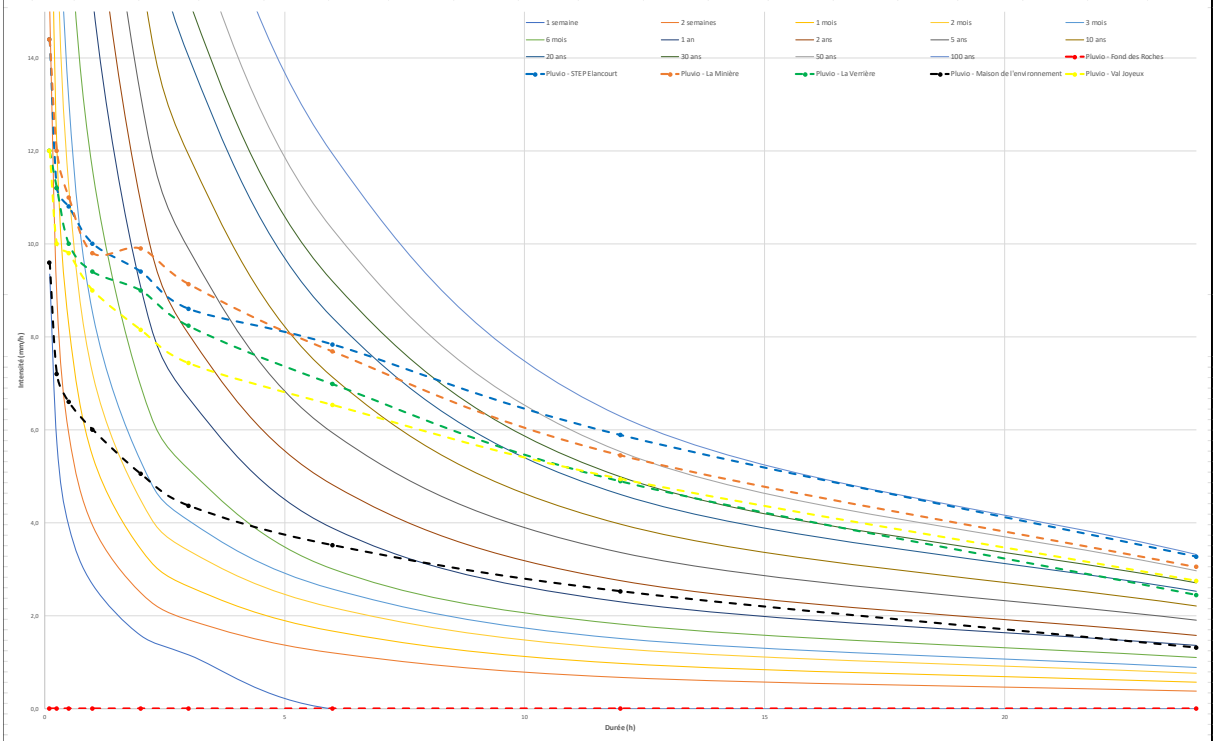
SEVESC a ajouté à SQY D'EAU un rapport qui analyse les périodes de retour sur les pluviomètres et qui complète l'analyse par le module évènement pluie basé sur le RADAR et sectorisé par bassin et sous bassin de collecte (attention le rapport est limité aux données d'une journée de minuit à minuit, si la pluie est à cheval entre 2 jours un travail manuel est nécessaire).

Ci-dessous l'analyse de la pluie du 9 octobre 2024 par le rapport :

Analyse de la période de retour - Pluviomètres du contrat SQY

Suivi de la pluviométrie du 9 au 10 octobre 2024 sur SQY

Courbe Intensité - Durée - Fréquence avec toutes les intensités des pluviomètres du contrat SQY



Pluviomètres :	Pluvio - Fond des Roches			Pluvio - STEP Elancourt			Pluvio - La Minière			Pluvio - La Verrière			Pluvio - Maison de l'environnement			Pluvio - Val Joyeux		
Pas de temps	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour	Cumul max (mm)	Intensité (mm/h)	Période de retour
6 min	0,00	0,00	< 1 semaine	1,44	14,40	1 semaine	1,44	14,40	1 semaine	1,20	12,00	1 semaine	0,96	9,60	1 semaine	1,20	12,00	1 semaine
15 min	0,00	0,00	< 1 semaine	2,80	11,20	2 semaines	3,00	12,00	1 mois	2,80	11,20	2 semaines	1,80	7,20	1 semaine	2,50	10,00	2 semaines
30 min	0,00	0,00	< 1 semaine	5,40	10,80	1 mois	5,50	11,00	1 mois	5,00	10,00	1 mois	3,30	6,60	2 semaines	4,90	9,80	1 mois
1 h	0,00	0,00	< 1 semaine	10,00	10,00	3 mois	9,80	9,80	3 mois	9,40	9,40	3 mois	6,00	6,00	1 mois	9,00	9,00	3 mois
2 h	0,00	0,00	< 1 semaine	18,80	9,40	1 an	19,80	9,90	1 an	18,00	9,00	6 mois	10,10	5,05	2 mois	16,30	8,15	6 mois
3 h	0,00	0,00	< 1 semaine	25,80	8,60	2 ans	27,40	9,13	2 ans	24,70	8,23	2 ans	13,10	4,37	3 mois	22,30	7,43	1 an
6 h	0,00	0,00	1 semaine	47,00	7,83	10 ans	46,10	7,68	10 ans	41,90	6,98	5 ans	21,10	3,52	6 mois	39,20	6,53	5 ans
12 h	0,00	0,00	1 semaine	70,60	5,88	50 ans	65,40	5,45	30 ans	58,70	4,89	20 ans	30,30	2,53	1 an	59,30	4,94	20 ans
24 h	0,00	0,00	1 semaine	78,40	3,27	50 ans	73,10	3,05	50 ans	58,70	2,45	10 ans	31,50	1,31	6 mois	65,90	2,75	30 ans

Nota : les pluviomètres de fond des roches et maison de l'environnement connaissent des difficultés de fonctionnement. Document en annexe.

Conclusion : la pluie du 9 octobre bien que peu intense a atteint un cumul sur des durées supérieur à 6h assez rare entrainant des périodes de retour supérieur à 10 ans.

General

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- **l'inspection télévisée (ITV)** consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs ;
- l'inspection rapide avec un **vidéopériscope (IVP)** permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement ;
- **l'inspection pédestre** des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

LES VISITES ANNUELLES

La majorité du linéaire du contrat n'étant pas visitable, les inspections pédestres sont remplacées par des « visites réseau ». L'obligation contractuelle porte sur le soulèvement des tampons et l'inspection des regards sur la base d'un tiers par an. L'ensemble des regards et tampons de Saint-Quentin-en-Yvelines devra être inspecté sur trois ans.

Visites annuelles du réseau					
	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	2 962	3 477	2 682	2 140	79,79%

Les visites de réseau ont permis d'ouvrir un total de 2 140 regards sur la totalité du réseau d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération en 2024.

LES INSPECTIONS TELEVISEES

Les inspections télévisées ont pour objet de vérifier l'état des collecteurs et branchements et de mettre en évidence les anomalies de ceux-ci (casses, infiltrations, pénétration de racines…).

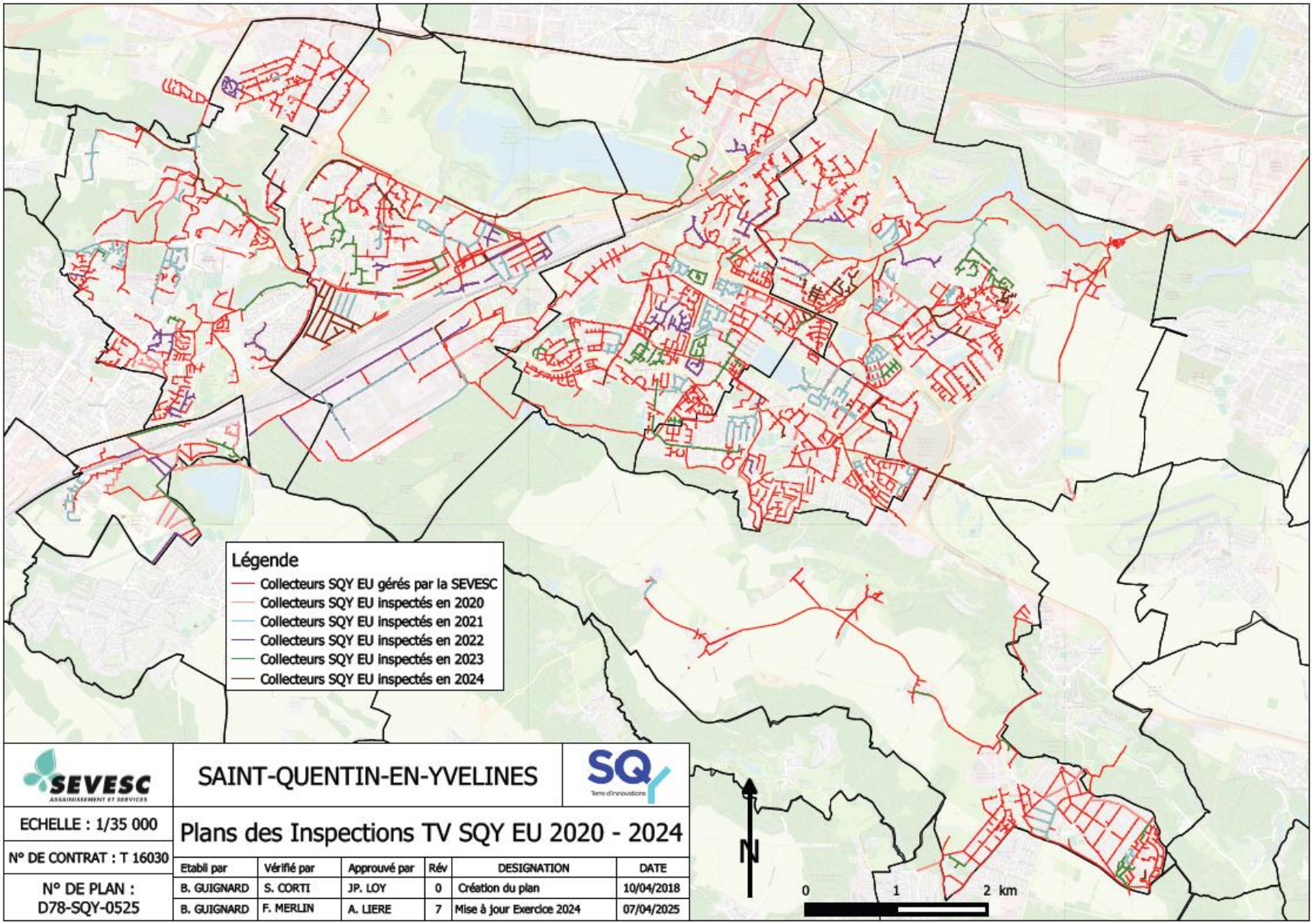
Le contrat d'affermage porte les obligations contractuelles d'inspections télévisées à réaliser pendant l'année à :

- 16 kilomètres de réseau dans le cadre de l'exploitation ;
- 6 kilomètres de réseau dans le cadre de projets d'aménagement.

Sur demande spécifique des services de la CA, l'inspection des branchements par caméra peut être réalisée sur la base de 50 branchements par an. Pour cette année, la SEVESC a réalisé l'inspection de 74 branchements par caméra.

Le détail des inspections télévisées réalisées sur les collecteurs au cours de l'exercice est précisé en annexe. Le plan présenté en page suivante indique les rues inspectées en 2024 dans le cadre du contrat d'affermage.

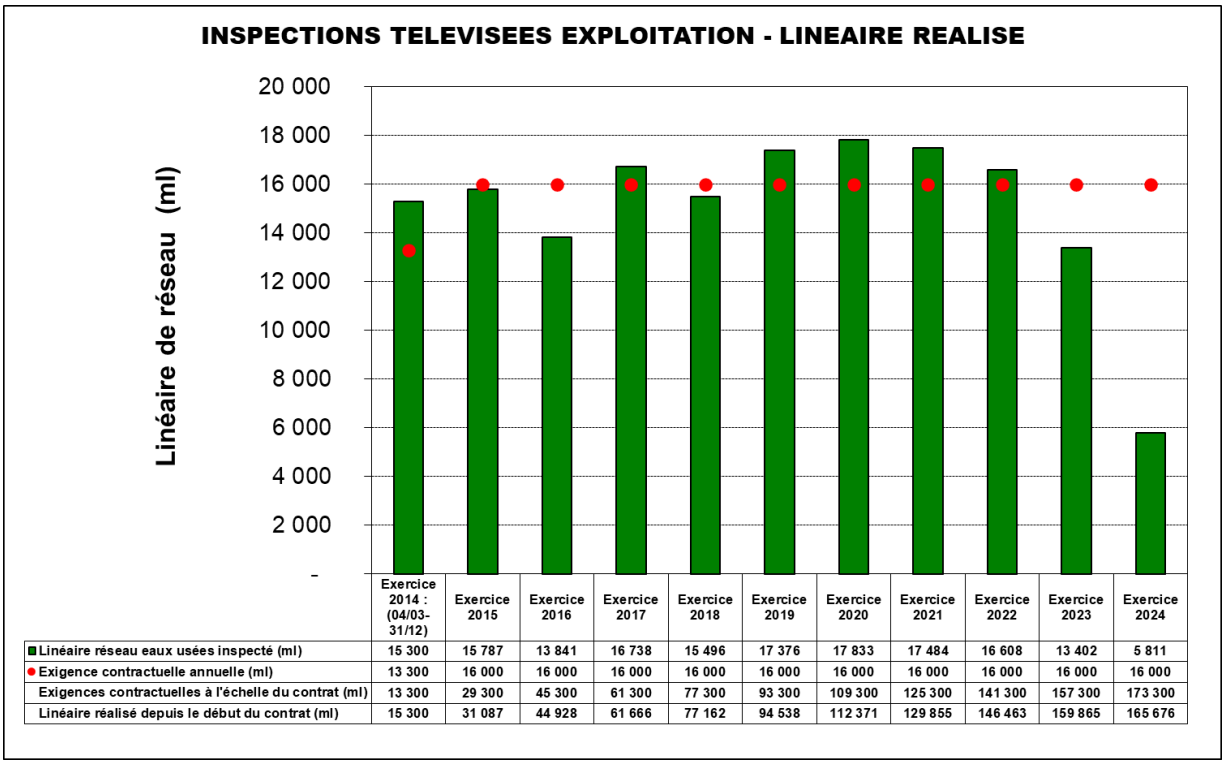
General


Légende
Collecteurs SQY EU gérés par la SEVESC
Collecteurs SQY EU inspectés en 2020
Collecteurs SQY EU inspectés en 2021
Collecteurs SQY EU inspectés en 2022
Collecteurs SQY EU inspectés en 2023
Collecteurs SQY EU inspectés en 2024
SEVESC
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SQY
ECHELLE : 1/35 000
Plans des Inspections TV SQY EU 2020 - 2024
N° DE CONTRAT : T 16030
N° DE PLAN : D78-SQY-0525
Etabli par | Vérifié par | Approuvé par | Rév | DESIGNATION | DATE
B. GUIGNARD | S. CORTI | JP. LOY | 0 | Création du plan | 10/04/2018
B. GUIGNARD | F. MERLIN | A. LIERE | 7 | Mise à jour Exercice 2024 | 07/04/2025
N
0
1
2 km

General

Les tableaux et graphes suivants présentent respectivement les données liées aux inspections télévisées dans le cadre de l'exploitation puis aux données liées aux inspections télévisées dans le cadre de projets d'aménagement.

Inspections télévisées dans le cadre de l'exploitation - 2024		
Commune	**Linéaire inspecté (ml)**	***Rappel 2023***
Elancourt	0	*5*
Guyancourt	2 500	*3 185*
La Verrière	0	*1 944*
Magny-les-Hameaux	0	*1 242*
Montigny-le-Bretonneux	0	*3 209*
Trappes	3 106	*3 818*
Voisins-le Bretonneux	205	*0*
Autres (Versailles, Buc, Châteaufort, Saint-Remy-Les-Chevreuses)	0	*0*
TOTAL	**5 811**	***13 402***

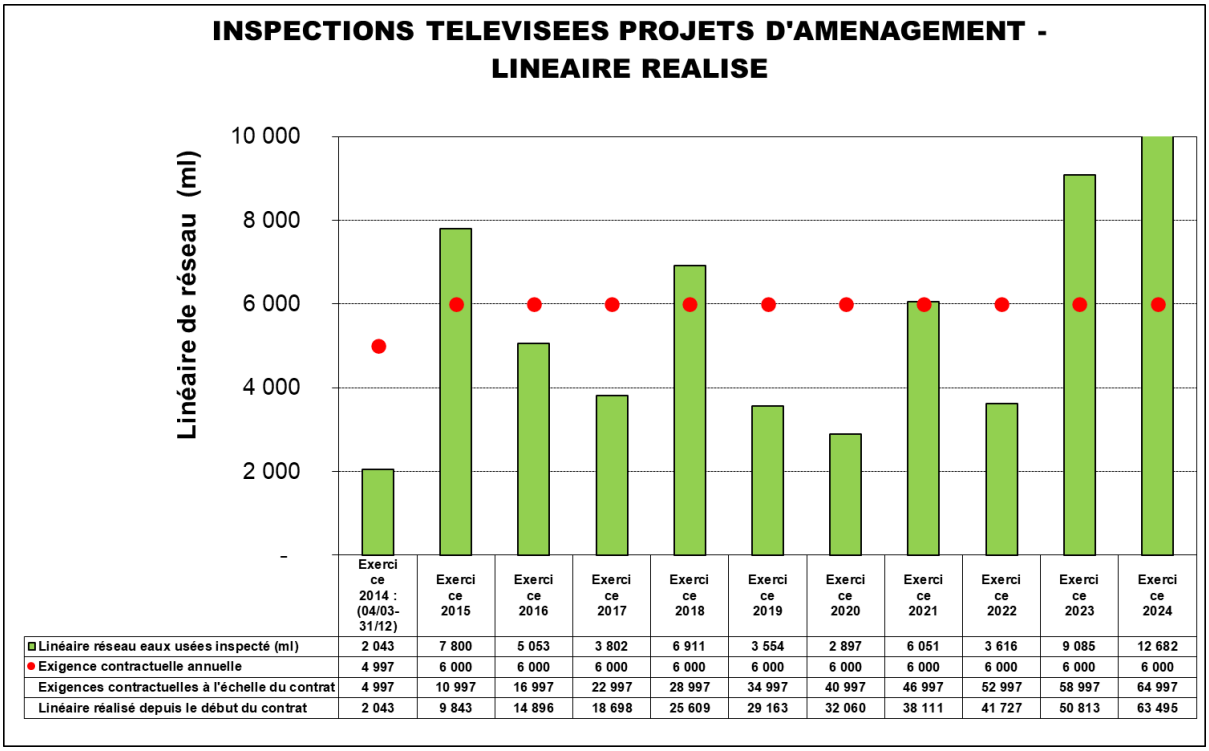


	Exercice 2014 : (04/03-31/12)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire réseau eaux usées inspecté (ml)	15 300	15 787	13 841	16 738	15 496	17 376	17 833	17 484	16 608	13 402	5 811
Exigence contractuelle annuelle (ml)	13 300	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Exigences contractuelles à l'échelle du contrat (ml)	13 300	29 300	45 300	61 300	77 300	93 300	109 300	125 300	141 300	157 300	173 300
Linéaire réalisé depuis le début du contrat (ml)	15 300	31 087	44 928	61 666	77 162	94 538	112 371	129 855	146 463	159 865	165 676

General

Les inspections télévisées réalisées dans le cadre de projets d'aménagement sont réalisées sur demande spécifique des Services de la SQY.

Inspections télévisées dans le cadre de projets d'aménagement - 2024		
Commune	**Linéaire inspecté (ml)**	***Rappel 2023***
Elancourt	1 948	*1 191*
Guyancourt	3 203	*287*
La Verrière	0	*0*
Magny-les-Hameaux	513	*2 543*
Montigny-le-Bretonneux	1 879	*3 902*
Trappes	4 204	*0*
Voisins-le Bretonneux	516	*1 096*
Autres (Versailles, Buc, Châteaufort, Saint-Remy-Les-Chevreuses)	419	*67*
TOTAL	**12 682**	***9 085***



	Exercice 2014 : (04/03-31/12)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire réseau eaux usées inspecté (ml)	2 043	7 800	5 053	3 802	6 911	3 554	2 897	6 051	3 616	9 085	12 682
Exigence contractuelle annuelle	4 997	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Exigences contractuelles à l'échelle du contrat	4 997	10 997	16 997	22 997	28 997	34 997	40 997	46 997	52 997	58 997	64 997
Linéaire réalisé depuis le début du contrat	2 043	9 843	14 896	18 698	25 609	29 163	32 060	38 111	41 727	50 813	63 495

LA DERATISATION

Trois campagnes de dératisation ont été réalisées au cours de l'année 2024 conformément à l'avenant n°3.

LE CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif et préparatoire réalisées sur les canalisations. Les curages préventifs ont pour objet de limiter le niveau d'encrassement des ouvrages et d'assurer un bon écoulement des effluents. Le curage préparatoire correspond au curage avant inspections télévisés.

General

Suite à l'intégration du linéaire de l'avenant n°3 au contrat de délégation à compter de juin 2024, les obligations contractuelles pour le curage préventif correspondent à :

- 15% des collecteurs avec DN ≤ 400 mm soit 46 745 ml ;
- 12% des collecteurs avec DN > 400 mm et < 700 mm soit 1 466 ml ;
- 8% des collecteurs avec DN ≥ 700 mm soit 1 343 ml ;

Soit un total annuel de **49 554 ml**.

CURAGE PREVENTIF – Détail par Diamètre – 2024	
Diamètre (mm)	**Linéaire curé (ml)**
Linéaire de réseau DN ≤ 400	49 832
Linéaire de réseau 400 < DN < 700	1 114
Linéaire de réseau DN ≥ 700	388
Total	**51 333**

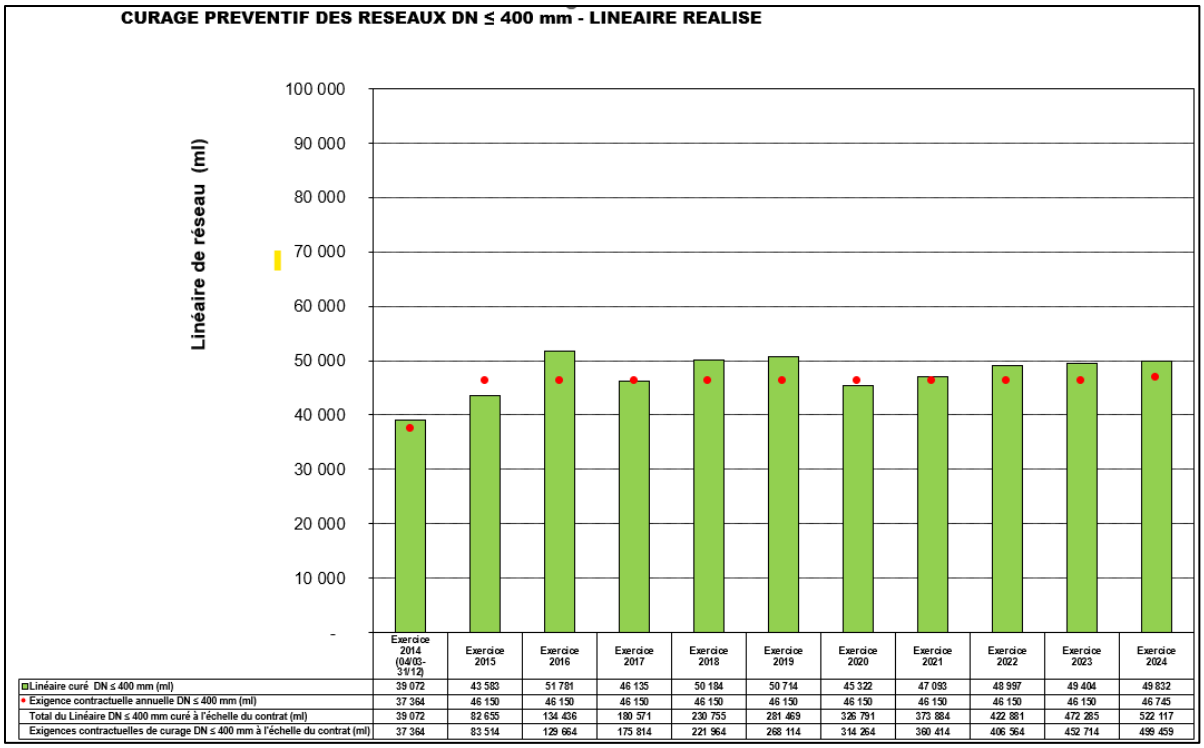
CURAGE PREVENTIF – Détail par Commune – 2024						
CURAGE DES RESEAUX	**Curage avant ITV (ml)**	**Curage préventif (ml)**	**TOTAL (ml)**	***Rappel Curage 2023***	***Rappel Curage 2022***	***Rappel Curage 2021***
Elancourt	1 948	8 443	10 391	*7 122*	*11 647*	*12 527*
Guyancourt	5 703	11 985	17 688	*14 800*	*12 472*	*13 163*
La Verrière	513	4 572	5 085	*6 585*	*5 085*	*6 021*
Magny-les-Hameaux	0	1 964	1 964	*8 569*	*2 805*	*4 598*
Montigny-le-Bretonneux	1 879	8 262	10 141	*16 076*	*14 474*	*14 519*
Trappes	7 310	13 631	20 941	*15 139*	*20 650*	*16 145*
Voisins-le-Bretonneux	721	2 447	3 168	*3 191*	*2 082*	*4 857*
Autres	419	29	448	*472*	*461*	*47*
TOTAL	**18 493**	**51 333**	**69 826**	***71 954***	***69 672***	***71 876***

Le tableau suivant détaille les quantités des déchets issus des curages des postes et des réseaux.

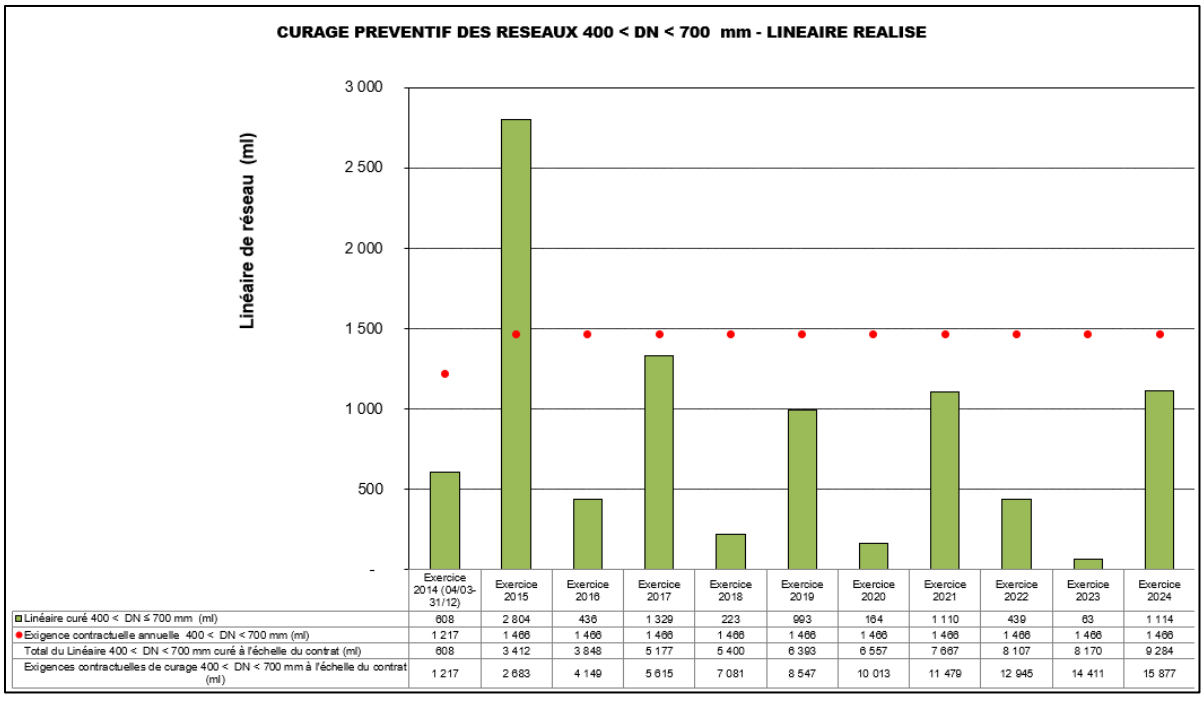
SOUS-PRODUITS DE CURAGE	Quantité (T)	Destination finale	Traitement final	*Rappel 2023 (T)*	*Rappel 2022 (T)*	*Rappel 2021 (T)*
Curage des réseaux	77	ECOPUR 8 Rue du Grand Étang, 78920 Ecquevilly ou STEU Carré de Réunion St Cyr l'Ecole	Lavage des sables	85	55	86
Curage des ouvrages	55	ECOPUR 8 Rue du Grand Étang, 78920 Ecquevilly ou STEU Carré de Réunion St Cyr l'Ecole	Lavage des sables	76	147	59

Les graphiques suivants détaillent le curage préventif par diamètre réalisé depuis le début du contrat.

General

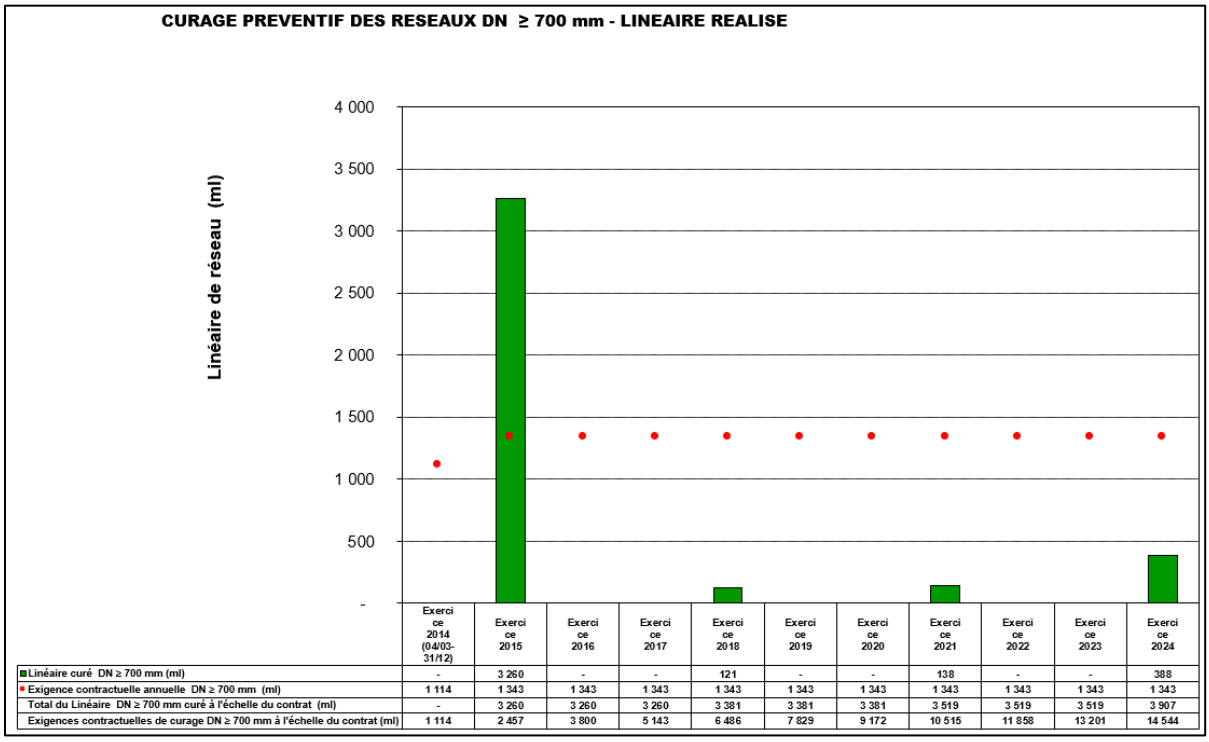


	Exercice 2014 (04/03-31/12)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire curé DN ≤ 400 mm (ml)	39 072	43 583	51 781	46 135	50 184	50 714	45 322	47 093	48 997	49 404	49 832
Exigence contractuelle annuelle DN ≤ 400 mm (ml)	37 364	46 150	46 150	46 150	46 150	46 150	46 150	46 150	46 150	46 150	46 745
Total du Linéaire DN ≤ 400 mm curé à l'échelle du contrat (ml)	39 072	82 655	134 436	180 571	230 755	281 469	326 791	373 884	422 881	472 285	522 117
Exigences contractuelles de curage DN ≤ 400 mm à l'échelle du contrat (ml)	37 364	83 514	129 664	175 814	221 964	268 114	314 264	360 414	406 564	452 714	499 459



	Exercice 2014 (04/03-31/12)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire curé 400 < DN ≤ 700 mm (ml)	608	2 804	436	1 329	223	993	164	1 110	439	63	1 114
Exigence contractuelle annuelle 400 < DN < 700 mm (ml)	1 217	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466	1 466
Total du Linéaire 400 < DN < 700 mm curé à l'échelle du contrat (ml)	608	3 412	3 848	5 177	5 400	6 393	6 557	7 667	8 107	8 170	9 284
Exigences contractuelles de curage 400 < DN < 700 mm à l'échelle du contrat (ml)	1 217	2 683	4 149	5 615	7 081	8 547	10 013	11 479	12 945	14 411	15 877

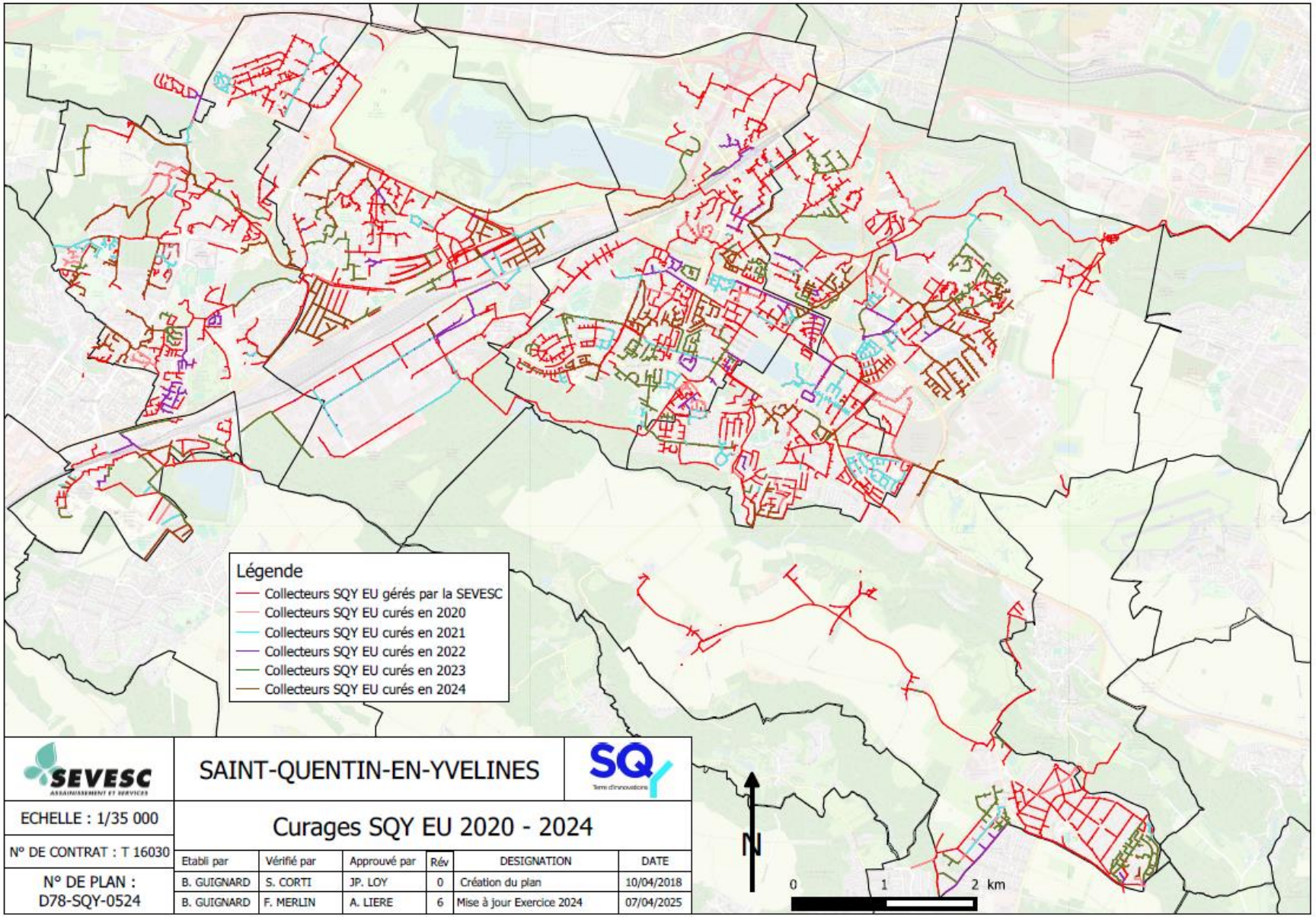
General



	Exercice 2014 (04/03-31/12)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire curé DN ≥ 700 mm (ml)	-	3 260	-	-	121	-	-	138	-	-	388
Exigence contractuelle annuelle DN ≥ 700 mm (ml)	1 114	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343	1 343
Total du Linéaire DN ≥ 700 mm curé à l'échelle du contrat (ml)	-	3 260	3 260	3 260	3 381	3 381	3 381	3 519	3 519	3 519	3 907
Exigences contractuelles de curage DN ≥ 700 mm à l'échelle du contrat (ml)	1 114	2 457	3 800	5 143	6 486	7 829	9 172	10 515	11 858	13 201	14 544

Le plan à la page suivante présente les tronçons des collecteurs d'eaux usées curés en 2024. Le détail des rues ayant fait l'objet d'un curage préventif et d'un curage préparatoire est présenté en annexe.

General


Légende
Collecteurs SQY EU gérés par la SEVESC
Collecteurs SQY EU curés en 2020
Collecteurs SQY EU curés en 2021
Collecteurs SQY EU curés en 2022
Collecteurs SQY EU curés en 2023
Collecteurs SQY EU curés en 2024
SEVESC
ASSAINISSEMENT ET SERVICES
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SQY
Terre d'innovations
ECHELLE : 1/35 000
N° DE CONTRAT : T 16030
N° DE PLAN : D78-SQY-0524
Curages SQY EU 2020 - 2024
Etabli par | Vérifié par | Approuvé par | Rév | DESIGNATION | DATE
B. GUIGNARD | S. CORTI | JP. LOY | 0 | Création du plan | 10/04/2018
B. GUIGNARD | F. MERLIN | A. LIERE | 6 | Mise à jour Exercice 2024 | 07/04/2025
N
0
1
2 km

General

LES DESOBSTRUCTIONS

Le tableau suivant détaille le nombre de désobstructions réalisées sur les canalisations, branchements et certains ouvrages. Leur détail est présenté en annexe.

DESOBSTRUCTIONS - 2024						
Commune	**Nombre de désobstructions réalisées**			***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
	réseau	***branchement***	**TOTAL**			
Elancourt	12	5	17	*17*	*5*	*11*
Guyancourt	18	8	26	*31*	*23*	*28*
La Verrière	6	3	9	*4*	*0*	*4*
Magny-les-Hameaux	1	4	5	*4*	*8*	*6*
Montigny-le-Bretonneux	9	10	19	*13*	*17*	*27*
Trappes	16	4	20	*18*	*48*	*51*
Voisins-le Bretonneux	4	14	18	*19*	*10*	*22*
Plaisir	0	0	0	*1*	*2*	*1*
TOTAL	**66**	**48**	**114**	***107***	***113***	***150***

La SEVESC s'est engagée dans le nouveau contrat de délégation à maintenir en permanence le nombre de désobstructions de réseau inférieur à 0.40 obstructions par an et par km de canalisation, hors partie publique de branchements, pendant les trois premières années du contrat, puis 0.30 obstructions par an et par km de canalisation les années suivantes.

Taux d'obstruction	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de désobstructions de réseau par km	0.25	0.29	0.21	0.17	0.23	0.25	0.30	0.27	0.22	0.18	0.19

Liste des points noirs

Une liste des points noirs a été établie pour l'année 2024. Elle est reportée en annexe. Il a été recensé 12 points noirs pour cette année. Un point noir est un point du réseau ayant connu au moins deux obstructions dans l'année ou dont un curage préventif régulier est nécessaire.

LES DEBORDEMENTS DEPUIS LE RESEAU

Ci-dessous la liste des débordements du réseau d'eaux usées qui ont eu lieu au cours de l'année 2024.

Bilan des débordements de réseau pour l'année 2024				
Lieu	Commune	Evènement	Impact immédiat	Date
Joachiom du Belay (Chamfleury)	VOISINS-LE-BRETONNEUX	Débordement jardin	Milieu naturel	13/03/2024
Avenue de la Pyramide	VOISINS-LE-BRETONNEUX	Débordement voirie	Milieu naturel et Réseau EP	04/04/2024
Rue du Gandouget	ELANCOURT	Débordement espace vert	Milieu naturel	08/05/2024
Rue Paul Cezanne	ELANCOURT	Débordement voirie	Réseau EP	09/08/2024
Rue de la République	TRAPPES	Débordement voirie	Milieu naturel et Réseau EP	10/10/2024

General

En cas de constat de débordement ou d'arrivée d'eaux usées dans les eaux pluviales, la SEVESC procède systématiquement à la désobstruction afin de rétablir l'écoulement des effluents, à des investigations sur les réseaux en amont afin d'identifier (si c'est possible) l'origine du déversement et à des investigations en aval pour évaluer l'impact du déversement et mettre en place les moyens correctifs adaptés le cas échéant (pompage, nettoyage, prélèvements…). Ces événements font l'objet d'un enregistrement systématique dans le système qualité de la SEVESC.

LES REPARATIONS

La SEVESC assure l'entretien du génie civil des réseaux. Il s'agit principalement de réparations de canalisations. La SEVESC peut aussi réaliser dans le cadre du contrat du fraisage, des rescellements de tampons et des travaux de terrassement en cas d'affaissement. Le détail est présenté en annexe et dans les tableaux ci-dessous.

Entretien des réseaux				
Commune	**Nombre d'opérations réalisées**	***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
Elancourt	0	*1*	*5*	*2*
Guyancourt	3	*1*	*2*	*1*
La Verrière	1	*0*	*2*	*0*
Magny-les-Hameaux	1	*2*	*0*	*2*
Montigny-le-Bretonneux	3	*2*	*1*	*4*
Trappes	2	*1*	*7*	*5*
Voisins-le-Bretonneux	3	*1*	*1*	*0*
Versailles (Refoulement Minière)	0	*0*	*0*	*0*
TOTAL	**13**	***8***	***18***	***14***

En 2024, trois opérations de remplacement de tronçon de collecteur et cinq de branchement de moins de 15ml ont eu lieu, ainsi que quatorze opérations de fraisage.

Opérations de remplacement de canalisation < 15 ml		
Date	**Adresse**	**Commune**
18 au 26/11/2024	73 Rue Maurice Ravel (x2)	GUYANCOURT
04/11/2024	Rue Pierre Mendes France	MAGNY-LES-HAMEAUX
06/03/2024	Parking Vélodrome	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
08 au 15/07/2024	8 Rue de Quiberon	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
23/12/2024	Avenue des 4 Pavés du Roy	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
08 au 12/04/2024	Rue de la Remise	VOISINS-LE-BRETONNEUX
21 au 23/08/2024	Square Alfred de Musset	VOISINS-LE-BRETONNEUX

Opérations de fraisage de canalisation		
Type de désordre	**Adresse**	**Commune**
Manchettes	Collecteur EU Boissière	ELANCOURT
Racines	Berthold Brecht	GUYANCOURT
Graisse	Rue Ambroise Croizat	GUYANCOURT
Laitance	Rue Francis Poulenc	GUYANCOURT
Laitance	Debussy	GUYANCOURT
Racines	Place Jack Brel	GUYANCOURT
Laitance	Square des genets	MAGNY-LES-HAMEAUX

General

Opérations de fraisage de canalisation		
Type de désordre	**Adresse**	**Commune**
Racines	RN10 (passerelle)	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Laitance	Rue Politzer	TRAPPES
Laitance	Avenue Salvador Allende	TRAPPES
Racines	Rue Montaigne	VOISINS-LE-BRETONNEUX
Racines	Amont poste Chamfleury	VOISINS-LE-BRETONNEUX
Graisse	Rue remise	VOISINS-LE-BRETONNEUX
Racines	Rue Guynemer	VOISINS-LE-BRETONNEUX

La SEVESC assure également des opérations de remplacement de tampons. Le détail est présenté en annexe.

Renouvellement des réseaux				
Remplacement de tampons, branchements…	**Nombre d'opérations réalisées**	***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
Elancourt	12	*1*	*5*	*12*
Guyancourt	2	*0*	*11*	*25*
La Verrière	2	*0*	*2*	*0*
Magny-les-Hameaux	1	*0*	*3*	*1*
Montigny-le-Bretonneux	1	*4*	*4*	*6*
Trappes	3	*2*	*6*	*5*
Voisins-le-Bretonneux	3	*3*	*1*	*8*
Versailles (refoulement Minière)	0	*0*	*0*	*0*
TOTAL	**24**	***10***	***32***	***57***

LES INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau d'assainissement, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées.

Interventions sur réseau				
	2024	***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
Nombre d'interventions ponctuelles	1 243	*1 136*	*1 137*	*1 325*
Dont nombre d'interventions urgentes	209	*176*	*250*	*307*
Dont interventions urgentes en période d'astreinte	87	*100*	*129*	*124*

LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Les travaux neufs de branchements et d'extensions de réseau effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

General

BRANCHEMENTS NEUFS - EXTENSIONS RESEAU EU				
Type de branchement	**Nombre de branchements réalisés**	***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
Branchement eaux usées	19	*18*	*25*	*40*
Branchement eaux pluviales	9	*8*	*6*	*15*
TOTAL	**28**	***26***	***31***	***55***

Un chantier de branchement neuf directement réalisé par un aménageur a été suivi par la SEVESC en 2024 au 15 rue Neil Armstrong à Guyancourt.

CARTE DES RISQUES

Une carte de risque théorique pour le réseau a été réalisée pour l'année 2024. Cette carte est réalisée grâce à une analyse reposant sur les critères suivants :

- Risque mécanique ;
- Risque chimique ;
- Risque géotechnique.

Chaque année, les données sont mises à jour avec des informations issues du terrain, du SIG SEVESC, du SIG SQY et des études réalisées. Contractuellement, la carte est rééditée annuellement. La carte des risques sur le réseau d'eaux usées est présentée par commune en annexe.

L'INVENTAIRE DES PARCELLES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

En 2024, la démarche de régularisation des servitudes de passage a continué. Les obligations contractuelles de réalisation des servitudes de passage sont les suivantes :

- Recenser les parcelles devant faire l'objet d'une servitude de passage afin d'établir un dossier par commune pour initier la mise en place des conventions ;
- Permettre la signature des conventions avec tous les propriétaires des parcelles recensées.

Au cours des années plusieurs dossiers n'ont pas donné lieu à l'établissement d'une convention de servitudes suite à des refus de signature de la part des propriétaires ou pour d'autres raisons (parcelles appartenant à la CA, conventions payantes, conventions rectifiées, etc.).

Le tableau suivant donne un aperçu de l'ensemble de dossiers créés sur demande de la Communauté. Le détail complet du suivi est indiqué en annexe.

Bilan des servitudes de passage 2014-2024				
Nombre total de dossiers créés depuis le début du contrat	**Dont nombre d'accords signés**	**Dont nombre de conventions dont les propriétaires n'ont pas donnée de suite à la proposition**	**Dont nombre de refus fermes de signature**	**Dont dossiers régularisés en 2024**
460	91	230	34	0

General

3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement

LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT

Les Postes de relèvement

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de pompage sur les 3 dernières années. Les volumes pompés annoncés ont été définis à **partir du temps de fonctionnement** des pompes. Des marches prolongées peuvent donc influer le résultat.

Les bilans de fonctionnement présentés en Annexe comprennent :
-les temps de fonctionnement mensuels et annuel des pompes
-l'estimation des volumes pompés mensuels et annuel
-les consommations d'énergie mensuelles et annuelle
-la liste exhaustive des interventions

General

	BILAN DE FONCTIONNEMENT POSTES DE POMPAGE												
Commune	Nom	Volumes pompés (m3) 2024	Temps de fonctionnement (h) 2024	Consom. Électrique (kWh) 2024	Volumes pompés (m3) 2023	Temps de fonctionnement (h) 2023	Consom. Électrique (kWh) 2023	Volumes pompés (m3) 2022	Temps de fonctionnement (h) 2022	Consom. Électrique (kWh) 2022	Volumes pompés (m3) 2021	Temps de fonctionnement (h) 2021	Consom. Électrique (kWh) 2021
Trappes	Poste de PISSALOUP	441 388	1 952	35 707	419 844	1 255	30 011	495 976	2 198	41 005	448 211	1 981	34 255
Trappes	Poste de KOPRIVNICE	132 598	8 768	12 987	115 593	8 817	12 765	134 152	8 780	12 719	118 583	8 296	20 117
Elancourt	Poste du LAUNAY	28 731	638	3 032	22 806	506	2 735	18 802	400	2 135	19 860	376	1 965
Elancourt	Poste du BEAUCANT	17 681	786	1 483	12 976	594	1 313	15 740	717	1 326	9 763	717	1 310
Elancourt	Poste de SENTE DE LA VALLEE	21 717	241	694	8 498	94	437	8 809	98	529	21 767	1 322	1 922
Elancourt	Poste des ETASSES	19 267	730	1 568	9 216	349	982	10 634	406	1 072	7 405	280	776
Guyancourt	Poste de la RIGOLE	350	14	115	164	6	101	293	12	98	284	12	97
Guyancourt	Poste de VILLAROY	46 479	7 381	10 877	15 459	2 412	1 761	10 886	1 701	2 132	8 566	1 097	1 726
Voisins-le-Bretonneux	Poste de CHAMFLEURY	103 150	842	5 691	67 087	547	4 062	58 809	478	3 376	57 215	526	4 248
Voisins-le-Bretonneux	Poste de MAGNY-MERANTAIS	76 127	1 410	2 991	50 135	928	2 141	35 012	648	1 656	29 405	544	1 489
Voisins-le-Bretonneux	Poste de la BRETONNIERE	23 568	357	937	19 732	297	832	24 361	361	939	18 261	444	941
Voisins-le-Bretonneux	Poste de la CROIX DU BOIS	1 365	157	380	346	39	230	651	74	498	332	37	172
Voisins-le-Bretonneux	Poste des Oréades	981	21	201	2 159	45	259	645	13	188	1 539	34	199
Magny-les-Hameaux	Poste de BROUESSY	25 002	1 304	11 348	14 068	734	7 538	9 086	471	5 877	3 609	188	3 266
Magny-les-Hameaux	Poste de VILLENEUVE	66 130	3 074	6 475	51 330	2 386	5 429	36 774	1 671	5 366	36 911	1 628	4 004
Magny-les-Hameaux	Poste du BUISSON	85 513	2 023	3 724	46 008	1 084	2 054	36 310	855	1 938	86 256	2 010	3 450
Magny-les-Hameaux	Poste de ROMAINVILLE	35 193	2 116	13 231	19 773	1 188	7 351	23 106	1 392	8 253	16 085	1 157	7 106
Magny-les-Hameaux	Poste du CR 22	39 042	5 692	14 333	21 013	3 052	9 462	12 100	1 758	5 345	10 165	1 789	4 292
Magny-les-Hameaux	Poste de BULOYER	16 284	2 070	3 063	6 235	793	1 632	3 701	355	1 959	18 957	2 400	2 785
Magny-les-Hameaux	Poste du CR 23	22 739	4 378	5 116	1 950	399	834	1 157	236	542	5 664	4 360	4 416

General

Les points notables de l'Exploitation

La liste des principaux faits marquants de l'exploitation des postes de pompage est présentée ci-après. Une liste exhaustive des interventions est présentée en Annexe.

Commune	Nom	Nombre total interventions 2024	Remarques générales
Trappes	Poste de PISSALOUP	54 (*)	Renouvellement de la sonde de niveau Renouvellement pompe 1 Renouvellement GE, armoire de commande et automate Remplacement courroie du moteur de dégrilleur Remplacement des BAES HS Le point d'alimentation en eau potable existant sur site ne respecte pas la réglementation en vigueur concernant les risques sanitaires en cas de retours d'eau. Une étude est en cours afin de proposer sa mise en conformité.
Trappes	Poste de KOPRIVNICE	40	Obstructions régulières des pompes (linges) pouvant entraîner des montées en charge du réseau
Elancourt	Poste du LAUNAY	36	Renouvellement armoire de commande par une armoire nouvelle génération SUEZ Armelle et réfection du socle béton Installation de deux nouvelles sondes de mesure (1 + 1 en secours)
Elancourt	Poste du BEAUCANT	33	Arrivée régulière de graisses perturbant le fonctionnement des poires de niveau et induisant une marche prolongée des pompes. Préconisation : Installation d'une sonde de niveau pour le fonctionnement du poste
Elancourt	Poste de SENTE DE LA VALLEE	32	Installation d'un dispositif antichute manquant 2 épisodes de manque tension L'installation d'une sonde de mesure pour le marnage du poste pourrait être envisagée afin d'éviter les marches prolongées liées à la perturbation des poires de niveau
Elancourt	Poste des ETASSES	32	Remplacement des verrins de trappe Accès périodiquement compliqué lié au développement de la végétation, et impraticable par un hydrocureur car terrain détrempé.
Guyancourt	Poste de la RIGOLE	36	Remplacement des vannes et clapets
Guyancourt	Poste de VILLAROY	35	Présence d'H2S Refoulement du poste dans un Tertre d'infiltration - état dégradé - risque de pollution des sols // difficulté d'écoulement / marches prolongées des pompes
Voisins-le-Bretonneux	Poste de CHAMFLEURY	38	Le point d'alimentation en eau potable existant sur site ne respecte pas la réglementation en vigueur concernant les risques sanitaires en cas de retours d'eau. Une étude est en cours afin de proposer sa mise en conformité.

General

Commune	Nom	Nombre total interventions 2024	Remarques générales
Voisins-le-Bretonneux	Poste de MAGNY-MERANTAIS	41	Remplacement des poires de niveau suite marches prolongées L'installation d'une sonde de niveau pour le marnage duy poste est recommandée, Le point d'alimentation en eau potable existant sur site ne respecte pas la réglementation en vigueur concernant les risques sanitaires en cas de retours d'eau. Une étude est en cours afin de proposer sa mise en conformité.
Voisins-le-Bretonneux	Poste de la BRETONNIERE	41	Renouvellement trappe d'accès à la bâche Remplacements de la carte électronique commande pompage et carte GSM-3 Remplacement de l'éclairage de la bâche Le point d'alimentation en eau potable existant sur site ne respecte pas la réglementation en vigueur concernant les risques sanitaires en cas de retours d'eau. Une étude est en cours afin de proposer sa mise en conformité.
Voisins-le-Bretonneux	Poste de la CROIX DU BOIS	33	/
Voisins-le-Bretonneux	Poste des Oréades	32	/
Magny-les-Hameaux	Poste de BROUESSY	45	Arrivée importante de graisses Dysfonctionnements des pompes suite bouchages (lingettes) Renouvellement pompes 1 & 2 & barres de guidage
Magny-les-Hameaux	Poste de VILLENEUVE	36	Remplacement du CAG de lé désodorisation Remplacement d'un vérin de trappe HS
Magny-les-Hameaux	Poste du BUISSON	33	Travaux de renouvellement échelle et crosse de descente
Magny-les-Hameaux	Poste de ROMAINVILLE	38	Plusieurs épisodes de perte de communication Orange Dysfonctionnement pompe 2 - à renouveler 2025
Magny-les-Hameaux	Poste du CR 22	40	La capacité de pompage du poste est insuffisante. En temps de pluie, le poste est fortement sollicité du fait du drainage des fosses du cimetière de Magny raccordé au poste, générant des disjonctions fréquentes des pompes et débordement de la bâche du poste. Renouvellement échelle de descente Remplacement de la carte SIM - suite défauts de communication Remplacement des vérins de trappe
Magny-les-Hameaux	Poste de BULOYER	35	/
Magny-les-Hameaux	Poste du CR 23	37	Remplacement de la sonde de niveau de bâche Marches prolongées et dysfonctionnement du pompage - fonctionnement sur 1 pompe pour diagnostic

General

Les travaux

Les opérations de renouvellement réalisées dans le cadre du Fonds de renouvellement sont présentées ci-après.

SITE	OPERATIONS	MONTANT Valeur 2024
PR Pissaloup EU	Pompe 1	4 010 €
PR Pissaloup EU	Armoire de commande Groupe électrogène	46 922 €
PR Pissaloup EU	Groupe électrogène	
PR Bretonnière	Structure métallique (trappe)	3 590 €
PR Oréades	Structure métallique (trappe) - fin de chantier 2023	373 €
PR Buisson	Structure métallique (échelle et crosse de descente)	2 730 €
PR Brouessy	Pompe 1	2 957 €
PR Brouessy	Pompe 2	2 957 €
	TOTAL	**63 538 €**

En 2024, aucune opération de travaux à la charge de SQY n'a été confiée à la SEVESC.

Poste de relèvement de La Minière

Le bilan annuel complet concernant l'exploitation du poste de « La Minière » figure en annexe.
Ce bilan présente

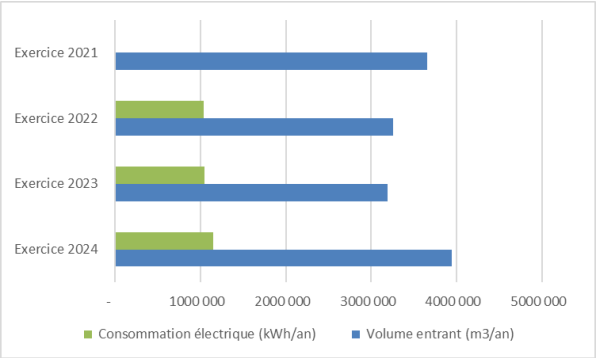
- Les données mensuelles des volumes entrants, pluviométrie et énergie consommées
- Les données mensuelles d'évacuation des déchets
- Les données mensuelles des temps de fonctionnement et nombre de démarrages des équipements
- La liste des interventions réalisées

Les bilans de fonctionnement mensuel sont transmis et présentés lors des réunions d'exploitation.

La synthèse des principaux paramètres généraux est indiquée ci-dessous.

Bilan de fonctionnement	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Evolution 2023/2024
Volume entrant (m^3/an)	3 944 940	3 186 710	3 258 760	3 651 520	+19,22%
Volume moyen journalier (m^3/j)	10 779	8 722	8 932	10 016	+19,08%
Pluviométrie (mm)	953	730	501	663	+23,40%
Consommation électrique (kWh/an)	1 147 571	1 044 858	1 033 278	1 103 149	+8,95%
Ratio kWh/m3	0.30	0.33	0.32	0.30	-0.03 kWh/m3

General



Les volumes entrant sur le poste de pompage sont impactés par la pluviométrie. L'année 2024 a été marquée par des épisodes pluvieux intenses et/ou répétitifs. Nous constatons une évolution des volumes de l'ordre de 20%.
Le ratio énergétique demeure stable (0.3kWh/m3).

Sous-produits évacués	Quantité brute (T) 2024	Destination(s)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Refus de dégrillage	19,06	SEPUR incinérateur de Pont Cailloux (THIVERVAL)	17	30	64.2
Sables	85,76	ECOPUR – ECQUEVILLY/BONNEUIL STEP de Carré de Réunion - ST CYR L'ECOLE	131	69	106
Huiles / Graisses	92,16	ECOPUR – ECQUEVILLY/BONNEUIL	52	53	74

Les points notables de l'Exploitation

La liste des principaux faits marquants de l'exploitation des postes de pompage est présentée en Annexe.

Evènements pluvieux
L'année 2024 a été marquée par des épisodes pluvieux intenses et répétitifs.
Les bassins d'orage ont été sollicités, dans ce cadre, notamment en janvier, octobre et décembre. En octobre, les bassins d'orage et la lagune ont été saturés et des débordements ont été observés sur site.
Une opération de curage et nettoyage de l'ensemble des bassins d'orage a été réalisée en juin 2024.

Prétraitement
Suite à l'état des lieux des équipements immergés du dessableur/déshuileur en 2023, SEVESC a procédé à une vidange totale de l'ouvrage en 2024 afin de réaliser le renouvellement des équipements.
Durant toute la phase chantier, les bassins d'orage ont été sollicités.
L'état des lieux réalisé en 2023 avait également mis en évidence une dégradation avancée de la structure du pont et des éléments structurants de l'ouvrage. Il est préconisé une réhabilitation de la structure et des travaux d'aménagement des accès aux équipements du pont afin de sécuriser les interventions.
A noter, la défaillance du système de ventilation du bâtiment entraine une dégradation avancée des équipements et du génie civil.

Poste de pompage
Des phases d'arrêt du poste de pompage ont été programmées en mars afin de réaliser des interventions préventives sur le réseau à l'aval.

Secours – Energie
Le groupe électrogène a été sollicité à 16 reprises en 2024 à la suite de coupures d'alimentation électrique du site en provenance du réseau ENEDIS.

General

Aucun équipement mis hors service.

Les travaux

Les opérations de renouvellement réalisées dans le cadre du Fonds de renouvellement sont présentées ci-après.

SITE	OPERATIONS		MONTANT Valeur 2024
	ouvrage	Equipement	Montant €
La Minière	Prétraitement	Vis de refus de dégrillage n°1 et motoréducteur	7 319 €
	Prétraitement	Motoréducteur Vis de refus de dégrillage n°2	3 856 €
	Prétraitement	Vis de refus de dégrillage n°3 et motoréducteur et mise en sécurité	12 882 €
	Prétraitement	Vis à sable et motoréducteur et fond d'auge	7 262 €
	Prétraitement	Canalisation de rejet PTE	10 957 €
	Prétraitement	Racleurs de graisse	1 923 €
	Prétraitement	Surpresseur n°2	7 174 €
	Poste de relèvement	Pompe 3	27 150 €
	Poste de relèvement	Démarreur P3	1 714 €
	Bassins d'orage	Pompes 3, 4 & 5	6 052 €
	Bassins d'orage	Sondes de mesure de niveau et télétransmetteur	5 485 €
TOTAL			**91 775 €**

En 2024, SQY a confié à la SEVESC les travaux suivants :

- Installation d'une lame siphoïde dans le bassin d'orage n°1

General

SYSTEMES DE MESURE PERMANENTS

Les points notables de l'Exploitation

Les points de mesure mis hors service en 2024 sont listés ci-après :

- Débit bypass Poste de pompage IV Pavés du Roi (Hydreaulys) : Logger HS. La SEVESC a informé SQY de la nécessité d'entretien des espaces verts pour accéder en sécurité à l'ouvrage le 24/05/2024.
- Sonde qualité SQ1 de la Base de Loisirs : Cet équipement est prévu au renouvellement en janvier 2025 (approvisionnement en 2024).
- Sonde qualité SQ3 de Pissaloup : Cet équipement est prévu au renouvellement en janvier 2025 (approvisionnement en 2024).
- Sonde qualité SQ4 de Boissières : Cet équipement est prévu au renouvellement en janvier 2025 (approvisionnement en 2024).
- Sonde qualité SQ6 de Buisson : Cet équipement est prévu au renouvellement en janvier 2025 (approvisionnement en 2024).
-

Les fiches techniques, bilans de télésurveillance et le détail des interventions d'entretien réalisées sur ces ouvrages au cours de l'exercice est présenté en annexe.

Le nombre d'interventions par ouvrage, ainsi que le taux de disponibilité en moyenne annuelle est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

General

INSTRUMENTATION RESEAU					
Nom	Nombre total interventions 2024	Nombre total interventions 2023	Nombre total interventions 2022	Taux de disponibilité (%) 2024	Remarques générales
Mesure de débit by pass des IV Pavés	2	6	9	37,4	Logger HS le 16/05 – point inaccessible suite non-entretien des espaces verts, repose du logger impossible.
Système d'alerte de la Mérantaise	5	6	7	99,7	
Mesure de débit Amont STEP (Elancourt, ex-débitmètre Noës)	10	8	22	92,4	Plusieurs invalidations de données suite problèmes logger et encrassement sonde de vitesse
EU1 Etang du Manet	5	9	14	90,1	Plusieurs invalidations de données suite encrassement sonde de vitesse
EU2 PR des IV Pavés	3	11	12	98,4	
EU3 PR de Saint Cyr	5	7	11	99,7	
EU4 Etang des Noës	11	13	11	88,8	Plusieurs invalidations de données suite encrassement sonde de vitesse
SQ1 Chambre à sable base de Loisirs	3	6	8	76,5	Point de mesure HS à partir du 08/10
SQ2 Chambre à sable base de Loisirs	8	8	14	79,6	Plusieurs invalidations de données suite problème du Y de raccordement des sondes au logger
SQ3 Pissaloup	1	10	11	0,0	Point de mesure HS
SQ4 Boissière	1	7	12	0,0	Point de mesure HS
SQ5 Roussières	1	12	8	6,7	Renouvellement des sondes et du télé transmetteur le 07/10/2024
SQ6 Buisson	-	4	8	0,0	Point de mesure HS
Débit Exutoire Est Magny-les-Hameaux	12	16	9	100,0	À la suite de nombreux disfonctionnements et bouchages, la contraction a été déposée et un calcul de débit avec la loi Manning Strickler a été mis en place pour test.
Débit Exutoire Nord Magny-les-Hameaux	4	8	6	93,0	
Débit Exutoire Ouest Magny-les-Hameaux	7	7	10	100,0	À la suite de nombreux disfonctionnements et bouchages, la contraction a été déposée et un calcul de débit avec la loi Manning Strickler a été mis en place pour test.
Débit Exutoire Sud Magny-les-Hameaux	7	14	11	96,1	À la suite de nombreux disfonctionnements et bouchages, la contraction a été déposée et un calcul de débit avec la loi Manning Strickler a été mis en place pour test.

General

Les travaux

Les opérations de renouvellement réalisées dans le cadre du Fonds de renouvellement sont présentées ci-après.

SITE	OPERATIONS	MONTANT Valeur 2024
Boissières	SQ4 - sonde multiparamètres	4 743 €
Base de Loisirs	SQ1 - sonde multiparamètres	4 743 €
Pissaloup	SQ3 - sonde multiparamètres	4 743 €
Roussières	SQ5 - sonde multiparamètres	4 743 €
Buisson	SQ6 - sonde multiparamètres	4 743 €
	TOTAL	**23 716 €**

En 2024, aucune opération de travaux à la charge de SQY n'a été confiée à la SEVESC.

3.1.4 La conformité du système de collecte

LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS

Afin de lutter contre les pollutions chroniques dues aux mauvais raccordements des usagers, la SEVESC assure la vérification des parties privatives eaux usées et eaux pluviales des branchements d'assainissement des usagers dans le cadre d'un programme systématique de 200 enquêtes par an.

CONTROLES DE CONFORMITE – BRANCHEMENTS PAR COMMUNE

COMMUNE	TOTAL CONTRÔLE	TOTAL NON-CONFORME	TOTAL CONFORME	% Non Conforme	Rappel 2023	Rappel 2022	Rappel 2021
ELANCOURT	9	1	8	11%	*4*	*2*	*90*
GUYANCOURT	9	1	8	11%	*6*	*2*	*27*
LA VERRIERE	1	0	1	0%	*1*	*0*	*1*
MAGNY-LES-HAMEAUX	0	0	0	-	*1*	*4*	*1*
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	0	0	0	-	*0*	*0*	*0*
TRAPPES	2	0	2	0%	*3*	*71*	*126*
VOISINS-LE-BRETONNEUX	2	2	0	100%	*0*	*3*	*1*
TOTAL	**23**	**4**	**19**	**17%**	***15***	***82***	***246***

En 2024, ont également été contrôlés deux Grands Ensembles Immobiliers en parallèle des campagnes exploitation classiques sur logements individuels. Dans ce cas, une enquête se décompte par colonne testée comme indiqué au contrat article 56. Ci-dessous détail.

CONTROLES DE CONFORMITE – GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS

Commune	Adresse	Nombre de bâtiments	Date d'intervention	Nombre de colonnes Eaux Usées testées	Résultat
ELANCOURT	Les Petits Près	35	sem. 23-25-27	14	Conforme
LA VERRIERE	Bois de l'Etang	10	sem. 48-49	44	2 Non-conformités EU dans EP

General

Malgré une prise de contact avec les différents bailleurs sociaux, gestionnaires des bâtiments du quartier des Petits Près à Elancourt, et l'explication de la démarche, les contrôles ont été peu fructueux. En effet, il n'a pas été possible d'accéder à tous les immeubles identifiés dans la campagne les jours prévus des contrôles. Les résultats indiqués correspondent aux immeubles contrôlés. Les Eaux Pluviales ont été testées par fumigation dans le cadre de la campagne annuelle.

Le suivi des obligations contractuelles est résumé dans le tableau suivant.

CONTROLES DE CONFORMITE – SUIVI CONTRACTUEL						
	Exercice 2024	**Obligation contractuelle**	**Taux réalisation**	**Exercice cumulé**	**Obligation cumulée**	**Taux réalisation cumulé**
Nombre réalisé	81 [8]	200	**41%**	1 807	2 167	83%

En complément des obligations liées au contrat, SQY rend obligatoire, par l'intermédiaire de son règlement d'assainissement, au 1er juillet 2023, la fourniture d'un diagnostic assainissement en cours de validité, aussi appelé contrôle de conformité du branchement en partie privative, lors des cessions immobilières. Cette obligation des usagers a augmenté le nombre de contrôles réalisés dans le cadre de vente impactant l'avancement du programme annuel. La liste des contrôles réalisés dans le cadre des mutations est détaillée en annexe 5.

CONTROLES DE CONFORMITE – BILAN 2024						
	Total		**Conforme**	**Diag. impossible**	**Non Conforme**	**% Non-Conforme**
Contrôles de conformité Exploitation	**Réalisé**	**Contractuel**	19	0	4	17%
	23	**200**				
Grands Ensembles Immobiliers	**58**		56	0	2	3%
Contrôle de conformité Vente	282		265	2	15	5%
Autres (contre-visites, contrôles branchements neuf…)	8		7	0	1	13%
Total	**371**		**347**	**2**	**22**	**6%**

Conformément aux obligations contractuelles annuelles, une campagne de sectorisation EU dans EP a été menée en 2024. Celle-ci a intégré la moitié du programme non réalisée en 2023. La seconde moitié sera incluse au programme 2025.
Cette campagne a permis de déceler :

- Une pollution du collecteur eaux pluviales présent Place de l'Eglise, Sente Pierre Stassinet et Route du Mesnil à Elancourt. Des contrôles de conformité seront à mener dans ce secteur.

- Une pollution au niveau du 16 Rue Danielle Casanova à Trappes qui semble localisée. Des investigations complémentaires sont à mener.

[8] Somme des logements individuels contrôlés et des colonnes des Grands Ensembles Immobiliers testées soit 81 = 23 + 14 + 44

General

La SEVESC réalise aussi, dans le cadre des enquêtes de conformité, des tests au fumigène. L'obligation contractuelle annuelle correspond à 10 km. Le linéaire réalisé depuis le début du contrat est résumé dans le tableau suivant.

CONTROLES AU FUMIGENE									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisé	11 445	17 716	11 257	7 000	9 152	6 300	6 940	0	18 573
Obligation contractuelle annuelle (ml)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Non conformités annuelles	27	34	70	17	42	11	44	-	80
Réalisé depuis le début du contrat (ml)	33 016	50 732	61 989	68 989	78 141	84 441	91 381	91 381	109 954
Obligation contractuelle cumulée (ml)	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000	90 000	100 000	110 000

Les résultats de ces deux campagnes spécifiques (sectorisation EU dans EP et fumigène) sont détaillés en annexe 5.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Conformément à la réglementation en vigueur, tout déversement d'eaux usées d'origine non domestique dans le réseau d'eaux usées doit être préalablement autorisé par l'autorité compétente en matière de police à l'endroit du déversement. La SEVESC réalise 75 visites diagnostiques des rejets non domestiques en moyenne par an.

Le programme de contrôle de conformité des branchements non domestiques vise à identifier la nature des rejets et contrôler la conformité de raccordement des artisans et industriels, afin d'établir des Autorisations de Déversement aux Réseaux d'Assainissement (ADRA) et Conventions Spéciales de Déversement (CSD). À l'issue des visites de contrôle, les établissements non conformes doivent mettre leurs branchements en conformité pour obtenir ces ADRA et CSD.

Le tableau suivant présente une synthèse de l'avancement des dossiers au 31/12/2024. Le détail des résultats est présenté en annexe 6.

BILAN ADRA/CSD							
	Nombre de contrôles industriels réalisés		Nombre d'établissements non conformes		Nombre d'ADRA/CSD exécutoires en cours de validité	Nombre de contrôles d'exécution des ADRA/CSD	Nombre d'ADRA/CSD provisoires signées dans l'année
	Exploitation	Vente	Exploitation	Vente			
Réalisé	67	33	20	7	592 [9]	61	6
Objectif contractuel	75	-	-		-	50	-

[9] A la connaissance de SEVESC à date

General

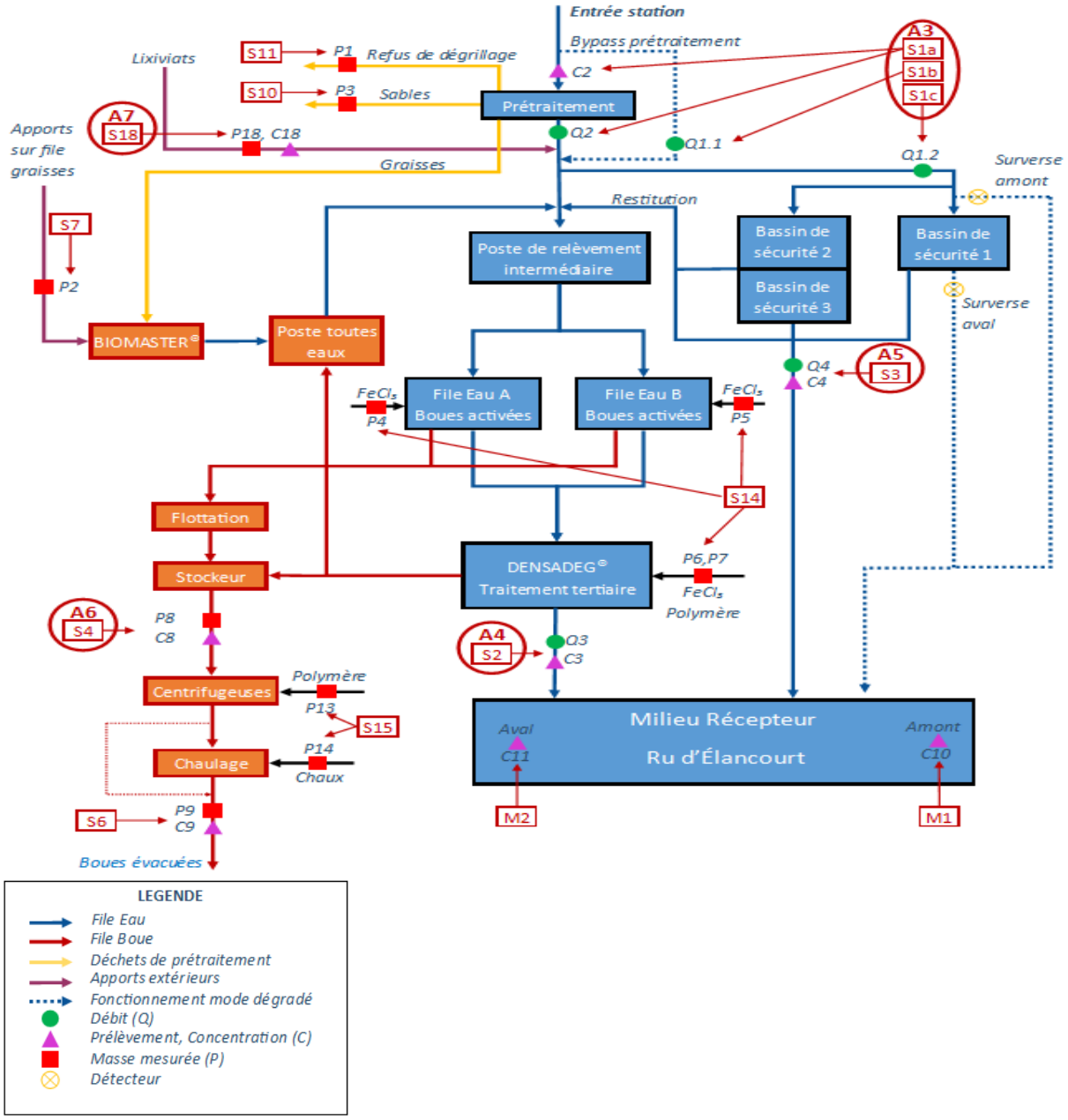
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Les points d'autosurveillance du système de traitement ont été déterminés conformément aux scénarios d'échange publié par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : « Autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées – Version 3.0 ». Le scénario d'échanges de données d'autosurveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées d'origine urbaine a été mis à jour courant juin 2023, abrogeant ainsi la version 3.0 datant de mai 2017.

La typologie des points de mesure pour lesquels, le système de traitement est concerné, sont listés et schématisés ci-après.

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	1	Eau
A6	Boue produite	Station d'épuration	1	Boue
A7	Apport extérieur file(s) “eau”	Station d'épuration	1	Eau
A8	Sortie station pour utilisation des eaux usées traitées	Station d'épuration	0	Eau

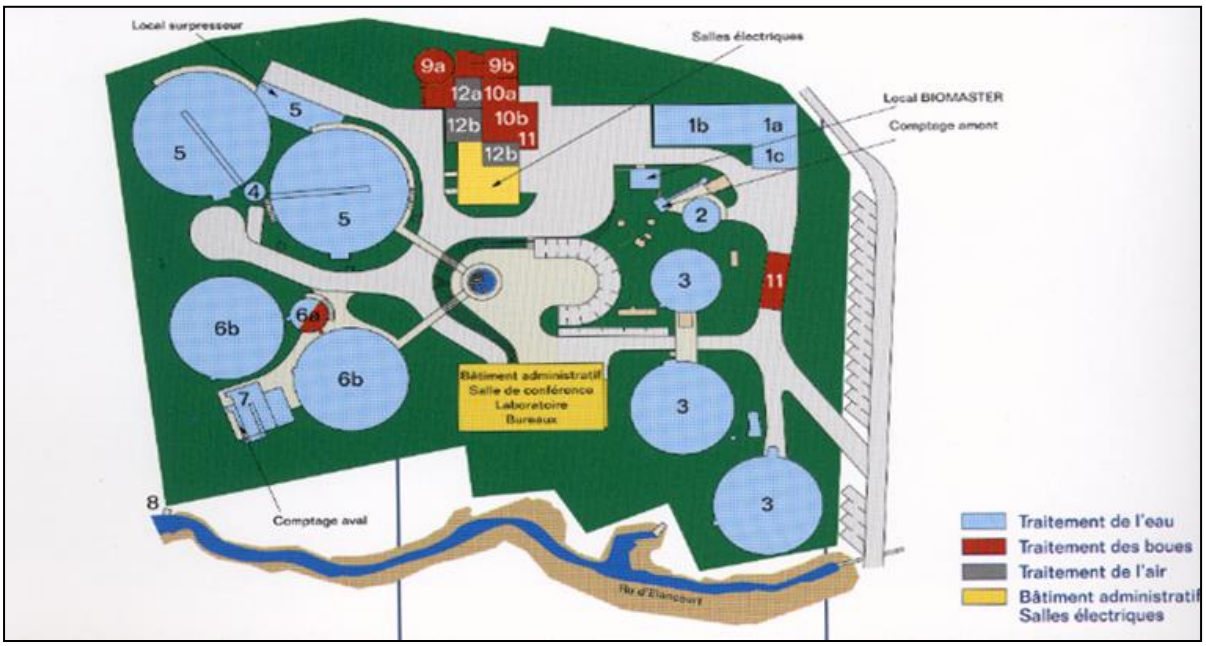
General


Entrée station
Bypass prétraitement
A3
S1a
S1b
S1c
C2
Lixiviats
S11
P1
Refus de dégrillage
S10
P3
Sables
Prétraitement
A7
S18
P18, C18
Apports sur file graisses
Graisses
Q2
Q1.1
Q1.2
Surverse amont
Restitution
S7
P2
Poste de relèvement intermédiaire
Bassin de sécurité 2
Bassin de sécurité 1
Bassin de sécurité 3
Surverse aval
BIOMASTER®
Poste toutes eaux
Q4
C4
A5
S3
FeCl₃
P4
File Eau A Boues activées
File Eau B Boues activées
FeCl₃
P5
S14
Flottation
Stockeur
DENSADEG® Traitement tertiaire
P6,P7
FeCl₃
Polymère
A6
S4
P8
C8
A4
S2
Q3
C3
Polymère
P13
S15
Centrifugeuses
P14
Chaux
Chaulage
S6
P9
C9
Boues évacuées
Milieu Récepteur
Ru d'Élancourt
Aval
C11
Amont
C10
M2
M1
LEGENDE
File Eau
File Boue
Déchets de prétraitement
Apports extérieurs
Fonctionnement mode dégradé
Débit (Q)
Prélèvement, Concentration (C)
Masse mesurée (P)
Détecteur

General

3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat

L'image suivante présente une synoptique de la station d'épuration d'Elancourt.



Légende :

1) **Prétraitement :**
   a. Dégrillage ;
   b. Dessablage-Dégraissage ;
   c. Traitement des sables.
2) **Traitement des graisses-Biomaster ;**
3) **Bassin de sécurité ;**
4) **Relevage intermédiaire ;**
5) **Traitement biologique ;**
6) **Clarification ;**
7) **Traitement tertiaire ;**
8) **Rejet au milieu naturel ;**
9) **Epaissement :**
   a. Flottation ;
   b. Stockage.
10) **Déshydratation-Chaulage :**
    a. Boues flottées ;
    b. Ajout chaux.
11) **Valorisation agricole ;**
12) **Traitement de l'air ;**
    a. Ventilation ;
    b. Désodorisation.

General

Le fonctionnement hydraulique

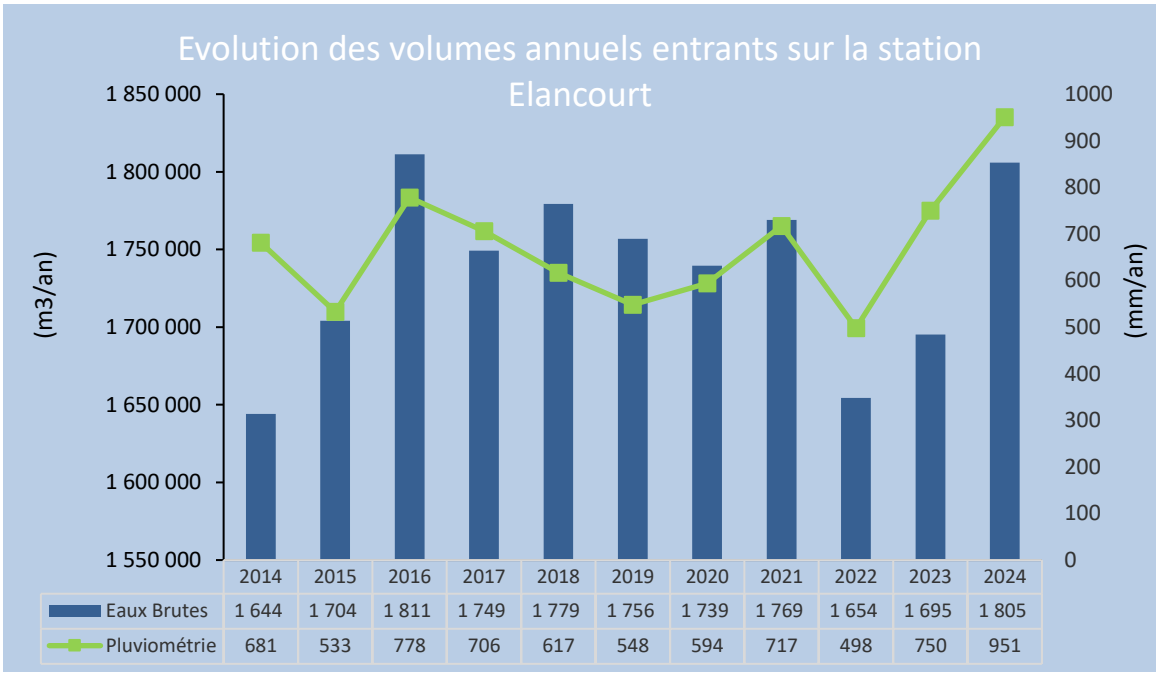
LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

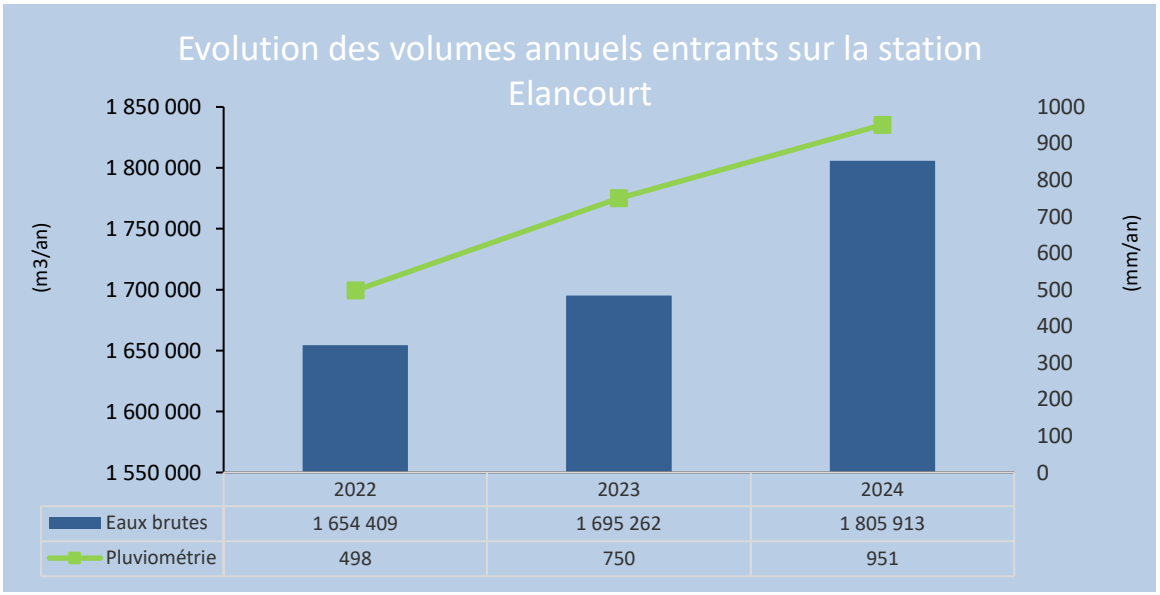
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

	Débits en entrée de station			
	Volume (m^3/an)	**Volume moyen (m^3/j)**	**Volume moyen en % du débit nominal (6500 m^3/j)**	**Volume maximum (1) (m^3/j)**
Eaux brutes	1 805 913	4934	76%	12061

(1) Volume maximum observé le 18/10/2024

L'évolution des débits entrants sur la station de Saint Quentin-en-Yvelines et la pluviométrie sont montrées dans le graphique suivant.





General

Pour l'année 2024,

- Le système d'assainissement a réceptionné 1 805 913 m3,
- Le système de traitement a admis l'intégralité des effluents bruts arrivant du système de traitement, soit un taux de charge hydraulique moyen annuel de 76%,
- Lors de l'épisode pluvieux du 9 et 10 octobre, un bypass a été mesuré au point logique A5 pour 4914 m3

A noter, qu'en 2024, 30 dépassements du débit de référence* (en entrée du système de traitement) ont été observés.
** : Débit de référence = 6 500 m3/j*

Sur les cinq dernières années glissantes (1er janvier 2020 au 31 décembre 2024), le percentile 95 des effluents arrivant du système d'assainissement, pour cette période, est de 6 417m3/j.

LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)

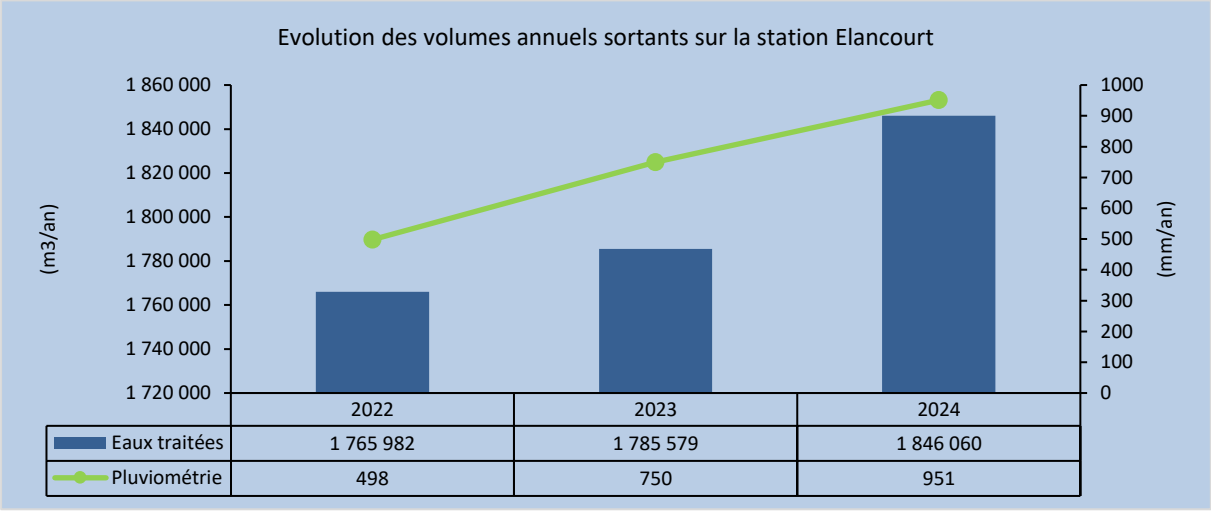
Aucun déversoir en tête de station n'est présent sur le site d'Elancourt.

LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)

Trois bassins de sécurité en tête de station stockent les effluents bruts ou prétraités en cas d'arrêt complet de la station ou d'écrêtage. Les eaux stockées sont ensuite reprises par pompage et envoyées en tête du poste de relèvement intermédiaire. Ce poste, situé avant le traitement biologique, permet de relever les eaux et de les répartir vers deux files biologiques.

Un bypass a été mesuré du 09/10/2024 au 10/10/2024 engendrant le déversement de 4914 m3.
Le débit de référence a été dépassé sur les journées du 9 et du 10 octobre avec respectivement 11 364 m3 et 10 289 m3 pour un débit de référence de 6 500 m3/j.
La commune d'Elancourt fait partie des communes concernées par l'arrêté du 23 octobre 2024, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au motif suivant : « L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans. ».
Ces déversements ont fait l'objet d'une déclaration de situation inhabituelle (4 - Evénement naturel ayant un impact sur l'ouvrage).

LES VOLUMES TRAITES (A4)



General

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées

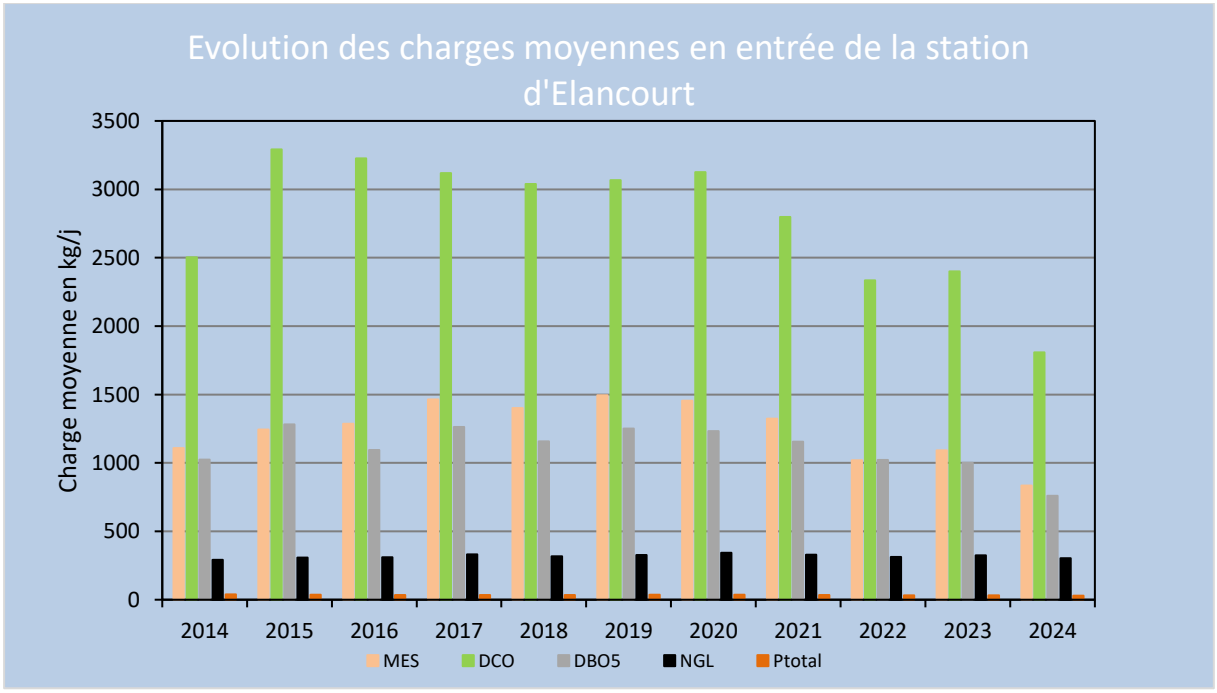
Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, l'évacuation des boues, …

LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges polluantes en entrée de station							
Paramètres	Charge nominale (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charge moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximale eaux brutes (kg/j)	Charge moyenne journalière eaux brutes (kg/j)	Charges moyennes par rapport aux seuils nominaux	Charge maximum eaux brutes (kg/j)
		2024	2024	2024	Rappel 2023	Rappel 2023	Rappel 2023
MES	2150	834	39%	1769	1092	51%	2441
DCO	3900	1809	46%	2969	2400	62%	3821
DBO_5	2300	760	33%	1370	1001	44%	1714
NTK	390	301	77%	433	325	83%	456
NGL	390	303	78%	434	327	84%	457
PT	130	29	22%	45	32	25%	62

Le graphique suivant indique l'évolution annuelle des charges polluantes en entrée de station. Le bilan est réalisé sur l'année entière.

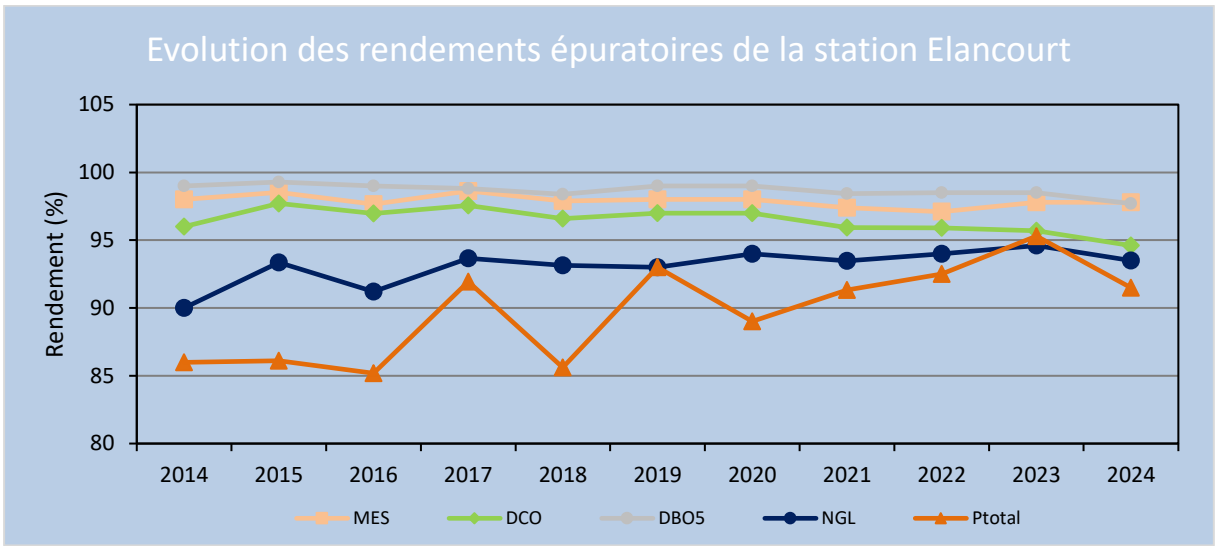


General

LES RENDEMENTS EPURATOIRES

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant :

Rendements épuratoire			
Paramètres	**Rendement d'épuration minimum**	**Rendement moyen**	**Rappel rendement moyen 2023**
MES	90%	98%	98%
DCO	75%	95%	96%
DBO_5	80%	98%	99%
NGL	70%	94%	95%
Ptotal	80% et 2mg/L	92%	95%



LES APPORTS EXTERIEURS

La Station de traitement des eaux usées est conçue pour traiter les graisses in situ, et a la capacité d'accepter des graisses d'autres installations.
En 2024, aucun apport extérieur de graisses n'est comptabilisé.

Depuis les restrictions liées au COVID, les lixiviats des plateformes de stockage des boues d'épurations, situées à Corbreuse et à Orvilliers ne sont plus épandues sur les terres agricoles. Les lixiviats sont donc dépotés et traités sur la station via le Biomaster, après analyses et restitués à débit limité sur la file Eau. Sur l'année 2024, 761m3 de lixiviats en provenance des plateformes de Corbreuse et d'Orvilliers, ont été traités sur la station d'épuration.

Il a été convenu de la création d'un point logique A7 sur le schéma Sandre lors de la mise à jour du manuel d'autosurveillance. Ce point logique permettra de comptabiliser cet apport ainsi que les charges polluantes à traiter par la station.

General

Evolution des charge "Apports extérieurs" / Lixiviats			
Paramètre	**Charge annuelle (en kg)**	**Charge moyenne par jour de restitution (kg/jour)**	**Rappel 2023 charge annuelle (en kg**
DBO5 (*)	Pas de données	Pas de données	1.38
DCO	1639	**28,75**	542
MES	267	**4,7**	52
N-NH4	149	**2,62**	52
NTK	279	**4,9**	105
NGL	293	**5,1**	107
Pt	21	**0,4**	8.95

(*) Aucune analyse d'autocontrôle réalisée sur ce paramètre en 2024.

Evolution des apports en Lixiviats		
Année	**Volume dépoté (m3/an)**	**Nombre de jour de restitution**
2023	270	16
2024	761	57

LA FILIERE BOUE

La production de boues

Le tableau suivant détaille la quantité des boues produites en station d'épuration.

	Boues Produites	
	Matières Sèches (T MS/an)	**Boues produites (m3/an)**
2022	492	12 060
2023	442	10 792
2024	450	10 376

L'évacuation de boues

La quantité et la destination des boue évacuées sont détaillées dans les tableaux suivants.

	Boues évacuées		
	Matières Sèches non chaulées (T MS/an)	**Boues évacuées (T/an)**	**Siccité moyenne (%)**
2022	461	2392	19,25
2023	421	2159	19,5
2024	436	2214	19,7

		Destination des boues	
		Répartition des boues évacuées (%)	
		2024	**2023**
	Quantité de boues évacuées (T)	2214	2159
Destination des boues	Recyclage en agriculture dans le cadre du programme d'épandage (évacuation Suez Organique)	100%	100%
	Evacuation en installation de stockage de déchets non dangereux	0%	0%
	Autre destination (compostage)	0%	0%

General

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

L'arrêté du 8 janvier 1998 fixe les exigences relatives aux éléments traces métalliques et organiques présents dans les boues à épandre d'une part, et dans les sols récepteurs d'autre part.

Qualité des boues épandues		
Métaux lourds	**Valeur de référence (mg/Kg MS)**	**Valeur mesurée (mg/Kg MS)**
Cadmium	10	0,46
Chrome	1000	11,24
Cuivre	1000	90,58
Mercure	10	0,21
Nickel	200	13,4
Plomb	800	8,28
Zinc	3000	254,2
(Cr + Cu + Ni + Zn)	4000	369,42

Eléments-traces organiques	Valeur limite (mg/Kg MS)	Valeur moyenne mesurée (mg/Kg MS)
Somme des 7 PCB	0,8	<0,068
Fluoranthène	5	0,065
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,038
Benzo(a)pyrène	1,5	0,032

Eléments fertilisants	Unité	Valeur moyenne
pH	Sans unité	12,63
Matière sèche (MS)	%	27,2
Carbone organique	% MS	22,892
Matière organique	% MS	45,717
Rapport C/N	Sans unité	4,96
N Kjeldahl	% MS	4,648
Phosphore total en $P2O_5$	% MS	4,119
Calcium total en CaO	% MS	25,55
Magnésium total en MgO	% MS	0,543
Potassium total en K_2O	% MS	0,392
Azote Ammoniacal	% MS	0,055

Les boues chaulées sont conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2020, et peuvent être valorisées en épandages agricoles. Elles présentent une qualité agronomique et ne dépassent pas les seuils limites définies pour la qualité sanitaire.

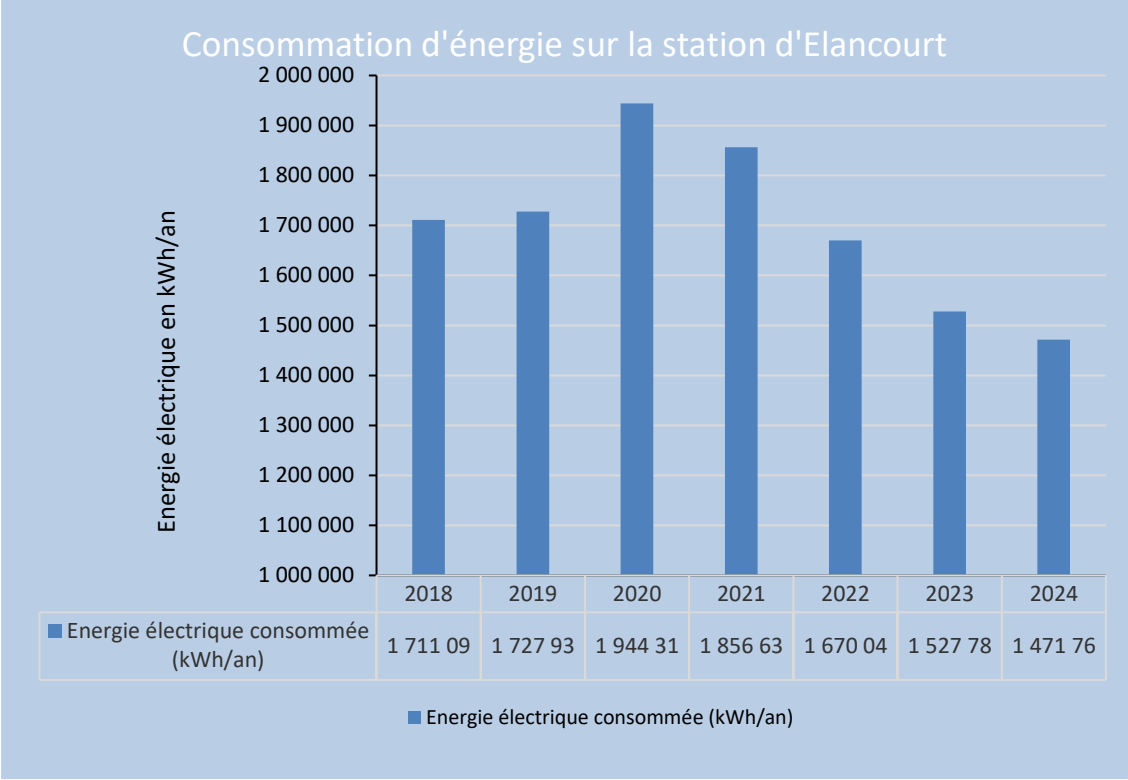
LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Déchets évacués (hors boues) 2024				
Type de déchets	**Tonnes évacuées (T/an)**	**Rappel 2023**	**Evolution 2023/2024**	**Destination**
Refus de dégrillage	37,4	27,51	36%	SEPUR incinérateur de Pont Cailloux (THIVERVAL)
Sable	9,42	8,58	10%	ECOPUR
Graisses(1)	0	0	0%	Traitement sur site
Apport de graisses extérieures (Minière)	0	0	0%	Traitement sur site

1) Graisses traitées in situ

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE



Depuis 2021, la consommation d'énergie de la station a nettement diminué. Les actions listées ci-après ont contribué à cette optimisation :

- Renouvellement des surpresseurs par des compresseurs à vis fin 2020
- Renouvellement des diffuseurs des deux bassins biologiques en 2021 et 2022
- Installation d'un pilotage d'Intelligence artificiel, développé par SUEZ, sur le 1er semestre 2024
- Optimisation des réglages

Les points notables de l'Exploitation

La liste des principaux faits marquants de l'exploitation de la station est présentée en Annexe. Une liste exhaustive et détaillée des interventions est transmise et présentée lors de chaque réunion mensuelle d'exploitation.
Les points notables sont présentés en synthèse ci-dessous.

	Exploitation	Préconisations
Prétraitement	-Contrôle du pont bascule => oxydation avancée de la structure -Vidange du dessableur/déshuileur pour curage et inspection -Vidange et curage de la bâche de stockage des sables -Benne non manœuvrable pour rotation (évacuation des sables lavés par aspiratrice)	-Réhabilitation du pont bascule -Structure du pont et canalisations à réhabiliter -Remplacement de la benne à sable
Biomaster	-Modification de l'automatisation afin d'asservir le fonctionnement du surpresseur d'air au besoin en oxygène -Dépotages de lixiviats en provenance des lagunes des plateformes de stockage de boues de la station	-Transfert des graisses en provenance de la STEU de Maurepas
Bassins biologiques	-Installation d'un pilote d'Intelligence Artificielle pour la régulation de l'aération -Travaux de réparation du garde-corps suite chute d'arbre	/
Densadeg	-Mise au chômage du process -Modification de l'automatisation afin d'asservir le fonctionnement le fonctionnement des pompes au besoin du service et mise en sécurité -Présence d'humidité et atmosphère corrosive dans le local technique -Corrosion avancée et dégradation partielle de la jupe du réacteur	-Installation d'un dispositif de ventilation du local technique -Réhabilitation de la jupe du réacteur
Déshydratation	-Vidange du flottateur et remplacement des pièces d'usure -Vidange et nettoyage de la bâche de pressurisation -Portes sectionnelles du local de stockage des bennes à boues non manœuvrable -Débouchages réguliers des vannes et pompes (présence de filasses)	-Réfection du saut à ski du flottateur -Réhabilitation des portes sectionnelles -Installation d'un dispositif de tamisage des boues avant épaississement
Canaux de comptage	-Arrêt de la station pour entretien et inspection des canaux de comptage entrée et sortie => déformation constatée	-Réhabilitation des canaux de comptage

Les Travaux

Les travaux de renouvellement réalisés dans le cadre du Fons de Renouvellement du Contrat sont présentés dans le tableau ci-après.

SITE	OPERATIONS		MONTANT Valeur 2024
STEU Elancourt	Point d'entrée	réducteur vanne de décharge	2 994 €
	Chambres à vannes	Motoréducteur 1 & 2	3 613 €
	Bassin d'orage	BO23 - Pompes *2	4 328 €
	Prétraitement	Vis et réducteur du compacteur	6 638 €
	Prétraitement	Compresseur 'air mobile	421 €
	Prétraitement	Vanne pic de vidange de trémie et vanne guillotine pompe à graisses	936 €
	Biomaster	Instrumentation : mesures d'oxygène, pH zone aérée, pH zone de stockage	11 417 €
	Biomaster	télétransmetteur SC1000	
	Poste de relèvement intermédiaire	Pompe 1	5 022 €
	Poste de relèvement intermédiaire	Pompe 2	5 022 €
	Poste de relèvement intermédiaire	Pompe 3	5 022 €
	Bassin biologique	File A - agitateur zone anaérobie	1 169 €
	Bassin biologique	File B - agitateur zone anaérobie	1 169 €
	Bassin biologique	File B - agitateur zone de contact	2 849 €
	Bassin biologique	File A & file B - sonde de mesure oxygène dissous	1 606 €
	Dégazeur	File A - pompe à boues en excès	1 167 €
	Clarificateur	File B- motoréducteur	5 522 €
	Densadeg	ballon à vessie	4 590 €
	Densadeg	Agitateur préparation polymère	761 €
	Densadeg	Douche de sécurité - dépotage chlorure ferrqiue	1 625 €
	Densadeg	Sonde de détection de fuite	1 588 €
	Point de sortie	Sondes de mesure pH et turbidité	1 821 €
	Eau industrielle	Armoire de commande	7 404 €
	Flottation	Régulateur de pression, flotteur et vanne camflex	15 644 €
	Flottation	vanne de détente	4 711 €
	Flottation	File B - Pompe de pressurisation	5 806 €
	Centrifugation	Pompe gaveuse 1 et pompe à boues	1 777 €
	Centrifugation	Agitateur stockeur	5 180 €
	Désodorisation	Pompe de recirculation acide	4 696 €
	TGBT	Automate du groupe électrogène de secours	5 647 €
	Général	Vidéosurveillance	8 194 €
TOTAL			**128 335 €**

En 2024, aucune opération à la charge de SQY n'a été confiée à la SEVESC.

General

3.2.2 La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance du système de traitement sont l'arrêté préfectorale du 3 juin 1994, arrivant à échéance le 31 décembre 2024, et l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié. L'arrêté préfectoral 78-2024-000105, de prolongation de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement d'Elancourt au titre de l'article L181-15 du code de l'environnement, a été signé le 20 décembre 2024.

Il est à noter qu'en 2024, la Directive européenne 2024-3019 du 27 novembre 2024 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU 2), renforce graduellement les exigences de traitement en azote et en phosphore des eaux avant rejet, en fonction de la capacité des stations, soumet les industries pharmaceutique et cosmétique à la responsabilité élargie des producteurs à l'égard des micropolluants et fixe à l'ensemble des stations d'épuration traitant une charge supérieure à 10.000 EH un objectif de neutralité énergétique à atteindre fin 2045 au plus tard.
Sur la partie collecte, elle renforce et élargit les objectifs de réduction des déversements unitaires mais introduit également la prise en compte de la pollution des eaux de ruissellement urbain sur les réseaux séparatifs. Cette directive est entrée en vigueur le 1er janvier 2025.
La France dispose désormais d'un délai maximal de 31 mois (soit le 31/07/2027 au plus tard) pour transposer ce texte en droit français et définir ainsi les obligations au niveau national en vue de respecter les objectifs fixés par la directive ou intégrer certaines obligations de la directive quand elles sont détaillées et précises.

Enfin les arrêtés du 10 juillet 2024 et 24 décembre 2024, modifiants l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, apportent des modifications sur les modalités relatives au manuel d'autosurveillance, le bilan annuel des systèmes d'assainissement, le contrôle et l'évaluation des systèmes d'assainissement.

Les tableaux suivants font office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat et de la législation en vigueur.

Conditions de débit imposées aux rejets

Le débit maximal instantané ne doit pas dépasser 0,180 m^3/s, les débits moyens sur 2 heures consécutives et 24 heures consécutives ne doivent pas être supérieurs respectivement à 650 m^3/h et 271 m^3/h.

Flux de pollution imposés aux rejets

Flux de pollution journalier maximum	
Paramètres (kg)	**Flux (kg/j)**
MES	130
DCO	325
DBO_5	97,5
NTK	65
NGL	97,5
Ptotal	13

Concentrations de rejet

Concentrations maximales de l'effluent rejeté		
Paramètres (mg/L)	**Concentration maximale**	**Concentration rédhibitoire**
MES	20	50
DCO	50	100
DBO_5	15	15
NTK	10	
NGL	15	
Ptotal	2 ou abattement minimal de 80%	

General

Par ailleurs, la température doit être inférieure à 25°C et le pH compris entre 6 et 8,5. L'effluent ne doit pas contenir de substances capables d'entraîner la destruction du poisson après mélange avec les eaux réceptrices du ru d'Elancourt, à 50 m du point de rejet et dans l'axe du lit. La couleur de l'effluent ne doit pas provoquer de coloration visible du milieu récepteur et l'effluent doit être exempt de mousse en sortie de station.

Le souci de qualité ne concerne pas seulement l'eau rejetée dans le milieu naturel. En effet, un traitement de l'air et du bruit est réalisé afin d'éviter les nuisances olfactives et sonores pour le voisinage de la station.

La conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié, est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du rejet				
Paramètres	Obligation de l'arrêté du 21/07/2015	Mesures réalisées		
	Nb de mesures à effectuer	Nb de mesures effectuées	Nb de mesures NC(1) autorisées	Nb de mesures NC mesurées
MES	52	52	5	0
DCO	52	52	5	0
DBO_5	24	52	3	0
NH4	24	51		
NTK	24	52		
NGL	24	52		
Ptotal	24	52		
Température	52	325	5	0
pH	52	52	5	0

(1) Non conforme

La conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Concentrations des rejets en sortie de station				
Paramètres	Normes de rejet arrêté d'autorisation (mg/L)	Concentration moyenne annuelle (mg/L)	*Rappel 2023*	Concentration maximum (1) (mg/L)
MES	< 20	3,7	4,8	9,9
DCO	< 50	19,9	21,4	35
DBO_5	< 15	3,5	3,1	7
NTK	< 10	2,5	2,2	8,6
NGL	< 15	4	3,7	10,1
Ptotal	< 2	0,5	0,3	1,5

(1) La journée de l'année où la concentration est la plus élevée

General

Le suivi du milieu récepteur

Conformément à l'arrêté, 4 prélèvements sont réalisés par ans en amont et en aval du rejet.
Au moins deux de ces prélèvements sont réalisés en période d'étiage (entre le 1 er mai et le 30 octobre).
Le tableau ci-dessous expose les résultats des analyses pour l'année 2024.

Amont ru d'Elancourt										
Paramètre	DBO5	DCO	MeS	NG	NH4	NO2	NO3	NTK	P-PO4	Pt
Unité	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(N)/L	mg(NH4)/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(P)/L
13/02/2024	3	12	5,9	5,47	0,16	0,24	20,20	0,84	0,22	0,10
16/05/2024	3	10,2	6	5,15	0,31	0,69	17,01	1,1	0,24	0,14
20/08/2024	3,92	26,2	14,4	5,06	0,04	0,14	14,75	1,69	0,15	0,12
13/11/2024	3,45	15	3,7	4,94	0,23	0,17	19,45	0,5	0,15	0,08

Aval ru d'Elancourt										
Paramètre	DBO5	DCO	MeS	NG	NH4	NO2	NO3	NTK	P-PO4	Pt
Unité	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(N)/L	mg(NH4)/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(P)/L
13/02/2024	3	14,4	6	4,37	0,07	0,29	11,34	1,72	0,42	0,20
16/05/2024	3,15	20	4,3	2,81	0,77	0,37	8,73	0,73	0,72	0,29
20/08/2024	3	18,5	9,3	4,90	0,72	0,80	11,03	2,16	1,02	0,39
13/11/2024	3	18,7	7,7	3,91	0,11	0,15	11,78	1,2	0,19	0,14

General

3.3 L'assainissement non collectif

Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation autonome dite "assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

Des visites terrain ont permis à la SEVESC d'établir une pré-liste des clients en assainissement non collectif. Celle-ci est reportée en annexe 7. 1 installation a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'année 2024. Le résultat est présenté dans le tableau ci-dessous :

Commune	Adresse de l'installation	Date d'intervention	Conformité par rapport à la règlementation
GUYANCOURT	Rue Louis Blériot	27/02/2024	Non-Conforme

Les tableaux suivants détaillent l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – RECENSEMENT			
Commune	**Installations recensées (nbr)**	**Contrôles réalisés en 2024 (nbr)**	**Contrôles réalisés depuis le début du contrat (nbr)**
ELANCOURT	4	0	3
GUYANCOURT	1	1	1
LA VERRIERE	1	0	1
MAGNY-LES-HAMEAUX	12	0	11
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	2	0	2
TOTAL	**20**	**1**	**18**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SUIVI				
	2024	***Rappel 2023***	***Rappel 2022***	***Rappel 2021***
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	-	-	-	-
P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés (%)	44%	*47%*	*40%*	*43%*

L'indicateur P301.3 est calculé comme : (Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

L'indice de mise en œuvre de l'ANC correspond à un indice compris entre 0 et 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif n'ayant pas encore été officialisée par une délibération, l'indice de mise en œuvre de l'ANC n'a pas été calculé.

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

Les données ci-dessous sont les chiffres issus de la période du 1er Janvier au 31 Décembre. Toutes les données du présent chapitre sont actualisées au 1er Janvier.

3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Commune	Distributeur	Zones	Exercice 2023	Exercice 2024	Evolution 2024/2023
Guyancourt (ZAC DE VILLAROY)	SEOP	Zone 1	3 236	3 236	0,00%
Guyancourt	SEOP	Zone 1			
Voisins le Bretonneux	SEOP	Zone 2 + 3	3 071	3 123	1,69%
Montigny le Bretonneux	SEOP	Zones 4 + 5	4 840	4 865	0,52%
Trappes	SEOP	Zones 6 + 6 bis + 8 + 9 +10	2 609	2 595	-0,54%
ZA Trappes Elancourt*	VEOLIA	Zone 7	113	*113*	0,00%
Elancourt	SEOP	Zones 11 + 14 + 14 bis + 22	1 063	1 067	0,38%
Elancourt	*SAUR*	*Zones 13 + 23*	*3 402*	*3 402*	*0,00%*
La Verrière	SEOP	Zone 15	710	709	-0,14%
La Verrière/ Hôpital	*MGEN*	*Zone 16*	-	-	-
Versailles	SEOP	Zone 21 (Est+Ouest)	123	124	0,81%
*Magny-les-Hameaux**	*SAUR*	*Zones 17 + 18*	*2 663*	*2 663*	*0,00%*
Plaisir	SUEZ	Zone 19	349	353	1,15%
Maurepas	*VEOLIA*	*Zones 12*	-	-	-
Maurepas	SEOP	*Zones 20*	*18*	*19*	5,56%
TOTAL			**22 197**	**22 269**	0,32%

**Données transmises par le Délégataire Eau, reprise en cas de non-réception des données 2023*

Nous entendons par « clients assainis », l'ensemble des clients (particuliers et municipaux), raccordables ou raccordés à un réseau d'assainissement dont la gestion est confiée à la SEVESC dans le cadre du contrat de délégation. Il peut s'agir de gestion syndicale et/ou communale. Les clients assainis sont aussi bien les abonnés du service de l'eau de la SEVESC que ceux d'un autre service. Ils sont assujettis à la redevance assainissement qui est proportionnelle au volume assaini annuel. (* Les appareils publics ne sont pas comptés à l'exception de quelques catégories.)*

General

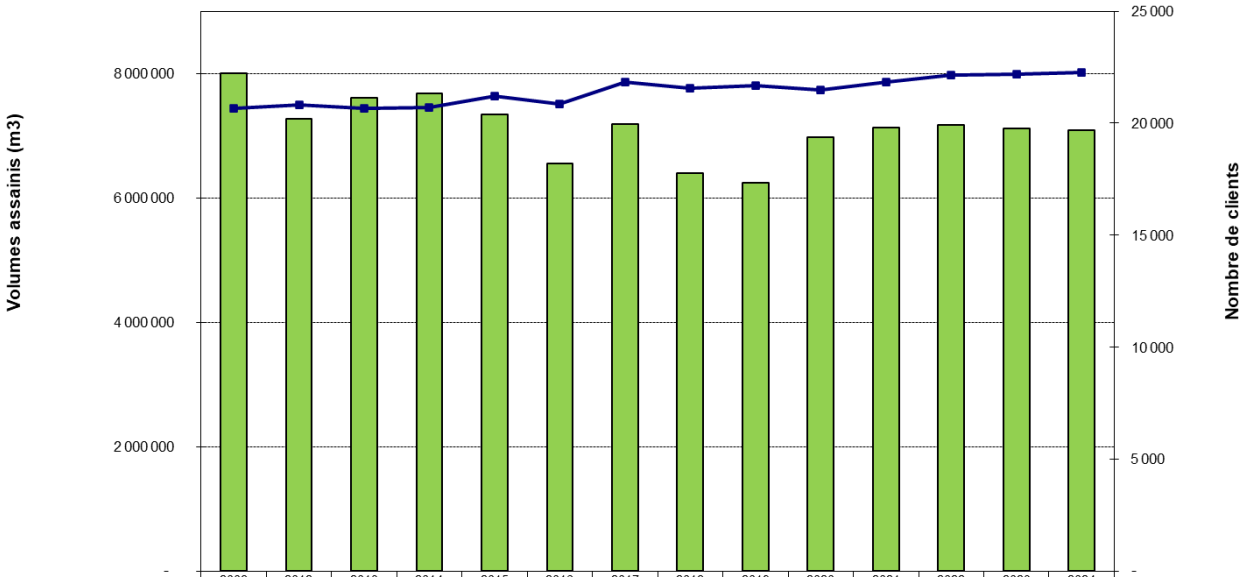
3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Commune	Distributeur	Zones	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution 2024/2023
Guyancourt (ZAC DE VILLAROY)	SEOP	Zone 1	1 362 987	1 349 658	-0,98%
Guyancourt	SEOP	Zone 1			
Voisins le Bretonneux	SEOP	Zone 2 + 3	509 576	503 078	-1,28%
Montigny le Bretonneux	SEOP	Zones 4 + 5	1 514 208	1 543 636	1,94%
Trappes	SEOP	Zones 6 + 6 bis + 8 + 9 +10	1 603 224	1 593 362	-0,62%
ZA Trappes Elancourt*	VEOLIA	Zone 7	136 613	*136 613*	0%
Elancourt	SEOP	Zones 11 + 14 + 14 bis + 22	333 313	331 678	-0,49%
Elancourt	*SAUR*	*Zones 13 + 23*	*873 523*	*873 523*	*0,00%*
La Verrière	SEOP	Zone 15	284 347	261 176	-8,15%
La Verrière/ Hôpital	*MGEN*	*Zone 16*	-	-	-
Versailles	SEOP	Zone 21 (Est+Ouest)	25 232	31 635	25,38%
*Magny-les-Hameaux**	*SAUR*	*Zones 17 + 18*	*392 629*	*392 629*	*0,00%*
Plaisir	SUEZ	Zone 19	53 825	46 257	-14,06%
Maurepas	*VEOLIA*	*Zones 12*	-	-	-
Maurepas	SEOP	*Zones 20*	*23 780*	*24 874*	4,60%
TOTAL			**7 113 256**	**7 088 119**	**-0,35%**

General

CLIENTS ET VOLUMES ASSAINIS



	2008	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes	8 000 631	7 274 032	7 605 506	7 681 887	7 341 534	6 553 095	7 184 881	6 398 770	6 240 621	6 968 408	7 126 020	7 164 792	7 113 256	7 088 119
Clients	20 650	20 827	20 651	20 688	21 203	20 877	21 819	21 579	21 688	21 474	21 830	22 136	22 197	22 269

Le tableau suivant présente pour l'année 2024 les clients du service et volumes assainis selon les zones d'assainissement présentées sur la carte figurant en fin de paragraphe 3.

COMMUNE	Distributeur	Zone	Clients assainis	Volumes assainis (m3)
GUYANCOURT (ZAC DE VILLAROY)	SEVESC	Zone 1	3 236	1 349 658
GUYANCOURT	SEVESC	Zone 1		
VOISINS-LE-BRETONNEUX	SEVESC	Zone 2 + 3	3 123	503 078
VOISINS-LE-BRETONNEUX				
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (PAS DU LAC)	SEVESC	Zone 4	4 865	1 543 636
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (EXTRÉMITÉ NORD EST)	SEVESC	Zone 5		
TRAPPES	*SEOP*	Zone 6	107	131 002
TRAPPES (RUE J.ZAY)	*SEOP*	Zone 6 bis		
TRAPPES (RUE J. MACÉ)	*SEOP*	Zone 6 bis		
TRAPPES (ZA TRAPPES ELANCOURT)*	*VEOLIA*	*Zone 7*	*113*	*136 613*
TRAPPES (QUARTIER BOISSIÈRE)	*SEOP*	Zone 9	906	220 090
TRAPPES (QUARTIER NORD)	*SEOP*	Zone 8	1 582	1 242 270
TRAPPES (QUARTIER PISSALOUP)	*SEOP*	Zone 10		
ELANCOURT (CLÉ ST PIERRE)	*SEOP*	Zone 11	559	252 513
ELANCOURT (Haut de la muette)	*SEOP*	Zone 22	43	3 718

General

COMMUNE	Distributeur	Zone	Clients assainis	Volumes assainis (m3)
ELANCOURT (LES 7 MARES)	*SEOP*	Zone 14	465	75 446
ELANCOURT (LA NLLE AMSTERDAM)	*SEOP*	Zone 14 bis		
*ELANCOURT**	*SAUR*	*Zone 13*	*3 402*	*873 523*
*ELANCOURT (Siac)**	*SAUR*	*Zone 23*		
MAUREPAS (Siac)	*VEOLIA*	*Zone 12*	-	-
LA VERRIÈRE	*SEOP*	Zone 15	709	261 176
LA VERRIÈRE (MGEN)	*MGEN*	*Zone 16*	*Volumes transférés sur la zone 15*	
MAGNY-LES-HAMEAUX (HORS MERANTAIS)*	*SAUR*	*Zone 17*	*2 663*	*392 629*
*MAGNY-LES-HAMEAUX (QUARTIER MERANTAIS)**	*SAUR*	*Zone 18*		
PLAISIR (QUARTIER LES SAULES)	*SUEZ*	*Zone 19*	*353*	*46 257*
*MAUREPAS (SQY)**	*SEOP*	*Zone 20*	*19*	*24 874*
VERSAILLES	SEVESC	Zone 21 (Est+Ouest)	124	31 635
TOTAL			**22 269**	**7 088 119**

**Données transmises par le Délégataire Eau*

3.4.3 Le prix du service de l'assainissement

Le tableau suivant indique les composantes du prix de l'eau :

DISTRIBUTION DE L'EAU *Ce service représente les coûts de la mise à disposition du service de distribution d'eau potable. Il comporte une part fixe et une part variable.*	
Prime fixe	Part revenant au distributeur, couvrant les frais fixes du service (location et entretien du compteur, entretien du branchement, abonnement…). La prime fixe dépend du calibre du compteur.
Consommation	Part variable couvrant le prélèvement de l'eau, son traitement et sa distribution ainsi que l'entretien et le renouvellement des réseaux et des branchements en domaine public. La part consommation est calculée en fonction du volume d'eau potable consommé. Une surtaxe Eau SMGSEVESC de prélèvement pour nouveaux investissements.
Préservation des Ressources en eau	Le montant de la redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau en fonction des m3 prélevés en milieu naturel (rivières, nappes, puits,…).
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES *Ce service correspond à la collecte et au traitement des eaux usées.*	
Redevance syndicale Part Syndicat	Part versée au Syndicat qui assure le contrôle du service et finance la construction des ouvrages du système d'assainissement intercommunal.
Redevance syndicale Part Fermier	Part versée au Fermier du Syndicat en contrepartie des charges d'exploitation du système d'assainissement intercommunal.
Redevance interdépartementale	Part perçue pour le compte du SIAAP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) pour les communes qui rejettent leurs effluents dans les collecteurs du SIAAP.
ORGANISMES PUBLICS	
Redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie *L'Agence de l'Eau a pour rôle de faciliter les actions d'intérêt commun propres à résoudre les problèmes de l'eau par des aides financières. En application du principe « qui pollue, paye ; qui dépollue est aidé », l'Agence est habilitée à percevoir des redevances sur les personnes publiques et privées : la redevance de Préservation des Ressources en Eau (cf. distribution de l'eau) et la redevance de Lutte contre la Pollution.*	
Redevance Lutte contre la Pollution	Redevance applicable à l'ensemble des abonnés du service des eaux, que les logements soient raccordés à un réseau d'égout ou équipés d'un assainissement individuel (fosse septique et épandage).
Redevance pour Modernisation des Réseaux de collecte des eaux usées	Redevance applicable aux seuls abonnés raccordés à un réseau d'égout.
Taxe Voies Navigables de France	Taxe payée par les propriétaires d'ouvrages qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans les rivières gérées par les Voies Navigables de France (VNF), organisme public chargé du développement et de l'entretien des cours d'eau domaniaux. Cette taxe est fixée en fonction des volumes prélevés et rejetés dans les voies navigables.

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend un prix au m^3, appliqué au volume d'eau consommé.

LE TARIF

Le décret n°2000-137 du 13 mars 2000 pris pour l'application des articles L.2224-7 à L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et modifiant le code des communes précise les dispositions relatives à la redevance d'assainissement.

« Art. R.372-7 - Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public compétent pour tout ou partie du service public d'assainissement collectif ou non collectif institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif … En cas de délégation du service d'assainissement, le tarif de la redevance peut comprendre, outre une part, fixée par la convention de délégation, revenant au délégataire au titre des charges qu'il assure, une part revenant à l'autorité délégante destinée à couvrir les charges qui demeurent à sa charge. »
« Art. R.372-8 – La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et le cas échéant une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur

General

le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. … »

Le détail de la redevance d'assainissement en € H.T. /m³ au 1er janvier 2024 pour les communes de la CA de Saint Quentin en Yvelines est présenté ci-dessous :

Tarifs au 1er janvier 2024 (€ HT/m³)														
COMMUNE	Distributeur	Zone	Redevance Collecte			Redevance Transport			Redevance Traitement					TOTAL (€ HT/m³)
			Part SQY	Part VGP	Part SEVESC	Part SQY	Part Hydreaulys	Part SEVESC	Part SQY	Part Hydreaulys	PART SIAHVY	Part SIAAP	Part SEVESC	
GUYANCOURT (ZAC de Villaroy)	SEOP	Zone 1	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
GUYANCOURT	SEOP	Zone 1	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
VOISINS-LE-BRETONNEUX	SEOP	Zone 2	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
		Zone 3	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Pas du Lac)	SEOP	Zone 4	0,1020		0,4699		0,2600	0,1155		0,8500			1,5493	3,3467
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Extrémité Nord Est)	SEOP	Zone 5	0,2000		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,0777
TRAPPES	SEOP	Zone 6	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
TRAPPES (Rue J.Zay)	SEOP	Zone 6 bis	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
TRAPPES (Rue J. Macé)	SEOP	Zone 6 bis	0,2300		0,4699	0,0700	0,2600	0,1168				0,9610		2,1077
TRAPPES (Quartier Nord)	SEOP	Zone 8	0,1020		0,4699		0,2600	0,1155		0,8500			1,5493	3,3467
TRAPPES (Quartier Boissière)	SEOP	Zone 9			0,4699				0,6530				0,8236	1,9465
TRAPPES (Quartier Pissaloup)	SEOP	Zone 10	0,1020		0,4699		0,2600	0,1155		0,8500			1,5493	3,3467
ELANCOURT (Clé St Pierre)	SEOP	Zone 11	0,1020		0,4699					1,1100			1,6648	3,3467
ELANCOURT (Les 7 mares)	SEOP	Zone 14	0,2500		0,4699				0,2460				0,8167	1,7826
ELANCOURT (La nle Amsterdam)	SEOP	Zone 14 bis	0,2500		0,4699				0,2460				0,8167	1,7826
LA VERRIÈRE	SEOP	Zone 15	0,2500		0,4699						0,9610			1,6809
PLAISIR (Quartier Mare aux Saules)	SUEZ	Zone 19	0,2500		0,4133				0,1000				0,8167	1,5800
MAUREPAS (Bois Joly)	SEOP	Zone 20	0,4400		0,4133				0,2130				0,8236	1,8899
VERSAILLES (Zone Ouest)	SEOP	Zone 21		0,3140	0,4699	0,0700	0,3200	0,1168				0,9610		2,2517
VERSAILLES ZONE (Zone Est)	SEOP	Zone 21			0,4699	0,0700	0,3200	0,1168				0,9610		1,9377

General

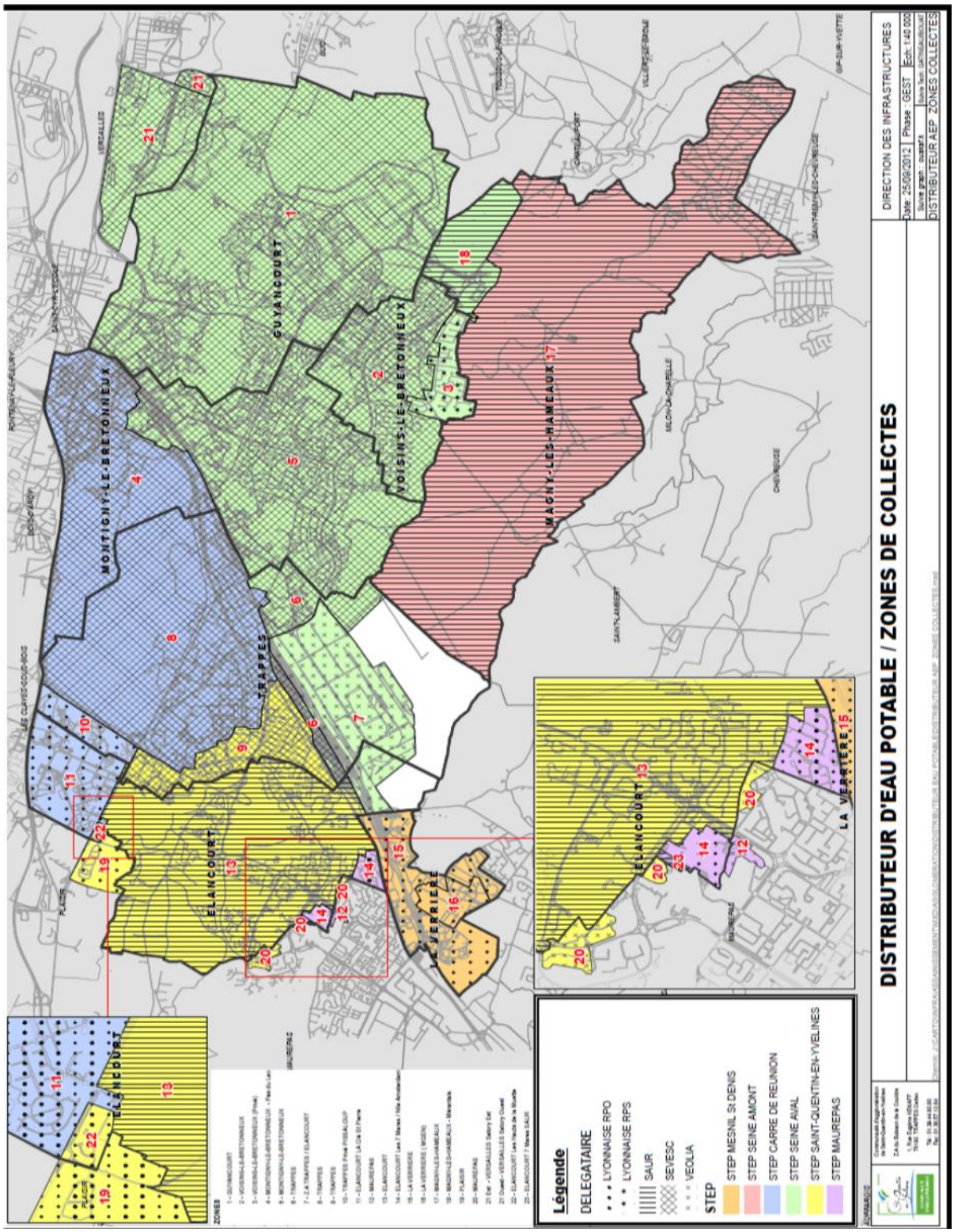
Tarifs au 1er janvier 2024 (€ HT/m³)														
ELANCOURT (Hauts de la Muette)	SEOP	Zone 22			0,4699				0,6530				0,8256	1,9485
TRAPPES (ZA Trappes Elancourt)	*VEOLIA*	*Zone 7*	*0,3000*		*0,4699*		*0,2600*	*0,1168*						1,1467
ELANCOURT	*SAUR*	*Zone 13*								*0,6530*			*1,0412*	1,6942
ELANCOURT (Siac)		*Zone 23*								*0,6530*			*1,0412*	1,6942
MAGNY-LES-HAMEAUX (Hors Merantais)	*SAUR*	*Zone 17*	*0,1100*		*0,4024*						*0,4871*	0,9610	*0,2225*	*2,1830*
MAGNY-LES-HAMEAUX (Quartier Merantais)	*SAUR*	*Zone 18*	*0,3000*		*0,4024*					*0,2200*		0,9610		*1,8834*

**Données transmises par le délégataire Eau*

La carte ci-après présente les zones d'assainissement de la CA de Saint Quentin en Yvelines et précise pour chacune d'entre elles :

- la commune concernée ;
- le ou les syndicat(s) assurant le service de l'assainissement pour la zone considérée (le cas échéant) ;
- la station d'épuration recevant les eaux de la zone de collecte ;
- le distributeur d'eau potable alimentant la zone.

General


DISTRIBUTEUR D'EAU POTABLE / ZONES DE COLLECTES
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DISTRIBUTEUR AEP ZONES COLLECTES
Légende
DELEGATAIRE
LYONNAISE RPO
LYONNAISE RPS
SAUR
SEVESC
VEOLIA
STEP
STEP MESNIL SN DENIS
STEP SEINE AMONT
STEP CARRE DE REUNION
STEP SEINE AVAL
STEP SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
STEP MAUREPAS
GUYANCOURT
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
VOISINS-LE-BRETONNEUX
MAGNY-LES-HAMEAUX
TRAPPES
ELANCOURT
LA VERRIERE
LA VERRIERE
ZONES

3.4.4 Rémunération du fermier

- **DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU FERMIER**

La redevance d'assainissement définie par le décret n° 67-945 et ses textes d'application couvre l'ensemble des charges du service d'assainissement. Elle comprend la rémunération du Fermier relative aux eaux usées et la surtaxe de la collectivité. Le montant de cette surtaxe est fixé par délibération de la collectivité.

À chaque période de facturation, le tarif Délégataire appliqué aux usagers est calculé selon la formule d'indexation suivante :

T = K1 x T0

Où : T représente le nouveau tarif en vigueur au moment où la prestation est facturée, T0 est le tarif de base figurant à l'Article 22, c'est-à-dire R1, R2, ou R1 + P ou R2 + P ou A selon les cas, K1 est un coefficient calculé à l'aide de la formule d'indexation ci-dessous.

Pour l'application de K1 à chaque période de facturation, le Délégataire prend en compte les dernières valeurs connues des paramètres composant la formule au premier jour du semestre civil au cours duquel commence la période de consommation faisant l'objet de la facturation.

$$K_1 = 0.15 + 0{,}264 \times \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0{,}059 \times \frac{(351107)}{(351107)_0} + 0{,}430 \times \frac{FSD3}{FSD3_0} + 0{,}097 \times \frac{TP10A}{TP10A_0}$$

Formule dans laquelle :

ICHT-E = est l'indice du coût horaire du travail – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution hors effet CICE.

(351107) = est l'indice Insee correspondant à l'évolution du prix de l'électricité moyenne tension tarif vert A5.

FSD3 = est l'indice fourniture et services divers du groupe 3

TP10A = est l'indice national de prix de génie civil : canalisations, égout, eau potable et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux en fonte publié au Moniteur des Travaux Publics et Bâtiment (MTPB)

Les valeurs sans indice de ces paramètres sont celles connues au premier jour de chaque semestre civil, le 1er janvier et le 1er juillet.

Les paramètres de référence d'indice 0 sont les derniers paramètres connus au 1er Novembre 2013 au MTBP soit :

ICHT-E0 = 109.4 (source INSEE du 08/10/2013)

(351107)0 = 123.1 (source MTPB 5732 du 04/10/2013)

FSD30 = 124.8 (source MTPB 5732 du 04/10/2013)

TP10A0 = 135.5 (source MTPB 5732 du 04/10/2013)

General

- **VALEUR DE LA REMUNERATION DU FERMIER**

	Valeur à l'entrée en vigueur du contrat /Nouvel avenant 2015	Valeur au 1er janvier		Valeur au 1er janvier	
		2023		2024	
Indice ICHT-E	109,4	124		131	
Indice 35111403	123,1	141,6		266,4	
Indice FSD3 / DGC3	124.8	162,9		162	
Indice TP10A	135,5	1253		129,9	
Coefficient correctif k1	1	1,22506		1,32285	
Rémunération actualisée (part collecte)		**0,4351**	**€ HT/m³**	**0,4699**	**€ HT/m³**
Rémunération actualisée (part traitement)		**0,7627**	**€ HT/m³**	**0,8236**	**€ HT/m³**

LA FACTURE TYPE 120 M3

Les factures types 120 m³ se trouvent en annexe. Elles sont actualisées au 1er Janvier.

3.4.5 Impayés

Les redevances assainissement sont perçues auprès des usagers par l'intermédiaire de la facture d'eau. Le montant des impayés relatif aux redevances d'assainissement s'évalue à partir du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente déclaré par le distributeur, rapporté au produit TTC des redevances assainissement.

Pour les communes desservies par AQUAVESC, ce taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2023 est égal à 0,72%.

General

4 | Comptes de la délégation



Copyright: Cyrille Dupont

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

- La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
- La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

General

4.1.1 Le CARE

Délégation du Service Public d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines
Comptes Annuel de Résultat de l'Exploitation de l'exercice 2024
(en Euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. (%)
Produits									
Exploitation	4 506 234	5 191 414	5 081 546	4 919 967	4 811 928	5 608 785	5 840 337	6 074 393	*4,0%*
Eaux usées	*3 354 000*	*3 734 749*	*3 683 989*	*3 494 454*	*3 448 341*	*3 609 533*	*4 013 477*	*4 274 816*	*6,5%*
Redevances et surtaxes facturation SEVESC	*1 152 234*	*1 456 666*	*1 397 557*	*1 425 513*	*1 363 587*	*1 999 252*	*1 826 861*	*1 799 577*	*-1,5%*
Subventions d'exploitation (primes)	0	0	0	0	0	0	0	0	*0,0%*
Travaux réalisés dans le cadre du contrat	0	0	0	0	0	0	0	0	*0,0%*
Sous-total	**4 506 234**	**5 191 414**	**5 081 546**	**4 919 967**	**4 811 928**	**5 608 785**	**5 840 337**	**6 074 393**	*4,0%*
Charges									
Personnel d'exécution	533 811	514 130	977 906	925 198	921 076	841 666	1 021 513	916 236	*-10,3%*
Energie électrique	15 870	12 445	181 527	286 876	287 375	349 264	396 373	237 554	*-40,1%*
Analyses et études	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-traitance, matières et divers	1 630 725	1 938 592	1 301 449	1 206 323	942 147	1 325 508	1 236 087	1 092 419	*-11,6%*
Autres dépenses d'exploitation	47 802	24 275	76 539	82 645	54 671	57 013	54 963	65 130	*18,5%*
dor *- télécommunication et télégestion*	*3 422*	*4 346*	*4 277*	*6 487*	*5 145*	*5 337*	*7 277*	*5 453*	*-25,1%*
- pertes sur créances irrécouvrables	*5 380*	*2 228*	*12 976*	*16 160*	*8 324*	*12 741*	*7 927*	*10 078*	*27,1%*
- Impôts & Taxes	*28 441*	*9 306*	*35 551*	*32 399*	*21 352*	*21 082*	*16 346*	*15 831*	*-3,2%*
- Assurances	*10 559*	*8 397*	*23 734*	*27 600*	*19 850*	*17 854*	*23 413*	*33 769*	*44,2%*
Frais de siège Sevesc	458 802	494 589	504 091	476 761	619 358	581 375	835 730	715 158	*-14,4%*
Contribution services mutualisés maison mère	113 437	117 640	121 572	115 317	113 795	119 115	132 445	141 069	*6,5%*
Charges relatives aux investissements	121 937	121 937	148 209	151 338	152 222	163 724	179 304	195 838	*9,2%*
Renouvellement (dépenses lissées)	228 580	228 580	238 002	240 130	241 316	256 732	277 615	350 318	*26,2%*
Participations contractuelles:									
Redevances prélevées pour compte de tiers	1 152 234	1 456 666	1 397 557	1 425 513	1 363 587	1 999 252	1 826 861	1 799 577	*-1,5%*
Frais de contrôle	15 014	15 014	16 320	16 159	16 159	16 159	16 159	26 432	*63,6%*
Sous-total	**4 318 212**	**4 923 867**	**4 963 171**	**4 926 261**	**4 711 707**	**5 709 807**	**5 977 049**	**5 539 730**	*-7,3%*
Résultat avant impôts	**188 023**	**267 547**	**118 376**	**-6 293**	**100 221**	**-101 023**	**-136 712**	**534 663**	*-491,1%*
Impôts sur les sociétés 25,00%	62 668	89 173	36 696	0	26 559	0	0	133 666	*0,0%*
Résultat net	**125 355**	**178 373**	**81 679**	**-6 293**	**73 663**	**-101 023**	**-136 712**	**400 997**	*-393,3%*

General

4.1.2 Organisation de la SEVESC

L'organisation de la SEVESC repose sur un ensemble de niveaux de compétences qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics d'assainissement dont elle a la charge. Cette organisation comprend notamment :

- Des agents de terrain, capables d'exercer toute une série d'activités sur un métier donné (assainissement) ;
- Des agents d'encadrement, capables d'animer des équipes de terrain et de partager avec elles leurs compétences techniques ;
- Des spécialistes et conseils, capables d'intervenir à la demande en renfort sur les points spécifiques ;
- Des services fonctionnels (dessin cartographie, service clients, comptabilité, ressources humaines, informatique, etc.) œuvrant au bénéfice de l'ensemble des contrats.

Un tel découpage de l'activité représente un des principes majeurs d'organisation de la Société, et l'architecture comptable de cette dernière est donc le reflet de cette structure.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat.

Ce chapitre a pour objet de préciser les règles de détermination de ces produits et charges.

4.1.3 Les produits et charges d'exploitation

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la SEVESC.

L'organisation de la SEVESC trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

ELEMENTS DIRECTEMENT IMPUTES PAR CONTRAT

Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent :

- L'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat,
- L'estimation de recettes sur la base des volumes consommés et non relevés du dernier trimestre 2023
- Les recettes des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, ristournes contractuelles, sous-traitance, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

ELEMENTS AFFECTES SUR UNE BASE TECHNIQUE

Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est le cas des charges suivantes :

- charges clientèle réparties en fonction du nombre de clients équivalents
- charges informatiques réparties en fonction du nombre de postes informatiques
- charges de cartographie (SIG) et de gestion de patrimoine réparties en fonction du linéaire de réseau

General

CHARGES INDIRECTES

Les frais généraux locaux

Les frais généraux locaux de la SEVESC sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat assainissement, excepté pour le contrat du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par la SEVESC.

LA PARTICIPATION, L'INTERESSEMENT ET LA PROVISION POUR CONGES PAYES ET AUTRES PROVISIONS DE PAIE

Elles sont réparties entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

ASSURANCE, ORGANIC ET CVAE

Ces charges sont réparties entre les contrats au prorata du chiffre d'affaires (hors produits pour compte de tiers).

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS CLIENTS

Les provisions pour dépréciations clients (provision statistique et provisions pour contentieux) comptabilisées dans les comptes sociaux ne sont pas reprises dans les CARE.

4.1.4 Les charges économiques calculées

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité de l'entreprise.

1 CHARGES RELATIVES AUX RENOUVELLEMENTS

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Le montant indiqué en Dépenses de renouvellement est égal à la somme des dépenses prévisionnelles ramenée au nombre d'années restant au contrat.

2 CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

Cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…).

La traduction économique de ces investissements est le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat, auquel on applique un taux de financement.

General

3 CHARGES DOMAINE PRIVE

Cette charge correspond à la dotation pour amortissement des biens de la SEVESC mis à disposition des contrats.

4.1.5 Apurement des déficits antérieurs

Lorsqu'un contrat, déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé au fil des exercices suivants.

4.1.6 Impôt sur les sociétés

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 0,83% de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 25%.

4.2 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.2.1 La situation sur les installations

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

General

Renouvellement sur les installations				
Désignation	**Installation**	**Opération**	**Dépenses comptabilisées dans l'exercice € 2024 (H.T.)**	**Dépenses comptabilisées dans l'exercice € valeur base contrat (H.T.) k = 1,32285**
Article 75 : Programme contractuel postes de relèvement hors poste de la Minière	PISSALOUP	Pompe 1	4 010	3 031
	BRETONNIERE	Trappe	3 590	2 714
	OREADES	Trappe	373	282
	BUISSON	Structure métallique	2 730	2 064
	BROUESSY	Pompe 1	2 956	2 235
		Pompe 2	2 956	2 235
	PISSALOUP	Armoire GE	46 922	35 471
Article 75 : Programme contractuel Points de mesure	PISSALOUP	Sonde	4 743	3 586
	ELANCOURT SQ4	Sonde	4 743	3 586
	TRAPPES SQ1	Sonde	4 743	3 586
	GUYANCOURT SQ5	Sonde	4 743	3 586
	MAGNY LES HAMEAUX SQ6	Sonde	4 743	3 586
Article 75 : Programme contractuel poste de la Minère	DEGRILLAGE	Vis de refus de dégrillage n°1	23 998	18 141
		Palliers dégrilleurs 1 & 2		
		Vis de refus Dégrillage 2	7 319	5 532
	DEGRAISSEUR DESSABLEUR	Canalisation d'air, rampes de diffusion et diffuseurs (approvisionnement)	12 882	9 738
		Racleurs de graisses		
		PTE - Canalisation de rejet		
	BASSINS DE SECURITE	Mesure de niveau	5 485	4 146
	POSTE DE POMPAGE	Démarreur pompe 3	1 714	1 296
		Pompe 3	27 150	20 524
		Surpesseur	7 174	5 423
		Pompes Bassin d'orage	6 052	4 575
Article 75 : Programme contractuel STEP	DESSABLEUR/DEGRAISSEUR	Armoire	7 404	5 597
		Compresseur d'air mobile	421	318
	PRETRAITEMENT	Vis du compacteur DIB	6 638	5 018
		Vanne pic pompe à graisse	936	707
	STOCKEUR	Agitateur stockeur à boue 13A001	5 180	3 916
	POSTE RELEVEMENT INTERMEDIAIRE	3 pompes	15 065	11 388
	FLOTTATION	Pompe de recirculation	5 806	4 389
		Vanne camflex mazoneilian	15 644	11 826
		Vanne de détente systomat	4 711	3 562
	DESODORISATION	Pompe recirculation acide	4 696	3 550
	MESURE DE DEBIT	Biomaster instrumentation	11 417	8 631
	MESURE DE PH	Sortie sonde de PH	1 821	1 376
	DEGAZAGE	Pompe à boues en excès	1 167	882
	BIOLOGIE	Bassins d'aération A - sondes O2	1 606	1 214
	POSTE TOUTES EAUX	GE automate	5 647	4 268
	BASSIN D'ORAGE	2 pompes	4 328	3 272
		Chambre à vannes - motoréducteurs	3 613	2 731
		Réducteur Vanne de décharge	2 994	2 263
	CLARIFICATEUR	Motoréducteur B	5 522	4 175
	DENSADEG	Ballon à vessie	4 590	3 470
		Pompe eau industrielle n°1	761	576
		Pompe eau industrielle n°2		
		Douche de sécurité FeCl3	1 625	1 228
		Sonde détection de fuite FeCl3	1 588	1 201
	DESHYDRATATION	Pompe à boues	597	451
		Pompe gaveuse 1	1 180	892
	USINE	Vidéosurveillance	8 194	6 194
	ZONE DE CONTACT	Sonde Anis et Redox A et B Renouvellement Agitateur	5 187	3 921
		Total (€ H.T.) :	**307 364**	**232 350**

LE SUIVI DE LA DOTATION

Article 75 - Programme de renouvellement

	Suivi du programme suivant les critères contractuels	04/03/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	taux actualisation **K1** (article 23)	1,00000	1,00240	0,99953	1,00091	1,01543	1,04114	1,05965	1,06488	1,1329	1,2251	1,3229
	indice **TEMPE$_N$ au** 1er juillet de l'année N (article 23)	0,00000	-0,119	-0,333	-0,355	-0,362	-0,366	-0,461	-0,480	-0,582	3,238	3,749
	dotation montant € valeur 01/11/2013 **(DO$_0$) (article 75) + CEP avenant n°1**	168 732	203 931	208 031	203 372	200 464	194 613	194 613	194 613	194 613	194 613	223 040
	dotation montant € courant **DO$_n$ (DO$_0$ x K$_1$)**	168 732	204 420	207 933	203 557	203 557	196 195	206 222	207 239	220 479	238 413	295 048
	dotation début exercice S$_{N-1}$	**0**	**59 517**	**135 193**	**175 496**	**178 900**	**133 843**	**70 959**	**(39 910)**	**(57 567)**	**(152 539)**	**(138 853)**
	dotation € courant DO$_N$	**168 732**	**204 420**	**207 933**	**203 557**	**203 557**	**196 195**	**206 222**	**207 239**	**220 479**	**238 413**	**295 048**
article 75 et CEP Suivi du programme de renouvellement : **dotation**	Total dépenses effectives **DE$_N$** *Dont :*	**(92 342)**	**(108 231)**	**(146 387)**	**(179 175)**	**(227 610)**	**(238 970)**	**(296 142)**	**(204 364)**	**(293 738)**	**(195 945)**	**(307 364)**
	Postes (hors poste la Minière)	(17 348)	(16 040)	(47 115)	(21 237)	(38 971)	(23 253)	(46 539)	(20 548)	(23 328)	(34 802)	(63 538)
	Points de mesure	0	0	0	0	0	(31 622)	0	(4 112)	(11 602)	(2 997)	(23 716)
	Poste la Minière	(38 277)	(34 390)	(12 815)	(8 647)	(51 455)	(71 057)	(81 049)	(33 711)	(89 159)	(68 326)	(91 775)
	Station d'épuration d'Elancourt	(36 717)	(57 801)	(86 457)	(149 291)	(137 184)	(113 038)	(168 554)	(145 993)	(169 649)	(89 821)	(128 335)
	solde Dotation S$_N$ = S$_{N-1}$ x (1+TEMPE$_N$) + 0,90 DO$_N$ + DE$_N$	**59 517**	**135 193**	**175 496**	**178 900**	**133 843**	**70 959**	**(39 910)**	**(57 567)**	**(152 539)**	**(138 853)**	**(185 879)**
	solde dotation garantie de renouvellement (10% de DO $_N$)	**16 873**	**37 295**	**57 964**	**78 114**	**98 187**	**117 447**	**137 528**	**157 592**	**178 723**	**208 351**	**245 667**
	solde cumulé Programme de renouvellement	**76 390**	**172 489**	**233 461**	**257 014**	**232 031**	**188 406**	**97 618**	**100 025**	**26 183**	**69 498**	**59 788**

Le solde du programme de renouvellement au 31/12/24 est de 59 788 € HT.

General

4.3 Les investissements contractuels

4.3.1 Les travaux neufs du domaine concédé

Le suivi pluriannuel des travaux neufs

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€ H.T.)												
Opération	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Total**
Construction d'unité de production et valorisation de Biogaz (article 78)	(30 803)	(506 720)	(54 377)	(31 100)								(623 000)
Déduction des dépenses d'Assistance Technique et Assistance à maîtrise d'ouvrage pris en charge par le délégataire				238 000								238 000
Construction d'unité de production et valorisation de Biogaz (article 78)	(30 803)	(506 720)	(54 377)	(762)								(592 663)
Step Elancourt - Travaux en cours plateformes boues SQY (article 14 - Avenant 2)				(78 300)	(68 800)							(147 100)
Step Elancourt - Travaux en cours atelier de déshydratation (article 14 - Avenant 2)				(120 000)	(1 009 570)	384 280						(745 290)
Aménagement Salle pédagogique							(66 243)	(13 236)	(27 670)	0	0	(107 149)
Total (€ H.T.) :	**0**	**0**	**0**	**(198 300)**	**(1 078 370)**	**384 280**	**(66 243)**	**(13 236)**	**(27 670)**	**0**	**0**	**(999 540)**

Le bilan financier du fonds concessif au 31/12/24 est le suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
k1 (Article 23)	1,0000	1,0024	0,9995	1,0009	1,0154	1,0411	1,0597	1,0649	1,1329	1,2251	1,3229
Dépenses en € 2014	-	-	-	- 198 120	- 1 061 984	369 095	- 62 514	- 12 430	- 24 424	-	-
Dépenses cumulées en € 2014	-	-	-	- 198 120	- 1 260 104	- 891 008	- 953 522	- 965 952	- 990 376	- 990 376	- 990 376
Solde € 2014	**1 050 000**	**1 050 000**	**1 050 000**	**851 880**	**- 210 104**	**158 992**	**96 478**	**84 048**	**59 624**	**59 624**	**59 624**
Solde € Courants	**1 050 000**	**1 052 520**	**1 049 507**	**852 655**	**- 213 346**	**165 533**	**102 233**	**89 501**	**67 549**	**73 043**	**78 874**

Le solde du fonds concessif au 31/12/2024 est de 78 874 € HT.

4.3.2 Les travaux d'innovation

La situation du fonds

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, le bilan financier du fonds innovation au 31/12/2024 est le suivant :

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	04/03/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
article 76 et CEP Suivi du fonds de travaux innovation : **dotation**	taux actualisation **K1** (article 23)	1,00000	1,00240	0,99953	1,0009	1,0154	1,0411	1,0597	1,0649	1,1329	1,22506	1,32285
	dotation montant € valeur 01/11/2013 **(DO_0) (article 76)**	82 740	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	17 260	10 000	0	0	0
	dotation montant € courant **DO_n (DO_0 x K_1)**	82 740	100 240	99 953	100 091	101 543	104 114	18 290	10 649	0	0	0
	dotation début exercice S_{N-1}	**0**	**82 740**	**87 087**	**140 833**	**193 724**	**97 652**	**201 766**	**(23 060)**	**(28 566)**	**(28 566)**	**(28 566)**
	dotation € courant DO_N	**82 740**	**100 240**	**99 953**	**100 091**	**101 543**	**104 114**	**18 290**	**10 649**	**0**	**0**	**0**
	Total dépenses effectives € courants **DE_N**	**0**	**(95 893)**	**(46 206)**	**(47 200)**	**(197 615)**	**0**	**(243 116)**	**(16 155)**	**0**	**0**	**0**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} + DO_N + DE_N$	**82 740**	**87 087**	**140 833**	**193 724**	**97 652**	**201 766**	**(23 060)**	**(28 566)**	**(28 566)**	**(28 566)**	**(28 566)**

Le solde du fonds innovation au 31/12/2024 est de – 28 566 € HT.

General

4.3.3 Le fonds spécial travaux

Le fonds spécial de travaux sert à financer des travaux d'amélioration, de modification ou d'extension des installations de collecte et de relèvement des eaux usées.
Sur validation de la collectivité, il peut notamment servir à financer une quote-part des travaux de branchements neufs au-delà du montant du forfait de branchement indiqué au BPU du contrat.

L'avenant 3 du contrat a augmenté la dotation du fonds de + 20 000 € HT pour atteindre 50 000 € HT en année pleine. L'année 2024 a pris en compte cette augmentation à compter de la prise d'effet de l'avenant.

La situation du fonds

Sur l'année 2024, un montant de 14 411 € HT de dépense a été imputé au fonds Spécial de Travaux.

Article 77 - Fonds spécial travaux

	Suivi du fonds suivant les critères contractuels	04/03/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
article 77 et CEP Suivi du fonds spécial travaux : **dotation**	taux actualisation **K1** (article 23)	1,00000	1,00240	0,99953	1,00091	1,01543	1,04114	1,05965	1,06488	1,1329	1,2251	1,3229
	dotation montant € valeur 01/11/2013 **(FS_0) (article 77)**	16 548	20 000	20 000	25 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	41 781
	dotation montant € courant **FS_N (FS_0 x K_1)**	16 548	20 048	19 991	25 023	30 463	36 688	31 790	31 946	33 987	36 752	55 270
	dotation début exercice S_{N-1}	**0**	**10 630**	**13 107**	**2 252**	**(15 868)**	**(13 637)**	**(3 711)**	**3 665**	**(15 469)**	**(34 767)**	**(16 149)**
	dotation € courant FS_N	**16 548**	**20 048**	**19 991**	**25 023**	**30 463**	**36 688**	**31 790**	**31 946**	**33 987**	**36 752**	**55 270**
	dépenses effectives **DE_N**	**(5 917)**	**(17 572)**	**(30 845)**	**(43 143)**	**(28 231)**	**(26 762)**	**(24 413)**	**(51 080)**	**(53 286)**	**(18 134)**	**(14 411)**
	solde Dotation $S_N = S_{N-1} + DO_N + DE_N$	**10 630**	**13 107**	**2 252**	**(15 868)**	**(13 637)**	**(3 711)**	**3 665**	**(15 469)**	**(34 767)**	**(16 149)**	**24 710**

Le solde du Fonds Spécial Travaux au 31/12/2024 est de 24 710 € HT.

4.3.4 Le fonds Communication

Le fonds Communication permet d'assurer le financement d'actions de communication du service et plus spécifiquement l'accompagnement des visites par des associations de guides spécialisés.
Il est comptabilisé en charges d'exploitation dans la comptabilité du Délégataire.

La situation du fonds

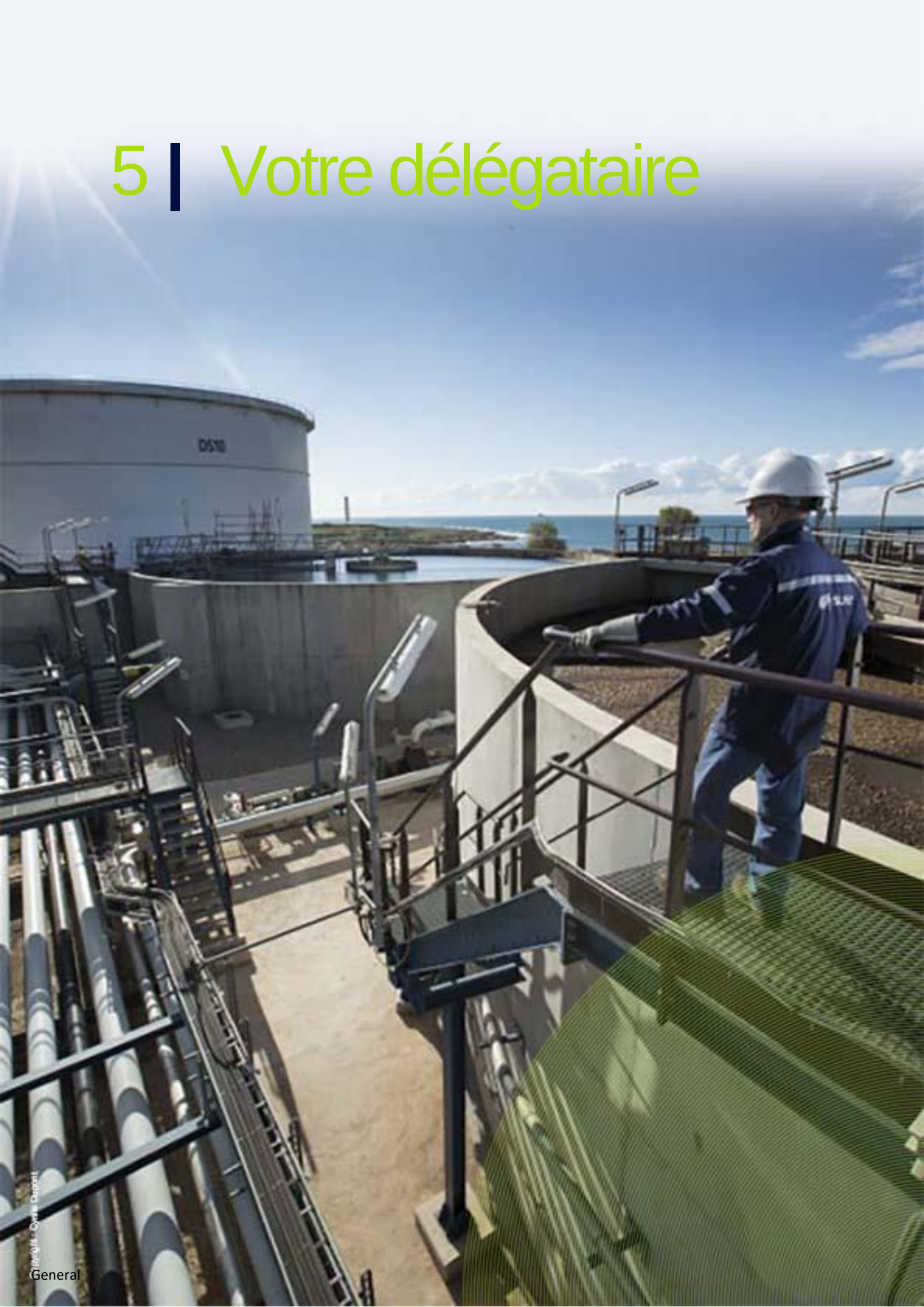
Sur l'année 2024, un montant de 58 143 € HT a été imputé au fonds communication.

K EU (janvier année N)	1	1,0024	0,99953	1,00091	1,01543	1,04114	1,05965	1,06488	1,1329	1,2251	1,3229	
Communication (OPEX)	**mars-14**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**TOTAL**
Prévu au CPE (base contrat)	33 333 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	433 333 €
Buget annuel (actualisé)	33 333 €	40 096 €	39 981 €	40 036 €	40 617 €	41 646 €	42 386 €	42 595 €	45 316 €	49 004 €	52 916 €	467 927 €
TOTAL Dépenses (€ courant)	4 053 €	9 654 €	30 926 €	24 333 €	5 524 €	163 776 €	24 606 €	23 704 €	33 264 €	24 521 €	58 143 €	402 504 €
Ecart	29 281 €	30 442 €	9 055 €	15 704 €	35 093 €	-122 130 €	17 780 €	18 891 €	12 052 €	24 483 €	-5 227 €	65 423 €

Les opérations imputées au fonds de communication sont présentées en annexe.

General

5 | Votre délégataire



La **SEVESC assainissement et services** assure le service de l'assainissement de collectivités des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Le service de l'assainissement concerne environ 1 680 000 habitants sur 54 communes et il assure :

- La collecte et le transport des eaux usées et pluviales de collectivités des Yvelines et des Hauts-de-Seine (gestion de 1 400 km de réseaux d'assainissement dont environ 400 km de galeries visitables).
- La dépollution des eaux de collectivités des Yvelines :
  - gestion de la station d'épuration « Carré de Réunion » (340 000 équivalents-habitants) située sur les communes de Saint Cyr l'Ecole et Bailly pour le compte d'HYDREAULYS
  - gestion de la station d'épuration du Val de Gally située sur la commune de Villepreux (45 000 équivalent-habitants) pour le compte d'HYDREAULYS
  - gestion de la station d'épuration de Plaisir située à Thiverval-Grignon (50 000 équivalents-habitants) en partenariat avec Suez pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines
  - gestion de la station d'épuration d'Elancourt située à Elancourt (40 000 équivalents-habitants) pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines
  - gestion de la station d'épuration de Maurepas située à Maurepas (46 700 équivalents-habitants) pour le compte de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le service de l'eau, qui assurait la production (gestion de l'usine de Versailles et Saint-Cloud située à Louveciennes) et la distribution d'eau potable, a signé un nouveau contrat pour la gestion du service de l'eau avec le SMGSEVESC (devenu AQUAVESC) dans lequel il lui a été demandé de créer une société dédiée.

Cette société s'appelle depuis décembre 2014 la **SEOP** (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) et elle a son siège social 29 route de Versailles à Louveciennes.

General

5.1 Notre organisation

5.1.1 L'entreprise régionale

Suez Eau France est organisé en 8 entreprises régionales de proximité. La région Ile de France est l'une d'entre-elles. Avec ses 6 agences territoriales, l'activité s'étend sur les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Val d'Oise, de l'Eure, de Paris, de Seine et Marne, du Val de Marne et de Seine Saint Denis.

Véritable entreprise locale de services, cette direction apporte chaque jour des solutions « sur-mesure » en s'appuyant sur une organisation de proximité, la réactivité et la disponibilité de ses agents ainsi que des moyens adaptés lui permettant d'assurer un service continu.



Présente dans l'ouest parisien depuis 1924, Suez environnement Eau France est un acteur majeur des métiers de l'eau en Île de France. L'entreprise régionale, sous les marques Suez Eau France, SEVESC ou SEOP, regroupe les activités d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Elle opère en délégation du service de l'eau potable, de l'assainissement, mais aussi par des prestations de services. Le service est assuré par 1300 collaborateurs.

Nos implantations locales sont garantes de notre réactivité, 7 jours / 7, 24 heures / 24. Elles constituent un atout pour notre écoute des clients.

Notre ambition est celle de contribuer à l'innovation en matière de sécurisation de la ressource en proposant aux collectivités des solutions sur mesure. La région Ile de France est ainsi la première entreprise à avoir mis en place une réalimentation de la nappe, des solutions de pilotage des réseaux intelligents, ou encore "Degrés Bleus", solution de récupération de la chaleur des eaux usées pour chauffer les bâtiments.

- **L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale**

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants.
SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions innovantes et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs dont 9 500 pour l'activité Eau en France, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers. En 2023, SUEZ a fourni de l'eau potable à 57 millions de personnes dans le monde (10,4 millions d'habitants en France) et des services d'assainissement à plus de 36 millions de personnes (10,5 millions d'habitants en France). En outre, le Groupe a produit 7,7 TWh d'énergie à partir des déchets et eaux usées.

SUEZ en chiffres

- ➔ **8,9 milliards € de chiffre d'affaires**
- ➔ **10 centres techniques d'innovation et des centres R&D (dont 8 en France, à Paris, Bordeaux et Lyon)**
- ➔ **1 300 experts (dont près de 300 chez SUEZ Eau France)**
- ➔ **10 000 usines de traitement de l'eau et des déchets opérées dans le monde (dont respectivement 630 usines d'eau potable et 2030 usines de traitement des eaux usées en France)**

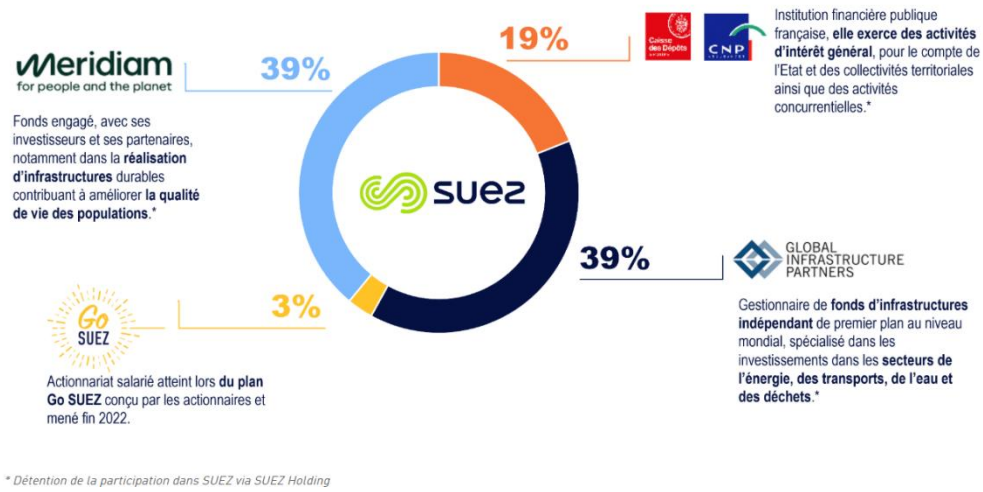
General

Les métiers et les savoir-faire de SUEZ sont au cœur des enjeux de développement durable. En cohérence avec son ADN, le Groupe a souhaité renforcer l'impact positif de ses missions en allant au-delà de sa contribution naturelle à la préservation de l'environnement et à l'apport de services essentiels. Il s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Feuille de Route de Développement durable 2023-2027 centrée sur 3 piliers (climat, nature et social) et 24 engagements concrets qui sont évalués chaque année. Cette feuille de route propose pour la première fois une approche transversale pour contribuer, aux côtés de nos clients, de nos partenaires et de l'ensemble de nos parties prenantes, à relever le défi de la transition écologique des territoires.
Pour en savoir plus sur la Feuille de Route développement durable de SUEZ Eau France : consultez le chapitre 5 « Votre délégataire ». « Une feuille de route développement durable au service des territoires »

La raison d'être de SUEZ
Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie.
Nous promouvons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

Un actionnariat qui soutient les ambitions du groupe
SUEZ est détenu par un consortium d'actionnaires solides et réputés, résolus à soutenir une stratégie ambitieuse visant à faire du Groupe un leader mondial, agile et innovant dans le domaine des services à l'environnement.

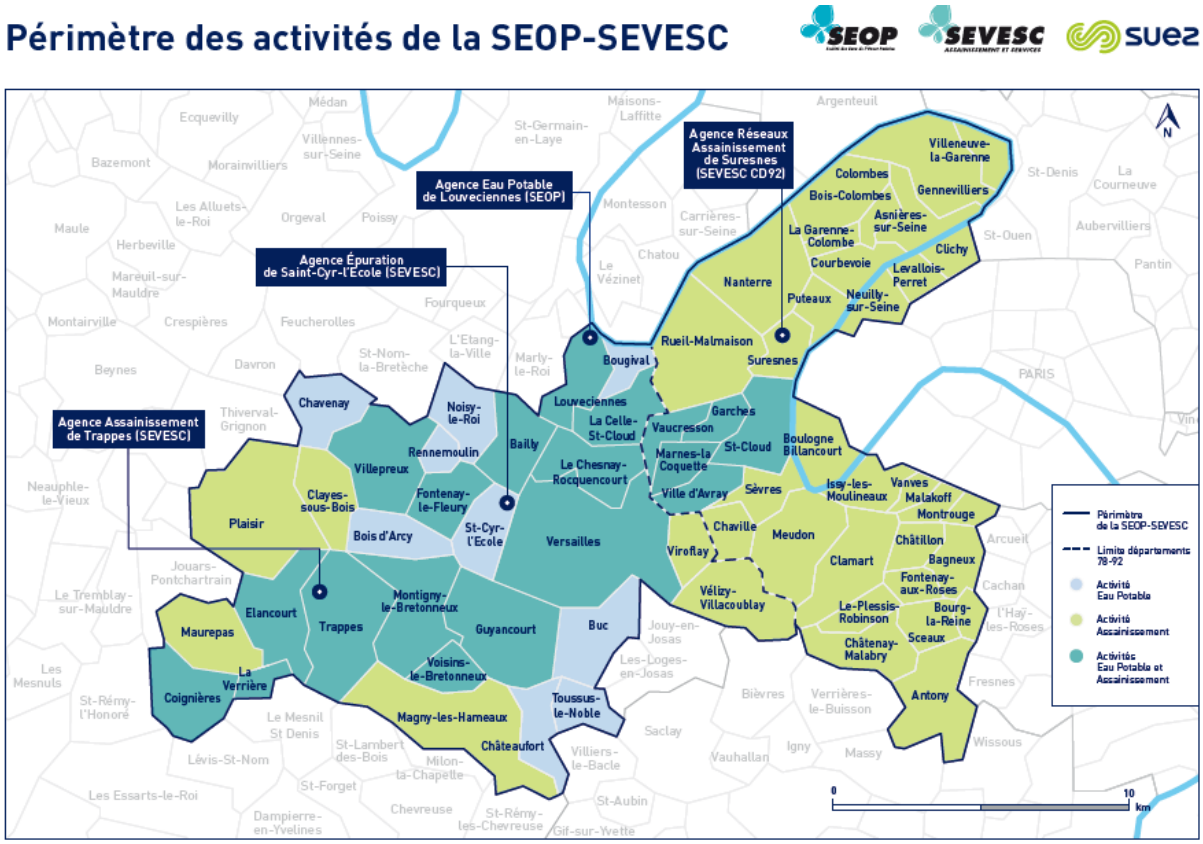


** Détention de la participation dans SUEZ via SUEZ Holding*

General

5.1.2 Nos implantations

Le plan suivant présente les différentes implantations SEVESC et SEOP sur le territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine.



5.1.3 Nos moyens humains

La diversité est une composante naturelle de notre entreprise. Nous sommes également une entreprise qui vit et agit dans son territoire et par la nature de nos métiers, nous touchons au plus près à la vie des populations.

La diversité n'est donc pas seulement une attitude citoyenne. C'est s'ouvrir sur le monde et évoluer avec lui, c'est montrer notre capacité à écouter et à comprendre nos clients, nos parties prenantes et à répondre à leurs attentes. La composition de nos ressources humaines veut refléter directement la diversité de notre environnement. La diversité apporte une richesse à la fois humaine et économique ; elle est porteuse d'innovation et par conséquent de création de valeur.

Nous nous sommes donné les moyens d'intégrer toutes les diversités humaines : l'âge, le sexe, le handicap… lors du recrutement et dans la gestion des carrières des collaborateurs. Nous avons construit toutes nos actions, animés par une ambition, celle de l'égalité des chances.

Nous reconnaissons la diversité des équipes comme une véritable source de richesse, créatrice de valeur, d'innovation et de performance. Nous portons une attention particulière au respect de toutes les singularités visibles et invisibles ; nous réaffirmons une tolérance zéro à toutes formes de discrimination. Par nos valeurs d'inclusion, nous construisons un environnement où chacun est libre « d'Etre soi » de s'épanouir et de se développer.

Notre politique Diversité et Inclusion est un axe fondamental de notre gestion des ressources humaines et notre stratégie repose sur trois piliers :

- Développer les fondamentaux d'une culture inclusive
- Lutter contre toute forme de discrimination, respecter toutes les diversités
- Construire un environnement inclusif, source de performance et d'engagement

General

Actions en faveur de l'insertion

Engagement auprès de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)

L'intégration de la responsabilité sociale dans la politique Ressources Humaines du délégataire s'appuie sur de nombreuses initiatives.

L'aide aux personnes qui rencontrent des difficultés à franchir les portes de l'entreprise et à retrouver un emploi durable peut être également un moyen d'élargir le sourcing de candidats et d'améliorer la qualité des recrutements.

Le délégataire est engagé auprès de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), outil de mobilisation locale et nationale qui s'est donné pour mission d'initier des actions concrètes de prévention et de lutte contre les exclusions mais aussi de promouvoir la mixité sociale et l'égalité des chances au sein des entreprises.

Dans ce cadre, le délégataire a mis en place un plan d'action avec pour objectifs de :

- Mobiliser autour des enjeux liés à l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.
- Parrainer des demandeurs d'emploi.
- Associer les professionnels de l'insertion et organiser des rencontres avec les entreprises.

Depuis la fin de l'année 2011, le délégataire a lancé un programme de parrainage, lequel consiste en un accompagnement de personnes en recherche d'emploi, afin de leur faire bénéficier d'un soutien méthodologique, d'informations et de conseils en vue de retrouver un emploi durable.



L'objectif de ce partenariat avec le « Face » est de s'inscrire dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque de parrainage entre les salariés volontaires et les personnes en recherche d'emploi.

Un parrainage dure environ 4 mois, deux rendez-vous par mois sont réalisés entre le parrain ou la marraine et la personne en recherche d'emploi.

En plus de ce suivi individualisé les personnes en recherche d'emploi assistent à des ateliers collectifs de remobilisation et dynamisation avec plusieurs intervenants d'entreprise.

Ce partenariat avec FACE Yvelines facilite également la mise en contact avec des demandeurs d'emploi permettant ainsi d'élargir nos sources de recrutement et de proposer les postes que nous avons à pourvoir

Pour accompagner cette nouvelle action d'insertion des personnes en difficulté sur notre territoire, nous avons élaboré un fascicule de communication qui a été remis à chacun de nos salariés.

Une communication RH a accompagné cette diffusion pour que les salariés portent une attention toute particulière à cette démarche et s'engagent dans ce partenariat avec l'entreprise.

Le délégataire participe, également, à plusieurs « forum emploi » et « job dating » organisés sur tout le territoire.

Insertion par l'activité économique

Dans le cadre du développement de ses actions dans le domaine de l'emploi, et parce que le délégataire a la conviction qu'un partenariat de qualité passe par l'insertion par l'activité économique, le délégataire s'engage à recourir à des entreprises ou associations d'insertion, pour réaliser certaines prestations.

A ce titre, le délégataire continue de développer des partenariats avec des associations d'insertion et des sous-traitants ainsi qu'avec les acteurs locaux du domaine de l'insertion :

Alternance et Accueil des stagiaires

Toujours dans le cadre de sa politique d'insertion, le délégataire favorise l'accueil de jeunes alternants en contrat d'alternance ou de professionnalisation afin d'anticiper les emplois de demain mais aussi faciliter

General

l'accès à l'emploi. Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années dans cette voie avec une politique d'alternance pro active.

En 2024, nous avons accueilli 15 personnes en alternance, 14 en apprentissage et 1 en contrat de professionnalisation.

Cette politique d'alternance s'appuie sur une dynamique de tutorat permettant ainsi d'accompagner les jeunes dans leur intégration au sein de l'entreprise et les former aux mieux aux techniques du métier qu'ils souhaitent exercer.

Elle est d'ailleurs confirmée par un accord GPEC en 2019, qui fixe des engagements, notamment sur la transmission des savoirs et des compétences, et des objectifs sur le maintien du nombre d'alternants sur la durée de l'accord.

Nous proposons par ailleurs de nombreux stages afin de permettre à des collégiens et étudiants de découvrir le milieu de l'entreprise ainsi que nos métiers. En 2024, 11 stagiaires ont été accueillis au sein de la SEVESC.

Actions en faveur des travailleurs handicapés

La SEVESC s'est dotée d'une politique Handicap et oriente ses efforts vers des mesures visant à favoriser l'embauche directe, la sous-traitance avec le secteur protégé, le maintien des salariés développant un handicap dans des postes correspondant à leurs aptitudes et capacités.

Collaboration avec le secteur protégé et adapté



Nous confions également des prestations de services dans le cadre de notre collaboration avec le secteur protégé et adapté :

- Contrats de prestation de service dans le domaine de l'environnement
- Partenariat avec la plateforme ESSOR pour le traitement des retours postaux, la gestion des encaissements et des activités ponctuelles pour le service client. Les salariés de cette plateforme sont des travailleurs handicapés formés par l'Association des Paralysés de France. Ce partenariat entre le groupe et l'APF pour la plateforme ESSOR dure depuis 2006, témoin de la grande qualité du travail réalisé.

Emploi

Le délégataire est également présente lors des forums et salons sur l'emploi des travailleurs handicapés sur son territoire (Job Dating organisé par l'ADAPT, Forum de l'emploi à Trappes...) et diffuse l'ensemble de ses offres d'emploi au réseau local des CAP-EMPLOI via notamment le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La SEVESC acteur social et responsable du territoire

Le délégataire s'attache chaque jour à valoriser les hommes et les femmes exerçant le service de l'assainissement, ainsi qu'à mener une politique sociale et sociétale, en cohérence et en lien étroit avec les collectivités et partenaires du territoire.

General

Egalité professionnelle

L'accord récemment signé sur la qualité de vie et l'égalité professionnelle pose plusieurs objectifs : Augmenter la proportion des femmes et promouvoir la mixité mais repose également sur des actions en matière de rémunération.

Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'établissement comprenait 22,86 % de femmes.

La SEVESC affirme son engagement en matière d'égalité professionnelle et salariale femmes / hommes en affichant un index de 94 en 2024.

Signature de la charte « Entreprises & Quartiers » Yvelines avec l'Etat (Préfecture des Yvelines)

La charte « *Entreprises & Quartiers »* lancée par le Ministère de la Ville vise à répondre aux enjeux de formation, d'emploi et de développement économique dans les quartiers de la politique de la ville.

Le délégataire, dans le cadre de cette Charte avec l'État, s'est engagée à intervenir sur les axes prioritaires avec des indicateurs de réalisation et des engagements chiffrés notamment en matière d'emploi, insertion et formation :

- Poursuite de la politique en matière de contrats en alternance ;
- Diffusion des offres d'emploi aux acteurs locaux ;
- Accueil des jeunes en stage de fin d'études ou de découverte ;
- Rencontres entre des personnes au chômage et les salariés de l'entreprise ;
- Recrutement de jeunes diplômés.

Maintien dans l'emploi



Des actions ont été menées ou sont en cours auprès des salariés, en lien avec la médecine du travail et le CSSCT, dans le cadre du maintien dans l'emploi. Il s'agit de favoriser le maintien de salariés en situation de handicap reconnu ou inaptes à leur poste de travail notamment par un aménagement de poste (ergonomie, équipement spécifique, aménagement du temps de travail, etc.).

Le délégataire a également initié un groupe de travail avec les membres du CSSCT pour anticiper les fins de carrières et ainsi trouver des postes adaptées pour les salariés ayant des emplois avec des activités physiques.

Des emplois pérennes au cœur de nos métiers

Au 31 décembre 2024, l'effectif du délégataire comprenait 245 collaborateurs. L'ancrage territorial et la perspective de long terme qui caractérisent les activités du délégataire se reflètent dans sa structure d'emploi. 88,5% des collaborateurs bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Le délégataire est particulièrement attentif aux jeunes et a poursuivi son effort d'intégration des jeunes dans l'emploi. A fin décembre 2023, plus de 5,76% de l'effectif du délégataire était en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, tous domaines et niveaux confondus.

Pour les accompagner, des tuteurs les encadrent tout au long de leurs parcours afin de leur transmettre savoir-faire et compétences.

Détecter et développer les talents

La Direction des Ressources Humaines de la SEVESC et du Groupe Suez a mis au cœur de ses préoccupations le développement et la gestion de l'emploi et des compétences. Notre politique de GPEC consiste à tout mettre en œuvre pour favoriser l'épanouissement personnel des collaborateurs et anticiper les changements auxquels l'entreprise est confrontée.



En créant les meilleures conditions pour que chacun puisse s'investir durablement et s'adapter aux évolutions de nos métiers, le développement des talents joue un rôle essentiel dans la performance des équipes et la préparation de notre avenir. Il s'agit non seulement d'attirer les collaborateurs les plus compétents, mais aussi de gérer avec professionnalisme leur développement.

General

Le délégataire a mis en œuvre des revues d'effectifs doublés de plan de succession afin de maîtriser les évolutions de ses organisations. Chaque salarié continue à bénéficier régulièrement d'un entretien de carrière avec la DRH, de même que chaque évolution fait l'objet d'un accompagnement personnel par la Direction des Ressources Humaines et le responsable hiérarchique.

Les salariés sont informés systématiquement des postes à pourvoir par affichage et sur le site Intranet du Groupe.

La multiplicité des expériences et donc la mobilité professionnelle constitue l'un des leviers essentiels du développement des compétences et du développement professionnel et personnel. En 2024, plusieurs salariés ont bénéficié d'une mobilité au sein du groupe (2 arrivées et 10 départs) et 8 salariés d'une mobilité au sein de la SEVESC.

Le délégataire cherche également à prévoir les évolutions des métiers et pallier d'éventuelles difficultés de recrutement en mettant en place des programmes pour faciliter l'évolution des salariés sur des fonctions bien repérées. Depuis 2007, le Groupe Suez mène une opération spécifique intitulée « Accélérateur de Carrière » afin d'amener des ouvriers/employés à potentiel à des postes à responsabilité managériale ou à évoluer sur d'autres activités professionnelles.

Le délégataire a également développé un dispositif intitulé « ENVIE D'EVOLUER » développant de nouveaux outils de gestion et d'accompagnement de carrière.

Actions en lien avec l'emploi, l'insertion et la diversité

Le Groupe Suez est partenaire de Mozaïk RH pour le recrutement de cadres et experts de la diversité.

Le partenariat signé s'appuie sur 3 leviers importants : l'identification et le recrutement de managers et d'experts issus de milieux sociaux et de territoires moins privilégiés ; la sensibilisation des dirigeants et des recruteurs aux enjeux de l'inclusion ; l'engagement en interne afin de fédérer autour de la démarche.
Le Groupe Suez poursuit son engagement en faveur de l'inclusion.
Dans toutes ses entités, le Groupe Suez développe sa démarche partenariale avec les acteurs locaux de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et affilie les publics fragiles pour offrir des solutions d'économie circulaire inclusives et bas carbone.
La SEVESC signe le « PAQTE » « Les Yvelines, une chance »
La SEVESC a signé le « PAQTE » « Les Yvelines, une chance » avec l'engagement de réaliser 14 actions d'inclusion et de diversité sur le territoire. Le PAQTE permet aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les 14 mesures proposées aux entreprises les orientent vers des actions concrètes en matière de développement des compétences, et d'accès au marché du travail des plus fragiles.

La formation, garantie de performance

L'un des axes prioritaires de la politique RH du délégataire est de maintenir le niveau d'expertise et de qualification de ses équipes.

Cette année, 4 292 heures de formation ont été dispensées en 2024, et ont bénéficié à 213 salariés.

Le développement du e-learning est au cœur de la stratégie de formation de Suez. Ce qui a permis, en 2024, à 109 salariés de suivre 279 heures de formation en e-learning.

Le développement du e-learning est au cœur de la stratégie de formation de Suez. Le e-learning facilite l'expérimentation de nouveaux contenus de formation, à l'instar de I learn : une plateforme numérique contenant plus d'un millier de ressources pédagogiques (vidéos, modules interactifs et fiches pratiques).

La plateforme permet aux collaborateurs SUEZ d'acquérir de nouvelles compétences en management, communication, leadership, gestion de réunions.

Les collaborateurs peuvent également trouver en ligne des outils d'analyse opérationnels pour évaluer les compétences et favoriser le développement des équipes.

Par ailleurs, le délégataire utilise le « Livret de parcours professionnels » afin de rendre visibles et lisibles, les principales passerelles d'évolutions intra-filières et inter-filières, de renforcer le lien entre compétences, parcours de carrière et formation et proposer un plan de formation automatiquement au regard de l'évaluation des compétences.

General

Dialoguer pour s'adapter et se développer

Le délégataire a toujours ancré son action dans une culture de dialogue constructif concrétisée par une information et une concertation de qualité impliquant les partenaires sociaux. Ces échanges et ce dialogue se retrouvent dans les réunions de Comité Social et Economique et du CSSCT.

5.1.4 Nos moyens logistiques

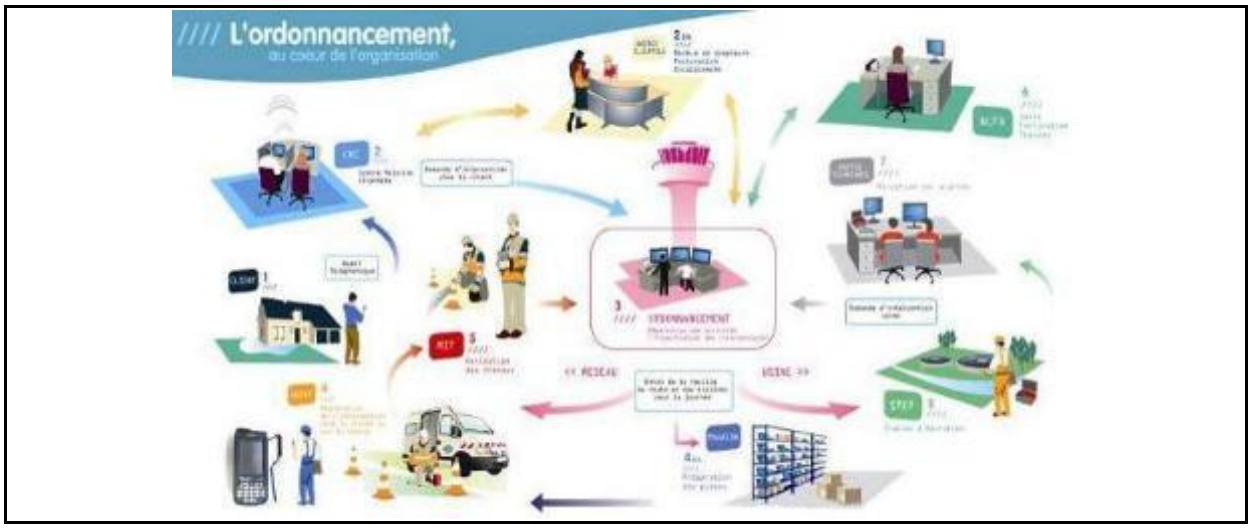
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives…).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- D'organiser le travail de nos agents,
- De suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- De répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients.

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc… Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- Une optimisation des moyens disponibles,
- Une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc…),
- Une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

General

5.2 Notre politique santé sécurité

La santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels constituent une des priorités de notre entreprise depuis plusieurs années, aussi bien pour nos collaborateurs, ceux des entreprises sous-traitantes que pour des tiers.

Elle porte sur 3 piliers :

- La culture santé sécurité ;
- La maîtrise des risques majeurs ;
- La gestion des incidents.

Les risques pour les collaborateurs sont identifiés et évalués dans le **Document Unique d'évaluation des risques professionnels** mis à jour régulièrement. Chaque collaborateur nouvel arrivant dispose d'un accueil sécurité réalisé par son manager qui lui présente les risques liés à son activité.

Conformément à la politique santé sécurité SUEZ déployée chez SEVESC, chaque manager, est formé à ses rôles et responsabilités dans la dynamique d'amélioration continue de la Santé Sécurité, grâce au guide des fondamentaux du management de la santé sécurité, qui comprend 8 leviers.



POLITIQUE SANTE SECURITE ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

SUEZ est un acteur majeur des services à l'environnement, en France et à l'international. Depuis plus de 160 ans, nous soutenons nos clients et nos partenaires en leur fournissant des services essentiels qui protègent et améliorent la qualité de vie partout où nous sommes présents.

SUEZ compte plus de quarante mille collaborateurs mobilisés et engagés, passionnés par leur travail. Leur santé et leur sécurité, ainsi que celles de nos sous-traitants, de nos clients et de nos concitoyens, sont notre première priorité.

Assurer en continu des services de haute qualité est au coeur de nos activités. Maintenir des opérations durables en gérant les risques industriels et environnementaux des installations que nous construisons et que nous exploitons est également un défi majeur.

Notre but est d'atteindre l'objectif de « zéro accident grave et mortel » et de veiller à la santé et à la sécurité de chacun. Il s'applique à toutes les entités du groupe et bénéficie à la santé et à la sécurité de tous (employés, sous-traitants, clients et tiers), à la sécurité de nos installations et à la protection de l'environnement.

Pour ce faire, SUEZ construit sa Politique Santé, Sécurité et Risques Environnementaux sur trois piliers :

1) **L'engagement et l'implication de chacun** pour que, chaque jour, la santé et la sécurité soient notre première priorité : notre propre santé et sécurité, celles de nos collègues, sous-traitants et concitoyens, la sécurité de nos installations, chantiers et autres biens, et celle de notre environnement. Un comportement exemplaire de chacun et le respect sont essentiels pour maintenir un environnement de travail sûr et bienveillant pour tous. Les managers sont sur le terrain pour garantir des conditions de travail sûres.
2) **Une culture santé, sécurité et environnement partagée par tous**, se reflétant dans les comportements de chacun. Une culture juste, basée sur une approche positive de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement, accordant le droit à l'erreur mais réagissant de manière appropriée aux violations des règles, crée un climat de confiance. Ainsi, chacun sait qu'il a le devoir de « Speak Up », c'est à dire de parler et de faire cesser les situations dangereuses, afin de les résoudre immédiatement, de les faire analyser et d'éviter qu'elles ne se reproduisent.
3) **Réduire nos risques majeurs**, dont chacun est acteur et responsable, grâce à :
   - Nos standards HSE, basés sur notre expérience, qui nous permettent de maîtriser les risques dans toutes nos activités opérationnelles en intégrant les aspects techniques, organisationnels et de formation, déployés dans l'ensemble de nos métiers.
   - Nos plans d'action de prévention et de protection, pour se conformer aux standards HSE et aux réglementations locales, et pour l'amélioration continue de la gestion des risques
   - Nos règles Qui Sauvent, qui permettent de prendre conscience des risques majeurs liés à nos activités et des comportements à adopter pour éviter les accidents graves et mortels.
   - Le partage du retour d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de tous les évènements, qui nous permet de comprendre quelles sont les pratiques sur lesquelles nous devons capitaliser et celles que nous devons réinventer.

Politique santé Sécurité et risques environnementaux SUEZ 2024

General

Cette politique se décline à chaque niveau organisationnel, grâce à la charte santé sécurité qui précise les rôles et responsabilités des collaborateurs de l'entreprise :



Charte Santé Sécurité Suez Eau France

La maitrise des risques majeurs dans les métiers de l'environnement s'articule autour du respect de règles fondamentales : les Règles Qui Sauvent.



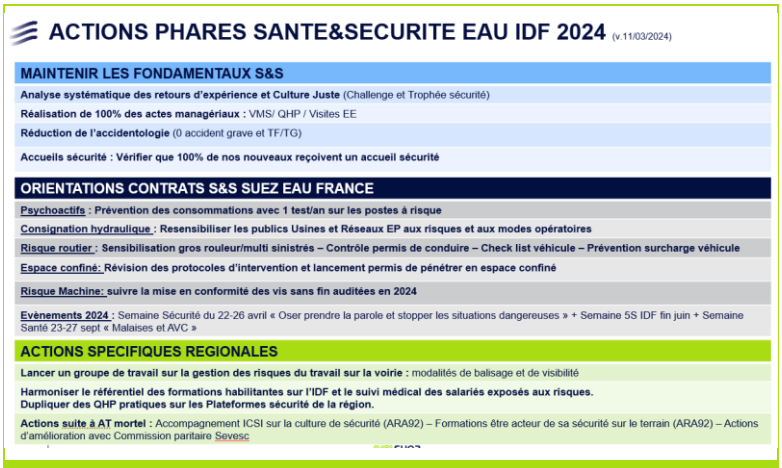
Les Règles Qui Sauvent

General

- **LE PLAN D'ACTIONS D'AMELIORATION SANTE SECURITE**

Un Plan d'Actions Santé Sécurité (PASS) est établi chaque année sur la base des 3 piliers. Il découle d'une feuille de route régionale (cf. ci-dessous) qui donne les grands axes d'actions.

Les actions phares de l'année sont liées au maintien des fondamentaux sur la culture sécurité de l'entreprise, mais aussi à des projets de prévention découlant du Retour d'expérience national ou local au vu des accidents, presqu'accidents mais aussi bonnes pratiques remontées.



Feuille de route Santé Sécurité 2024

Le PASS est décliné par la suite dans chaque agence et les actions sont adaptées pour répondre aux préoccupations opérationnelles, au cœur des risques de l'agence. Le préventeur de l'agence accompagne les responsables et leurs équipes dans la déclinaison du PASS.

En complément, le service sécurité assure les actions récurrentes de prévention (mise à jour de Document Unique, veille réglementaire, formations sécurité des salariés, communications). Il répond également à des demandes spécifiques.

- **LA CULTURE SANTE SECURITE**

Elle repose sur l'engagement de chacun : salariés et encadrants autour du partage d'informations.

La culture santé sécurité repose sur une démarche appelée **Culture Juste** qui repose sur 3 axes :

- Axe 1 : identifier ce qui se passe bien et le valoriser
- Axe 2 : l'erreur est une source de progrès
- Axe 3 : ne pas tolérer les violations délibérées aux règles de sécurité

Les salariés disposent d'une plateforme commune de partage d'informations et de suivi d'actions nommée SYNERGIE. Chaque collaborateur y a accès en lecture et en écriture. Cette plateforme permet de formaliser les échanges terrains tels que les Visites Managériales de Sécurité, les causeries telles que les Quarts d'Heure Prévention et les remontées qu'elles soient positives (bonnes pratiques) ou axes d'améliorations (situations dangereuses).

SYNERGIE dispose d'un tableau de bord et chaque service peut directement piloter ses actions. À partir de ces informations, chaque service pilote les actions de prévention pour garantir la maîtrise des risques de son activité. L'avancement des actions à la suite de remontées est suivi régulièrement.

Dans le cadre du développement de la culture sécurité, en 2024 le concept de « Speak Up & Stop » a été déployé sur SEVESC notamment lors de la semaine mondiale de la Sécurité. L'objectif était de resensibiliser les collaborateurs sur l'importance de s'arrêter en cas de situation dangereuse, et de valoriser ces équipes. 43 Quarts d'Heures Sécurité ont été dédié à ce thème.

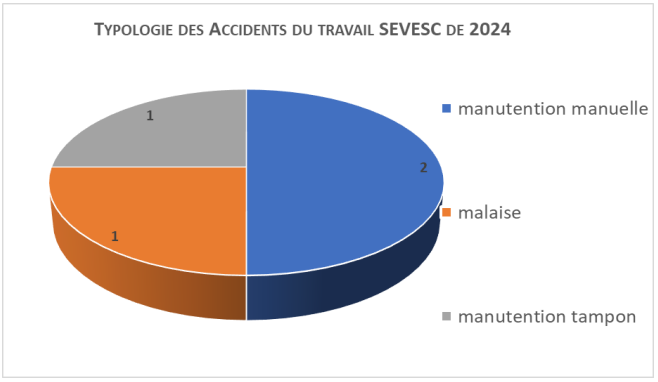
General



Semaine de la sécurité 2024

- **LES RESULTATS SECURITE SEVESC en 2024**

En 2024, la SEVESC a comptabilisé 2 accidents avec arrêt et 2 accidents sans arrêt, répartis de la façon suivante :



Répartition des accidents avec et sans arrêt SEVESC 2024

Les salariés SEVESC ont remonté plus de 134 remontées d'évènements (presqu'accidents ou situations dangereuses) dans l'outil SYNERGIE, et 73% de nos actions Santé Sécurité ont été clôturées à fin 2024.

Le Retour d'expérience est consolidé aux bornes de la région IDF, et 34 flash de retour d'expérience (Accident, situation dangereuse ou bonne pratique) ont été diffusés en interne pour animer les Quarts d'Heure prévention mensuels, animés par les managers.

- **LA FORMATION**

Chaque année, le maintien des compétences Santé Sécurité des salariés SEVESC reste une priorité. Sur le périmètre SEVESC, les formations sécurité délivrées en 2024 :

Libellé de la formation	Formations réalisées en 2024
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	3
CATEC Initial et Recyclage	87
CACES R484 Pont roulant + palan + élingage	2
Habilitation électrique	32
PRAP – Gestes et postures	5
Risques chimiques	19
Sauveteur Secourisme du travail – recyclage	12
Équipier de première intervention - incendie	5
Balisage de chantier	5
ATEX	10
Echafaudage	2
Gestion des entreprises extérieures - Volet santé / sécurité	0
Travail en hauteur	16
Amiante	4
Chlore + Port de l'Appareil Respiratoire Isolant	2
CACES nacelle	1
CACES mini-pelle	1
Être acteur de sa sécurité sur le terrain	61
Sensibilisation sur les conduites addictives avec la médecine du travail (alcool/drogues/médicaments)	63
Total	**69**

Chaque formation habilitante donne lieu à une autorisation de travail. Sur la Région, nous utilisons le passeport sécurité : c'est un document nominatif qui reprend l'ensemble des autorisations en cours. Il est édité par le service sécurité et signé du collaborateur et de son encadrant.

General

Le management de la santé sécurité nécessite aussi de resensibiliser régulièrement les encadrants sur l'animation et le pilotage de actions. A ce titre en 2024 8 managers SEVESC ont été reformés au Management de la Santé Sécurité et 7 personnes aux risques de la coactivité avec les entreprises extérieures.

En complément cette année, 400 Quarts d'heures Sécurité ont été menés sur le périmètre SEVESC pour re-sensibiliser le personnel aux risques professionnels de leur poste.

- **La plateforme sécurité du Pecq**

La région Eau France IDF dispose d'un plateforme sécurité d'entrainement qui a reçu un Trophée CRAMIF en 2022 : https://www.youtube.com/watch?v=TO9Jznxpg1w

Les ateliers de la plateforme sont les suivants :

- Espace confiné dans un ouvrage enterré ;
- Consignation sur une armoire électrique ;
- Balisage de chantier grâce aux éléments situés dans le container ;
- Blindage et découpe de canalisations dans une fouille ;
- Manutention de tampons sur le parcours tampons ;
- Dépotage de réactifs.





Plateforme sécurité – Le Pecq Suez Eau France

Lieu d'accueil de nos organismes des formations pour les formations habilitantes, la plateforme sert aussi à des sensibilisations internes (QHP). A ce titre, les 30 leaders métiers S&S de la région assistent les managers dans la mise en place de mise en situation pratique liés aux risques de nos métiers.

- **L'ACCUEIL DES SALARIES**

Chaque salarié est accueilli par son encadrant dans le cadre de la procédure d'accueil. Il rencontre le préventeur de l'agence pour balayer les règles opérationnelles de sécurité. Chaque encadrant est accueilli par la coordinatrice santé sécurité et est inscrit à une formation de management de la santé sécurité.

- **LA COMMUNICATION**

Une communication régulière est réalisée auprès des encadrants et de l'ensemble des collaborateurs. Elle permet d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action santé sécurité et de partager les événements majeurs.

En 2024, 34 bonnes pratiques (flash, documents) ont été réalisées et diffusées sur la région.

General



Santé - Sécurité
Accident

Eau France / Région IDF / Réseaux Assainissement 92 Date 20/09/2024

Balisage – Accident HiPo

Description : Activités impliquées : Intervention sur voirie

Pendant une visite d'inspection des réseaux d'assainissement visitables, une voiture a percuté les cônes de signalisation, l'entourage de protection et le vantail du tampon SRL, qui s'est cassé. Lors du choc, l'entourage a percuté le poignet de la victime qui surveillait l'intervention en surface.

Les conséquences :
- Douleur au poignet
- Impact psychologique

Les causes :
- Le conducteur de la voiture a été distrait par son chien, monté sur ses genoux.
- Le surveillant se déplace à pied toutes les 15 min environ pour ouvrir le tampon suivant (50m).
- Le balisage mis en place était insuffisant. Le chantier itinérant se trouvait entre la voie de tram et le trottoir, et devait laisser passer les bus (sens unique).

Plan d'action local :
1. QHP sur le balisage des interventions sur voirie
2. Tester un chariot mobile pour déplacer le balisage nécessaire sans être limité par la capacité physique du porteur
3. Réflexion sur l'adaptation de la formation balisage aux travaux temporaires.

Mesures de prévention à mettre en place :
- Echanger avec les équipes opérationnelles sur les difficultés rencontrées lors des interventions sur voirie
- Mettre un fourgon en protection quand les conditions de circulation le permettent
- Tester des équipements améliorant notre visibilité sur voirie. Adapter les conditions de balisage aux conditions de circulation.

Santé - Sécurité
Bonne Pratique

Eau France / Région IDF / Réseaux Assainissement 92 Date 10/12/2024

#Dotation manucroches

Description :

Afin de limiter le risque de chute de hauteur dans les ouvrages d'assainissement, des longes fourches (= manucroches) sont en cours de distribution à tous les collaborateurs formés au CATEC. Ainsi, lorsque la sécurisation de l'intervention ne peut pas être effectuée avec un tripode, ou un point d'ancrage contrôlé et que l'échelle paraît en bon état, les collaborateurs devront sécuriser leur montée/descente sur les échelles de plus de 2m à l'aide des manucroches.

Mise en œuvre :
- Contrôler les manucroches visuellement avant chaque utilisation.
- Accrocher les manucroches au centre du harnais, sur la poitrine.
- Examiner l'échelle fixe avant chaque utilisation (montants ou barreaux abîmés, absence de canne...).
- S'accrocher de préférence sur les montants de l'échelle, et non sur les barreaux, permet de rester accroché sur l'échelle si le barreau lâche.
- Accrocher les mousquetons (crochets) sur des montants/barreaux différents, au-dessus du point d'ancrage du harnais.

→ Les longes fourches doivent être vérifiées annuellement par un organisme de contrôle.

Si vous constatez une situation dangereuse (échelle abîmée, absence de canne...)
→ Faites remonter les situations dangereuses (RSD) sur Synergie pour permettre la mise en place d'actions correctives.

Communication Santé Sécurité

5.3 Notre système de management

5.3.1 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients

Dans un contexte de changement climatique et face à des défis de plus en plus prégnants, comme la pression quantitative sur la ressource en eau, l'augmentation des pollutions, la recrudescence d'aléas météorologiques intenses et le renforcement de la réglementation, SUEZ promeut des solutions en faveur de la résilience des services d'eau et d'assainissement de ses clients et les accompagne dans la transition écologique de leurs territoires.

Grâce à une organisation territoriale dédiée, SUEZ Eau France met le savoir-faire et l'expertise de ses collaborateurs au service de ses clients pour, au quotidien, 7j/7, 24h/24 :

1- Fournir l'accès à des services d'eau et d'assainissement de qualité,
2- Améliorer et protéger les infrastructures qui lui sont confiées par ses clients,
3- Accompagner la transition écologique et énergétique en améliorant ses process et en proposant de nouvelles solutions.

Retour sur quelques références qui ont marqué l'année 2024 :

En janvier : Inauguration de la nouvelle unité de production d'eau potable de l'Epau de Le Mans Métropole (département de la Sarthe) qui allie qualité de l'eau et performance énergétique**. La modernisation de cette installation s'inscrit dans la volonté de la collectivité de réduire son empreinte énergétique tout en innovant pour offrir un service de haute qualité à ses usagers grâce à un nouveau système de pompage, de nouvelles filières de traitement et la pose de panneaux photovoltaïques**.

En mars : La communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (département du Puy de Dôme) confie au groupement SUEZ/SEMERAP la gestion du système d'assainissement de Riom pour une durée de 7 ans. Pour répondre aux exigences techniques et environnementales de la collectivité, **SUEZ Eau France s'engage à mettre en œuvre des solutions innovantes, tant dans le mode de gestion du service que dans l'optimisation de son exploitation. Cette démarche permettra :**

- **d'économiser 800 tonnes éqCO2 par an sur la station d'épuration, en diminuant par exemple la consommation de réactifs nécessaires au traitement,**
- **de réduire de 20% la consommation énergétique de la station d'épuration de Riom, grâce au renouvellement des équipements énergivores,**
- **d'employer des collaborateurs en insertion,**
- **de sensibiliser à l'environnement les scolaires et le grand public grâce à un espace pédagogique dédié.**

En avril : Inauguration d'un nouveau bassin d'orage sur le site de la station d'épuration Dijon-Longvic (département de la Côte d'Or) qui permet **d'augmenter de 15 000 m^3 la capacité de stockage des eaux usées du système unitaire de Dijon** pendant les épisodes pluvieux, et ainsi de réduire les déversements dans le milieu naturel.

En mai : Signature du contrat officialisant le **démarrage du projet de la future station de traitement des eaux usées de La Roche sur Yon** (département de la Vendée). La Roche sur Yon a choisi le groupement composé des sociétés SOGEA, Eiffage Construction, Safege, Pelleau et Associés Architecte, et SUEZ pour la conception – réalisation – exploitation et maintenance du nouvel équipement. A l'issue de la phase de construction, SUEZ Eau France exploitera l'ouvrage pendant 6 ans. **La nouvelle station permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires. Elle sera capable d'éliminer tous types de polluants, y compris les microplastiques, et de valoriser l'énergie des boues d'épuration en de nouvelles sources d'énergies renouvelables (biométhane, solaire, électricité verte).**

En septembre : Inauguration de la **nouvelle unité de la station** sur cette installation **d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric** (département des Yvelines)**, une usine élargie tournée vers la qualité de l'eau, la sobriété énergétique et la circularité des ressources.** Le déploiement, de technologies innovantes, sobres en énergie, moins génératrices de déchets et productrices de matières premières secondaires valorisables permet de répondre à la volonté du Syndicat Intercommunal de

General

l'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) de contribuer à la transition bas-carbone du territoire.

En octobre : **SUEZ Eau France propose désormais son application Tout Sur Mon Eau (TSME) aux 11 millions d'usagers des contrats qu'il opère en France**. Qu'ils logent en habitat individuel ou en habitat collectif, cette application les accompagne dans leurs usages de l'eau au quotidien. L'application est disponible gratuitement en téléchargement sur les stores des smartphones.

En novembre : **La Communauté de Communes Rives de Saône** (département des Côtes d'Or) **renouvelle sa confiance à SUEZ Eau France pour la gestion du service public d'assainissement. SUEZ Eau France s'engage dans une démarche d'optimisation des services d'assainissement collectif et non collectif**, en améliorant la performance du système d'assainissement, en luttant contre les eaux claires parasites, tout en réduisant l'empreinte carbone des énergies consommées.

General

5.3.2 Les certifications nationales ISO 9001, 14001, 50001

Le système de management de SUEZ Eau France est certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national, et pour toutes nos activités :

- Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
- Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
- Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
- Gestion des services à la clientèle
- Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers.

Notre système national permet à nos clients de bénéficier du savoir-faire de SUEZ :

- **Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis** par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation ;
- **Un dispositif d'entretien des compétences des collaborateurs**, intégrant les évolutions techniques, technologiques et digitales dans nos métiers ;
- **Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux**, qui nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires ;
- **Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence** permettant de maîtriser les risques et assurer la continuité d'activité face aux crises de plus en plus fréquentes.

A partir de ce socle commun, nos équipes régionales s'attachent à prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'adapter au mieux nos activités aux attentes de nos clients et à leurs enjeux techniques, environnementaux et sociétaux

Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.

Nos certificats ISO 9001-14001-50001 ont été renouvelés en décembre 2024

pour une période de 3 ans.

General

Certificat en cours :	2 Décembre 2024	Première(s) approbation(s) :
Date d'expiration :	1 Décembre 2027	ISO 9001 - 27 Avril 2004
Numéro de certificat :	10658222	

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

General

LRQA

Certificat en cours :	2 Décembre 2024	Première(s) approbation(s) :
Date d'expiration :	1 Décembre 2027	ISO 50001 - 2 Décembre 2015
Numéro de certificat :	10658224	

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d 'approbation : ISO 50001 – 00028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0001

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

General

Certificat en cours :	2 Décembre 2024	Première(s) approbation(s) :
Date d'expiration :	1 Décembre 2027	ISO 14001 - 27 Avril 2004
Numéro de certificat :	10658223	

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

Tour CB21 - 16 place de l'Iris, PB00130, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 14001:2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 14001 – 0079623

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0001

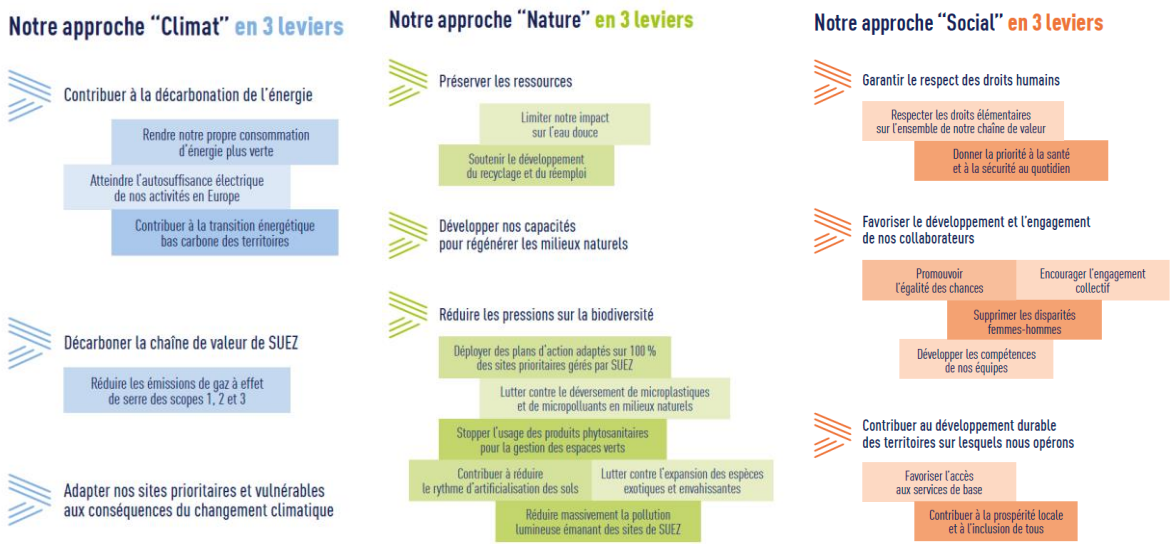
LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

5.4 Notre démarche développement durable

Les métiers de l'eau et de l'assainissement contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels.
La raison d'être de l'entreprise « Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun » et la feuille de route développement durable visent à amplifier cette contribution en structurant nos actions autour d'une ambition commune partout où nous sommes présents.

La feuille de route détaille les orientations et les engagements de développement durable du Groupe autour de 3 piliers : Pilier climat , Pilier nature et Pilier social.

Cette feuille de route Groupe fait l'objet d'une déclinaison sur le périmètre de Suez Eau France.

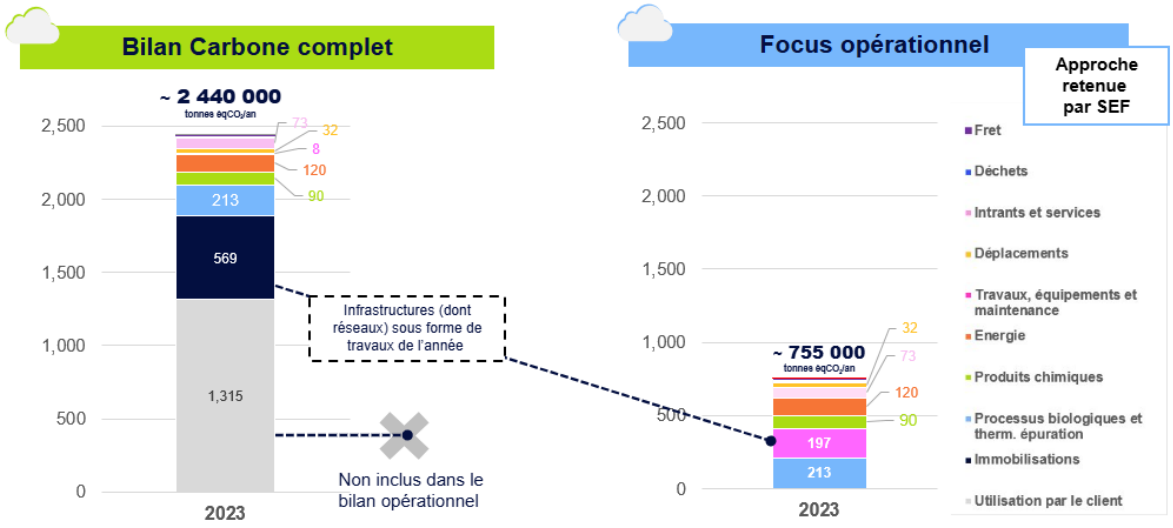


Actions dédiées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre
SUEZ Eau France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Ce Bilan Carbone complet (publié sur le site de l'Ademe) s'élève à 2,4 MtCO2e, et **755 000 tCO2e** suivant une approche opérationnelle (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire).

General

Résultat du Bilan Carbone selon les deux approches (calcul de 2024 sur l'année 2023)



Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'année, achats de machines et maintenance etc.,
- L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul,
- Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.

L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions de R&D pour identifier des **modes opératoires moins émissifs** en protoxyde d'azote et en méthane.

Par ailleurs, Suez Eau France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de **réduction de la consommation énergétique.** Ce sujet fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, mais le contexte des années 2022 et 2023 l'a rendu prioritaire. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique.

Par exemple, Suez Eau France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

Au-delà de l'optimisation de sa consommation énergétique, SUEZ s'engage, dans sa feuille de route développement durable, à porter à 100% la part de l'électricité durable dans sa consommation électrique d'ici 2030 en Europe. Pour y parvenir, SUEZ Eau France s'est engagée dans une démarche d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale afin notamment de renforcer leur essor et de contribuer ainsi à la souveraineté énergétique des territoires. Ainsi, pour favoriser la production d'énergie renouvelable, SUEZ :

- promeut l'installation des panneaux photovoltaïques sur les installations qu'elle gère pour le compte de collectivités(quand les conditions urbanistiques et technico-économiques sont réunies),
- soutient la production d'énergie verte via la signature de PPA (Power Purchase Agreement) pour accroître la part d'énergie verte en France et pouvoir avoir une bonne visibilité sur l'évolution des tarifs et ainsi faire bénéficier de ces 2 atouts les services d'eau et d'assainissement gérés.

General

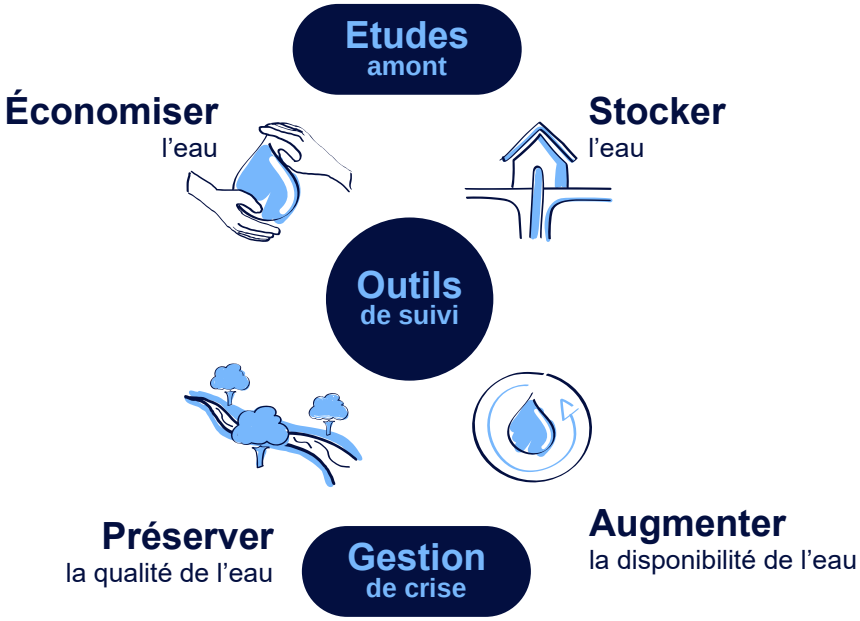
S'adapter aux conséquences du changement climatique
Enfin, les risques liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants. Pour protéger les infrastructures liées aux services essentiels, SUEZ s'engage à établir un plan d'action pour 100% des sites prioritaires exploités d'ici 2027.
En 2024, 80 installations d'eau potable et d'assainissement ont d'ores et déjà fait l'objet d'analyses d'exposition aux aléas climatiques (crues, inondations, les fortes pluies, les sécheresses, feux de forêt…). Elles seront complétées par des analyses de vulnérabilité pour les sites les plus exposés.

Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution de sa disponibilité en raison du dérèglement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux et en alignement avec le Plan eau du Gouvernement nous développons différentes démarches ; par exemple pour réduire les prélèvements et sécuriser l'approvisionnement en eau, accompagner la sobriété territoriale, massifier la valorisation des eaux non conventionnelles ou encore déployer des Solutions Fondées sur la Nature.

Par exemple, grâce à des outils d'hydrovigilance utilisant l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de réaliser des prédictions sur l'état de la ressource en eau sur un territoire, à court, moyen ou long terme, en se basant entre autres sur les scénarios du GIEC.



Les solutions SUEZ pour la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

Actions dédiées à la préservation de la biodiversité

Avec notre feuille de route développement durable, nous sommes mobilisés pour renforcer notre impact positif sur la biodiversité, à travers d'engagements qui visent à diminuer les pressions, tout en déployant des solutions pour la préserver.

C'est ainsi que les sites considérés comme prioritaires en termes de biodiversité bénéficient d'un traitement particulier combinant inventaires faunistiques et floristiques, plan d'actions de préservation et gestion différenciée.
Cette dernière prévoit a minima les bonnes pratiques suivantes :

General

- **L'abandon des produits phytosanitaires**, tels que les engrais, les désherbants et les produits anti-mousses. Ces produits sont incompatibles avec les enjeux de protection de la biodiversité et de la ressource en eau ;
- **La plantation d'espèces d'arbres et d'arbustes locales** qui présentent l'intérêt d'être adaptées au milieu naturel, au climat de la région et présentent une meilleure résilience ;
- **Les espacements des périodes de tontes** avec l'objectif optimal d'une à deux tontes par an sur les espaces en libre évolution ;
- **L'étude de la mise en place de l'écopâturage**. Il offre la possibilité de conserver les milieux ouverts plus favorables pour obtenir une diversité d'espèces floristiques. Ce mode de gestion est également une alternative aux modes d'entretien mécanique, consommateurs d'énergie et générateurs de nuisance comme le bruit.

Par ailleurs, SUEZ a développé des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont l'objectif est d'utiliser le fonctionnement de la nature et des écosystèmes pour servir à la fois l'homme et la biodiversité. SUEZ s'emploie à les mettre en place pour préserver la qualité de la ressource ou encore pour préserver les milieux.
Enfin, la biosurveillance des milieux est aussi intégrée comme une des techniques qui peut être mise en œuvre pour surveiller l'évolution, les modifications, les altérations, ou la stabilité de la qualité d'un milieu naturel.

Un engagement affirmé et affiché

Au-delà de la feuille de route DD du groupe et pour réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité, SUEZ a rejoint en 2020 le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB).
Dans ce cadre, SUEZ met en place des actions liées à son cœur de métier relevant de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité.
De façon complémentaire à ce socle d'actions relatives à son cœur de métier, SUEZ s'engage à poursuivre ses démarches partenariales et collaboratives, participer à l'amélioration des connaissances, innover sur la biodiversité, sensibiliser, former et vulgariser.

Actions dédiées à une transition écologique solidaire

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage les équipes, les clients et les partenaires. C'est dans ce cadre que SUEZ Eau France œuvre pour concilier développement humain et développement économique, en premier lieu, au travers d'actions pour favoriser l'accès aux services essentiels par tous.



General

SUEZ s'engage et travaille aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour **faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant** en cas de difficultés financières. L'entreprise accompagne les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions.
Par exemple, le **Fonds Solidarité Logement** a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. SUEZ **contribue à ce fonds** dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Afin d'augmenter l'efficience des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic territorial. Cette **cartographie des zones de précarité hydrique permet de prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité**. Les « zones de vigilance », par exemple, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que **des opérations pour réduire les consommations d'eau** ou la mise en place de mécanisme de **plomberie solidaire**.
En outre, SUEZ EAU France a noué des **partenariats** avec des acteurs comme le Réseau national des **PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices)** labellisés **France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre - eux** ou avec des **associations locales** ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise responsable, SUEZ Eau France œuvre en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'inclusion et d'égalité des chances et d'engagement des collaborateurs au service des territoires d'implantation.

Enfin, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur de la politique RH de SUEZ, quelle que soit la taille de ses entités. SUEZ met en œuvre un plan d'action qui a pour objectif l'accélération de la mixité et un élargissement des viviers.
Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour SUEZ Eau France, l'index égalité professionnelle a progressé régulièrement depuis 2020 et atteint en 2024 le score de 94 /100.

General

5.5 Nos actions de communication

Les actions de SUEZ en France en 2024

Conscient de l'importance d'informer et de sensibiliser les usagers à la fois sur les nouveaux services qui leur sont destinés mais aussi sur la nécessaire protection de la ressource et du milieu naturel, SUEZ Eau France met en place, à son initiative ou aux côtés de ses clients collectivités, des opérations adaptées à tous les publics. Visites de sites techniques par des scolaires et le grand public, Journées portes ouvertes, encarts facture, journées techniques et de l'innovation, dégustations d'eau, parcours pédagogiques, sensibilisations à la maîtrise des consommations sont autant d'actions qui permettent de donner à comprendre les enjeux de l'eau et de l'assainissement en France mais aussi de consommer en connaissance de cause tout en comprenant mieux le prix du service.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC ET PEDAGOGIE

- **Le Magazine Plus : un magazine pour donner à voir et à comprendre les actions du Groupe**

En 2024, deux numéros du **Magazine Plus** ont mis en lumière les enjeux de l'eau et des déchets, présenté des réalisations innovantes, des réussites commerciales et donné la parole aux collaborateurs. Envoyés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le magazine est également diffusé à nos clients à l'occasion d'évènements tels que des salons professionnels. Une version digitale est par ailleurs disponible sur suez.com.

- **Une nouvelle Visite virtuelle disponible**

Afin de permettre au plus grand nombre de visiter des installations d'eau potable, d'assainissement, SUEZ a enrichit cette année sa collection de visites virtuelles avec **l'usine d'eau potable de Basse Dheune** (département de Saône et Loire)., Sur la base d'un exemple concret et réel, les visiteurs peuvent ainsi découvrir le fonctionnement d'un équipement destiné à la production d'eau potable. Une dizaine de visites virtuelles de ce type sont actuellement disponibles en France. Elles sont disponibles sur https://www.suez.fr/fr-fr/nous-connaitre/visites-virtuelles

- **Journées portes ouvertes**

En 2024, **près d'une trentaine de visites d'installations** ont été proposées sur l'ensemble du territoire depuis le site www.portesouvertes.suez.fr
Le grand public a ainsi pu découvrir le fonctionnement d'une usine d'eau potable ou d'une station d'épuration aux côtés de nos collaborateurs qui leur ont partagés leur savoir-faire et leur engagement vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau et de la protection de l'environnement.

- **Sécheresse et canicule**

Durant tout l'été, SUEZ a relayé sur ses réseaux sociaux et sur son site Toutsurmoneau.fr des conseils pour préserver l'eau. De plus, des informations sur les restrictions d'usages de l'eau définies par les préfets ont également été relayées auprès des habitants, notamment dans les régions impactées. **Un kit de communication a été déployé pour accompagner les collectivités**.

EVENEMENTS ET SALONS EN FRANCE

En 2024, SUEZ a participé à des évènements et salons nationaux pour présenter ses solutions résilientes et innovantes pour accompagner ces parties prenantes dans la transition écologique et répondre aux enjeux réglementaires et économiques. L'une des thématiques phares des prises de paroles lors des évènements de cette année : l'indispensable évolution du modèle de financement des services de l'eau.

General

- **Carrefour des gestions locales de l'eau 31 janvier au 1er février 2024 à Rennes**
- **Vivatech du 22 au 25 mai 2024 à Paris**
- **Congrès ASTEE 10 au 13 juin 2024 à Quimper**
- **Salon des Maires et des Collectivités Locales 19 au 21 novembre 2024 à Paris**

General

6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fonds de Solidarité Logement.

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
  L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

- **Assainissement collectif**
  L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

- **Avaloir**
  Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
  Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

General

- **Collecteur**
  Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**
  Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**
  Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**
  Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**
  Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**
  Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**
  Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**
  Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

General

- **Enquête de conformité**
  Une enquête de conformité permet d'établir un diagnostic vérifiant que :
  - les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
  - les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**
  L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO_5.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**
  L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
  L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**
  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**
  Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**
  Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH_4) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO_3) ou nitrite (NO_2). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

  $NGL = NK + NO_2 + NO_3$

General

- **Nombre d'abonnements**
  Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**
  Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**
  Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).
  Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
  Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.
  Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**
  potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**
  Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, …).

- **P total**
  Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO_4**
  Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

General

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**
  Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**
  Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**
  Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**
  C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**
  Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. À ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**
  Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**
  Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

General

- **Système de collecte**
  Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**
  Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**
  Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard…).

General

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
  Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
  Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

  Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
  Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
  Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.
  Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**
  Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

  Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**
  Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :
  - le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
  - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

General

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

General

- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**
  Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

  Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

  Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**
  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

General

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**
  Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

  Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**
  L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

  Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) /linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

  Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, …).

  L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

  A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)
  - **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…).
  - **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
  - **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
  - **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

General

- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

General

SEVESC
ASSAINISSEMENT ET SERVICES

)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-200058782-20251001-Del2025-254-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025

Service Eau et Assainissement

DIRECTION VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS)

EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEE D'EXPLOITATION 2024



MAU : Quartier de Saintonge : Remplacement collecteur EU

SOMMAIRE

I. Table des matières

1. LES MOTS DE L'ELUE 3
2. PREAMBULE 4
1.1. Définition du RPQS 4
1.2. Textes fondateurs 4
1.3. Indicateurs de performance 4
1.4. Territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines 5
3. LES TEMPS FORTS 2024 7
3.1. Approbation de la PFAC sur les 12 communes 7
3.2. Chantiers phares (*Conférer article 6.5.3)* 7
3.3. La tempête KIRK en octobre 2024 7
3.4. Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de 2024 : la Parenthèse enchantée 8
3.5. Trois opérations fortes de communication (*Conférer article 6.3)* 8
3.6. Plus de 10 Millions d'€ HT pour l'Assainissement en 2024. (*Conférer article 6.4)* 8
4. LES CHIFFRES CLES 2024 9
4.1. Le patrimoine Assainissement 9
4.2. Compétence Assainissement : l'année 2024 en quelques chiffres 10
5. TERRITOIRE ET MODE DE GESTION 11
5.1. Eau potable 11
5.2. Assainissement collectif 12
5.3. Assainissement Non Collectif, ... 15
6. LA COMPETENCE DIRECTE 16
6.1. Les moyens humains du Service Eau et Assainissement (SEA) 16
6.2. Les Actes administratifs 17
6.2.1. L'activité du service 17
6.2.2. STEP ELA : Arrêté d'exploitation – Renouvellement 17
6.2.3. DSP des 7 historiques – Avenant 3. 17
6.2.4. La PFAC à 12 communes 17
6.3. Les Actions de communication 18
6.4. Les Moyens financiers 20
6.4.1. Tarifs sur SQY 20
6.4.2. Exercice de la compétence Assainissement : les dépenses/recettes sur SQY 23
6.5. Les Actions réalisées (études/travaux) 24
6.5.1. Quatre Etudes Générales menées par SQY 24
6.5.2. Onze Etudes pré-travaux 28
6.5.3. Travaux assainissement 31
6.5.4. Les chiffres de l'exploitation 41
7. LA COMPETENCE INDIRECTE 43
7.1. Eau potable 43
7.2. Assainissement 45
8. ANNEXES 46

1. LES MOTS DE L'ELUE



« L'eau et l'assainissement représentent un enjeu majeur pour la santé publique, le développement économique et la protection de l'environnement.

Ouvrir son robinet, prendre une douche, faire sa vaisselle, ces gestes si simples nécessitent de nombreuses actions insoupçonnées en amont et en aval.

Chaque jour des hommes et des femmes œuvrent sur le territoire de SQY pour rendre possible ces gestes du quotidien tout en respectant les normes et en préservant les ressources ainsi que les écosystèmes.

Ce travail de l'ombre, pour beaucoup, est un défi permanent : des Jeux Olympiques en continu en quelque sorte.

Je vous laisse prendre connaissance de ce Rapport sur le Prix et la Qualité de Service qui retrace l'année 2024 en présentant les nombreuses actions réalisées avec son lot d'études, d'entretien, de travaux, d'actions administratives et de communication ainsi que de nombreuses données chiffrées.

Vous pourrez mesurer l'étendue du travail qui se cache derrière chacun des gestes quotidiens des usagers.

Mais gérer, exploiter, remplacer un patrimoine eau et assainissement avec un objectif de pérennité et de développement durable a un coût.

Plus de 12 Millions € ont été dépensés par SQY pour entretenir, réparer, remplacer, étendre le patrimoine assainissement collectif (Réseaux et ouvrages d'eaux usées et unitaires) en 2024.

Le prix moyen global (eau potable, assainissement et organismes publics) s'établit à **4,74 € TTC/m³.** Ce qui positionne SQY proche de la moyenne française à **4,69 € TTC/m³ (*)** et en dessous du prix en Ile de France de **6,14 € TTC/m³ (*).**

Garantir un service public d'eau et assainissement de qualité au meilleur prix est l'objectif principal de SQY avec toujours une vision à long terme.

La continuité du service public et le maintien en fonctionnement de tous les ouvrages, sans aucun dégât majeur lors de l'événement climatique de la tempête KIRK en octobre 2024, sont les parfaits exemples du résultat de notre professionnalisme et de cette ligne directrice.

Préserver cette magnifique ressource qu'est l'eau est la mission passion du service eau et assainissement car sa fragilité n'a d'égale que sa force. Elle est tout simplement **la Vie** !

Bonne lecture ! »

Eva ROUSSEL

Conseillère Communautaire
Déléguée au cycle de l'eau

(*) source officiel SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

2. PREAMBULE

1.1. Définition du RPQS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau potable et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge (par exemple, un service de production d'eau potable ou de traitement d'eaux usées doit aussi élaborer son rapport).

Pour les compétences transférées relatives à l'eau potable et l'assainissement, l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique ce qui doit être présenté.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code.

Ainsi le RPQS ne concerne que les compétences liées aux :

- Eaux Usées/Unitaires,
- Eau potable.

Les activités liées aux autre compétences exercées par la Communauté d'Agglomération à savoir la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et Eaux Pluviales Urbaines ne font donc pas l'objet d'un RPQS.

1.2. Textes fondateurs

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

1.3. Indicateurs de performance

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit 37 indicateurs de performance en vigueur au 14/10/2024 dont 16 pour l'assainissement qui figurent aux Annexes V et VI du CGCT.

En conséquence, SQY répond à ses obligations en produisant un RPQS 2024 qui présente :

- L'activité de SQY liée à sa **compétence directe à savoir l'assainissement collectif et non collectif** sur son territoire,

- **Les informations** liées à **sa compétence indirecte transférée** à des syndicats selon les exigences de la réglementation dans une note liminaire en fin de rapport.

1.4. Territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines regroupe **douze communes** : Coignières, Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Plaisir, Villepreux et Voisins-le-Bretonneux.

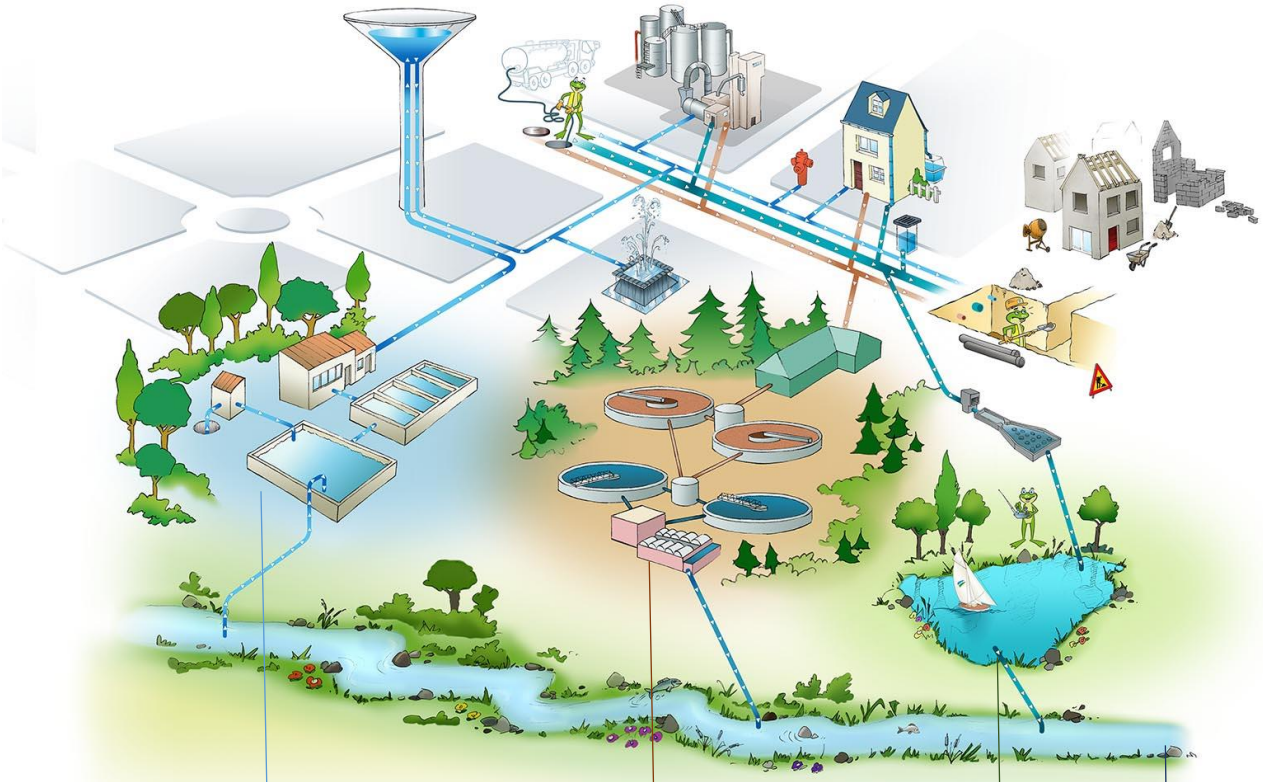


En conséquence, les éléments du RPQS de SQY présente :

- L'activité de SQY liée à sa compétence directe à savoir l'assainissement collectif et non collectif sur son territoire
- Les informations liées à sa compétence indirecte transférée aux syndicats d'eau potable (SIRYAE/AQUAVESC) et d'assainissement (HYDREAULYS, SIAHVY, SIARNC et SIAAP) via une note liminaire en fin de rapport. Ces syndicats sont présentés dans le RPQS chapitre 5.

Nota bene : Concernant le SIARNC, le RPQS de ce syndicat ne fait pas mention de SQY.

Seul le nombre d'abonnés (20) de SQY dont les eaux usées sont traitées à la STEP du SIARNC est cité.
SQY étant considéré comme simples usagers de rue limitrophe dont les eaux usées transitent dans le réseau de ce syndicat.
Ce syndicat n'est donc cité dans le RPQS 2024 de SQY qu'à titre d'information.



Le petit cycle de l'eau sur SQY

Usine de traitement d'eau potable

Station d'épuration (Compétence Assainissement)

Bassins de retenue Eaux Pluviales (Compétence Eaux Pluviales Urbaines)

Rù /Rivière (Compétence GEMAPI)

3. LES TEMPS FORTS 2024

3.1. Approbation de la PFAC sur les 12 communes

La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) a été harmonisée en décembre 2024 **à l'échelle des 12 communes** en remplacement les 5 délibérations existantes présentant de nombreuses disparités. *(Conférer article 6.2.4)*

3.2. Chantiers phares (*Conférer article 6.5.3)*

SQY : 10 Chantiers de Réhabilitation de Collecteurs par l'intérieur
Le montant de ces opérations s'est élevé à 900 k€HT.

MAUREPAS - Quartier Saintonge : Renouvellement sur 882 mètres du réseau d'eaux usées : 176 mètres par tranchée ouverte par la SEVESC et 706 mètres par réhabilitation par l'intérieur par SQY.



Sente de la Brenne
Remplacement collecteur par tranchée ouverte



Réhabilitation par l'intérieur :
Pose de la gaine

L'intégralité des chantiers réalisés sur les réseaux (réhabilitation, remplacement, extension) représente 3,623 kilomètres soit 0,54 % du linéaire total.

GUYANCOURT - Poste de refoulement Eaux Usées de la Minière : Remplacement du Transformateur**.**

STEP MAUREPAS : poursuite de la remise à niveau avec près de 60 opérations de travaux par SQY et SEVESC **(**Remplacement Poste Haute Tension**,** surpresseurs, agitateurs, fourniture équipements pour travaux de refonte intégrale de l'atelier de déshydration…)

3.3. La tempête KIRK en octobre 2024

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie importante (952 mm) avec notamment la tempête KIRK les 9 et 10 octobre.
Bien que les réseaux soient essentiellement en séparatif, cette tempête associée à des pluies intenses (près de 84 mm) présentant une période de retour de plus 50 ans a engendré des difficultés d'exploitation (inondations des locaux, forte sollicitations des bassins d'orages des STEP, réseaux saturés) et by-pass des effluents.
L'intégralité des volumes a fait une déclaration auprès de la Police de l'Eau.

La mobilisation des équipes aussi bien de SQY que de son délégataire, associée à une anticipation de cet évènement exceptionnel, ont évité de forts dégâts et ce malgré les difficultés d'accès et les conditions difficiles. Le service public d'assainissement a été maintenu. Tous les ouvrages ont pu fonctionner.

Il faut ajouter également que même si ce rapport ne traite pas des eaux pluviales, les actions de SQY et de son prestataire de service pour la gestion de celles-ci ont permis l'absence de dégâts majeurs. Les réseaux, ouvrages et bassins de retenue en raison d'un entretien et d'un suivi régulier ont joué leur rôle à plein.
Les eaux pluviales ont été collectées et stockées dans les bassins dont la surveillance de l'évolution en temps réel de leur niveau a permis d'optimiser leur fonctionnement.

3.4. Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de 2024 : la Parenthèse enchantée

Le Service Eau Assainissement au-delà d'être spectateurs de ces merveilleux jeux PARIS 2024 a contribué à son échelle à leur bon déroulement afin qu'aucun souci d'assainissement ne vienne interférer autour et sur les 4 sites de SQY, collectivité hôte.



En effet, le service et son délégataire se sont mobilisés pour préparer cette manifestation (curage anticipé des réseaux autour des sites et sur le parcours des spectateurs, remplacement des tampons logotés SQY, organisation des astreintes, accréditation, etc.).



3.5. Trois opérations fortes de communication (*Conférer article 6.3)*

2024 aura vu l'organisation de deux sessions de portes ouvertes avec visites des Stations d'Epuration (STEP) de Plaisir et Elancourt.

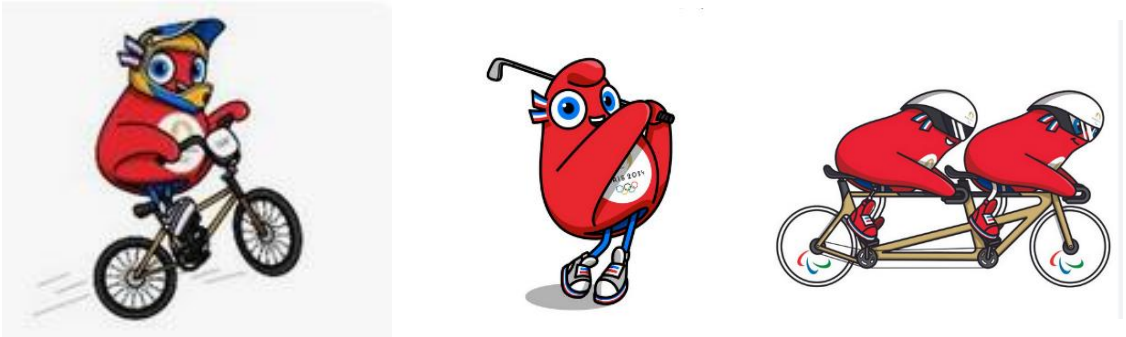
- Journée Mondiale de l'eau **le 3 mars**
- Journées du patrimoine les **21 et 22 septembre**
  Ces deux manifestations ont permis d'accueillir 145 visiteurs.

Le service a également réalisé un livret d'Assainissement présentant les missions d'exploitation et les contacts utiles.

3.6. Plus de 10 Millions d'€ HT pour l'Assainissement en 2024. (*Conférer article 6.4)*

SQY et ses délégataires ont dépensé 10,152 M€HT soit 12,2 **M€TTC** pour l'exploitation et les travaux assainissement des réseaux et ouvrages d'eaux usées.

Et ce pour un tarif assainissement moyen sur le territoire de **2,56 €TTC/m^3 au 01/01/2024.**



4. LES CHIFFRES CLES 2024

4.1. Le patrimoine Assainissement

Le système assainissement mis en place sur SQY est **majoritairement un systéme séparatif** (Schéma 1 : Co-existence d'un double réseau, un dédié à la collecte des eaux usées, un autre pour les eaux pluviales).

Le **système unitaire** (Schéma 2 : un seul réseau de collecte) est présent sur la partie Est des Clayes-sous-Bois et l'intégralité de la commune de Villepreux.

Schéma 1

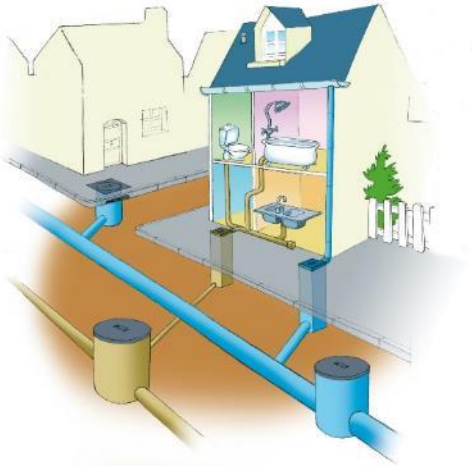


Schéma 2



Les chiffres principaux du patrimoine Assainissement de SQY sont les suivants :

TYPOLOGIE PATRIMOINE	Nombre
Réseau Eaux Usées (EU)	**623 km**
Réseau Unitaire (UN)	**43 km**
Nombre de regards	**19 364**
Postes de relevage EU	**39**
Bassins unitaires enterrés	**6**
Stations d'épuration (STEP)	**3**
Assainissement Non Collectif	**150**

Localisation des 3 Stations d'Épuration : STEP du Val des Églantiers (Plaisir), de la Courance (Maurepas) et d'Élancourt sur le territoire



Ce patrimoine est entièrement géré dans le **cadre de deux délégations de service public** dont l'échéance est identique à savoir mars 2029.

4.2. Compétence Assainissement : l'année 2024 en quelques chiffres

- **43 607** Clients Assainis.
- Volume Assainis (volume d'eaux usées/unitaires) collectés sur le territoire : **10,81 Millions m³** (1)
- Volumes traités sur les 3 STEP de SQY : **6,1 Millions m³** (2)
- Volumes transportés pour traitement hors du territoire : **5,9 Millions m³** (1)
  - **4 Syndicats Assainissement**
  - **6 STEP hors territoire**

Tarif Assainissement au 01/01/2024(3) **: 2,56 €TTC/m³**

Prix global de l'eau (3) : **4,74 €TTC/m³**

-



(1) Volume calculé à partir des volumes consommés et indiqués sur les factures d'eau potable. (Volumes qui après consommation partent dans les réseaux d'eaux usées/unitaires et donc deviennent des volumes assainis).

(2) Somme des Volumes enregistrés au sein des 3 STEP de SQY. Ces volumes comprennent non seulement les volumes assainis issus de la consommation d'eau potable mais également les eaux claires parasites (ECP) qui s'infiltrent dans les réseaux assainissement.
Ces deux origines des données expliquent le fait que la somme des volumes traités sur SQY et des volumes transportés pour traitement hors du territoire est supérieure aux volumes assainis sur SQY.

(3) Tarif pratiqué sur le Bassin de collecte présentant le plus grand nombre d'usagers à savoir le bassin de collecte raccordé à la STEP du SIAAP Seine Aval via le poste de refoulement de la Minière situé à Guyancourt. (110 000 habitants sur les 230 000 de SQY)

5. TERRITOIRE ET MODE DE GESTION

Par arrêté préfectoral n°2016170-0001 du 18 juin 2016 portant adoption des nouveaux statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

SQY exerce la compétence pleine et entière en eau potable et en assainissement sur l'intégralité de son territoire.

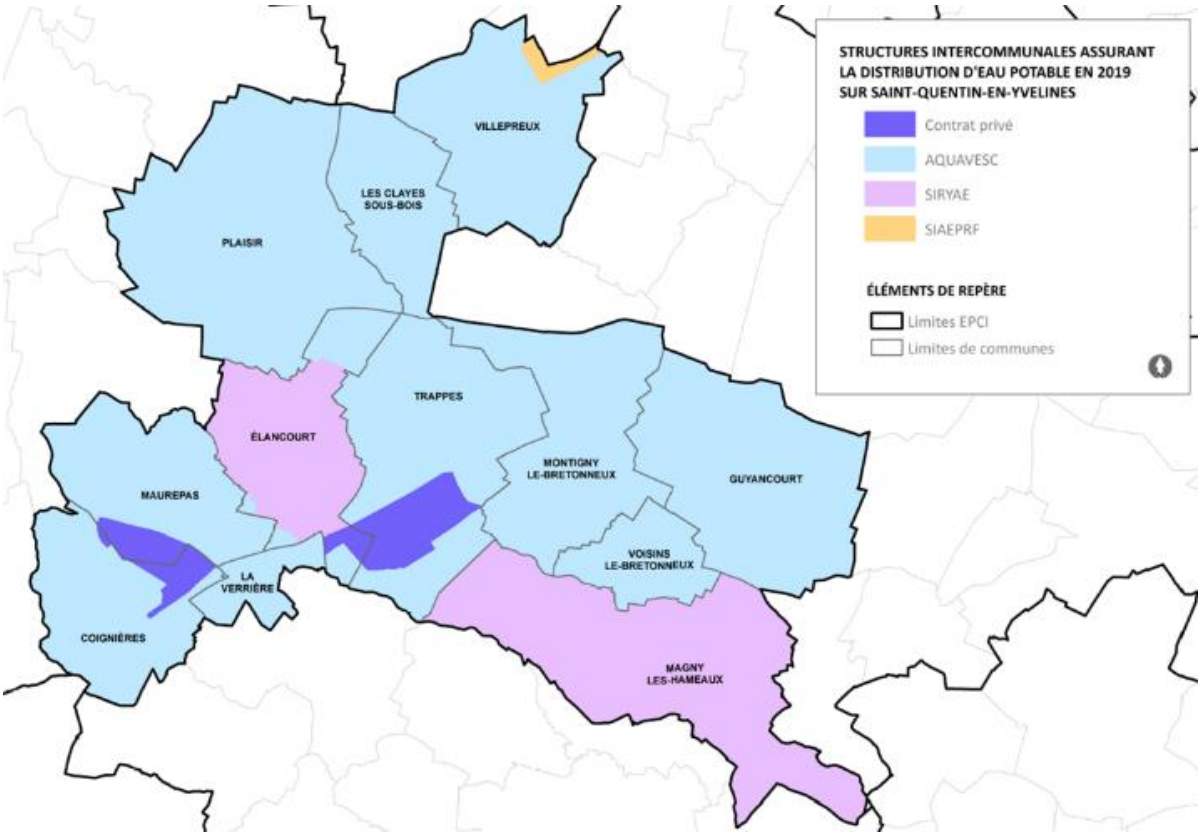
L'exercice de cette compétence se présente sous deux formes :

- Soit **directe**,
- Soit **indirecte**. Dans ce cadre, SQY a transféré sa compétence à une structure (Syndicats d'eau potable, Syndicats d'assainissement) en y adhérant ; exception faite pour le SIAAP.

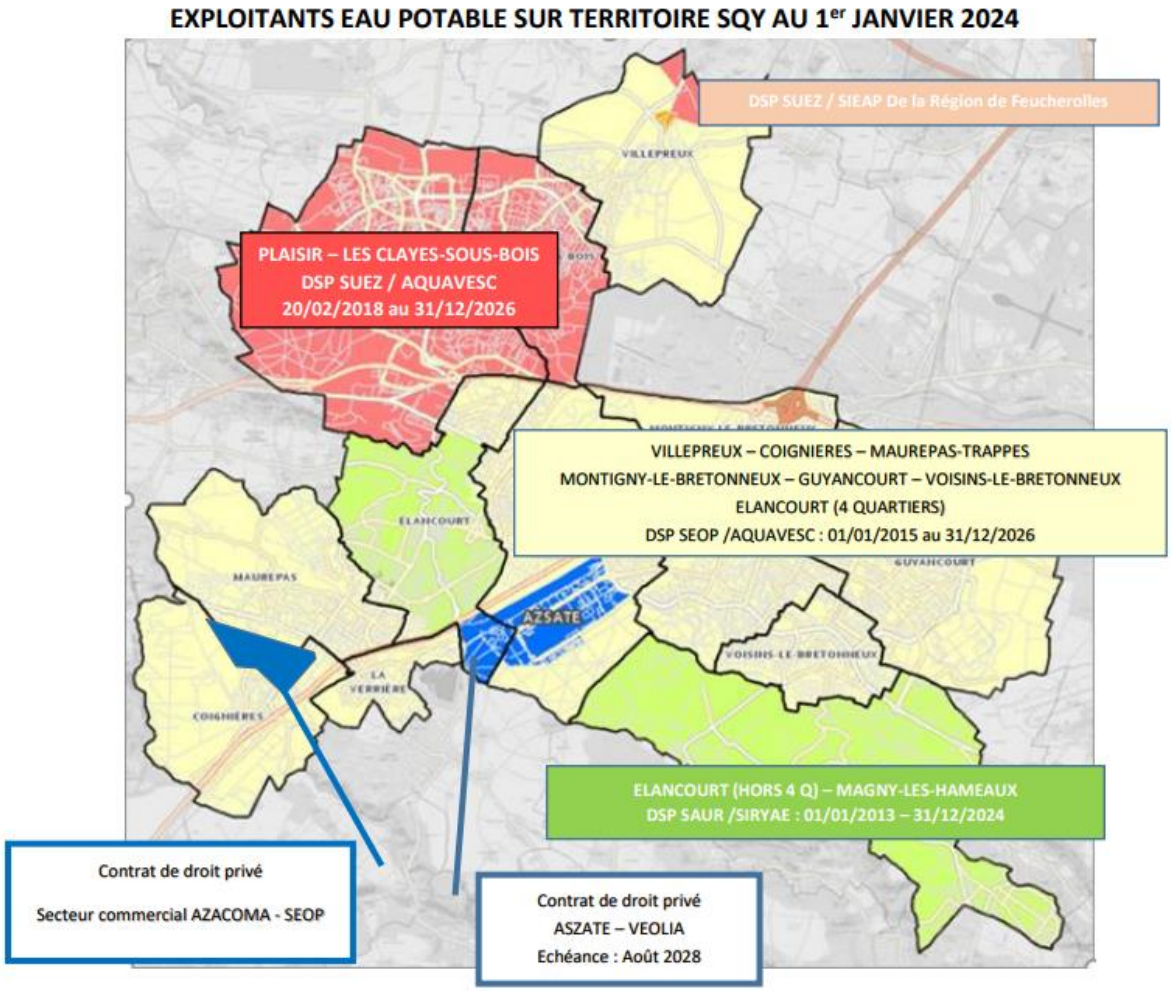
5.1. Eau potable

Saint-Quentin-en-Yvelines a transféré sa compétence au :

- Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction des Eaux (SIRYAE) pour les communes d'Élancourt en partie et de Magny-les-Hameaux,
- Syndicat Mixte AQUAVESC pour les communes de Villepreux, Les Clayes-Sous-Bois, La Verrière, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Guyancourt, Coignières, Maurepas, Plaisir ainsi que 3 quartiers d'Élancourt.



L'exploitation de ce patrimoine est exercée via **4 Délégations de Service Public et deux contrats de droit privé.**



NB : signature au sein d'AQUAVESC le 24 juin 2024 de l'Avenant 3 au **contrat SUEZ prolongeant celui-ci jusqu'au 31/12/2026**

5.2. Assainissement collectif

La compétence se subdivise en 3 sous-compétence : la collecte, le transport et le traitement.

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines se décompose en **neuf bassins versants d'eaux usées** raccordés chacun à une station d'épuration (STEP) : 3 STEP sont de compétence SQY (Elancourt/ Plaisir et Maurepas) et 6 STEP sont gérées par des syndicats d'assainissement.

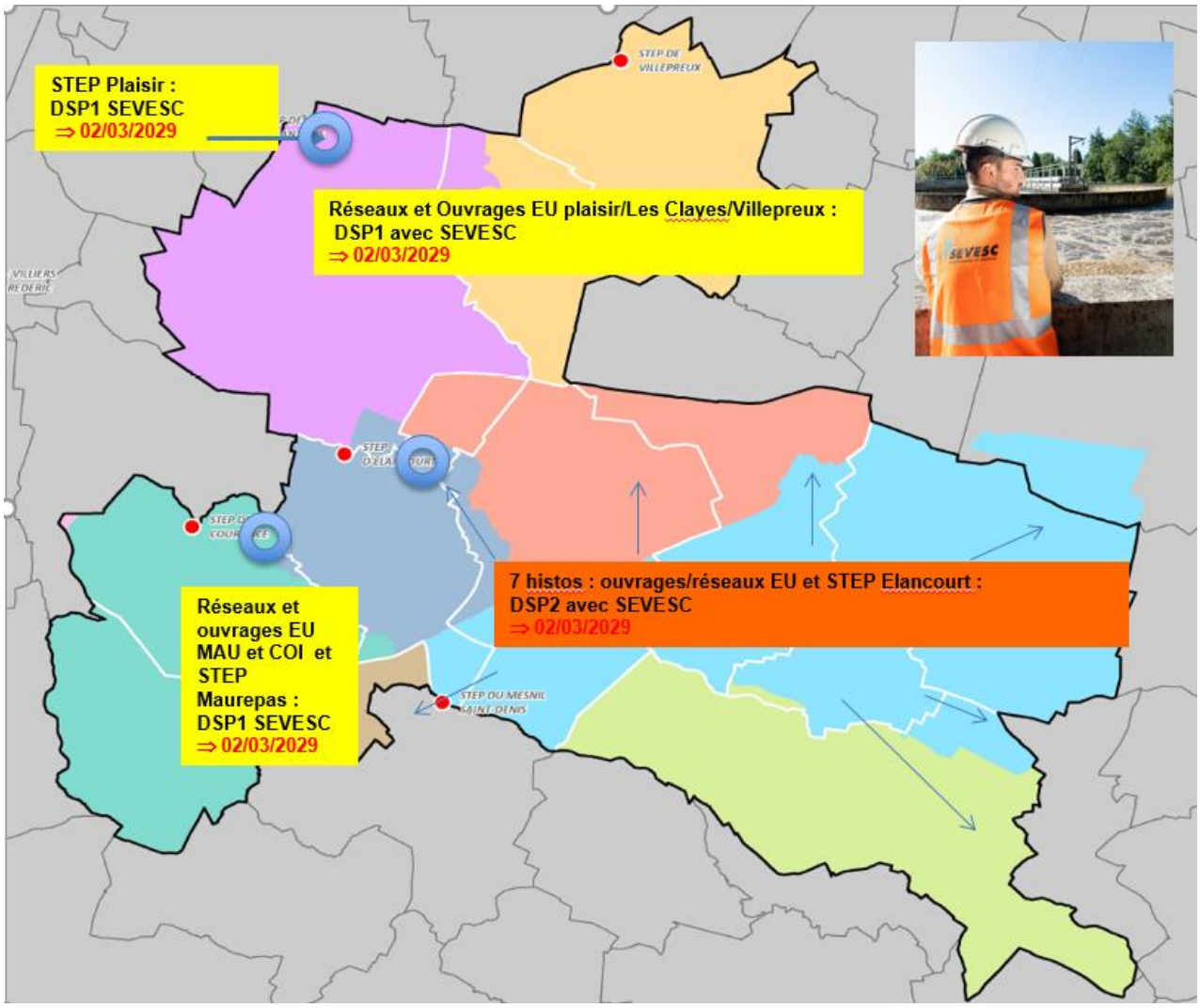
En 2024, Saint-Quentin-en-Yvelines exerce :

- La compétence collecte des eaux usées sur les 12 communes.

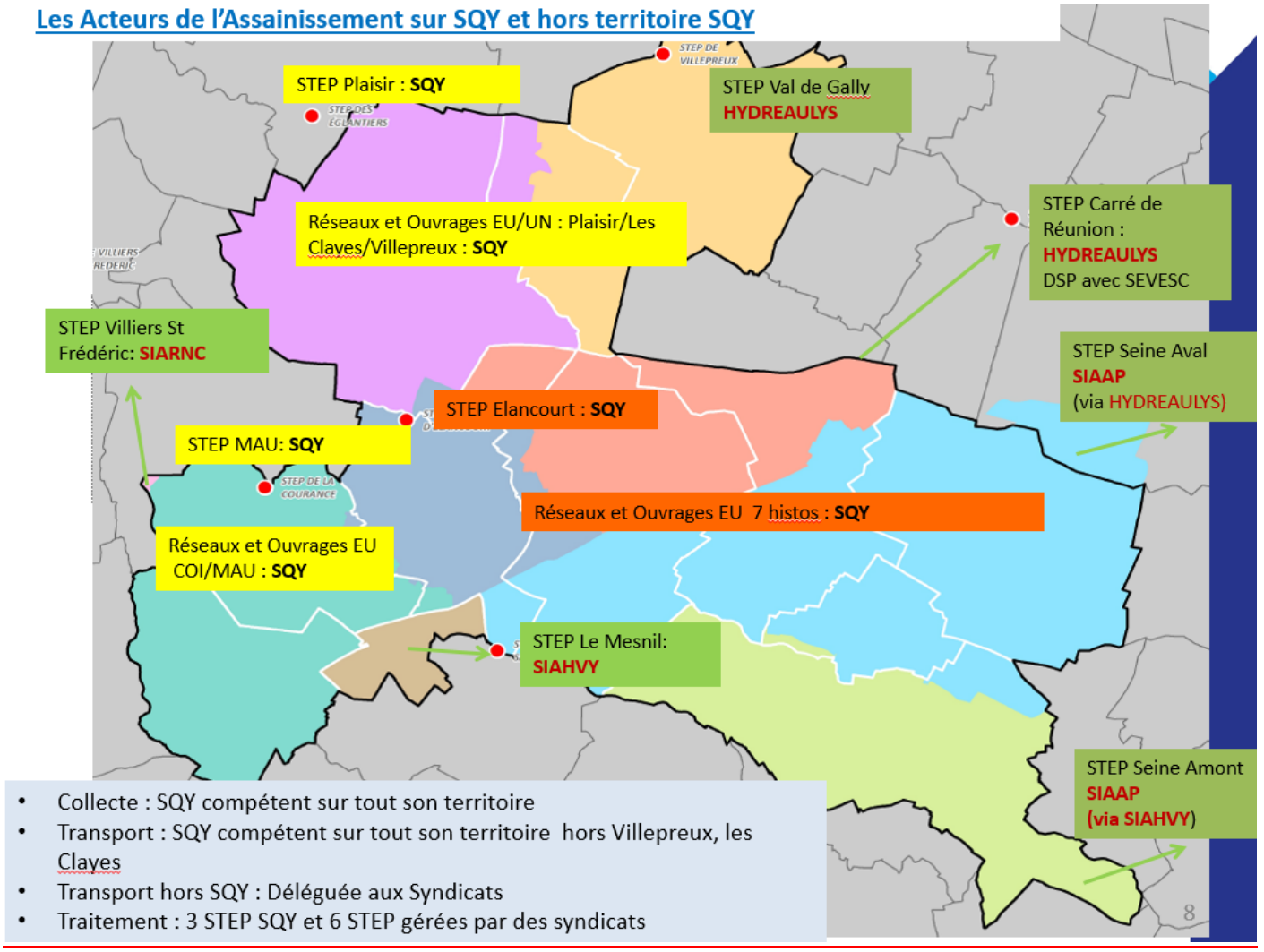
- La compétence transport des eaux usées par refoulement des effluents collectés au poste de relevage de la Minière jusqu'au centre de Versailles pour les communes de Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Magny-Les-Hameaux (Quartier Mérantais), Élancourt (ZI Élancourt-Trappes), Trappes (Sud RN10) et Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10).

- La compétence traitement des eaux usées sur une partie de son territoire : Coignières, Maurepas, Plaisir, les Clayes-Sous-Bois (bassin de collecte séparatif Ouest uniquement), Élancourt (hors quartier Clef-Saint-Pierre et ZI Trappes-Élancourt), Trappes (quartier la Boissière).

En 2024, l'exploitation de ce patrimoine est exercée via 2 délégations de service public présentées ci-dessous entre SQY et la SEVESC.



Sur le reste et hors du territoire, Saint-Quentin-en-Yvelines a transféré la compétence, transport et/ou traitement, des eaux usées à 4 syndicats d'assainissement présentés ci-après.



Le champ d'intervention de ces syndicats est le suivant :

- Syndicat mixte intercommunal HYDREAULYS :

  - pour les communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10) et de Voisins-le-Bretonneux ainsi que pour une partie des communes d'Élancourt (ZI Trappes-Élancourt), de Magny-les-Hameaux (Mérantais) et de Trappes-en-Yvelines (Sud RN10) : transport (hors territoire SQY)
  - pour une partie des communes d'Élancourt (Clef Saint-Pierre), de Trappes (Nord RN10) et de Montigny-le-Bretonneux (Nord RN10) : traitement
  - pour la commune de Villepreux et pour une partie de la commune des Clayes-sous-Bois (bassin de collecte unitaire Est) : transport (dans et hors territoire SQY) et traitement

- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) :

  - pour la commune de Magny-les-Hameaux (hors quartier Mérantais) : transport (hors territoire SQY)
  - pour la commune de La Verrière : traitement

- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) :

  - pour les communes de Guyancourt, de Voisins-le-Bretonneux et de Magny-les-Hameaux ainsi que pour une partie des communes de Montigny-le-Bretonneux (Sud RN10), Trappes (Sud RN10), et Élancourt (ZI de Trappes-Élancourt) : traitement et transport

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château

  - Pour 20 abonnés de la commune de Maurepas situés chemin de la fosse rouge : traitement au sein de la station de Villiers St Frédéric

5.3. Assainissement Non Collectif,

Le service du SPANC n'a pas été créé par SQY considérant que sur le territoire le nombre d'installations d'assainissement non collectif est relativement faible. (150 unités).

SQY n'assure que le contrôle de la conformité des installations et leur exploitation est intégrée aux trois délégations de service public.



Schéma de principe d'un ANC

6. LA COMPETENCE DIRECTE

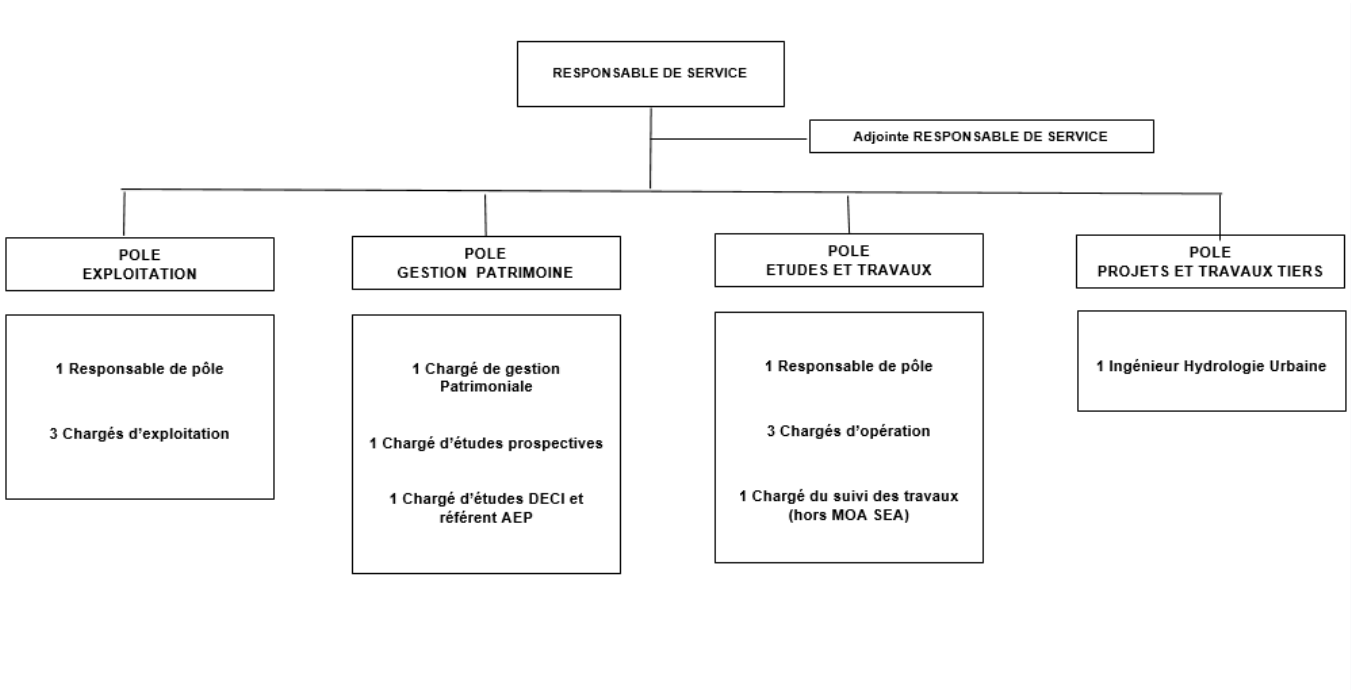
6.1. Les moyens humains du Service Eau et Assainissement (SEA)

L'année **2024** a été marquée par différents mouvements au sein du service à la suite du travail de réflexion et de réorganisation menée en 2023 :

- Recrutement de la responsable de service
- Création du poste responsable adjointe et recrutement
- Recrutement de l'Ingénieur Patrimoine au pôle Gestion Patrimoniale
- Recrutement d'un chargé d'opération au pôle Etudes et travaux
- Départ de l'ingénieur hydrologie urbaine au pôle Etudes et travaux

Ainsi le service SEA, rattaché au sein de la Direction Voiries et Infrastructures était composé au 31/12/2024 de 15 personnes présentait l'organigramme suivant :

Organigramme du service 2024



Au 31/12 2024, le poste d'Ingénieur Hydrologie urbaine était toujours vacant.

6.2. Les Actes administratifs

6.2.1. L'activité du service

Au quotidien, le service eau et assainissement réalise de nombreuses tâches administratives à savoir :

- Instruction de documents d'urbanisme : **236 dossiers** (PC, CU…)
- Instruction des rapports de contrôles de conformité remis par diagnostiqueurs privés pour validation : **1 902**
- Traitement de signalements téléphoniques ou par mail : **600**
- Instruction de demandes de branchements neufs : **120**.

Dans le cadre de l'optimisation des tâches répétitives, les instructions des contrôles de conformité réalisés dans le cadre des ventes par les diagnostiqueurs privés ont fait l'objet d'une coordination (Cadre des contrôles, du rapport) et d'une automatisation.

6.2.2. STEP ELA : Arrêté d'exploitation – Renouvellement

Dans le cadre de l'expiration de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du système d'assainissement d'Elancourt au 31/12/2024 prolongé jusqu'au 31/12/2025, SQY a déposé un dossier de renouvellement auprès de la Police de l'eau pour instruction.

6.2.3. DSP des 7 historiques – Avenant 3.

Le 30 mai 2024, après quelques mois et heures de travail de négociations, a été signé **l'avenant 3** relatif à la délégation de service public sur les 7 communes historiques.

Les principales modifications concernent :

- L'intégration de nouveaux ouvrages au périmètre de la délégation ;
- L'ajout de prestations devenues nécessaires pour répondre à l'évolution règlementaire ;
- La précision de certaines procédures d'exploitation ;
- L'exploitation du logiciel SQYD'EAU avec notamment le retrait du calage des modèles par l'exploitant ;
- La validation des bilans techniques et financiers du Fonds d'innovation et du Fonds concessif ;
- La modification des modalités financières de fonctionnement du Fonds spécial de travaux ;
- Le financement du surcoût lié au traitement des boues d'épuration lors de la période de pandémie de COVID-19 ;
- La modification du programme prévisionnel de renouvellement ;
- L'intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires ;
- La modification des conditions de rémunération du Délégataire.
-

6.2.4. La PFAC à 12 communes

Le 19 décembre 2024, le conseil communautaire a approuvé par délibération l'instauration d'une **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) harmonisée sur les 12 communes.**

La PFAC est une participation financière instituée par la loi à l'égard de propriétaires qui dans le cadre de la construction/extension d'habitations ou de locaux professionnels, sont amenés à raccorder ou déverser leurs eaux usées ou assimilées au réseau d'assainissement collectif géré par SQY.

Cette participation vient en contrepartie de l'économie réalisée par le propriétaire d'immeubles en leur évitant de mettre en place une installation d'Assainissement Non Collectif, la collectivité ayant réalisé les investissements nécessaires à la pose des réseaux assainissement.

Cette participation est donc une recette du budget assainissement.

Elle a été créée en 2012 pour remplacer la PRE (Participation de Raccordement à l'Egout) via l'article 30 de la loi de finances rectificatives du 14 mars 2012.

Cette délibération a abrogé les 5 délibérations existantes sur le territoire, qui présentaient de nombreuses disparités aussi bien dans les rédactions, les modes de calcul, les redevables et les modalités d'application.





6.3. Les Actions de communication

Visites des STEP de Plaisir et d'Elancourt : 2 week-ends de visites le 23 mars et les 21/22 septembre 2024

Lors de ces opérations organisées par le service Eau et Assainissement, 145 personnes ont pu bénéficier d'une visite de ces deux équipements.



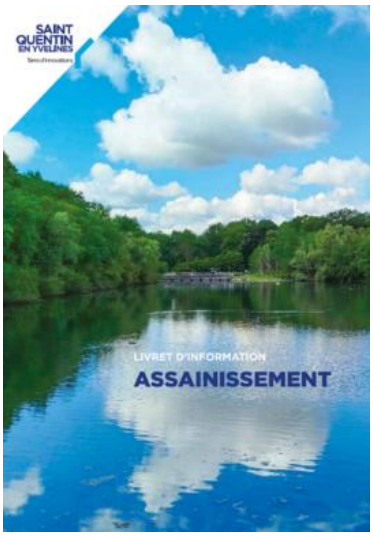
63 visiteurs



72 visiteurs

Publication d'un livret d'assainissement

Un livret d'assainissement à l'intention du public, des mairies présentant les missions du service, les contacts a été rédigé en interne et publié en 2024.







Des tampons logotés SQY pour les JO et JOP2024.

Dans le cadre des JO et JOP 2024, de nombreux tampons ont été remplacés avec le logo de SQY, notamment autour des sites (Vélodrome)





6.4. Les Moyens financiers

Les indicateurs financiers de la collectivité sont :

- Les redevances assainissement de la collectivité et de ses délégataires
- Le budget assainissement annexe.

6.4.1. Tarifs sur SQY

➢ **Maintien des taux des redevances Assainissement de SQY**

Les redevances assainissement SQY, différenciées par nature de service (collecte/transport/traitement) et par bassin de collecte pour la part traitement, applicables à compter du 1er janvier 2024, **sont restés au même taux que 2023 et 2022** à savoir :

- Une redevance assainissement Collecte allant de 0,102 à 0,57 €HT/m^3
- Une redevance assainissement transport à 0,07 €HT/m^3
- Une redevance traitement

> Bassin de Collecte de la STEP ELA : 0,2130 €HT/m^3
> Bassin de Collecte de la STEP MAU : 0,2460 €HT/m^3
> Bassin de Collecte de la STEP PLA : 0,10 €HT/m^3

➢ **Tarifs Assainissement sur le territoire**

La présentation des tarifs respecte l'obligation liée à l'indice de performance D.204.0 à savoir :

- Le tarif pratiqué sur le Bassin de collecte présentant le plus grand nombre d'usagers à savoir le bassin de collecte raccordé à la STEP du SIAAP Seine Aval via le poste de refoulement de la Minière situé à Guyancourt. (110 000 habitants sur les 230 000 de SQY)

Ainsi les tarifs présentés au 01/01/2024 et 01/01/2025 sont en €TTC/m^3 et comprennent :

- Les redevances Assainissement de SQY
- Les redevances du délégataire
- La redevance Pollution de l'Agence de l'eau Seine Normandie (0,1850 € HT/m^3 en 2024)
- La redevance Voie Navigables de France. (0,10 € HT/m^3 en 2024)
- La TVA à 10%

Date	**01/01/2024**	01/01/2025
Tarifs Assainissement : (Selon indice D204.0) En €TTC/m³	**2,56**	2,45 (*)

(*) La baisse tarifaire constatée entre 2024 et 2025 est liée à la réforme des redevances des Agences de l'eau qui entre en application en 2025 et qui remplace la redevance pollution par une redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.
Dans le cadre de sa mise place, les coefficients appliqués seront pour tous au minimum ce qui a engendré une baisse de la redevance appliquée : 0,03 en 2025 versus 0,1850 €HT/m³ en 2024.

Pour information en raison de la disparité des acteurs et des modes de gestion, les tarifs assainissement ont varié sur SQY :

- **Au 01/01/2024 de 1,95 €TTC/m³ à 3,91 €TTC/m³**
- Au 01/01/2025 de 1,75 €TTC/m³ à 3,42 €TTC/m³

Les redevances liées aux 2 Délégations de Service Public sur le territoire sont les suivantes :

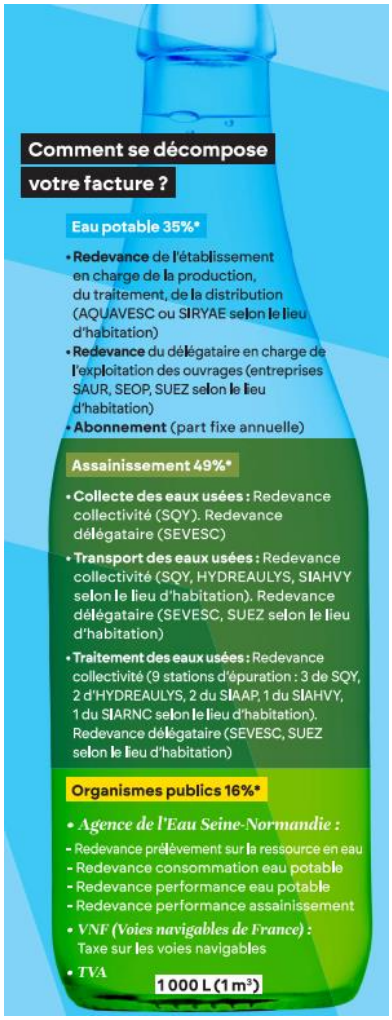
Délégation de Service Public		Tarif en €HT/m³	
		01/01/2024	01/01/2025
DSP SEVESC sur les 7 communes historiques - STEP ELA Redevance Collecte Redevance Traitement	SEVESC ASSAINISSEMENT ET SERVICES	**0,4699** **0,8236**	0,4660 0,8317
DSP SEVESC 5 communes entrantes - STEP PLA/STEP MAU Redevance Collecte Redevance Traitement	SEVESC ASSAINISSEMENT ET SERVICES	**0,4133** **0,8167**	0,4158 0,7952

➢ **Prix Total de l'eau sur le territoire**

Selon le même principe que pour le tarif assainissement, le prix total de l'eau (appliqué sur la zone présentant le plus d'usagers) pour un usager domestique consommant 120 m³/an avec un compteur de diamètre 15 mm est :

Date	**01/01/2024**	01/01/2025
Prix total de l'eau (Selon indice D204.0) En €TTC/ m³	**4,74**	4,81

Pour information le prix global de l'eau est constitué de 3 grandes parties :



1 Bloc Eau potable avec les différents acteurs liés à cette compétence : de la production à la distribution (35 % de la facture d'eau globale)

1 Bloc Assainissement avec les différents acteurs liés à cette compétence : de la collecte au traitement des eaux usées (49 % de de la facture d'eau globale.

1 Bloc organismes publics : Agence de l'Eau Seine Normandie/ Voie Navigables de France/ TVA) (16 % de la facture d'eau globale)

En conséquence en raison de la disparité des acteurs, des modes de gestion le prix total de l'eau sur SQY a varié :

- **Au 01/01/2024 de 4,17 €TTC/m³ à 5,94 €TTC/m³**
- Au 01/01/2025 de 4,28 €TTC/m³ à 6,11 €TTC/m³

6.4.2. Exercice de la compétence Assainissement : les dépenses/recettes sur SQY

En 2024, SQY a dépensé dans le cadre de sa compétence assainissement au titre de son budget en M€HT :

	2024
Section Fonctionnement	0,146
Section Investissement	1,9
Total en M€HT	**2,012**

Les recettes liées pour 2024 se sont élevées à **5,02 M€HT et se répartissent comme suit :**

	Montant en k€ HT
Redevances SQY	**3 807**
PFAC	1 178
Redevance de contrôle	37,6
Subventions	0

Comme depuis 2017, **aucun emprunt n'a été souscrit en 2024** au titre de l'assainissement.
La dette au 31 décembre 2024 était de **4,904 M€** avec une extinction au 31/12/2035.

Les dépenses réalisées par les délégataires s'élèvent pour 2024 à **8,1 M€HT** et se décomposent ainsi :

- DSP SEVESC 5 communes entrantes **: 4,4 M€HT**
- DSP SEVESC 7 communes historiques : **3,74 M€HT**

Ainsi, la dépense globale en 2024 (Service Eau et Assainissement et Délégataires) pour l'exploitation et les travaux assainissement des réseaux et ouvrages d'eaux usées sur SQY est **de :**

10,15 M€HT soit 12,2 M€TTC.



6.5. Les Actions réalisées (études/travaux)

6.5.1. Quatre Etudes Générales menées par SQY

2024 a été l'objet de différentes études :

- **SDA** (Schéma Directeur Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales) **:** choix de l'AMO

A la suite de la décision en 2023 de confier l'élaboration du SDAGEP à un bureau d'études externe, le marché d''AMO (Assistant à Maitrise d'ouvrages) qui accompagnera la collectivité a été attribué au BE ARTELIA.

Les missions de cet AMO se déclinent en 5 phases :

1) Phase 1 : Etat des lieux, cadrage et formalisation du SDAGEP
2) Phase 2 : Elaboration des pièces techniques et financières du DCE pour le marché de réalisation du SDA
3) Phase 3 : Assistance en phase consultation, analyse des offres pour le choix du BE.
4) Phase 4 : (en option) Assistance au pilotage de l'étude et suivi du marché de l'exécution du SDAGEP

En 2024, ARTELIA a réalisé la phase 1.

- **Modélisation des réseaux d'Assainissement**

En 2024, SQY a acté le retrait de la prestation de calage des outils de modélisation des réseaux EP et EU des marchés avec la SEVESC.

En conséquence, a été rédigé et attribué à PROLOG **un marché de diagnostic des modèles existants** qui donnera lieu dans un second temps à un marché de fiabilisation de ceux-ci.

Et ce pour un montant de 123 k€HT. Ce prestataire a débuté sa mission fin 2024.

En anticipation de l'attribution de ce marché, le service a réalisé en interne la reconstruction/recalage en interne des modèles :

- EU La Verrière, avec campagne de mesures par le BE SEMERU
- EP Bièvre amont (La Verrière/Maurepas/Elancourt), avec campagne de mesures par SEMERU

Les deux plans ci-après présentent les localisations des points de mesures réalisées par le BE SEMERU.
Les données enregistrées ont permis le recalage en interne par un agent du service et la fiabilisation des modèles sur ces périmètres.

Plans des points de mesure, par campagne :

Campagne 1 LAV EU du 06/10/2023 au 05/02/2024



Campagne 2 LAV EU du 22/05 au 20/06/2024



➢ **Mise en place d'une unité de Méthanisation :** Réalisation d'une Etude de Faisabilité

Pour répondre de façon optimale aux exigences règlementaires de gestion des boues de STEP et aux besoins énergétiques de l'agglomération, SQY a souhaité lancer via le Club Climat Energie (CCE) une étude sur la faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation dont le périmètre intégrait les gisements des quatre STEP implantés sur le territoire de SQY à savoir :

Villepreux (STEP du Val de Gally - 45 000 EH) ;
Plaisir (STEP du Val des Eglantiers - 50 000 EH) ;
Maurepas (STEP de la Courance - 47 000 EH) ;
Élancourt (STEP d'Elancourt - 40 000 EH).

Il est à noter que la première station, bien qu'implantée sur le territoire de SQY, n'est pas gérée par la Communauté d'Agglomération mais par le Syndicat d'Assainissement HYDREAULYS.

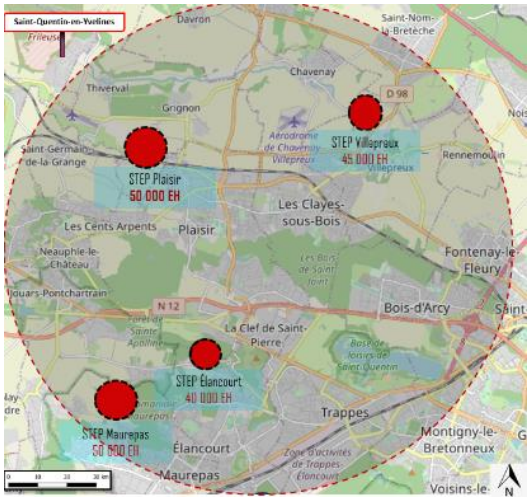
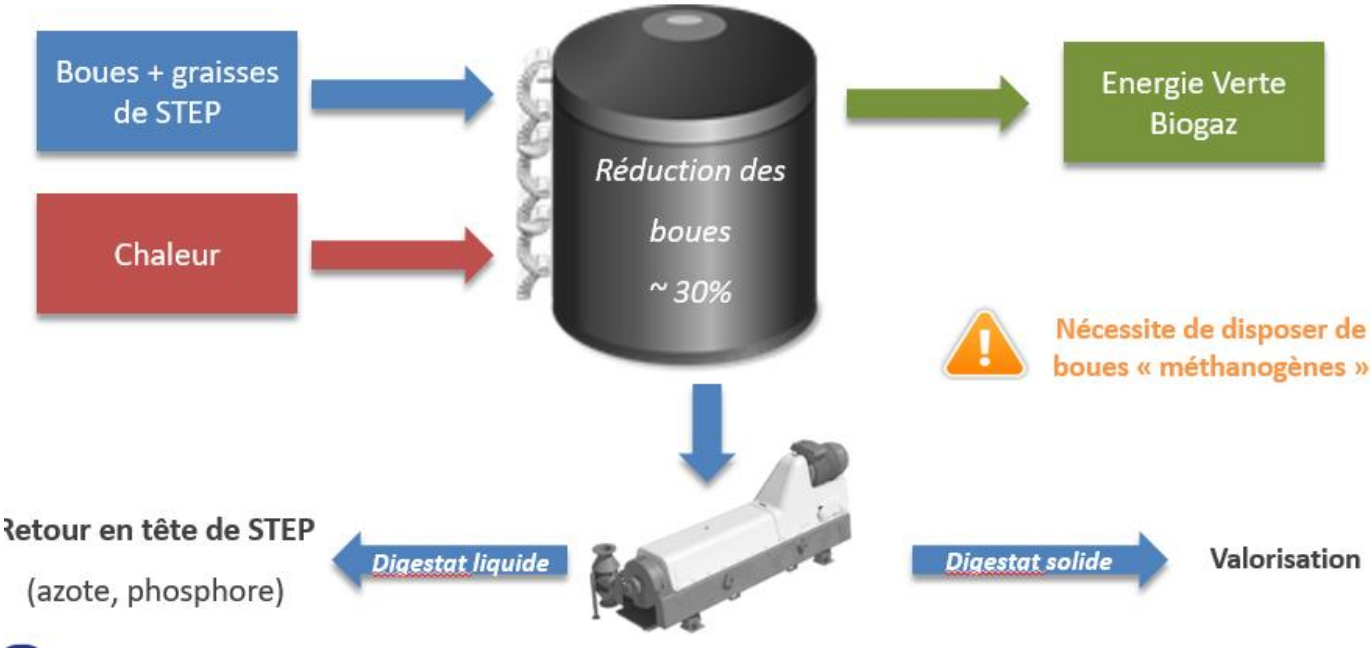
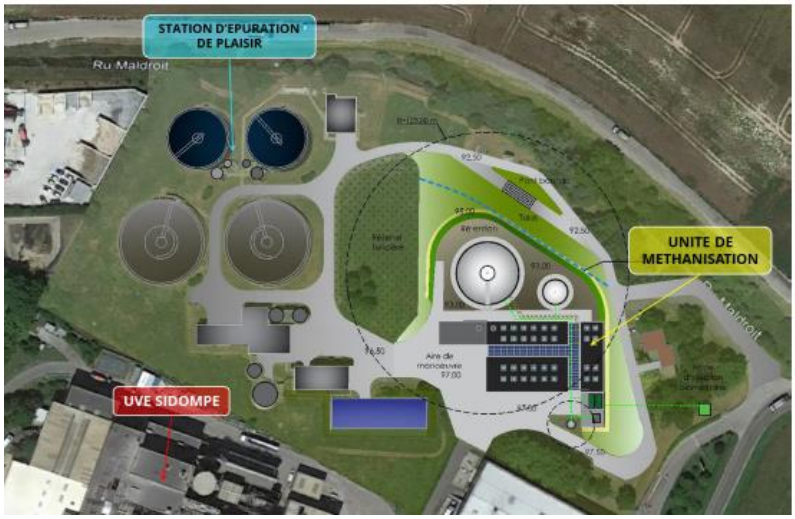


Schéma de principe d'une unité de Méthanisation



Les conclusions de cette étude étaient les suivantes :

- Possibilité de mise en place d'une unité de méthanisation sur le site de la STEP de Plaisir
- Processus à mettre en place : Digestion mésophile couplée à un conditionnement thermique via hydrolyse en amont.



Projet Implantation unité de Méthanisation sur le site de la STEP de Plaisir

Au regard de ces conclusions, **il a été décidé de réactualiser cette étude selon 3 axes** :

1) Une proposition d'une ou de plusieurs nouvelles filières de méthanisation.

La stratégie d'extension de la file boues et l'étude technico-économique doit être réactualisée en tenant compte de deux éléments majeurs :

- La modification du périmètre d'étude en retirant le gisement de la STEP de Val de Gally (Villepreux) ;
- La problématique de la DCO dure générée par la solution de l'hydrolyse thermique et des exigences de rejet en sortie de station de Plaisir.

2) La présentation des pré-études à réaliser dans le cadre du projet.

La présentation des pré-études doit intégrer une présentation du contenu et du planning des pré-études techniques, administratives, réglementaires et financières nécessaires à la réalisation du projet afin que SQY puisse avoir une vision exhaustive des études préalables à lancer.

3) L'établissement de deux notes d'accompagnement au choix de la collectivité.

- Une note justifiant le caractère inéluctable du développement de la méthanisation des boues de STEP sur le territoire de SQY compte tenu des évolutions réglementaires ;
- Une note de confirmation que la solution retenue dans la première étude ne permettra pas de satisfaire aux exigences de sortie sur la DCO dure sans mettre en péril économiquement le projet.

➢ **Prix de l'eau :** Etude tarifaire

En 2023, l'étude réalisée a permis l'identification de la typologie des usagers de SQY.

En effet, la multiplicité des acteurs aussi bien en eau potable qu'en assainissement intervenant sur et hors du territoire de SQY, génère une complexité et une multiplicité des prix de l'eau sur le territoire.

Cette étude s'est poursuivie en 2024 par un accompagnement de la collectivité à la définition de la politique tarifaire des redevances assainissement de SQY.

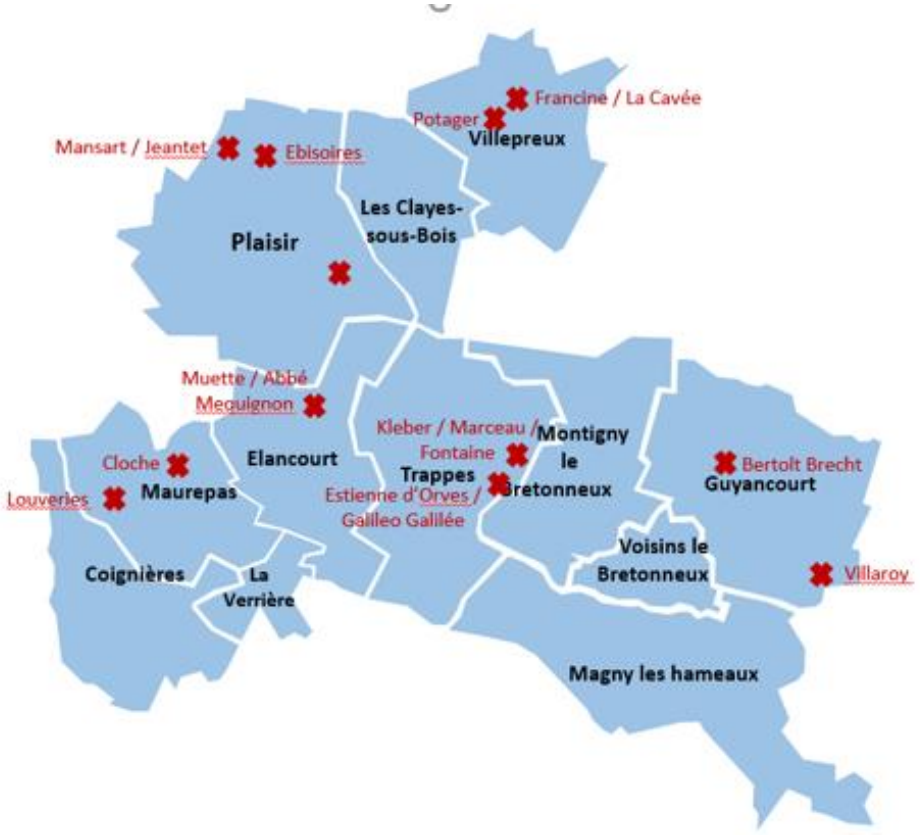
La poursuite de cette étude en 2025 sera un porté à connaissance et un partage des résultats de cette étude auprès des élus de SQY.

6.5.2. Onze Etudes pré-travaux

➢ **SQY : Etudes du pôle Etudes et travaux en vue de futurs travaux sous 5 ans.**

2024 aura également été marqué par le lancement ou la poursuite d'études pour des travaux assainissement programmés sur les prochaines années.

Suite au renforcement du pôle Etudes et Travaux, **11 opérations localisées** (3 préétudes et 8 études de faisabilité) dans le plan ci-dessous ont été étudiées en 2024 à savoir :



- **3 opérations de Préétudes**

  - **ELA - Routes de la Muette/Abbé Méquignon :** Réalisation des ITV en vue de la réhabilitation du collecteur EU

  - **MAU - collecteur d'arrivée à la STEP de Maurepas** : Collecte des données de fonctionnement collecteur en vue de son diagnostic

  - **GUY - Hameau de Villaroy** : collecte des données/synthèse études précédentes en vue d'une éventuelle extension du réseau pour raccordement du hameau à l'assainissement collectif



Tracé collecteur arrivée STEP de Maurepas

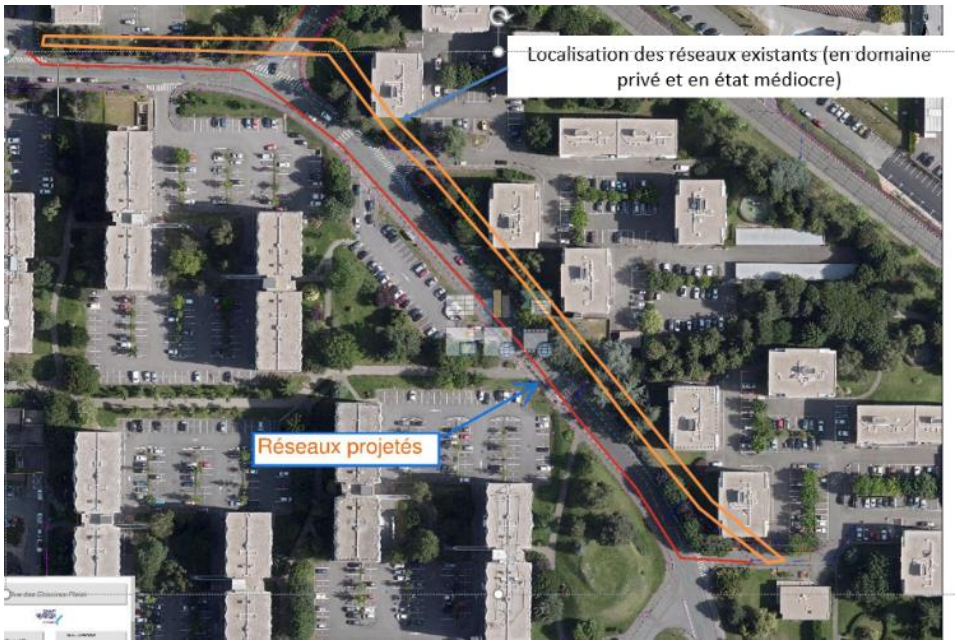
- **8 études de faisabilité :**

  - **VILL - Rue Francine/Chemin de la Cavée** : Collecte des données et lancement étude de faisabilité pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire

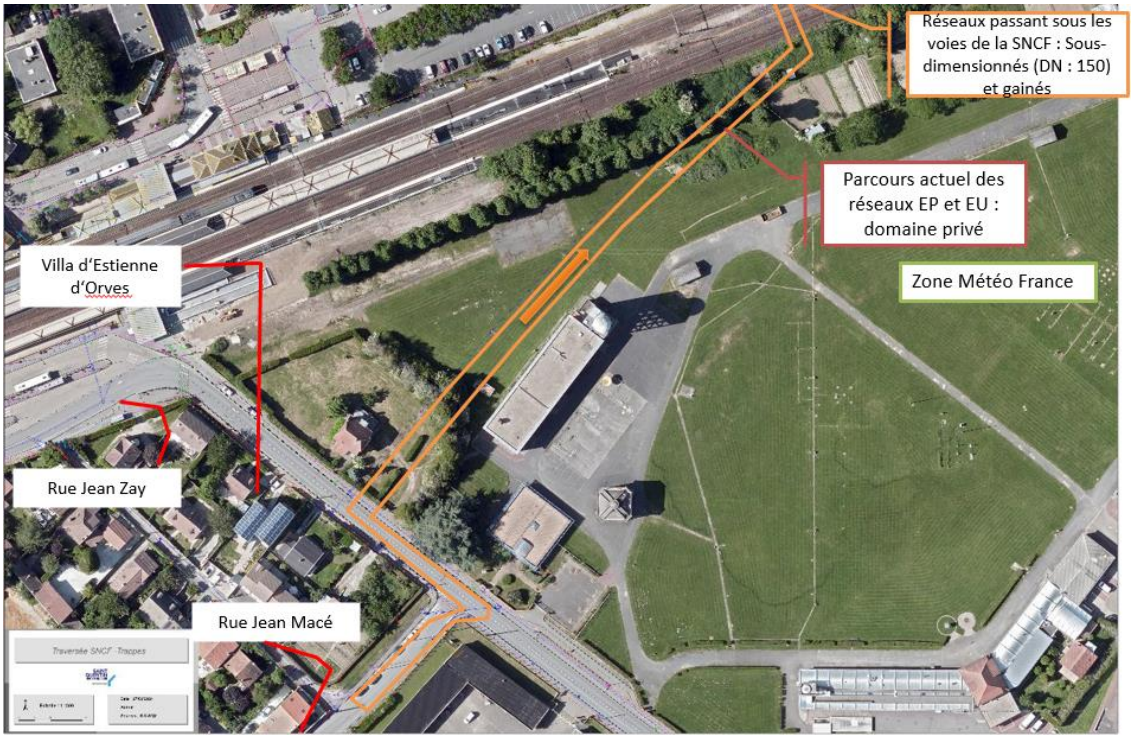
  - **VILL - Rue du Potager** : Collecte des données et réalisation étude de faisabilité pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire

  - **TRA - Avenues Kléber/Marceau/De la Fontaine** : Etude de faisabilité pour le remplacement du réseau EU

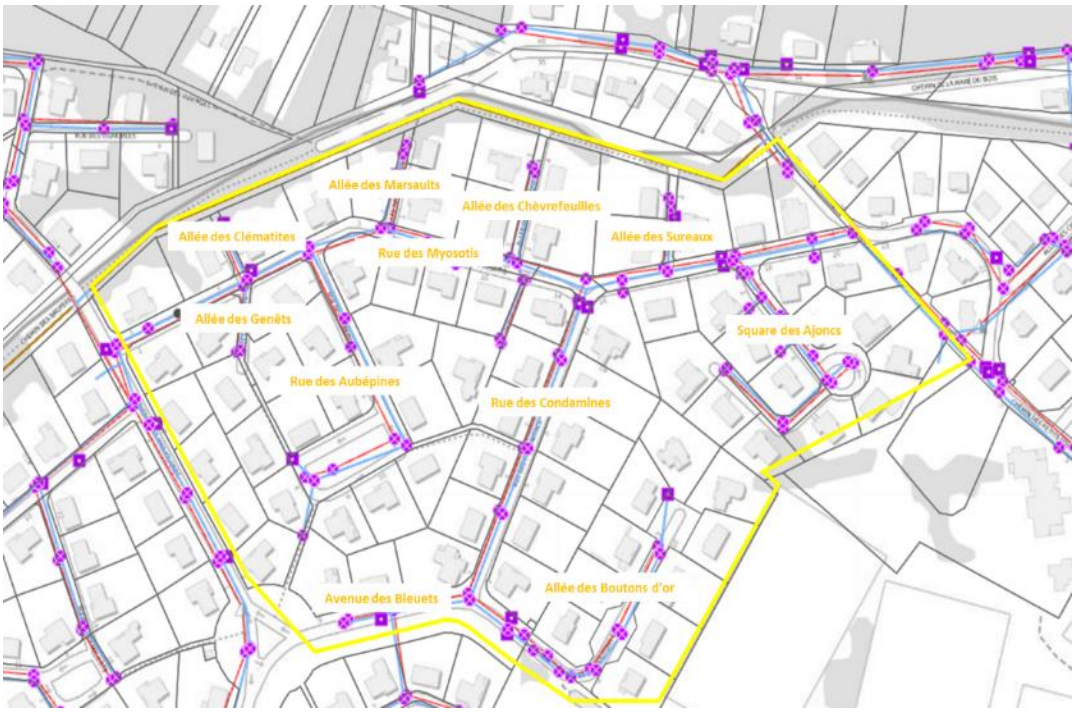
  - **PLA - rue des Ebisoires** : Etude de faisabilité et passage programme au conseil communautaire de SQY (3 M€HT de travaux) pour le dévoiement des réseaux EU/EP sous domaine public



- **TRA - Rues Villa Estienne d'Orves/ Galileo Galilée :** Etude de faisabilité pour le dévoiement des réseaux EU et EP afin de supprimer les traversées SNCF



- **MAU - Quartier Louveries - Secteur Est :** Etude de faisabilité et passage programme au conseil communautaire de SQY (8,6 M€HT de travaux) pour le remplacement du réseau EU



- **GUY - Rue Berthold Brecht** : Etude de faisabilité pour le remplacement en lieu et place du collecteur EU

- **PLA - Rues François Mansart/Marie Hillion** : Etude de faisabilité et passage programme au conseil communautaire de SQY (2,2 M€ HT de travaux) en vue de l'extension réseau EU sur 720 ml pour répondre aux projets d'aménagement de la commune

6.5.3. Travaux assainissement

☛ Travaux sur les Réseaux d'Assainissement

➢ **2 chantiers d'extension de réseau réalisés par SQY**

65 ml de réseau d'eaux usées ont été financés par SQY en 2024.

Ces chantiers ont été confiés à la SEVESC.

Nom du collecteur traité	Linéaire (ml)	Type de travaux	Réalisés par	Montant des travaux (€HT)
MAG Rue Joseph Lemarchand	50	Extension	SEVESC	96 000
MAG Rue Hodebourg	25	Extension	SEVESC	27 268



MAGNY-LES-HAMEAUX - Travaux Rue Joseph Lemarchand

➢ **4 chantiers majeurs réalisés par SQY et SEVESC**

- **COIGNIERES - rue Marcel Dassault** : Travaux de renouvellement de 401 ml de collecteur EU - 420 k€HT (travaux concessifs)



Pose d'un nouveau collecteur rue Marcel Dassault à Coignières

- **MAUREPAS - Quartier Saintonge** : Opération conjointe SQY et SEVESC suite dégradation avancée des réseaux (570 k€HT)

    - Travaux de renouvellement par tranchée ouverte de 176 ml de collecteur EU Quartier de Saintonge à Maurepas : 310 k€HT – financement par les travaux concessifs

Sente de la Brenne (44 ml – Ø200 mm)
Rue d'Aunis (45 ml – Ø200 mm)
Squares de Ré et Oléron (87 ml - Ø200 mm)



Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Square de Ré et d'Oléron à Maurepas

- Travaux de réhabilitation par l'intérieur par SQY sur 706 ml : 260 k€HT



Chauffage de la gaine



Mise en place de la gaine

- **VOISINS-LE-BRETONNEUX - Avenue de la Pyramide :**

Travaux de renouvellement de 23 ml de collecteur EU Rue de la Remise à Voisins-le-Bretonneux

- 17 ml pris en charge financièrement par SQY à hauteur de 142 k€HT
- 6 ml pris en charge par SEVESC dans le cadre du contrat de DSP

Ces travaux ayant fait l'objet de dévoiement d'effluents pendant plusieurs jours, le coût total supporté par la SEVESC a été de 127 k€HT.

- **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - Parking du vélodrome :**

Dans le cadre de la préparation des JO et JOP 2024, réparation et reprise du collecteur EU sous le parking collectant l'intégralité des eaux usées du vélodrome : opération financée par SQY et réalisée par SEVESC (2 ml d'un Ø200 mm à 6 mètres de profondeur) : 21 k€HT





Il est à noter également **4 autres opérations réalisées par la SEVESC dans le cadre des contrats de DSP :**

- **COIGNIERES - rue de la Pommeraie** : Remplacement collecteur EU Ø250 mm - 4 ml à 3 m de profondeur
- **VOISINS-LE-BRETONNEUX - rue de la Remise** : Remplacement collecteur EU Ø250 mm - 5 ml à 4,5 m de profondeur
- **LES CLAYES-SOUS-BOIS - rue de la commune de Paris** : Remplacement collecteur EU Ø 300 mm - 28 ml (pris sur travaux concessifs)
- **VOISINS-LE-BRETONNEUX - square Alfred de Musset** : Réparation canalisation de refoulement du poste de Chamfleury sur 2,5 ml

➢ SQY : 10 Opérations de réhabilitations par l'intérieur

Ces travaux de rénovation des collecteurs sont réalisés sans ouverture de tranchées et inclus également les ouvrages annexes (regards de visite et reprises de branchements). Ils sont confiés à la société **TELEREP.**

Pour 2024, le linéaire réhabilité a été de **2 655 ml** pour un coût total de **898 619 €HT**

Nom du collecteur traité	Commune	Type de réseau	Linéaire (ml)	Montant des travaux (€HT)
Rue de Bretagne	Villepreux	UN	139	70 237
Avenue Nicephore Niepce	Montigny-le-Bretonneux	EU	291	106 885
Rue Pierre Curie	Villepreux	EU	136	53 238
Quartier Saintonge	Maurepas	EU	706	260 252
Rue Jantet - rue de la Gare	Plaisir	EU	112	39 630
Avenue Geesthacht	Plaisir	EU	154	46 173
Avenue du Gros Caillou	Les Clayes-sous-Bois	EU	400	94 553
Rue Marcel Decarris	Plaisir	EU	377	101 476
Rue Louis Auguste Blanqui	Trappes	EU	297	98 952
Avenue de Touraine	Plaisir	EU	43	27 218

Ainsi l'intégralité des chantiers réalisés sur les réseaux (réhabilitation, remplacement, extension) représente :

3,623 kilomètres soit 0,54 % du linéaire total du réseau EU/UN (666 km).

➢ SQY : Etudes/Travaux hors maitrise d'ouvrage du service Eau-Assainissement

Certaines opérations d'assainissement ne sont pas réalisées sous maitrise d'ouvrage du service Eau et Assainissement mais par d'autre directions (Aménagement, Mobilités, Espaces verts) ou autre structures (Communes, EPAPS…).

Ces dossiers sont toutefois :

- Étudiés lors de leur conception (de la phase préconception au DCE)
- Suivis sur le terrain en phase chantier.

Le service contrôle les projets, émet des prescriptions à respecter et veille aux respects de ces dernières lors des travaux en assistant aux réunions de chantier.

Ce contrôle est primordial pour l'intégration des réseaux publics d'assainissement crées au patrimoine du service.

La présence du service à ces différentes étapes permet la réalisation dans les règles de l'art selon les prescriptions du service (type de matériaux, dimensionnement, modalités de poses, remblais, compactage, tests de réception préalables à la réception, et assure la mise en place d'ouvrages pour une gestion pérenne.

La participation active du service en phase conception permet également

- D'avoir un regard de futur exploitant des ouvrages et réseaux mis en place
- De préconiser et renforcer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Pour 2024, le service a :

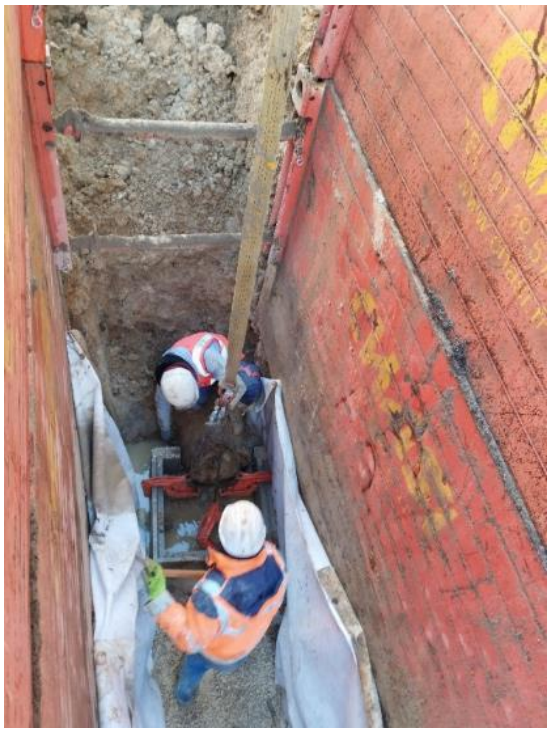
- **Étude de 23 opérations** dont :

    1) Pôle échange Multi modal Gare Plaisir Grignon
    2) Montigny-le Bretonneux : Hypercentre
    3) La Verrière : Dossier NPRU
    4) Montigny-le-Bretonneux : Dossier Anneau rouge – Parvis de la gare de SQY

- **Suivi sur le terrain de 13 chantiers** dont :

    1) Plaisir : Requalification rues Langevin/Lumière
    2) Voisins-le-Bretonneux : ZAC de la Remise
    3) La Verrière : Pôle gare





VOISINS-LE-BRETONNEUX - Pose collecteurs ZAC de la Remise

☛ Travaux sur les Postes de Refoulement

➢ Travaux Postes de refoulement réalisés par SQY :

Deux opérations ont été réalisées en 2024 par SQY à savoir :

Nom du Poste/Bassin	Type de travaux	Réalisés par	Montant des travaux (€HT)
GUY_PR La Minière	Remplacement Transformateur	SPIE INDUSTRIE	60 405
GUY_PR La Minière	Pose lame siphoïde bassin orage 1	SEVESC	3 933




Transformateur avant




Transformateur après

➢ Travaux de renouvellement réalisés par le délégataire sur les postes :

Afin de pérenniser le patrimoine, certains travaux sont contractualisés avec les délégataires.

Ces travaux font l'objet d'un suivi régulier de la part de la collectivité et d'un recalage annuel en fonction de l'évolution du matériel par rapport au programme de renouvellement établi lors de l'attribution des deux contrats.

<table>
<tr><th>POSTES</th><th>Contrat SEVESC
Réseaux et ouvrages
COI/MAU/VIL/PLA/CLA
STEP PLA et STEP MAU</th><th>Contrat SEVESC
Réseaux et ouvrages
7 communes historiques
STEP ELA</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Nombre d'opérations renouvellement Postes</td><td>18</td><td>19</td><td>37</td></tr>
<tr><td>Montant renouvellement en € HT</td><td>26 611</td><td>155 313</td><td>181 924</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Opérations majeures réalisées (détails dans les RAD des délégataires)</td><td>COI - Poste des Osiers
Renouvellement Clapets / 3 vannes de refoulement / 2 pompes
 
 
Avant/Après</td><td colspan="2">TRA - Poste de Pissaloup
Remplacement du groupe électrogène
   </td></tr>
<tr><td>COI - Poste Pétroliers
Renouvellement pompe et structures métalliques</td><td>VOI - Poste de Chamfleury
Renouvellement des 2 pompes</td><td>-</td></tr>
<tr><td rowspan="3"></td><td>MAG - Poste de Brouessy
Renouvellement des 2 pompes</td><td></td></tr>
<tr><td>VOI - Postes Oréades et Bretonnière
MAG - Poste du Buisson
Renouvellement des trappes et équipements de sécurité</td><td>-</td></tr>
<tr><td>GUY - Poste de la Minière
Renouvellement Dessableur/Déhuileur du prétraitement</td><td>-</td></tr>
</table>

☛ Travaux sur les 3 STEP

➢ Travaux de Renouvellement du délégataire

Lors de la prise en main du nouveau contrat de concession sur les 5 communes entrantes en 2022, SEVESC a établi un bilan des ouvrages et remis un inventaire contradictoire de l'état des équipements.
Ce diagnostic a mis en évidence des ouvrages en mauvais état ou présentant des casses ou dysfonctionnement, principalement sur la STEP de Maurepas.

En 2024, la SEVESC a poursuivi et adapté son programme de renouvellement pour pallier aux urgences.

	STEP PLA	STEP MAU	STEP ELA	total
Nombre opérations	32	46	30	**108**
Montant renouvellement en € HT	**137 261**	**203 769**	**128 335**	**469 365**
opérations majeures	Renouvellement Préleveurs Eaux brutes Eaux traitées	BASSINS BIOLOGIGUES : remplacement des 8 agitateurs,	FLOTTATEUR : remplacement des vannes et pompe	
	DEBITMETRES : renouvellement des 5 unités	RECIRCULATION : remplacement des pompes	DENSADEG : renouvellement nombreux éléments (vanne/pompes)	
	BASSINS BIOLOGIQUES : file A renouvellement Automates AG4 et AG5	Canalisation enterrée : remplacement canalisation transfert de fuel		
	SANITAIRES : rénovation			
	FLOTTATEUR : remplacement bâche			



STEP ELA : DENSADEG

vidange réacteur pour renouvellement des équipements





STEP MAU : Remplacement des 8 agitateurs

➢ Travaux concessifs du délégataire

Se sont ajoutés à ces travaux de renouvellement, des travaux concessifs qui permettent d'accélérer la remise à niveau de la STEP de Maurepas notamment ou de pérenniser le patrimoine pour la STEP de PLA.

Les travaux concessifs se différencient des travaux de renouvellement qui eux sont du remplacement majoritairement de matériel inscrits dans un plan de renouvellement annexé au contrat alors que les travaux concessifs sont des opérations de plus grande envergure, de modification substantielle de matériel soumis à échanges et validation au cours de ce la DSP.

STEP PLA	STEP MAU	STEP ELA
Surpresseurs : remplacement des compresseurs à vis - 15 k€	**Surpresseurs** : renouvellement - 129 k€ (juin à octobre 2024)	absence Intégralité des travaux réalisés fin 2022
Bassins biologiques : remplacement des pompes d'extraction et mise en cale sèche - 57 k€	**Atelier deshydratation** : Préparation travaux (études de sols et fournitures équipements) : 253 k€	
	Remplacement diffuseurs file A - 62 k€	
Total des dépenses Travaux concessifs **STEP PLA : 72 k€**	Total des dépenses Travaux concessifs **STEP MAU : 444 k€**	



STEP MAU - Bassin Biologique File A : Remplacement diffuseurs d'air

➢ SQY : travaux STEP

De plus, SQY en tant que maître d'ouvrage a lancé des travaux de remise à niveau en sus de ceux réalisés par SEVESC dans le cadre de ses contrats.

Nom de la STEP	Type de travaux	Réalisés par	Montant des travaux (€HT)
MAUREPAS	Application résine sur dalle béton de la bâche de rétention $FeCl_3$	CTIN	9 210
ELANCOURT	Création d'une dalle et réfection de 2 escaliers pavés	WATELET	15 976
MAUREPAS	Démantèlement cuve $FeCl_3$	EAV	21 060
MAUREPAS	Pose d'une double porte Local prétraitement	SPAL/SOTRAFRAN	8 848
MAUREPAS	Surcoût $FeCl_3$	SEVESC	34 941
MAUREPAS	Remplacement portail site	IMPAIROUSSOT	18 217
MAUREPAS	Reprise canalisations d'aération	SEVESC	21 471
MAUREPAS	Curage canal d'entrée station	SEVESC	10 911
MAUREPAS	Travaux remise aux normes Poste HTA	SNEF	165 000
MAUREPAS	Terrassement pour injection $FeCl_3$	SEVESC	2 431
		TOTAL :	**308 065 €**
		DONT TOTAL STEP MAU :	**292 089 €**

6.5.4. Les chiffres de l'exploitation

	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages COI/MAU/PLA/ CLA/VILL STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages 7 communes historiques STEP ELA	total
Dates et échéance contrat	DSP : 01/10/2022 au 04/03/2029	DSP : 01/03/2014 au 04/03/2029	
Nombre d'avenants	Absence	3 avenants 2015 / 2017 / 2024	
Clients assainis	20 234	22 269	**42 503**
Nombre Assainissements Non Collectifs (ANC)	130	20	**150**
Volumes collectés/assainis en m³	3 725 048	7 088 119	**10 813 167**

Comme pour les autres années, les exploitants ont respecté l'intégralité de leurs obligations contractuelles définies dans le cadre des contrats d'affermage et de leurs avenants (obligations techniques, administratives et financières).

Les indicateurs de performance (obligatoires depuis 2009) ont été publiés par les exploitants dans leur RAD 2024 respectifs. Ceux relevant de SQY se trouvent en annexe.

Les tableaux suivants détaillent les chiffres majeurs des interventions récurrentes sur les réseaux et ouvrages ainsi que sur les 3 STEP.

Les tableaux plus complets sont en annexe de ce RPQS et dans les 2 RAD des délégataires.

Interventions sur réseaux

RESEAUX	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages 7 communes historiques	total
Campagne Dératisation	3	3	**3**
Curage préventif ml	26 187	51 333	**77 520**
Tonnages extraits	56,5	77	**133,5**
ITV (ml) avec curages préalables	11 885	18 493	**30 378**
dont curage préparatoire ml	11 885	18 493	30 378
Tonnages extraits avant ITV	(comptabilisés avec les 56,5 Tonnes)	(comptabilisés avec les 77 T)	
ITV de branchements	10	74	**84**
Total Curage préventif et préparatoire en ml	38 072	69 826	**107 898**
Nombre de regards ouverts lors de la visite annuelle	1 396	2 140	**3 536**

Interventions sur les postes

POSTES	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Réseaux et ouvrages 7 communes historiques STEP ELA	total
Interventions curages	curage semestriel	curage semestriel	
Contrôles réglementaires	100 % réalisés	100 % réalisés	
Volumes en m³	1 223 096	5 148 245	**6 371 341**
		Dont poste de la Minière : 3 944 940	

7. LA COMPETENCE INDIRECTE

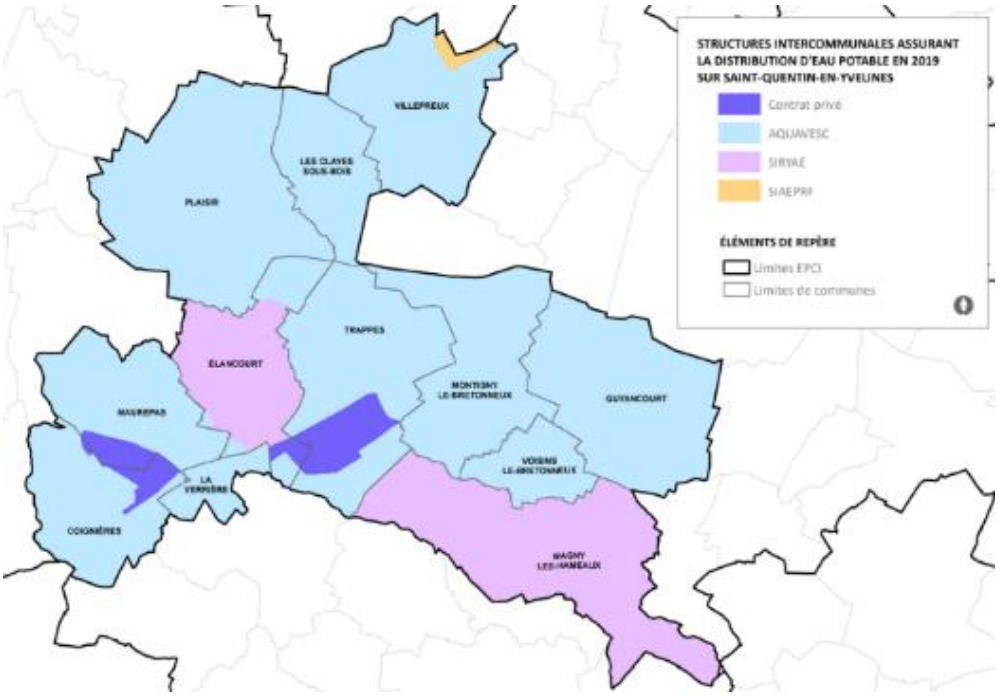
Dans le cadre de la compétence indirecte transférée à des syndicats, le RPQS 2024 présente et ce, selon l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales une note laminaire indiquant :

- La nature exacte du service transféré
- Les dates de passage dans les instances délibérantes de chaque structure
- Les tarifs pratiqués selon les indicateurs mentionnés annexes V et VI du CGCT

7.1. Eau potable

La compétence Production/Traitement/Distribution est exercée par deux syndicats :

- AQUAVESC
- SIRAYE



Les RPQS de ces deux syndicats:

- **Pour AQUAVESC** au comité **du 23/06/2025**
- **Pour le SIRYAE :** Au 27/08/2025 le RPQS de ce syndicat n'a pas encore été approuvé



JO 2024

MON : Stade BMX au Vélodrome et les deux châteaux d'eau (AQUAVESC)

Les tarifs pratiqués sur le territoire sont les suivants :

(Tarifs présentés selon l'indicateur D.102.0 de l'annexe V du code du CGCT)

Tarif Eau Potable En €TTC/m³	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
AQUAVESC	**2,19**	**2,36**
SIRYAE	**2,39**	**2,53**

Les tarifs comprennent :

- Les tarifs des Syndicats au 1er janvier 2024 et 2025 (abonnement compris pour un compteur 15 mm)

- Les tarifs des délégataires (en l'occurrence SEOP et SAUR) au 1er janvier 2024 et 2025

- Les deux redevances de l'AESN à savoir Redevance Préservation des Ressources et Redevance Pollution

- La TVA (à 5,5%)

Pour information, la consommation d'eau potable sur le territoire de SQY a été en 2024 de :

11,1 Millions de m³.

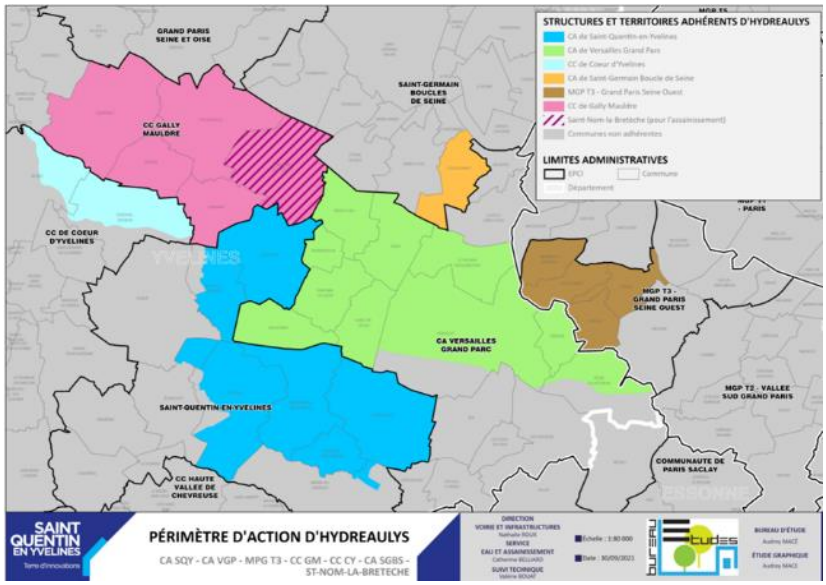


7.2. Assainissement

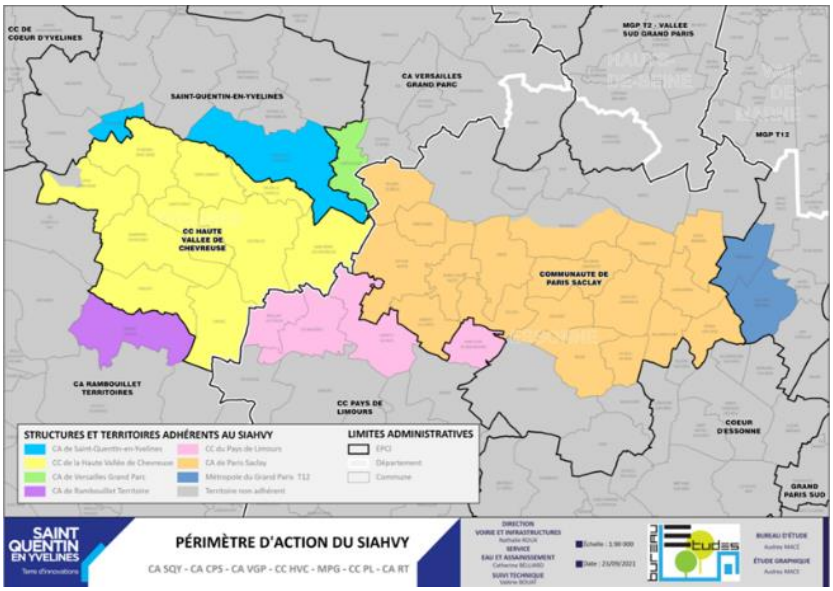
4 Syndicats assurent le transport/traitement hors du Territoire : SIAHVY, HYDREAULYS, SIAAP ainsi que le SIARNC pour 20 abonnés.

Les RPQS de ces syndicats ont été approuvés

- Au comité **du 30 juin 2025 pour HYDREAULYS**



- Au comité **du 26 juin 2025 pour le SIAHVY**



Les RPQS des syndicats **SIAAP et SIARNC** n'ont pas encore été approuvés dans leur instance respective.

L'intégralité des faits marquants de ces syndicats sont développés dans chacun des RPQS respectifs de ces structures.

8. ANNEXES

Les tableaux Exploitation des délégataires de SQY

Les indicateurs Assainissement de SQY

Le rapport d’activités 2024 de l’AESN

Les tableaux Exploitation des délégataires de SQY - Réseaux

RESEAUX	Contrat SEVESC Reseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Resaux et ouvrages 7 communes historiques	total
Campagne Dératisation	3	3	**3**
Curage préventif ml	26 187	51 333	**77 520**
Tonnages extraits	56,5	77	**133,5**
ITV (ml) avec curages préalables	11 885	18 493	**30 378**
dont curage préparatoire ml	11 885	18 493	30 378
Tonnages extraits avant ITV	(comptabilisés avec les 56,5 Tonnes)	(comptabilisés avec les 77 T)	
ITV de branchements	10	74	**84**
Total Curage préventif et préparatoire en ml	38 072	69 826	**107 898**
Nombre de regards ouverts lors de la visite annuelle	1 396	2 140	**3 536**
Interventions Réseaux			
Interventions urgentes	128	209	**337**
Interventions urgentes hors délai	0	0	**0**
dont Interventions en astreinte	45	87	**132**
Interventions non urgentes	1426	1034	**2460**
Désobstructions			
Réseaux	44	66	**110**
taux desobstruction réseau/km de réseau	0,19	0,19	**0,19**
Branchements	29	48	**77**
Taux desobstruction branchements /nb clients assainis	0,0019	0,002	**0,0019**
Nombre débordements réseaux	6	5	**11**
Deversoirs orages/trop pleins vers milieu naturel	6	1	**7**
Nombre de jours de déversements vers milieu naturel	6	<1 tempête kirk	**7**
Volume de déversés vers milieu naturel en m^3	NC	0	

Les tableaux Exploitation des délégataires de SQY- Réseaux

RESEAUX	Contrat SEVESC Reseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Resaux et ouvrages 7 communes historiques	total
Contrôle de conformité			
Domestiques	408	81	**489**
non-conformité détectées	76	6	82
Nombre dans le cadre de mutations de biens	328	282	**610**
NC liées aux mutations	53	17	70
Non domestiques	72	100	**172**
non-conformité détectées	24	27	51
nombre dans le cadre de mutations de biens	20	33	**53**
NC liées aux mutations	8	7	15
Nbre de contre visites (ADRA/CSD executoires)	46	61	**107**
ANC (Assainissement Non Collectif)	2	1	**3**
Non-conformité ANC détectée	1	1	2
Travaux réseaux			
Rescellement renouvellements tampons	4	24	**28**
Nombre de branchements remplacés	2	5	**7**
Nombre d'opérations de fraisage	3	14	**17**
Nombre de canalisations < 15 ml remplacés	15	3	**18**
Nombre d'ouvrages réparés	21	13	**34**
création linéaire réseaux	569	65	**634**
création linéaire branchements	NC	NC	**NC**
Nombre de branchements neufs	9	28	**37**

Les tableaux Exploitation des délégataires de SQY- Postes/Divers

POSTES	Contrat SEVESC Reseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Resaux et ouvrages 7 communes historiques STEP ELA	total
Interventions curages	curage semestriel	curage semestriel	
Contrôles réglementaires	100 % réalisés	100 % réalisés	
Volumes en m^3	1 223 096	5 148 245	**6 371 341**
		Dont poste de la Minière : 3 944 940	
Nombre d'opérations renouvellement Postes	18	19	**37**
Montant renouvellement en € HT	26 611	155 313	**181 924**
Opérations majeures réalisées (détails dans les RAD des délégataires)	**COI : Poste des Osiers** Renouvellement Clapets / 3 vanne de refoulement/2 pompes	**TRA : Poste de Pissaloup** Remplacement du groupe électrogène	-
	COI : PR Pétroliers Renouvellement pompe et structures métalliques	**VOI : Poste de Chamfleury** Renouvellement des 2 pompes	-
		MAG : Poste de Brouessy Renouvellement des 2 pompes	
		VOI : Postes Oréades et Bretonnière **MAG : Poste du Buisson** Renouvellement des trappes et équipements de sécurité	-
		GUY : Poste de la Minière Renouvellement Dessableur/Déhuileur du prétraitement	-
Divers			
Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques 2024		Mobilisation et préparation des JO	
Diagnostic permannet	Transmission informations et données à SQY	Transmission informations et données à SQY	
SQY d'EAU	Déploiement sur les 5 communes	Pluviométrie importante en 2024 : 952 mm	



Les tableaux Exploitation des délégataires de SQY- STEP

	STEP PLA	STEP MAU	STEP ELA	Total
Capacité Nominale	50 000 eqhbts	46 667 EqHbts	40 000 eqhbts	
m^3 traités	2 266 227	2 064 814	1 846 060	**6 177 101**
Déversements vers milieu naturel	6	5	1	
	Juin/Aout/Octobre (tempête kirk)/Novembre	Avril/Octobre (tempête Kirk)	octobre tempête kirk	
m^3 déversés	10 160 m^3	82 886 m^3	4 914 m^3	**97 960 m^3**
Contrôles réglementaires	100 % réalisés	100 % réalisés	100 % réalisés	
Rendements epuratoires	100 % respectés	100 % respectés	100 % respectés	
Boues évacuées T	3 162	3 078	2214	**8 454**
Boues évacuées TMS	647	498	450	**1 595**
Destination	94 % en compostage 6 % : STEP Villiers de St Frédéric pour unité de Méthanisation	100 % en compostage	100 % épandage agricole	
Faits majeurs 2024	Cuve FeCl3 : création et installation support de dépotage	oct 2024 : arrivée massive de graisses Nombreuses interventions en astreinte vidange et curage du dessableur deshuileur	**Plan épandage** : Approbation du nouveau pla épandage en février 2024 **Opération de vidanges ouvrages** : Prétraitement Dessableur/Deshuileur (inspection visuelle) - Flottation (remplacement différentes pièces)	
	Baisse consommation electrique suite travaux surppresseurs et optimisation des réglages	**Baisse consommation electrique** suite travaux surppresseurs	**Baisse consommation electrique** depuis 2021 suite travaux surppresseurs, diffuseurs d'air, optimisation réglages	
	Eco paturage avec la présence de Poneys sur le site (Elevage Chantepie)	Mars 2024 : Etude sur dispositif de ventilation	Densadeg : Nombreux travaux de renouvellement (armoires, instrumentation, vannes, pompes)	
	Visites STEP notamment Etudiants de l'Agro Paris Tech		Bassin Biologique : test IA : pilotage aération file B	
			Travaux optimisation du Biomaster (instrumentation)	
Travaux de Renouvellement				
Nombre opérations	32	46	30	**108**
Montant renouvellement en € HT	137 261	203 769	128 335	**469 365**
opérations Majeures	Renouvellement Préleveurs Eaux brutes Eaux traitées	BASSINS BIOLOGIGUES : remplacement des 8 agitateurs,	FLOTTATEUR : remplacement des vannes et pompe	
	DEBITMETRES : renouvellement des 5 unités	RECIRCULATION : Remplacement des pompes	DENSADEG : Renouvellement nombreux èléments (vanne/Pompes)	
	BIOLOGIQUES : file A renouvellement Automates AG4 et AG5	Canalisation enterrée : Remplacement canalisation transfert de fuel		
	SANITAIRES : Rénovation			
	FLOTTATEUR : Remplacement bâche			
Travaux concessifs:				
Travaux réalisés	Surpresseurs : Remplacement des compresseurs à vis : 15 k€	**Renouvellement des surpresseurs** : 129 k€ (juin à octobre 2024)	absence Intégralité des travaux réalisés fin 2022	
	Bassins bilogiques : remplacement des pompes d'extraction et mise en cale sèche : 57 k€	**Atelier deshydratation** : Préparation travaux (études de sols et fournitures équipements) : 253 k€		
		Remplacement diffuseurs file A : 62 k€		
	Total des dépenses Travaux concessifs **STEP PLA : 72 k€**	Total des dépenses Travaux concessifs **STEP MAU : 444 k€**		

Les indicateurs Assainissement de SQY

Indicateurs de performance Assainissement de SQY

(Selon l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

Rubrique Indicateurs	Indicateurs SQY	Contrat SEVESC Reseaux et ouvrages COI/MAU/VIL/PLA/CLA STEP PLA et STEP MAU	Contrat SEVESC Resaux et ouvrages 7 communes historiques STEP ELA	Détails/Informations complémentaires
Abonnés				
D201.1 : Nombre habitants desservis	**230 021**	82 750	147 271	Population disposant d'un accès à l'assainissement collectif année N
VP 056 : Nombre abonnés	**42 503**	20 234	22 269	
P 258.1 Taux de réclamations	**4,53**	5,68	3,37	Comptabilisé en nombre par milliers d'abonnés
D204.0 : Prix TTC du service en TTC par m^3 au 01/01/2024	**2,56**	1,95	2,56	Prix TTC assainissement au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (Année N+1) + année exploitation (Année N)
D204.0 : Prix TTC du service en TTC par m^3 au 01/01/2025	**2,45**	1,75	2,45	Mettre les redevances AESN (modernisation) VNF et TVA Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués prendre le prix du plus grand nombre d'abonnés soit pour SQY : BC SIAAP
P 201.1 Taux de desserte en % par le réseau de collecte EU	**100**	100	100	Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés par rapport au nombre d'abonnés résident en zone AC
P251.1 Débordements d'effluents chez les usagers (Comptabilisé en nombre par millliers d'abonnés)	**0**	0	0	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis
D301,0 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public assainissement non collectif	**239**	219	20	
D302,0 Indice de mis en œuvre de l'assainissement non collectif		100	NC	
Réseau				
D 202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	**795**	203	592	Nombre d'arrêtés en vigueur au 21 décembre de l'année N
P253.2 :Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	**0,54%**	-	-	Données SQY
P202.2B : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	**73**	30	115	Evaluation sur une échelle de 0 à 100 du niveau de connaissance du réseau et branchements + existence d'une politique de renouvellement pluri annuelle
P252.2 Points de curage fréquents du réseau	**1,91**	0,42	3,4	Nombre d'interventions dites "points noirs" nécessitant au moins deux interventions/an (nombre/100 km de réseau)
Collecte des Eaux Usées				
P 255.3 Connaissance des rejets au milieu naturel	-	120	Non concerné	Evaluation sur une échelle de 0 à 120 le niveau d'implication du service assainissement dans la connaissance et suivi des rejets par temps sec et temps d epluie
P207.0 Montant des actions de solidarité	**0**	0	0	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité
Nombre d'abandons de créances reçues	**NR**	NR	NR	
P 257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau %	**1,09**	1,46	0,72	Taux d'impayés de l'année : rapport du montant des factures impayées/ montant total des factures émises

Rubrique Indicateurs	Indicateurs SQY	STEP MAU	STEP ELA	Détails/Informations complémentaires
Epuration des eaux usées				
P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	**100**	100	100	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration (donc 3 pour SQY) En % : nbre bilans conformes %/nbre bilan réalisé
P301,3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	**42**	40	44	
Boues				
D 203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	**1 595**	**1 145**	**450**	en tonnes de MS
P 206.3 taux de boues évacuées selon les filières conformes (en %)	**100**	**100**	**100**	Cet indicateur mesure le pourcentage de boues évacuées par l'ensemble des STEP (3 pour SQY) traitées ou valorisées conformémént à la réglementation
Gestion Financière (3)				
P 256.2 Durée extinction de la dette	extinction au 31/12/2035	-	-	Données SQY
En cours de la dette	**4,9 M**			

Le rapport d'activités 2024 de l'AESN



Lien vers rapport activités AESN 2024 :

https://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/rapport-dactivite-2024